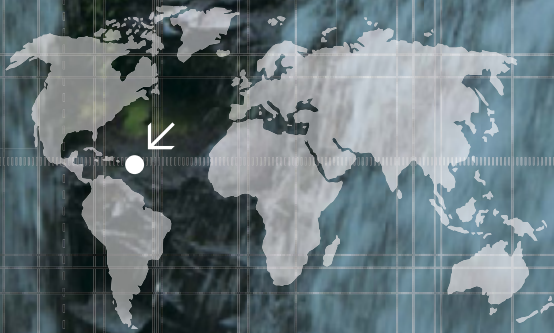


2013

Martinique



INSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS

Martinique

Rapport annuel
2013

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'IEDOM et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
La Martinique en bref	10
Synthèse	12
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	17
Section 1 – La géographie et le climat	18
Section 2 – L’histoire	19
Section 3 – Le cadre institutionnel	21
1. Dans le paysage administratif français	21
2. Dans le paysage communautaire	23
CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ECONOMIE DE LA MARTINIQUE	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	30
1. Les comptes économiques	30
2. L’emploi et le chômage	35
3. Les revenus et les salaires	41
4. Les prix	47
5. Le commerce extérieur	49
Section 3 – Les politiques et finances publiques	56
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	56
2. Le système fiscal	59
3. Les finances publiques locales	64
CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE	71
Section 1 – Aperçu général	72

Section 2 – L’agriculture, l’élevage et la pêche	73
1. Aperçu structurel	73
2. La banane	74
3. La diversification agricole	76
4. La pêche et l’aquaculture	80
Section 3 – L’industrie et l’artisanat	82
1. Aperçu structurel	82
2. L’activité du secteur de l’industrie	82
3. La filière canne-sucre-rhum	84
Section 4 – L’énergie et l’eau	86
1. Aperçu structurel	86
2. L’énergie	86
3. L’eau	93
Section 5 – Le bâtiment et les travaux publics	97
1. Aperçu structurel	97
2. L’activité du secteur	97
4. Le logement	98
Section 6 – Le commerce	101
1. Aperçu structurel	101
2. L’activité du secteur	101
3. Les principaux sous-secteurs commerciaux	101
Section 7 – Le tourisme	103
1. Aperçu structurel	103
2. L’activité du secteur	103
Section 8 – Les transports	109
1. Aperçu structurel	109
2. Le transport routier	109
3. Les ports	110
4. L’aéroport	112
Section 9 – Les autres services marchands	114
1. Aperçu structurel	114

Section 10 – Les services non marchands	115
1. Aperçu structurel	115
2. L'éducation	115
3. La santé	118
4. L'action sociale	120
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	121
Section 1 – La structure du système bancaire	122
1. Les faits marquants de l'exercice	122
2. L'organisation du système bancaire	126
3. La densité du système bancaire	130
4. Les moyens de paiement	133
5. L'activité des fonds de garantie	135
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	137
1. Les taux d'intérêt	137
2. Les tarifs bancaires aux particuliers	141
3. Le bilan agrégé des banques locales	142
4. Les performances financières des banques locales	144
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	147
1. Les avoirs financiers des agents économiques	147
2. Les crédits à la clientèle	150
3. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	152
4. La circulation fiduciaire	155
5. Le surendettement	158
Annexes	161
1. Statistiques économiques	162
2. Statistiques monétaires et financières	174
3. Principaux événements de l'année	179
4. Liste des publications de l'IEDOM	181

Avant-propos

L'économie martiniquaise n'a pas encore trouvé les relais qui lui permettraient d'atteindre les niveaux d'avant la crise de 2009. Après un rattrapage économique partiel en 2010 et en 2011, la croissance a connu un coup d'arrêt en 2012, malheureusement confirmé en 2013.

Le chômage a continué d'augmenter en 2013. Les ménages restent prudents et la consommation peu vigoureuse. S'agissant des entreprises, bien que l'indicateur du climat des affaires s'améliore, les intentions d'investissement restent en retrait, les chefs d'entreprise se limitant au renouvellement de l'outil de production, faute de perspectives favorables à moyen terme. Globalement, la faiblesse de la demande intérieure pénalise l'activité économique.

En 2013, la conjoncture économique de la Martinique est morose dans la plupart des secteurs et, en particulier, dans le secteur du commerce. L'agriculture et l'industrie enregistrent des résultats mitigés et la situation reste difficile dans le BTP. Seul le secteur du tourisme connaît une embellie en 2013.

Malgré la conjoncture, et bien que les créances douteuses soient en légère hausse, les banques maintiennent globalement leurs financements. Parallèlement, la collecte des avoirs de la clientèle reste bien orientée.

Dans cet environnement difficile, l'IEDOM continue de mobiliser ses moyens au service de la collectivité, en accompagnant les particuliers et les entreprises, notamment à travers le traitement des situations de surendettement et la médiation du crédit.

Le suivi et l'analyse de la conjoncture demeurent également une priorité, permettant de mieux appréhender les évolutions de la Martinique, contribuant ainsi à la réflexion sur ses perspectives de développement.

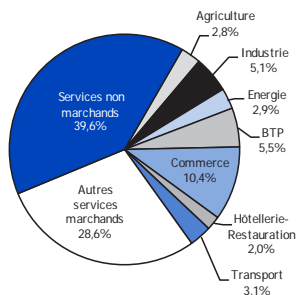
L'objectif de cette monographie est de mettre en relief l'évolution de l'économie martiniquaise, à travers des séries de moyen et long termes et des analyses sectorielles. Elaborée avec le concours des acteurs de la sphère publique et privée (entreprises, établissements de crédit, collectivités locales, administrations publiques...), elle a pour vocation de procurer aux décideurs politiques et économiques, ainsi qu'à la société civile, des éléments de diagnostic utiles à la réflexion et à l'action.



Victor-Robert NUGENT

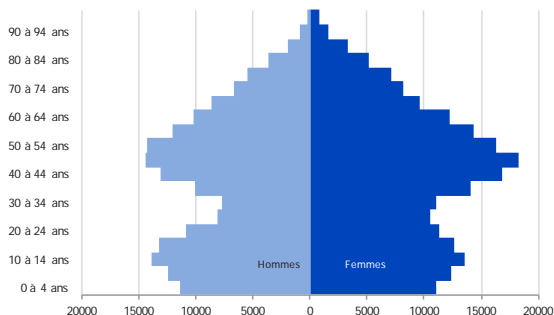
La Martinique en bref

Répartition de la valeur ajoutée en 2009



Source : INSEE - Comptes économiques régionaux, base 2005

Pyramide des âges de la population en 2013



Source : INSEE, état civil (données domiciliées), estimations de population

Indice des prix à la consommation (en glissement annuel)



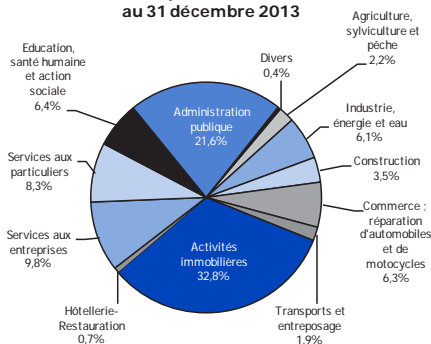
Source : INSEE

Indicateur du climat des affaires à la Martinique (100 = moyenne de longue période)



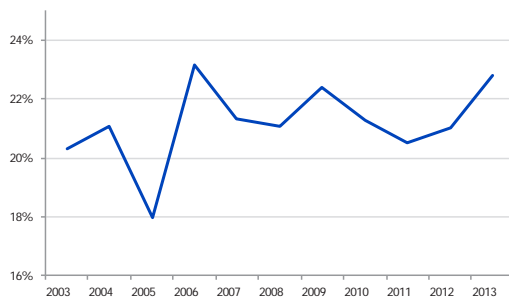
Source : IEDOM - Enquête de conjoncture économique

Risques sectoriels au 31 décembre 2013



Source : Service Central des Risques de la Banque de France

Taux de chômage au sens du BIT



Source : INSEE - Enquête emploi

	Martinique			Métropole
	2003	2012	2013	2013
Population				
Population (milliers, millions pour la France)	391,7	389,4 ⁽⁶⁾	386,5 ⁽⁶⁾	65,8 ⁽¹⁾
Part des moins de 20 ans (%)	29,8%	25,5%	24,9%	25,0% ⁽¹⁾
Part des 20 - 59 ans (%)	53,3%	52,1%	51,7%	51,0% ⁽¹⁾
Part des 60 ans et plus (%)	16,3%	22,4%	23,4%	24,0% ⁽¹⁾
Densité de population (hab/km ²)	347,0	345,0	343,0	117,0 ⁽²⁾
Taux de croissance annuel moyen de la population (%)	0,6% ⁽⁹⁾	-	-0,4% ⁽¹⁰⁾	0,6% ⁽³⁾
Taux de natalité (‰ habitants)	-	11,5‰	-	12,3‰ ⁽¹⁾
Taux de mortalité (‰ habitants)	-	7,3‰	-	8,7‰ ⁽¹⁾
Taux de mortalité infantile (‰ naissances)	-	8,3‰	-	3,6‰ ⁽¹⁾
Indice conjoncturel de fécondité (2011)	1,92	1,94	-	1,99 ⁽¹⁾
Développement humain				
Espérance de vie des femmes à la naissance (année)	82,5	85,4	-	85,0 ⁽¹⁾
Espérance de vie des hommes à la naissance (année)	76,1	78,8	-	78,7 ⁽¹⁾
Part des personnes illettrées parmi les 16-65 ans (%)	-	14,0% ⁽¹¹⁾	-	7,0% ⁽⁴⁾
Taux de réussite au baccalauréat (%)	74,1%	81,3%	86,4%	86,2% ⁽⁵⁾
Environnement				
Superficie totale (km ²)		1 128		551 500
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité (%)	3,0%	6,3%	5,8%	16,1% ⁽⁵⁾
Économie				
PIB (milliards d'euros courants)	6,1	8,4	-	2 032,3 ⁽⁵⁾
Taux de croissance du PIB (% , euros constants)	3,5%	0,0%	-	0,0% ⁽⁵⁾
PIB par habitant (euros courants)	16 547	21 527	-	31 076 ⁽⁵⁾
Taux de dépendance ⁽⁶⁾ aux importations (%)	29,5%	33,1%	-	29,7% ⁽⁵⁾⁽⁷⁾
Taux d'inflation (% , variation par rapport à l'année précédente)	1,5%	2,0%	0,7%	0,9%
Taux de chômage (% , au sens du BIT)	20,3%	21,0%	22,8%	10,2% ⁽⁸⁾
Indicateurs sectoriels				
Expéditions de bananes (en tonnes)	-	187 029	155 015	-
Ventes de ciment (en tonnes)	232 077	185 222	171 168	-
Attestations du Consuel (nombre)	3 511	3 643	2 664	-
Immatriculation de véhicules neufs (nombre)	15 819	13 409	12 895	-
Trafic aéroportuaire (nombre)	1 443 662	1 563 481	1 623 870	-
Touristes (nombre)	785 709	642 115	646 760	-
Taux d'occupation des hôtels (% , source INSEE)	53,7%	56,3%	-	-
Indicateurs monétaires et financiers				
Crédits bancaires (millions d'euros, milliards d'euros pour la France)	-	8 523	8 536	2 307 ⁽¹²⁾
dont ménages	-	3 106	3 194	1 068
dont entreprises	-	3 296	3 164	815
dont collectivités locales	-	1 175	1 208	173
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux ⁽¹³⁾ (%)	-	6,6%	6,8%	-
Actifs financiers des établissements locaux (millions d'euros, milliards d'euros pour la France)	-	6 458	6 686	1 947
dont ménages	-	4 821	4 926	1 152
dont entreprises	-	1 248	1 355	396
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	3 905	2 596	2 577	-
Nombre d'habitants par guichet automatique	1 337	1 009	974	-
Nombre de comptes bancaires par habitant	3,04	3,30	3,30	-
Personnes physiques en interdiction bancaire	24 604	17 426	16 861	1 354 589
Personnes morales en interdiction bancaire	1 832	2 604	2 509	185 242
Dossiers de surendettement déposés	218	512	501	220 836

(e) estimations ; (1) Bilan démographique de l'INSEE 2013 ; (2) 2013 ; (3) Entre 2003 et 2013 ; (4) Enquête IQV de 2011 conduite par l'INSEE sur la population métropolitaine des 16 à 65 ans ;

(5) 2012 ; (6) Importations de biens et services / PIB ; (7) A partir des importations de biens et services issus des comptes de la nation (8) Chiffre provisoire au 4e trimestre 2013 ; (9) Entre 1999 et 2006 ;

(10) Entre 2006 et 2013 ; (11) Enquête IQV INSEE menée en 2008/2009 ; (12) Crédits bancaires au secteur privé ; (13) Périmètre révisé en juin 2010

Synthèse

LA REPRISE SE RENFORCE MAIS N'EST PAS EXEMPTÉ DE FRAGILITÉS

En 2013, la croissance mondiale s'est située, selon les prévisions les plus récentes du FMI, aux alentours de +3 %, soit pratiquement au même niveau qu'en 2012 (+3,2 %). Un renforcement a été observé au second semestre de l'année, imputable au raffermissement de la demande finale dans les pays avancés, au rebond des exportations dans les pays émergents et à une demande intérieure plus dynamique en Chine. Dans les économies avancées, la croissance a été globalement favorisée par l'amélioration des conditions de financement et un regain de confiance des agents économiques. Les économies émergentes ont, quant à elles, été pénalisées par une séquence d'accroissement de la volatilité sur les marchés financiers qui, malgré la stabilisation qui s'est ensuite opérée, souligne la persistance d'éléments de vulnérabilité. Au sein des pays avancés, on note toujours des écarts significatifs entre les rythmes de croissance des États-Unis, du Japon et de la zone euro. Tandis que la croissance économique des États-Unis s'est inscrite à 1,9 % en 2013, une sortie de récession s'est amorcée dans la zone euro, même si le taux de croissance moyen de l'ensemble de la zone reste négatif au cours de l'année écoulée (-0,5 %). Un léger rebond de l'activité a été observé au Japon (+1,5 %). Les pays émergents et en développement bénéficient quant à eux toujours d'une croissance soutenue, de l'ordre de 4,7 %. Le FMI table sur une progression de la croissance mondiale à 3,6 % en 2014. La croissance économique des États-Unis devrait s'accélérer et la zone euro confirmer sa sortie de récession. Le rythme de hausse de la production des pays émergents et en développement s'inscrirait quant à lui aux alentours de 5 %.

L'activité économique manque de souffle en Martinique

Amélioration de l'indicateur du climat des affaires

En Martinique, l'indicateur du climat des affaires s'améliore tout au long de l'année 2013 pour atteindre au dernier trimestre un niveau qui se rapproche de sa moyenne de longue période. Toutefois, la situation économique reste fragile. En effet, après une année 2012 sans croissance, l'économie martiniquaise ne retrouve pas, en 2013, le dynamisme qui permettrait d'enrayer la progression du chômage et de retrouver les niveaux d'avant la crise de 2009.

Consommation des ménages peu vigoureuse

La consommation des ménages manque de vigueur. Les importations de biens de consommation enregistrent une croissance modeste (+1,2 %), alors que les importations de biens d'équipement électriques et ménagers sont en repli (-14,4 %), de même que les immatriculations de véhicules particuliers neufs (-3,8 %). Enfin, l'encours des crédits à la consommation des ménages est en recul (-2,7 %).

Investissement en progrès pour les ménages, en retrait pour les entreprises

L'investissement des ménages reste dynamique, comme l'atteste la progression de l'encours des crédits à l'habitat (+5,1 %). En revanche, l'investissement des entreprises baisse, les importations de biens d'équipement étant en recul (-4,4 %), ainsi que l'encours des crédits d'investissement (-2,7 %). En l'absence de visibilité à moyen terme, les chefs d'entreprise sont amenés à privilégier le maintien à niveau de l'outil de production plutôt que les projets de développement. Selon l'enquête de conjoncture de l'IEDOM, les intentions d'investissement des chefs d'entreprise restent mal orientées tout au long de l'année.

Importations impactées par la faiblesse de la demande

Les importations sont en retrait (-4,5 %), en lien avec la baisse des importations d'hydrocarbures (-35,6 %). La faiblesse de la demande intérieure pèse également sur les importations d'équipements mécaniques et de matériel électrique, électronique et informatique (-9,4 %). Parallèlement, les exportations d'hydrocarbures sont en recul (-13,1 %), alors que les exportations hors hydrocarbures progressent (+1,9 %).

L'activité est morose dans la plupart des secteurs

Résultats mitigés pour le secteur agricole

La production de banane est affectée par le développement de la cercosporiose noire, qui impacte les rendements. Egalement impactés par les effets de la tempête tropicale Chantal, les tonnages expédiés sont en baisse (-15,0 %). Le secteur de la canne à sucre doit faire face à une diminution des surfaces cultivées, mais grâce à l'accroissement des rendements, le volume récolté est en hausse (+1,5 %), ce qui bénéficie aux distilleries, la part dédiée à la sucrerie étant de nouveau en baisse (-9,5 %). Enfin, les filières d'élevage résistent et les abattages progressent (+6,5 %).

Difficultés persistantes dans le BTP

La situation reste difficile dans le BTP, faute de mises en chantier en nombre suffisant. Les ventes de ciment sont de nouveau en recul (-7,6 %), alors que le niveau des quatre précédentes années était déjà inférieur au niveau d'avant la crise de 2009. Dans le détail, tant les ventes en vrac, généralement destinées aux chantiers d'envergure, que les ventes en sac, orientées vers le marché des particuliers, enregistrent un recul marqué (-8,2 % et -6,1 %). Les attestations de conformité électrique sont également en baisse (-8,8 %).

Résultats contrastés pour le secteur industriel

Alors que les industries liées au BTP voient leur courant d'affaires se contracter, les industries agroalimentaires évoluent de manière contrastée. Les exportations de produits agroalimentaires sont globalement en progrès (+12,8 %), mais la production de rhum et de sucre est en retrait (-5,0 % et -25,1 %).

Activité commerciale ralentie

Le manque de vigueur de la consommation des ménages pèse sur l'activité commerciale. Ainsi, les ventes de véhicules de tourisme et de véhicules utilitaires sont de nouveau en recul (-4,1 %) et, dans le secteur de la grande distribution, le chiffre d'affaires des hypermarchés enregistre une croissance réduite (+2,5 %, contre +5,4 % l'année précédente).

Regain dans le secteur du tourisme

L'activité touristique connaît un regain de dynamisme avec une nouvelle progression du nombre de touristes (+1,7 %), de la fréquentation hôtelière (+2,9 %) et du nombre de croisiéristes (+12,7 %).

Les banques maintiennent globalement leurs financements

Evolution hétérogène des encours bancaires

En dépit d'une conjoncture économique peu favorable, l'encours sain de crédits est globalement stable (+0,2 %). Il évolue cependant de manière hétérogène selon les catégories. Les crédits aux ménages et aux collectivités sont en hausse (respectivement de 2,8 % et de 2,9 %), alors que les crédits aux entreprises sont en repli (-4,0 %).

Dans le détail, les crédits d'investissement des entreprises sont en retrait (-2,7 %), ainsi que les crédits d'exploitation (-5,8 %). Les crédits à la consommation des ménages sont également en repli (-2,7 %), alors que les crédits à l'habitat sont bien orientés (+5,1 %). Enfin, les crédits aux collectivités locales, essentiellement constitués de crédits d'investissement, poursuivent leur croissance (+3,2 %).

Globalement, le taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux est en légère hausse (6,8 % de l'encours brut).

Progression de l'épargne

Les avoirs des agents économiques continuent de progresser (+3,5 %). S'agissant des ménages, cette progression (+2,2 %) est en lien avec le relèvement des plafonds des comptes d'épargne à régime spécial. En outre, les ménages portent toujours un grand intérêt à l'épargne à long terme, qu'il s'agisse des contrats d'assurance-vie (+5,2 %) ou des plans d'épargne logement (+1,6 %).

Hausse du produit net bancaire et légère amélioration du risque

Le produit net bancaire des principaux établissements de crédit progresse (+4,3 % sur l'année pour l'échantillon étudié). Cette hausse est liée principalement à celle des intérêts nets (+7,0 %) et, dans une moindre mesure, des commissions nettes (+3,5 %). Grâce à la hausse du produit net bancaire et à la maîtrise des coûts de structure, le coefficient d'exploitation s'améliore (65,1 %, soit -2,7 points). Au final, la marge nette progresse (18,9 % du produit net bancaire).

Les perspectives demeurent incertaines

Alors que l'économie martiniquaise avait bénéficié d'un rattrapage partiel en 2010 et 2011, après la crise de 2009, la croissance a connu un coup d'arrêt en 2012 et la conjoncture est restée morose en 2013.

Dans les prochains mois, l'économie martiniquaise pourrait bénéficier des effets de certains projets structurants, notamment dans le domaine des transports, et de meilleures perspectives dans le secteur du logement, conséquences de la progression du nombre de permis de construire accordés. A moyen terme, l'enjeu pour la Martinique reste d'identifier les relais de croissance susceptibles de relancer l'économie et d'enrayer durablement la progression du chômage. Dans les années à venir, le tourisme pourrait constituer un levier de développement privilégié. Le Comité Martiniquais du Tourisme affiche à cet égard l'objectif d'un million de touristes à l'horizon 2020, niveau déjà atteint à la fin des années quatre-vingt dix.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

La géographie et le climat

La Martinique est une région monodépartementale située au cœur de l'arc antillais, entre la Dominique au Nord et Sainte-Lucie au Sud. Bordée par l'océan Atlantique à l'Est et la mer des Caraïbes à l'Ouest, l'île se trouve à 6 900 km de Paris, 3 150 km de New-York et 200 km de la Guadeloupe. D'une superficie de 1 128 km², la Martinique se distingue des autres départements français par sa petite taille et sa forte densité de population¹.

La Martinique s'étend sur une longueur de 60 km et une largeur de 30 km. D'origine volcanique, l'île se caractérise par un relief varié et accidenté. Le Nord est caractérisé par la présence d'un relief montagneux développé, concentrant les plus hauts massifs volcaniques d'où s'écoulent les principales rivières : la Montagne Pelée (1 397 m), volcan en sommeil, les Pitons du Carbet (1 196 m), le Morne Jacob (784 m) et le Mont Conil (897 m), inactifs. Les côtes, peu découpées, prennent la forme de falaises abruptes. Au Sud, le relief est moins accidenté et présente une alternance de plaines et de mornes arrondis culminant à moins de 500 mètres. Seule la Montagne du Vauclin se dégage de cet ensemble (504 m). Les côtes très découpées offrent de nombreuses baies et anses. Le Centre se singularise par la présence de l'essentiel des plaines, généralement peu étendues et fragmentées. Leur superficie totale représente 10 % de la surface de l'île. La plaine la plus importante (75 km²) accueille l'aéroport international Aimé Césaire, au Lamentin.

La Martinique compte 48 îlets, écosystèmes fragiles et réservoirs d'espèces végétales, qui constituent de véritables observatoires naturels de la faune et de la flore. Les contrastes topographiques sont à l'origine de microclimats favorisant une grande variété de végétation. Ainsi, le climat de type tropical de la Martinique, chaud et humide, est tempéré par les alizés qui circulent d'Est en Ouest. On distingue deux grandes saisons :

- Le carême, de décembre à avril, se caractérise par un temps relativement frais et sec et des températures d'une moyenne de 25°C. L'humidité est moindre et le temps est très ensoleillé. Cette période correspond à la haute saison touristique et aux périodes d'aridité.
- L'hivernage est marqué par un ensoleillement plus réduit, des températures moyennes de 28°C et une humidité relativement importante. Il concentre l'essentiel de la pluviométrie de l'année. Au cours de l'hivernage, certaines perturbations venant de l'Est peuvent évoluer en dépressions ou tempêtes tropicales et parfois en cyclones, selon les conditions océaniques et atmosphériques.

La température est l'un des éléments les plus uniformes du climat martiniquais, grâce au climat tropical et à la proximité de l'océan. Des écarts de 3 à 4 degrés sont constatés entre les mois de février et septembre, pour une moyenne annuelle d'environ 27°C au Lamentin.

Les précipitations oscillent en moyenne entre 970 mm par an à la Presqu'île de la Caravelle et plus de 6 000 mm sur la Montagne Pelée.

Enfin, la situation géographique de la Martinique et ses caractéristiques géologiques l'exposent à deux types de risques naturels : les phénomènes cycloniques et sismiques.

¹ 350 habitants par km² au 1^{er} janvier 2011.

Section 2

L'histoire

L'histoire de la Martinique est étroitement liée à l'expansion coloniale des Européens dans la Caraïbe. Toutefois, des fouilles archéologiques ont permis d'estimer les premiers peuplements, au premier siècle avant notre ère, par des populations amérindiennes, les Arawaks, venus du bassin de l'Orénoque. Entre le X^e et le XIV^e siècle, les indiens Caraïbes, venus des Guyanes, s'installent dans l'île. L'arrivée des Caraïbes provoque un bouleversement dans l'ensemble de la Caraïbe, au rythme de leur conquête progressive des îles de l'arc antillais.

Les Européens découvrent la Martinique le 15 juin 1502, date de l'arrivée de Christophe Colomb sur le site de l'actuelle commune du Carbet.

Appelée Madinina, « île aux fleurs », ou Iouanacera, « île aux iguanes », la Martinique devient française en 1635. Pierre Belain d'Ennambuc fonde, en effet, la première colonie de Martinique le 15 septembre 1635, rattachée à la Compagnie des Iles d'Amérique, qui a été créée par le Cardinal de Richelieu et qui gère les colonies de la couronne de France. Le premier statut institutionnel de la Martinique est donc celui d'une terre française administrée et exploitée par une compagnie commerciale.

La cohabitation entre les Français et les Caraïbes est marquée par des périodes alternées d'entente et de conflits sanglants qui aboutissent au départ des Caraïbes¹ à la fin du XVII^{ème} siècle. L'indigo, le café et la canne à sucre constituent tour à tour les cultures qui se développent dans l'île, au gré des conquêtes de terres arables et dans le cadre d'un système économique basé sur l'esclavage. La traite transatlantique, qui prend fin au début du XIX^e siècle, amène en Martinique et dans toute la Caraïbe des centaines de milliers de captifs originaires pour l'essentiel d'Afrique occidentale. En 1674, Louis XIV révoque le privilège de la Compagnie des Indes Occidentales, qui a succédé à la Compagnie des Iles d'Amérique en 1664, et retrouve une autorité directe sur l'île. A partir de 1685, l'organisation économique et sociale de la Martinique est encadrée notamment par le « Code Noir ».

Au cours du XVIII^{ème} siècle, la société martiniquaise est marquée par les influences révolutionnaires sur les sujets de statut des personnes de couleur et de maintien ou non de l'abolition de l'esclavage. La Convention vote l'abolition de l'esclavage en 1794, empêchée par l'occupation anglaise. L'île est rendue à la France en 1802, mais Napoléon y rétablit l'esclavage qui se perpétue jusqu'en 1848.

Le renversement de la Monarchie de Juillet marque de nouvelles avancées sur le statut des hommes de couleur. Sous l'impulsion de Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, une série de décrets est promulguée le 24 avril 1848. Le premier abolit l'esclavage et prévoit un délai de deux mois pour sa mise en application. La révolte des esclaves de Saint-Pierre précipite l'entrée en vigueur des décrets, le 22 mai 1848. Le Second Empire (1852-1870) est marqué par le retour du centralisme, avec des pouvoirs locaux soumis à l'autorité du gouverneur. Le retour aux institutions républicaines s'effectue de manière progressive entre 1870 et 1885, conduisant notamment à l'instauration du suffrage universel.

¹ Leurs traces demeurent dans la toponymie (les communes de Case-Pilote et de Rivière-Pilote tirent leur nom d'un chef Caraïbe), ainsi que dans le nom vernaculaire de plantes (manioc) ou d'animaux (anoli, manicoü) et par la présence de nombreux sites précolombiens, le principal étant celui de Vivé entre Macouba et Basse-Pointe.

Le 8 mai 1902, l'éruption de la Montagne Pelée détruit entièrement la ville de Saint-Pierre, tuant tous ses habitants (30 000 morts) à l'exception de Louis-Auguste Cyparis, prisonnier à Saint-Pierre, et de Léon Compère, cordonnier. Le centre économique de l'île se déplace alors de Saint-Pierre à Fort-de-France.

Durant la Première Guerre Mondiale, la Martinique apporte sa contribution par le biais d'un contingent d'une dizaine de milliers de combattants. A cette période, les premières revendications assimilationnistes apparaissent. Portée par les leaders communistes, tels que Aimé Césaire (1913-2008), la proposition de loi visant à une assimilation intégrale au statut départemental conduit à faire de la Martinique un département français, le 19 mars 1946.

Les années 50 et 60 sont marquées par le déclin de l'industrie sucrière, alors que le secteur agricole demeure la première activité de l'île. En 1963, pour atténuer les effets de l'accroissement démographique et du chômage, le Bureau des migrations des départements d'Outre-mer (BUMIDOM) est créé et organise l'émigration vers la Métropole.

La seconde moitié du XX^e siècle voit la mise en place d'infrastructures modernes et du système éducatif national, permettant à la population de bénéficier d'une protection sociale et d'un niveau de vie plus élevé.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République. Les collectivités d'outre-mer sont désormais nommément citées dans la Constitution. Depuis cette réforme, l'acronyme DOM-TOM n'a plus cours. Désormais, les DOM sont des DROM (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place aux COM (Collectivités d'outre-mer) régies par l'article 74 de la Constitution¹.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La loi du 19 mars 1946, fait de la Martinique un département français, comme la Guadeloupe, la Guyane, et La Réunion.

Par la loi du 31 décembre 1982, la Martinique devient également une région, mais, à la différence de ses homologues métropolitaines, son assise territoriale est monodépartementale et ses compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales à travers l'octroi de mer.

En 2000, la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) instaure des mesures économiques et sociales destinées à relancer l'économie. Elle accorde également des compétences supplémentaires aux collectivités locales, notamment en matière de coopération régionale. Elle est complétée en 2003 par la loi de programmation pour l'outre-mer (LOPOM), qui instaure un dispositif d'accompagnement du développement économique et social du territoire. En 2009, la loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM) se substitue à la LOPOM et institue des mesures de soutien au pouvoir d'achat, à l'économie et aux entreprises.

La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 crée la dénomination de « Département et région d'outre-mer » et la Martinique devient un DROM. Au même titre que les collectivités métropolitaines et en application de la loi du 13 août 2004, les DROM héritent de nouvelles compétences à compter du 1^{er} janvier 2005². Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, alors que la Région coordonne le développement économique.

Dans le cadre de la poursuite du processus d'évolution statutaire, deux référendums sont organisés les 10 et 24 janvier 2010. Lors de la première consultation, les martiniquais rejettent à 78,9 % des suffrages exprimés la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution. La seconde consultation porte sur la création d'une collectivité unique exerçant les compétences dévolues à la Région et au Département, régie par l'article 73 de la Constitution. Le projet est adopté à 68,3 % des suffrages exprimés.

¹ Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « Pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) avec la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

² Développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture.

Le 28 juillet 2011, deux lois prévoyant la création d'une collectivité unique sont publiées au Journal Officiel : la loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011, relative aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution, et la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011, relative à la collectivité de Martinique. Les premières élections auront lieu en 2015 et doteront l'assemblée de 51 conseillers territoriaux, élus pour 6 ans.

1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Toutefois, des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en Métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par leurs caractéristiques et contraintes particulières. Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.

- la fiscalité¹ : les taux de TVA sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et nul pour la Guyane ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane ; il existe un impôt indirect supplémentaire, l'octroi de mer, dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux ; par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation permettent de favoriser les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements ; en complément de l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour tenir compte de l'éloignement.

Les DROM, à l'exception de La Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire dans certains domaines relevant habituellement de la loi (à l'exception des matières dites régaliennes).

1.3 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer² dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République, avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. Les régions d'outre-mer peuvent en outre, avec l'accord des autorités de la République, devenir membres-associés de certains organismes régionaux.

¹ Voir également Chapitre 2, Section 3.

² Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) de 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes prenant en compte les particularités des territoires d'outre-mer de ses Etats membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer visés à l'article 73 de la Constitution. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités visées à l'article 74 de la Constitution, ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations du droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'Union européenne tolère le dispositif fiscal de l'octroi de mer, le maintien de zones et entrepôts francs, ainsi que des aides d'Etat. De plus, les DROM bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'Union européenne et de son objectif convergence, qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées². Ils disposent au titre de cet objectif d'une enveloppe globale de 2,7 milliards d'euros, à laquelle s'ajoutent 482 millions euros de fonds RUP³, soit un total de 3,2 milliards d'euros sur la période 2007-2013. Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses).

¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme, en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et La Réunion).

² Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

³ En complément des fonds structurels, l'Union européenne alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Martinique

Section 1

La population

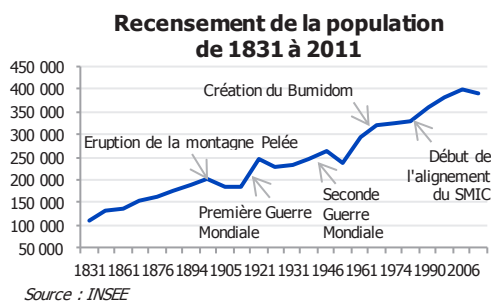
LA POPULATION DIMINUE ET VIEILLIT

La population martiniquaise est en baisse depuis quelques années et son taux de croissance annuel moyen est négatif sur la période 2006-2013 (-0,4 %). Par ailleurs, elle est vieillissante, sous les effets conjugués de la diminution de l'accroissement naturel et d'un solde migratoire négatif, particulièrement marqué pour la tranche d'âge des 18 à 30 ans.

1. Évolution et structure de la population

La population baisse depuis 2006

Selon les résultats du recensement de l'INSEE, la population municipale de la Martinique s'élevait à 392 291 habitants au 1^{er} janvier 2011. Cette donnée, publiée au Journal Officiel¹, est utilisée pour l'application des dispositions législatives et réglementaires. Par rapport au recensement de 2006, la baisse est de 5 400 habitants (-1,4 %).



Entre 2006 et 2011, la population a baissé dans 22 des 34 communes martiniquaises. Le Sud-Caraïbe est la seule zone d'emploi, sur les six² que compte la Martinique, qui voit sa population augmenter. La zone la plus touchée par la baisse de la population -qui est continue depuis le recensement de 1999- est le Nord-Atlantique. Les quatre autres zones voient leur dynamique démographique s'inverser, les hausses de population observées entre 1999 et 2006 dans ces zones s'étant transformées en baisse entre 2006 et 2011. Les Martiniquais sont concentrés au centre de l'île, qui rassemble plus d'un habitant sur deux (58,5 %), contre 30,9 % pour le Sud et 10,6 % pour le Nord. Depuis le recensement de 2006, la population de Fort-de-France continue de baisser.

Au 1^{er} janvier 2013, la population martiniquaise est estimée à 386 486 habitants³, confirmant ainsi sa trajectoire décroissante.

La Martinique est le seul DROM qui perd des habitants. En comparaison, et malgré un ralentissement de leur croissance, les populations de la Guyane et de la Guadeloupe ont progressé entre 2006 et 2011, respectivement de 15,3 % et de 1,0 % pour atteindre 237 500 et 404 600 habitants. La Réunion et Mayotte enregistrent une croissance démographique respective de 6,0 % entre 2006 et 2011 et de 13,9 % entre 2007 et 2012 (pour atteindre 828 581 et 212 645 habitants).

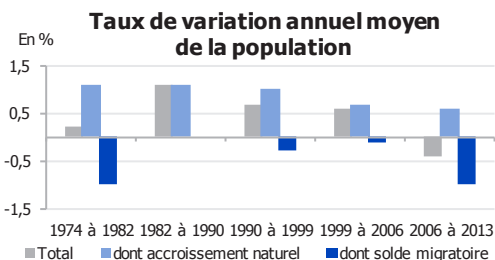
¹ Journal Officiel de la République Française, décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013.

² Nord-Atlantique, Nord-Caraïbe, Centre-Atlantique, Centre-agglomération, Sud-Caraïbe et Sud-Atlantique.

³ Estimation de l'INSEE. Contrairement aux populations légales, les estimations sont provisoires.

La transition démographique est achevée

Depuis 1990, le taux de croissance annuel moyen de la population n'a cessé de diminuer jusqu'à devenir négatif. Alors qu'il s'établit à 0,2 % par an de 1974 à 1982, puis à 1,1 % entre 1982 et 1990, il recule à partir de 1990 et devient négatif entre 2006 et 2013 à -0,4 %. Cette évolution s'explique par la détérioration du solde naturel et la forte dégradation du solde migratoire.

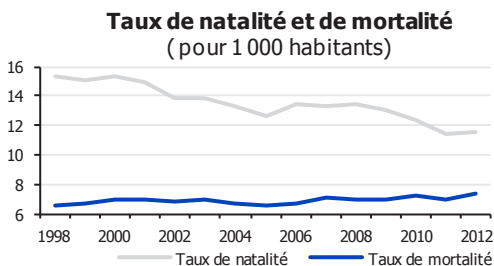


Source : INSEE

Ainsi, depuis 1990, la contribution de l'accroissement naturel au taux de croissance annuel moyen de la population ne cesse de fléchir, pour s'établir à 0,6 % de 2006 à 2013. De même, depuis 1990, la contribution négative du solde migratoire s'est accentuée de 2006 à 2013 à -1,0 %. Ces dynamiques démographiques témoignent de l'achèvement de la transition démographique en Martinique.

L'accroissement naturel recule

En 2012, l'accroissement naturel continue de reculer (-5,4 %), tiré par la baisse des naissances (-0,4 %), alors que le nombre de décès est en hausse (+2,8 %). Le taux de mortalité en Martinique est toutefois inférieur au taux français (7,3 ‰ contre 8,7 ‰ en 2011). Depuis 2008, le taux de natalité continue de décroître (11,5 ‰ en 2012). Depuis 2010, il est en deçà du niveau national.



Source : INSEE

Principaux indicateurs démographiques

	2010	2011	2012	Var. 12/11
Population	394 173	392 291	389 437	-0,7%
Densité de la population (hab/km ²)	349	350	354	1,1%
Nombre de naissances (a)	4 888	4 475	4 458	-0,4%
Nombre de décès (b)	2 844	2 741	2 818	2,8%
Accroissement naturel (c = a - b)	2 044	1 734	1 640	-5,4%
Indicateur conjoncturel de fécondité	2,02	1,90	1,94	2,1%
Espérance de vie à la naissance				
Hommes	77,5 ans	78,9 ans	78,8 ans	-0,1%
Femmes	84,3 ans	85,0 ans	85,4 ans	0,5%

Source : INSEE

Concernant les naissances, le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer s'élève à 1,94 en 2012, en progression par rapport à 2011 (+2,1 %), mais encore en dessous de la moyenne nationale (2,01). Ce moindre dynamisme est le reflet de changements comportementaux et sociétaux. L'âge moyen des mères martiniquaises est plus faible qu'au niveau national (29,3 ans contre 30,1 ans en 2013) et la proportion de naissances hors mariage est sensiblement plus importante (77,3 % en Martinique pour l'année 2013, contre 56,7 % au niveau national).

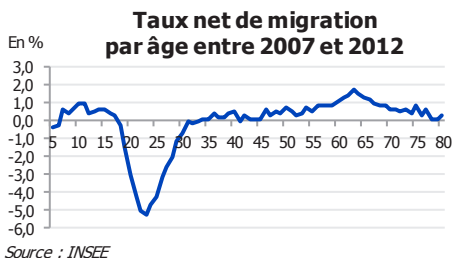
Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2012, l'espérance de vie des hommes martiniquais (78,8 ans) dépasse légèrement le niveau national (78,5 ans). L'espérance de vie des femmes martiniquaises est également supérieure au niveau national (85,4 ans, contre 84,8 ans).

Le déficit migratoire est marqué chez les jeunes

Le solde migratoire de la Martinique est négatif. Les sorties se font principalement en direction de la métropole (dans 83 % des cas) et plus d'un quart de la population née en Martinique (117 000 personnes) réside en métropole¹ en 2008, dont plus de la moitié en Ile-de-France. Les départs de la Martinique se font très souvent dans le cadre de la poursuite d'études ou de la recherche d'un emploi (motifs à l'origine de plus de 50 % des départs) par un public majoritairement jeune : 9 sur 10 ont quitté la Martinique avant 35 ans et plus de la moitié avant 25 ans. Plus diplômés qu'à la Martinique, leur taux d'emploi est de 64,2 % (contre 62,3 % pour les métropolitains). Ces départs ne sont pas pour autant définitifs puisque 32 % des Martiniquais qui quittent l'île durant une longue période reviennent ultérieurement pour y vivre.

Les entrants, provenant majoritairement de l'Hexagone, représentent 16 % de la population martiniquaise âgée de 18 à 79 ans, soit une proportion inférieure à celle des autres DROM (17 % pour La Réunion, 20 % pour la Guadeloupe et 53 % pour la Guyane).

Le solde migratoire négatif est donc particulièrement important dans la tranche d'âge des 18 à 30 ans, les entrées de jeunes n'étant pas suffisamment importantes pour compenser les départs des jeunes martiniquais.



La population vieillit

La population martiniquaise vieillit et l'âge médian de la population est passé de 22 ans en 1982 à 40 ans en 2011.

La part de la population âgée de moins de 20 ans est passée de 28,9 % en 2006 à 24,9 % en 2013 (-3,9 points). Parallèlement, celle des personnes âgées, de plus de 60 ans, a enregistré une croissance de 5,2 points (passant de 18,2 % à 23,4 %). Par ailleurs, la part des 20-59 ans connaît une décroissance de -1,3 point (passant de 53,0 % à 51,7 %). Cette évolution traduit bien le vieillissement de la population martiniquaise, le solde migratoire négatif depuis les années 60 n'étant plus compensé par l'accroissement naturel aujourd'hui.

En outre, les relations de réciprocité entre les personnes âgées et leurs descendants semblent avoir quelque peu évolué du fait de la crise économique, les Martiniquais de 60 ans et plus apportant à leur famille ou leur entourage plus d'aides qu'ils n'en reçoivent².

La vie en couple recule

Cette reconfiguration des solidarités familiales s'accompagne d'une évolution de la structure des familles martiniquaises.

¹ INSEE Première n°1389 - février 2012 : « 365 000 Domiens vivent en métropole ».

² Antianéchos n° 20- septembre 2012 : « Migrations, famille et vieillissement : Défis et enjeux pour la Martinique ».

Le modèle de la famille conjugale semble s'affaiblir : la vie en couple recule et les familles monoparentales sont plus nombreuses. Le nombre de mariage suit une tendance à la baisse : de 1 511 en 2001 à 1 095 en 2011 (soit -27,3 %). Ce recul n'est pas compensé par d'autres formes d'unions comme le PACS, et s'accompagne d'une réduction de la taille des ménages. Les ménages d'une personne, qui représentaient 25 % de l'ensemble des ménages en 1999, en représentent 32 % en 2010. A l'opposé, 16 % des ménages étaient composés de 5 personnes ou plus en 1999, contre 8 % en 2010. Enfin, la monoparentalité s'accroît : près d'une famille sur quatre (24,5 %) est monoparentale (contre 8,6 % en métropole) et un enfant sur deux (46,0 %) vit dans une famille monoparentale (contre 11,0 % en métropole).

On compte peu d'étrangers dans la population

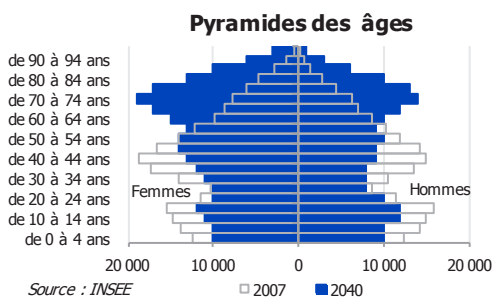
En 2010, la population de nationalité étrangère s'établit à 1,7 %, principalement des Haïtiens et des Saint-Luciens. 97,3 % des Martiniquais sont français de naissance et 1,0 % français par acquisition.

2. Projections et perspectives de développement

Le vieillissement et la dépendance s'accroissent

D'après les projections de l'INSEE, d'ici 2040, la Martinique devrait devenir, après la Corse, la deuxième région la plus âgée de France.

Ce phénomène s'expliquerait par la hausse de l'espérance de vie, le retour des retraités, ainsi que l'arrivée de la génération du baby boom dans la population de plus de 60 ans. Le rapport entre le nombre de personnes âgées (+ de 60 ans) et le nombre de personnes en âge de travailler (20-59 ans) devrait croître de 35,3 % en 2007 à 101,8 % en 2040.



Par ailleurs, selon l'INSEE, la population âgée dépendante de 85 à 89 ans doublerait entre 2007 et 2030 ; celle des personnes dépendantes de 90 ans et plus devrait tripler, posant ainsi de nombreux défis aux autorités publiques en termes de financement des systèmes de solidarité.

L'économie du vieillissement est-elle un axe de développement ?

Fin 2013, l'AFD et la CCIM ont présenté une étude sur ce thème, envisageant deux scénarios à long terme : un scénario « tendanciel » avec un vieillissement « subi », entraînant une réduction de la population active employable qui se solderait par une perte de croissance de l'activité, une baisse de la consommation des ménages, une dégradation de la profitabilité des entreprises et donc un resserrement de la contrainte budgétaire de la collectivité ; un autre scénario « volontariste » consistant à saisir les opportunités offertes par le vieillissement pour fournir de l'emploi en répondant à la demande des seniors. Selon l'étude, cet axe de développement est envisageable si la Martinique réussit à accroître la productivité de sa main-d'œuvre et moyennant une intervention forte des pouvoirs publics.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

Les départements d'Outre-mer disposent d'un système statistique développé, avec la possibilité d'élaborer des comptes économiques régionaux détaillés. Les comptes définitifs sont généralement disponibles dans un délai de trois ans, mais des estimations des principaux agrégats sont élaborées l'année suivante dans le cadre du partenariat CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer), qui associe l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD. Les derniers comptes économiques définitifs disponibles sont ceux de l'année 2009 et les derniers comptes rapides ceux de l'année 2012.

1. Les comptes économiques

UNE ECONOMIE ATONE EN 2012

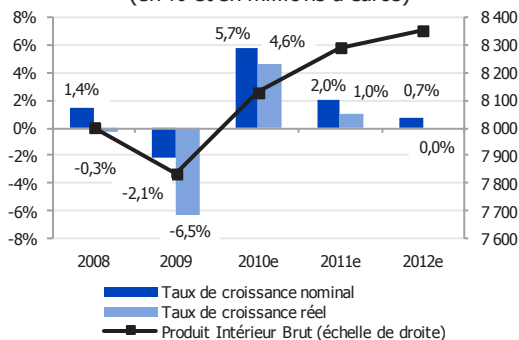
L'économie de la Martinique a connu une croissance soutenue entre 2002 et 2012 (+3,2 % en moyenne annuelle, en valeur), tirée par la consommation et l'investissement. Toutefois, la croissance est devenue négative en 2008 et 2009, avec le début de la crise économique et financière dans la zone euro, aggravée en Martinique par la crise sociale. Les années 2010 et 2011 ont permis un rattrapage partiel, mais pas suffisant pour que l'économie martiniquaise retrouve les niveaux d'avant la crise. En 2012, le PIB stagne (+0,0 % en volume et +0,7 % en valeur), la consommation résistant grâce à la hausse des dépenses des administrations publiques, alors que l'investissement recule sensiblement.

1.1 LE PIB

En 2012, le PIB¹ de la Martinique atteint 8,4 milliards d'euros. Sa croissance est modeste en valeur (+0,7 %) et nulle en volume² (évolution identique à celle de la Métropole), après la modeste progression de 2011.

En Guadeloupe et à La Réunion, la croissance du PIB est ralentie (respectivement +2,1 % et +2,4 % en valeur), alors qu'elle est préservée en Guyane (+4,7 %).

PIB et taux de croissance
(en % et en millions d'euros)



e : estimations, CEROM

Source : INSEE - Comptes économiques régionaux (base 2005)

1 Le Produit intérieur brut (PIB) est la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée des impôts (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques) et diminuée des subventions sur les produits. Il mesure la création de richesse, sur une période d'un an, par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

2 L'expression en volume correspond au taux de croissance réel, c'est-à-dire abstraction faite du taux d'inflation moyen.

PIB des DOM en 2012 (hors Mayotte)

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	Métropole
PIB (en milliards d'euros courants)	8,4	8,0	3,8	16,3	1 808,8
PIB par habitant (en euros courants)	21 527	19 810	15 416	19 477	31 420
Taux de croissance du PIB (en euros courants)	0,7%	2,1%	4,7%	2,4%	1,5%
Taux de croissance du PIB (en euros constants)	0,0%	0,6%	3,3%	0,7%	0,0%

Sources : INSEE, CEROM

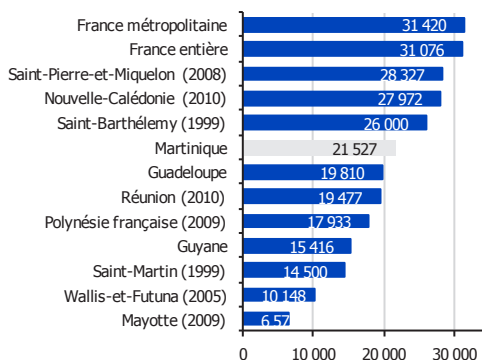
En 2012, le PIB par habitant de la Martinique s'élève à 21 527 euros (31 420 euros au niveau national), en progression de 1,5 % sur un an (+1,1 % pour le PIB français).

Il représente 69,3 % du PIB national, l'écart avec la Métropole ne cessant de se réduire (+11,6 points entre 2001 et 2012).

En parité de pouvoir d'achat¹, il figure parmi les plus élevés de la Caraïbe. Ainsi, il représente 1,7 fois celui de la Dominique et 1,8 fois celui de Sainte-Lucie, les deux îles voisines.

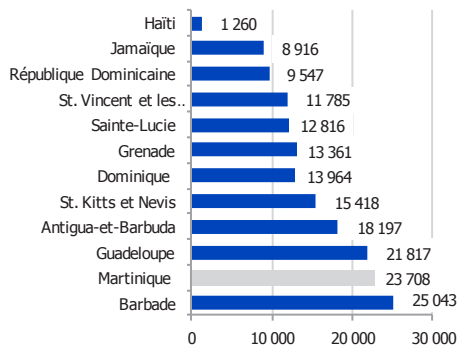
En termes de développement humain, la Martinique figure également en tête des îles de la Caraïbe, avec un indicateur de développement humain (IDH) de 0,814².

PIB par habitant en 2012 France et Outre-mer (en euros)



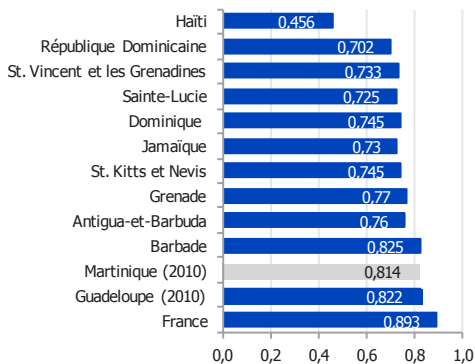
Sources : INSEE, ISEE, ISPF, CEROM

PIB par habitant en 2012 dans la Caraïbe (en USD PPA)



Sources : INSEE, CEROM, FMI - Calculs IEDOM

IDH en 2012



Sources : CEROM, INSEE, AFD, IEDOM, PNUD

1 La parité de pouvoir d'achat est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat de différentes monnaies. Il exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaires dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

2 L'IDH est un indicateur synthétique du niveau de développement des pays, calculé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idh/>.

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

En 2012, les ressources de l'économie martiniquaise sont estimées à 11,3 milliards d'euros courants. Elles comprennent le PIB généré localement (73,7 %) et les importations (26,3 %). Pour leur part, les emplois intègrent la consommation des ménages (45,9 %) et des administrations publiques (32,6 %), l'investissement (13,3 %) et les exportations (9,4 %). La consommation des ménages et des administrations dépasse le niveau du PIB (106,6 %).

Equilibre emplois-ressources

(en millions d'euros courants)	2008	2009	2010 ^e	2011 ^e	2012 ^e	Répart.	Var. 12/11
Ressources	10 960	10 302	10 780	11 235	11 337	100,0%	0,9%
Produit intérieur brut	8 002	7 835	8 128	8 291	8 352	73,7%	0,7%
Importations de biens et services	2 957	2 467	2 652	2 944	2 985	26,3%	1,4%
Emplois	10 960	10 302	10 780	11 235	11 337	100,0%	0,9%
Consommation finale des ménages	5 024	5 321	5 085	5 153	5 203	45,9%	1,0%
Consommation finale des administrations	3 356	2 837	3 471	3 594	3 701	32,6%	3,0%
Formation brute de capital fixe	1 866	1 378	1 506	1 611	1 507	13,3%	-6,5%
Variations de stocks	-4	126	-9	58	-140	-1,2%	ns
Exportations de biens et services	718	640	727	819	1 066	9,4%	30,2%

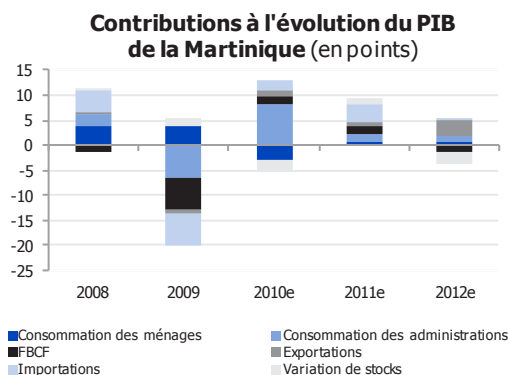
e : estimations, CEROM

Source : INSEE - Comptes économiques régionaux (base 2005)

En termes d'évolution, les ressources et les emplois ont atteint un point bas en 2009, à 10,3 milliards d'euros courants, impactés par la baisse sensible de la consommation des administrations publiques et de l'investissement. A partir de 2010, la croissance économique est tirée par la consommation des administrations et, dans une moindre mesure, par l'investissement (respectivement +30,5 % et +9,4 % en valeur entre 2009 et 2012), alors que la consommation des ménages est en repli (-2,2 % sur trois ans).

En 2012, la croissance du PIB est faible (+0,7 %, en valeur), en lien avec l'évolution de l'investissement (-6,5 %) et de la consommation des ménages (+1,0 %), malgré la résistance de la consommation des administrations publiques (+3,0 %). Les échanges extérieurs bénéficient de la progression des exportations (+30,2 %), alors que les importations sont en hausse modérée (+1,4 %).

Globalement, en euros courants, la croissance du PIB tient principalement à la hausse des exportations (+3,0 points) et de la consommation des administrations (+1,3 point), alors que l'investissement l'impacte défavorablement (-1,3 point).



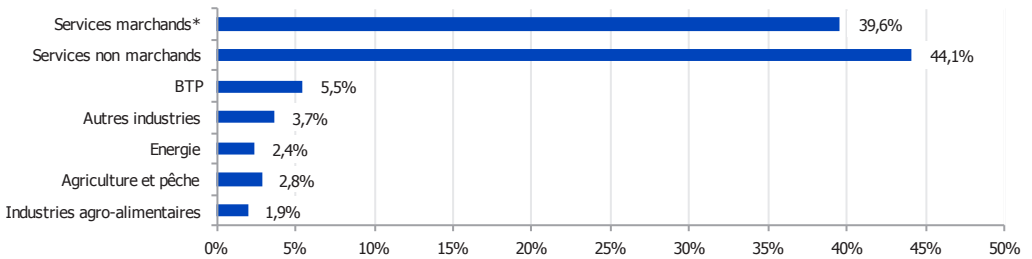
e : estimations, CEROM

Source : INSEE - Comptes économiques régionaux (base 2005)

1.3 LA VALEUR AJOUTEE

La Martinique présente les caractéristiques d'une économie moderne et fortement tertiaisée. Ainsi, les services (marchands et non marchands) représentent 83,7 % de la richesse produite (79,2 % au plan national). La part des services non marchands est particulièrement importante, en lien avec le poids des services publics dans l'économie locale. Elle représente 41,4 % de la valeur ajoutée (22,6 % en Métropole). Pour leur part, les services marchands représentent 41,4 % du PIB (56,6 % en Métropole).

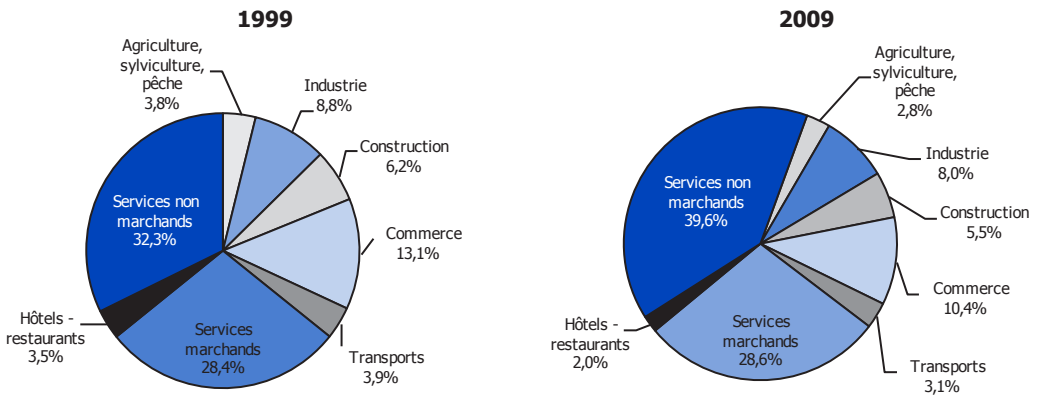
Répartition sectorielle de la valeur ajoutée en 2009



* Les services marchands comprennent les secteurs du commerce, des transports, de l'hôtellerie-restauration et les autres services marchands.
 Source : INSEE - Comptes économiques régionaux (base 2005)

Entre 1999 et 2009, le poids des services dans l'économie martiniquaise est orienté à la hausse (+2,5 points de valeur ajoutée), alors que le poids relatif des autres secteurs est en recul.

Evolution de la structure de la valeur ajoutée par branche



Source : INSEE - Comptes économiques régionaux (base 2005)

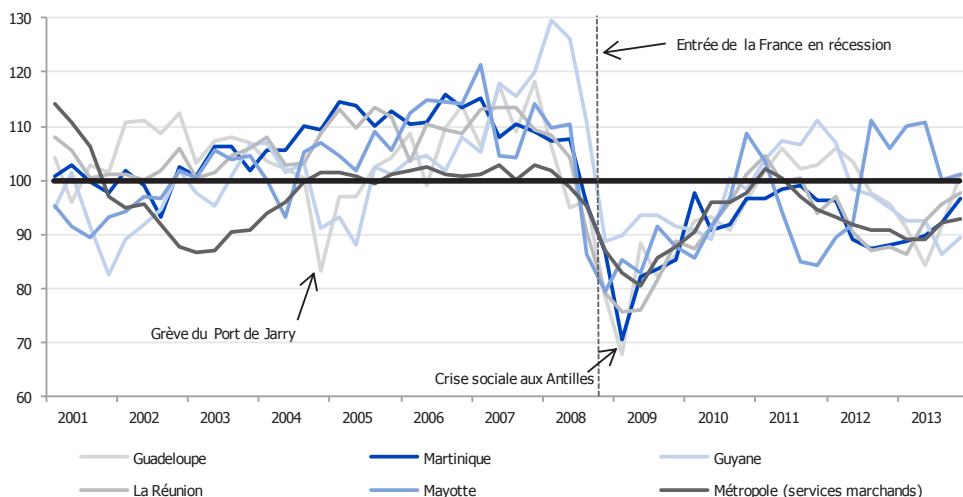
Toutefois, en valeur absolue, la valeur ajoutée de l'ensemble des secteurs progresse, à l'exception de celle du secteur de l'hôtellerie et de la restauration (-2,7 % par an en moyenne).

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES A LA MARTINIQUE

Le climat des affaires est mal orienté en Martinique depuis 2008. Après une période de redressement entre 2009 et 2011, la conjoncture se détériore de nouveau à partir de fin 2011. Après une dégradation marquée en 2012, l'indicateur du climat des affaires s'améliore sensiblement en 2013, progressant de 10,4 points sur un an, mais demeurant toutefois inférieur à sa moyenne de longue période.

Indicateur du climat des affaires
(100 = Moyenne de longue période)

Dernier point = T4 2013



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture, au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête. Afin d'en faciliter la lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA), élaboré par les Instituts d'émission, s'interprète de la manière suivante : si sa valeur est supérieure (respectivement inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (respectivement défavorable) car supérieure (respectivement inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer », parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement par le lien http://www.iedom.fr/IMG/pdf/note_institut_ica_032010.pdf.

2. L'emploi et le chômage

DEGRADATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Le marché de l'emploi est caractérisé à la Martinique par un niveau de chômage élevé. Les emplois créés par le passé n'ont pas permis d'absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail et de faire baisser le nombre de demandeurs d'emploi.

En 2013, la population active est stable et le taux de chômage au sens du BIT atteint 22,8 %. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A recensés par Pôle emploi s'élève à 44 583 en fin d'année (+2,7 % sur l'année).

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active est stable en 2013 à 167 583 personnes (+0,9 %).

La population active occupée est, pour sa part, en recul à 129 357 personnes (-1,4 %), comme le taux d'emploi¹ (+0,2 point à 41,0 %, contre 64,1 % en Métropole). En revanche, le taux d'activité s'améliore (+1,5 point à 53,1 %², contre 71,1 % pour la Métropole³). Globalement, la Martinique compte 1,1 actif pour 1 inactif et 3,4 actifs occupés pour 1 chômeur.

Les actifs âgés de 25 à 49 ans restent les plus nombreux (59,3 % de la population active), devant les actifs de plus de 50 ans (33,6 %) et les moins de 25 ans (7,1 %).

La population active est majoritairement féminine (54,7 %).

Répartition de la population active au sens du BIT

	2003	2012	2013	Var. 13/12	Var. moy. 13/03
Population active	155 497	166 112	167 583	0,9%	0,8%
Hommes	77 133	77 234	76 241	-1,3%	-0,1%
Femmes	78 364	88 878	91 342	2,8%	1,5%
Population active occupée	124 513	131 201	129 357	-1,4%	0,4%
Hommes	63 560	62 371	58 823	-5,7%	-0,8%
Femmes	60 953	68 830	70 534	2,5%	1,5%
Chômeurs (au sens du BIT)	31 616	34 911	38 226	9,5%	1,9%
Hommes	14 001	14 863	17 418	17,2%	2,2%
Femmes	17 615	20 048	20 808	3,8%	1,7%
Taux d'activité (en %)	51,1%	51,7%	53,1%	+1,4 point	-
Hommes	54,8%	54,2%	53,8%	-0,4 point	-
Femmes	48,0%	49,7%	52,6%	+2,9 point	-

Source : INSEE - Enquête emploi DOM

¹ Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population en âge de travailler.

² Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale en âge de travailler.

³ Les données de la Métropole sont issues de l'enquête emploi réalisée en continu par l'INSEE et portent sur le 4^e trimestre 2013. Elles sont corrigées des variations saisonnières et concernent les personnes âgées de 15 à 64 ans.

2.2 L'EMPLOI

L'emploi salarié est en repli à 123 551 personnes en 2012 (-1,7 %). Il reste structurellement marqué par la prédominance du secteur tertiaire, qui représente 84,6 % de l'ensemble, avec 104 514 salariés. Le secteur tertiaire marchand concentre 39,5 % de l'emploi salarié (dont 11,6 % pour le commerce) et le secteur tertiaire non marchand 45,0 %.

Répartition sectorielle de l'emploi salarié¹

	2002	2011	2012	Part	Var. 12/11
Agriculture, sylviculture et pêche	5 232	4 378	4 337	3,5%	-0,9%
Industries, énergie et eau	8 644	8 626	8 350	6,8%	-3,2%
Construction	5 272	6 789	6 350	5,2%	-6,5%
Services marchands dont :	41 307	49 578	48 918	39,5%	-1,3%
Commerce	14 928	14 864	14 384	11,6%	-3,2%
Transport	5 383	5 674	5 913	4,8%	4,2%
Hébergement et Restauration	4 972	4 749	4 609	3,7%	-2,9%
Autres services marchands	16 024	24 291	24 012	19,4%	-1,1%
Services non marchands	57 161	56 379	55 596	45,0%	-1,4%
Total	117 616	125 750	123 551	100,0%	-1,7%

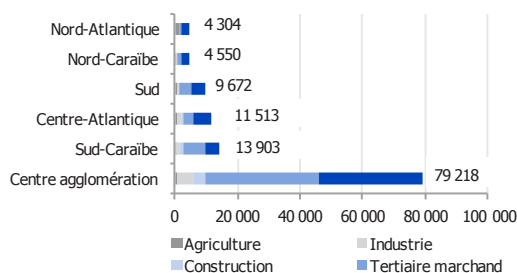
Source : INSEE - base EPURE

En 2012, l'emploi salarié est en diminution dans la quasi-totalité des secteurs d'activité. Seuls, les effectifs du secteur des transports sont orientés à la hausse (+4,2 %).

Les dernières estimations disponibles, montrent que l'emploi salarié poursuit son repli en 2013² (-1,5 % à fin septembre sur un an). Cette baisse est imputable au secteur de la construction (-2,9 %) et au secteur tertiaire marchand (-1,8 %), principalement.

S'agissant de répartition géographique, l'agglomération de Fort-de-France, concentre une part importante des activités économiques et commerciales, ainsi que l'essentiel des administrations publiques, et constitue le principal bassin d'emploi, avec près des deux tiers de l'emploi salarié.

Répartition géographique de l'emploi salarié en 2011 (par secteur et par zone d'emploi)



Source : INSEE

¹ Les autres services marchands regroupent les sous-secteurs « Information et communication », « Activités financières et d'assurance », « Activités immobilières », « Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien », et « Autres activités de services ».

² Premiers résultats n°102 - INSEE, avril 2014 : « Aux Antilles-Guyane, la dégradation du marché du travail continue au troisième trimestre 2013 ».

L'emploi public représente plus de la moitié de l'emploi salarié des services non marchands. La fonction publique compte ainsi 40 800 agents en 2012 (dont 39,5 % pour la fonction publique d'Etat, 40,0 % pour la fonction publique territoriale et 20,5 % pour la fonction publique hospitalière). Entre 2002 et 2012, les effectifs ont globalement progressé de 12,6 %.

Toutefois, l'effectif de la fonction publique de l'Etat est en diminution (-13,5 %), en lien avec la révision générale des politiques publiques (RGPP) engagée en 2007¹.

Effectifs de la fonction publique

(en milliers)	2002	2011	2012	Var. 12/11	Var. 12/02
Fonction publique de l'Etat	18,6	15,9	16,1	1,3%	-13,5%
Fonction publique territoriale	11,9	16,3	16,3	0,0%	36,7%
Fonction publique hospitalière	5,7	8,4	8,4	0,0%	47,2%
Total	36,2	40,6	40,8	0,5%	12,6%

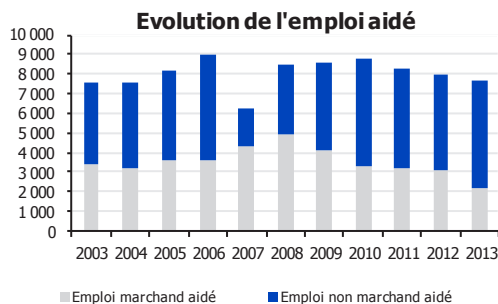
Source : INSEE, Siasp

2.3 L'EMPLOI AIDÉ

Les politiques d'aide à l'emploi comprennent les dispositifs nationaux et des mesures spécifiques à l'Outre-mer.

Toutes catégories confondues, en 2013, les mesures d'aide sont au nombre de 10 382, dont 2 273 concernent la formation ou l'accompagnement et 7 661 associées des emplois.

Les emplois aidés non marchands sont au nombre de 5 454 et relèvent du Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE) essentiellement. S'agissant des emplois aidés marchands, au nombre de 2 207, les principales mesures concernent des exonérations de cotisations sociales et des primes à l'embauche.



¹ La deuxième vague de mesures de la RGPP, lancée en 2010, visait en priorité les fonctions supports de l'Etat et l'amélioration du service rendu à l'utilisateur. De nombreux rapports parlementaires ont mis en évidence une procédure trop centralisée et s'interrogent sur la règle du "un sur deux", pour les remplacements des agents partant en retraite.

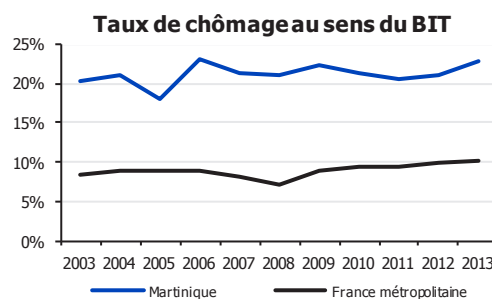
2.4 LE CHÔMAGE

2.4.1. Evolution et structure du chômage

1) Le chômage au sens du BIT

En 2013, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevé à 38 226 et le taux de chômage ressort à 22,8 % (10,2 % en Métropole).

Plus de la moitié des chômeurs sont des femmes (54,4 %). Le taux de chômage de ces dernières est toutefois identique à celui des hommes (22,8 %).



Source : INSEE - Enquête Emploi

L'âge constitue un facteur discriminant face au chômage, les plus jeunes étant les plus touchés. Ainsi, le taux de chômage des actifs âgés de moins de 25 ans s'établit à 68,2 %, alors que celui des personnes dont l'âge est compris entre 25 et 49 ans à 23,3 % et celui des seniors à 12,2 %.

Un faible niveau de formation constitue également un frein à l'accès à l'emploi. A titre d'illustration, le taux chômage atteint 30,4 % pour les actifs sans diplôme, 12,6 % pour les titulaires d'un premier cycle universitaire¹ et 7,5 % pour les titulaires d'un deuxième cycle.

2) Aux frontières du chômage

Les définitions retenues par le BIT pour le chômage et l'emploi n'englobent pas certaines situations particulières. En effet, selon les définitions communément retenues, un individu est chômeur, actif occupé ou inactif. Or, certaines personnes se trouvent dans une situation intermédiaire.

Il s'agit parfois de personnes désireuses de travailler mais non comptabilisées parce que dispensées de recherche d'emploi, ayant renoncé par découragement à rechercher un emploi. Ces personnes constituent une part importante du « halo du chômage », qui regroupe également les formes atypiques d'emploi, telles que le sous-emploi (temps partiel subi) ou l'emploi insatisfaisant (emploi insuffisant en quantité ou en qualité).

En Martinique, en 2013, le halo du chômage est estimé à 15 800 personnes. Il concerne un tiers des inactifs non étudiants. De plus, l'âge est un facteur déterminant quant à l'appartenance au halo. Il concerne 16 % des inactifs de 50 à 64 ans, 62 % des 25-49 ans et 72 % des moins de 25 ans.

¹ Depuis la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat), le premier cycle universitaire est un cycle de trois ans post baccalauréat.

3) La demande d'emploi au sens de Pôle emploi

Le marché de l'emploi reste dégradé en 2013. La demande d'emploi est en hausse (+5,7 % à 52 603), alors que les offres collectées diminuent (-8,3 % à 7 592), et ce, malgré la progression des offres durables¹ (+5,8 % à 4 525). Les offres satisfaites sont également en baisse (-7,0 % à 6 289), ce qui révèle une inadéquation entre les profils des candidats et les offres.



Sources : SMTP - Pôle emploi, Dares

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'établit à 44 583 en fin d'année 2013 (+2,7 % en glissement annuel). La dégradation est toutefois moins prononcée qu'en Métropole (+5,6 %). Cette hausse concerne essentiellement les hommes (+5,2 %), alors que le nombre de femmes est en légère augmentation (+0,8 %), ces dernières représentant 55,8 % de l'ensemble. Le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus continue de croître (+13,4 %), mais les jeunes de moins de 25 ans sont moins nombreux (-2,3 %).

Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie A

	2003*	2012	2013	Part	Var. 13/12
DEFM A	37 751	43 426	44 583		2,7%
Hommes	15 333	18 734	19 700	44,2%	5,2%
Femmes	22 418	24 692	24 883	55,8%	0,8%
Répartition par tranche d'âge					
15-24 ans	4 755	6 623	6 537	14,7%	-1,3%
25-49 ans	29 298	26 940	26 859	60,2%	-0,3%
50 ans et plus	3 698	9 863	11 187	25,1%	13,4%
Répartition par durée de chômage					
Moins d'un an	19 658	21 059	21 701	48,7%	3,0%
1 à 2 ans	7 896	8 951	8 430	18,9%	-5,8%
2 ans et plus	10 197	13 416	14 452	32,4%	7,7%
Répartition par qualification					
Non précisé	347	138	47	0,1%	-65,9%
Manceuvres	1 394	1 446	1 438	3,2%	-0,6%
Ouvriers spécialisés	2 950	2 428	2 583	5,8%	6,4%
Ouvriers qualifiés	3 536	3 578	3 896	8,7%	8,9%
Employés non qualifiés	9 543	11 803	12 200	27,4%	3,4%
Employés qualifiés	17 998	21 799	22 042	49,4%	1,1%
Techniciens et agents de maîtrise	1 120	1 263	1 361	3,1%	7,8%
Ingénieurs et cadres	863	971	1 016	2,3%	4,6%

* demandeurs d'emplois de catégorie 1

Source : DIECCTE - Nostra (données Pôle emploi)

¹ CDI ou CDD de plus de six mois

2.4.2. L'indemnisation du chômage

En 2013, le nombre de bénéficiaires des prestations de Pôle emploi est en hausse à 22 181 (+1,4 %). Avec 12 785 bénéficiaires, les allocataires de l'assurance chômage sont, en revanche, en diminution (-4,0 %). En effet, l'ensemble des allocataires de Pôle emploi ne perçoit pas cette allocation, certains étant arrivés en fin de droits.

Indemnisations versées par Pôle emploi

	2003	2012	2013	Var. 13/12
Régime de l'Assurance chômage	136,0	172,5	176,9	2,5%
Régime Etat	nd	45,3	42,1	-7,0%
Total	170,4	217,8	219,0	0,6%

Source : Pôle emploi

Le montant total des allocations versées par Pôle emploi au titre de l'indemnisation du chômage est globalement stable en 2013 à 219,0 millions d'euros (+0,6 %).

3. Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

Les chiffres présentés ci-dessous portent sur les revenus de 2010 pour les foyers déclarants et sur les revenus de 2011 pour les foyers fiscaux.

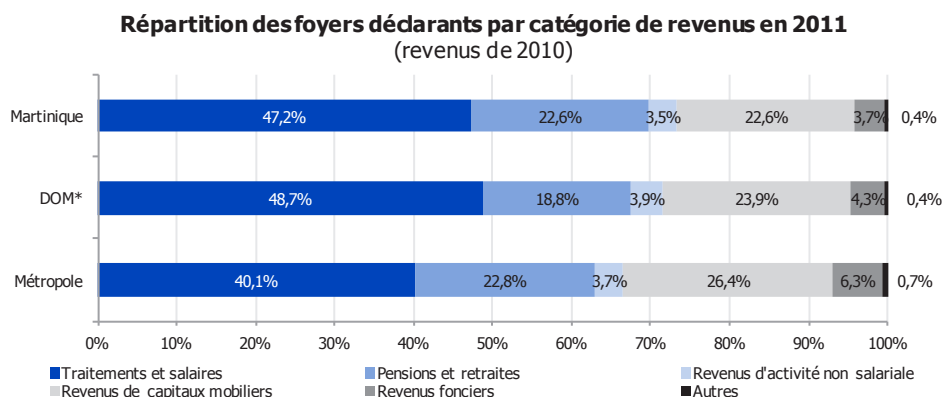
Selon la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les revenus déclarés¹ en 2010 par l'ensemble des foyers fiscaux résidant à la Martinique s'élèvent à 4,5 milliards d'euros.

3.1.1. Les différentes catégories de revenus

1) Les foyers déclarants²

En 2010, on recense 295 488 foyers déclarants en Martinique.

La proportion de foyers déclarant des traitements et des salaires est plus grande en Martinique qu'en Métropole (47,2 % contre 40,1 %). Celle déclarant des revenus de capitaux mobiliers est moindre (22,6 % contre 26,4 %). Enfin, celle déclarant des pensions et des retraites est comparable (22,6 % des déclarations contre 22,8 %).



* hors Mayotte

Source : Ministère de l'Économie et des Finances - DGFIP, données statistiques

Les revenus déclarés s'élèvent à 4,5 milliards d'euros. Plus des deux-tiers sont constitués de traitements et de salaires (69,5 %) et près d'un cinquième de revenus de pensions et retraites (19,9 %). Les revenus provenant d'activité non salariale, les revenus de capitaux mobiliers, les revenus fonciers et les autres revenus représentent un peu plus d'un dixième de l'ensemble (10,6 %).

¹ Sommes déclarées par l'ensemble des foyers avant l'application des différentes déductions et/ou réductions d'impôts.

² Une distinction doit être faite entre les foyers déclarants (295 488 foyers) et les foyers fiscaux (233 210 foyers). Les foyers fiscaux sont comptabilisés sans double compte tandis que les foyers déclarants peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon les différents types de revenu catégoriel.

Revenus déclarés par catégories

(en millions d'euros)	2000	2009	2010	Var. 10/09	Répartition
Traitements et salaires	2 074	3 060	3 159	3,2%	69,5%
Pensions et retraites	444	854	903	5,7%	19,9%
Revenus d'activité non salariale	177	270	289	7,2%	6,4%
Bénéfices agricoles	8	15	14	-7,9%	0,3%
Bénéfices industriels et commerciaux	98	123	130	5,0%	2,8%
Bénéfices non commerciaux	70	131	145	10,9%	3,2%
Revenus de capitaux mobiliers	42	57	53	-7,1%	1,2%
Revenus fonciers	65	127	131	2,4%	2,9%
Autres*	8	12	13	12,7%	0,3%
Total	2 810	4 380	4 547	3,8%	100,0%

* Revenus d'activités non professionnelles (BIC et BNC non professionnels).

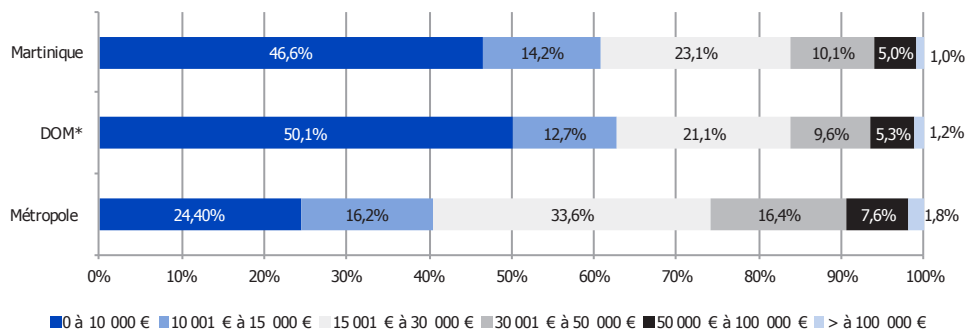
Source : Ministère de l'Économie et des Finances - DGFIP, données statistiques

Entre 2000 et 2010, la croissance économique et l'amélioration du processus déclaratif ont permis une progression tant des revenus déclarés que du nombre de foyers déclarants (respectivement +61,8 % et +51,4 %).

2) Les foyers fiscaux

En 2010, on recense 233 210 foyers fiscaux en Martinique, pour un revenu fiscal de référence¹ de 4,0 milliards d'euros.

Répartition des foyers fiscaux par tranches de revenu fiscal de référence en 2012 (revenus 2011)



* hors Mayotte

Source : Ministère de l'Économie et des Finances - DGFIP, données statistiques

La répartition des foyers fiscaux par tranche de revenu traduit de fortes disparités. La part des foyers à faibles revenus (inférieurs à 10 000 euros²) est plus importante en Martinique qu'en Métropole (46,6 % des foyers fiscaux contre 24,4 %), et ces foyers représentent une part plus grande du revenu fiscal de référence (8,5 % contre 4,4 %).

¹ Le revenu fiscal de référence correspond au montant net des revenus et plus-values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Il constitue un des critères d'octroi de la prime pour l'emploi et des allègements directs locaux.

² Soit l'équivalent de 833,33 euros mensuel.

A l'inverse, les foyers fiscaux déclarant des revenus supérieurs à 100 000 euros représentent une part moins élevée qu'en Métropole (1,0 % contre 1,8 %), pour un montant également moins élevé (10,9 % contre 14,2 %).

La part des foyers fiscaux non imposables atteint 67,4 % en Martinique (contre 43,8 % en Métropole).

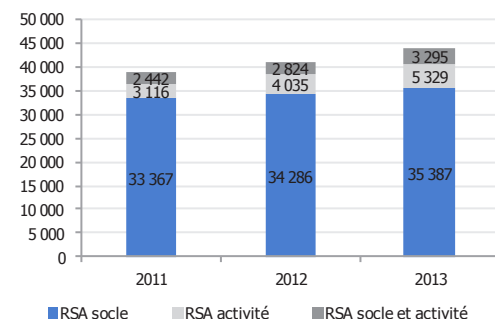
3.1.2. Le revenu de solidarité active (RSA)

Fin 2013, 44 011 allocataires du RSA sont dénombrés à la Martinique (+7,0 % sur un an), soit 26,5 % de la population active.

80,4 % des allocataires bénéficient du RSA socle¹, 12,1 % du RSA activité² et 7,5 % du RSA socle et activité.

Dans neuf cas sur dix, les bénéficiaires sont des personnes seules sans enfant (51,0 %) ou des familles monoparentales (41,0 %). Plus de la moitié des bénéficiaires du RSA perçoivent l'allocation depuis plus de trois ans (59,7 %).

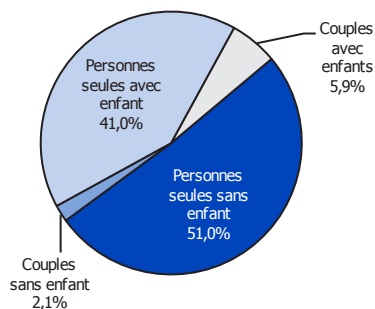
Foyers bénéficiaires du RSA



Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique

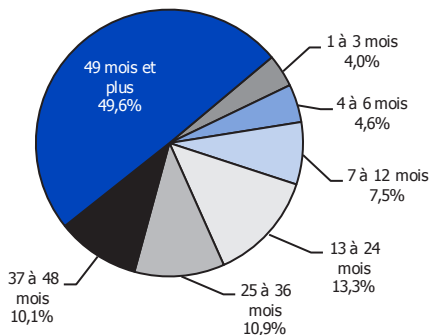
Répartition des foyers bénéficiaires du RSA en 2013

Selon la structure familiale



Source : Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique

Selon l'ancienneté dans le dispositif



Le RSA a été revalorisé de +1,7 %, au 1^{er} janvier 2013, le montant pour une personne seule sans enfant atteignant désormais 483,24 euros par mois (hors forfait logement). Le montant total des allocations du RSA versées par la Caisse d'allocations familiales de Martinique s'élève à 212,3 millions d'euros en 2013.

¹ Le RSA socle est destiné aux anciens bénéficiaires du RMI ou de l'API, sans activité. Le RSA socle décroît progressivement à mesure que les revenus du travail augmentent.

² Le RSA activité s'adresse aux personnes, exerçant ou reprenant une activité professionnelle, qui peuvent cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité.

LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Le revenu de solidarité active (RSA) est une prestation qui remplace notamment le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Il permet principalement de garantir un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels¹. Il a été institué par la loi dite « TEPA »² (loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée³ le 1^{er} juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis, à partir du 1^{er} janvier 2011⁴, dans les départements d'Outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et, le 1^{er} janvier 2012, à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- Le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le conseil général) ;
- Le RSA activité, versé aux personnes exerçant une activité professionnelle lorsque leur revenu est inférieur au « revenu garanti ». Il permet ainsi de cumuler les revenus du travail avec une part de l'allocation. Il est conçu comme une avance de la prime pour l'emploi qui peut être perçue l'année suivante. Il est financé par l'Etat ;
- Le RSA jeunes actifs, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans, soit au moins 3 214 heures ;
- Le RSA majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. A composition familiale équivalent, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'Outre-mer, et pour répondre à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien des travailleurs aux revenus les moins élevés était une prestation financée par l'Etat, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1^{er} janvier 2011, dans la plupart des géographies d'Outre-mer, le RSTA a continué d'être versé de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

3.1.3. Les actions d'insertion

Les actions d'insertion sont définies et mises en œuvre par l'Agence départementale d'insertion (ADI). Le dispositif a été créé par la loi n°88-1088 du 1^{er} décembre 1988 et révisé par l'ordonnance n°2000-99 du 3 février 2000. La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a sensiblement remodelé les contrats bénéficiant d'une aide de l'Etat, afin d'améliorer l'insertion professionnelle et sociale des personnes éloignées de l'emploi. Le 1^{er} janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI) s'est substitué aux quatre types de contrats existants⁵, alors que le contrat d'insertion par l'activité (CIA) a été maintenu.

¹ Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 SMIC.

² Loi n° 2008-1249 du 22 août 2007.

³ Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008.

⁴ Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010.

⁵ A partir du 1^{er} janvier 2010, le contrat unique d'insertion (CUI) modifie le fonctionnement des contrats aidés en vigueur. Le CUI prévoit la suppression du contrat insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) et du contrat d'avenir (CAV). Par contre, il reprend les dispositions du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur public et du contrat initiative emploi (CIE) pour le secteur privé.

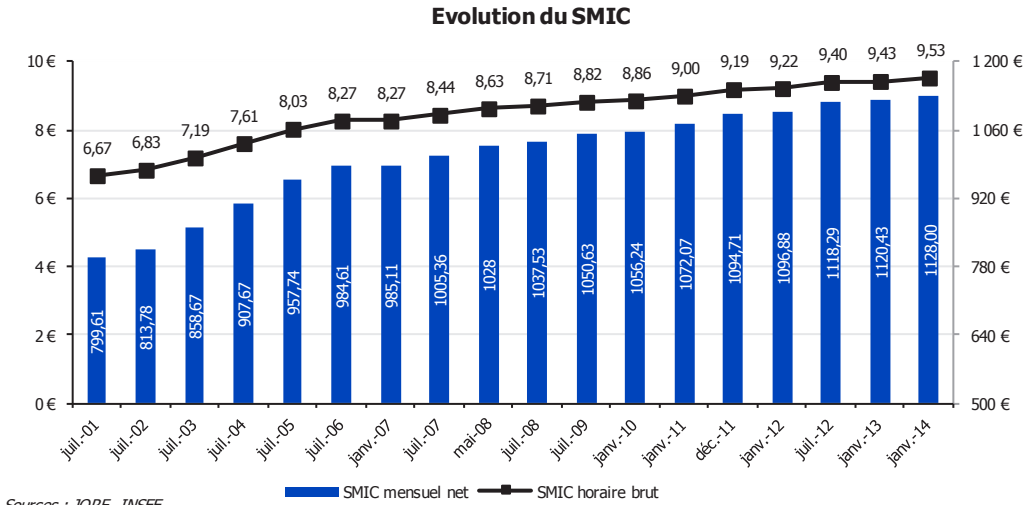
3.2 LES SALAIRES

3.2.1. Le SMIC¹

Le SMIC est revalorisé chaque année au 1^{er} janvier, par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, majoré de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier².

Lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2,0 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

Le SMIC a été revalorisé de 1,1 % au 1^{er} janvier 2014. Il s'élève à 9,53 euros brut par heures, soit 1 128 euros net par mois (1 430 euros brut).



3.2.2. Principaux salaires de référence

Outre le SMIC, l'indice de référence de la fonction publique est passé de 308 à 309 points au 1^{er} juillet 2013, soit une hausse de 0,3 %.

¹ Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été institué par la loi du 2 janvier 1970. Il correspond au salaire horaire minimum légal en France quelle que soit la forme de rémunération (à la tâche, au rendement, à la pièce, à la commission ou au pourboire).

² Mesuré par l'indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO).

Evolution des principaux salaires bruts

(en euros)	2003*	2011	2012	2013	Var. 13/12
SMIC	1 215	1 394	1 426	1 430	0,3%
Fonction publique**	1 598	1 912	1 997	2 003	0,3%

* En 2003, la durée minimale de travail hebdomadaire est de 39 heures (soit 169 heures par mois)

** Salaire mensuel brut minimum (indice 308), majoration de 40 % incluse

Source : JORF

Sur le plan structurel, d'après les déclarations annuelles de données sociales (DADS), en 2010, le salaire net annuel moyen, toutes catégories confondues, s'élève à 22 028 euros en Martinique (21 045 euros pour la France entière).

Revenus salariaux annuels selon la catégorie socioprofessionnelle en 2010*

(en euros)	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
Martinique	22 028	43 785	26 845	17 087	17 583	12 791
Guadeloupe	22 105	43 475	27 041	17 275	16 381	12 146
Guyane	23 663	44 176	28 404	18 486	16 442	11 566
Réunion	21 264	44 708	27 993	15 620	17 067	12 087
Province	19 652	35 968	23 126	14 515	17 686	12 885
Métropole	21 028	39 381	23 545	14 902	17 823	12 966
France entière	21 045	39 449	23 632	14 944	17 807	12 951

* Revenu salarial annuel moyen net de prélèvement par salarié au lieu de résidence.

Source : INSEE, Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Les cadres martiniquais, les professions intermédiaires et les employés bénéficient d'un salaire annuel moyen supérieur à celui de la France entière et de la province, alors que le salaire des ouvriers (qualifiés ou non) est inférieur, ce qui reflète de plus grandes inégalités dans la répartition des revenus.

4. Les prix

INFLATION MODEREE EN 2013

L'indice des prix à la consommation progresse de 0,7 % sur un an, suivant une évolution identique à celle de la France entière. Cette croissance modérée des prix tient principalement à la hausse des prix des services et, dans une moindre mesure, des produits alimentaires, alors que ceux de l'énergie sont en recul.

4.1 REGLEMENTATION

Loi Lurel et Bouclier Qualité-Prix

L'année 2013 est marquée par la mise en place du Bouclier Qualité-Prix défini à l'article 15 de la loi dite Lurel du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique Outre-mer.

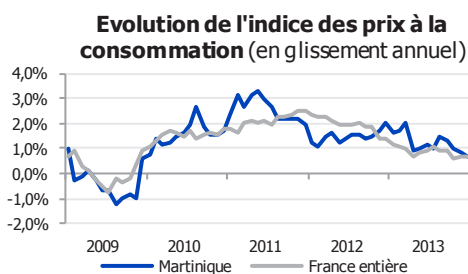
Le Bouclier Qualité-Prix est un dispositif de modération des prix portant sur une liste de produits de consommation courante, négociée chaque année par le Préfet et les professionnels du secteur de la grande distribution. L'accord du 27 février 2013 précise la composition de la liste de produits, son prix maximum global et les commerces concernés. La liste des produits tient compte des observations formulées dans le cadre de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus et affiche une volonté d'équilibre entre les marques nationales, les marques distributeurs et les produits locaux. En Martinique, l'accord de 2013 dispose que tous les établissements signataires¹ d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m² affichent la liste des 101 produits identifiés, dont le prix maximum global a été fixé à 365 euros. Cette somme représente une baisse de 10,3 % par rapport au montant constaté en magasin au moment de la signature de l'accord. Deux conventions complémentaires sont, en outre, venues compléter l'accord pour les établissements de taille inférieure et les discounters.

4.2 L'EVOLUTION DES PRIX EN 2013

Baisse de l'inflation

L'indice des prix à la consommation (IPC) atteint 130,0 en décembre 2013, en hausse de 0,7 % sur un an. L'année 2013 est ainsi marquée par une désinflation² de l'indice général des prix à la consommation qui progressait de +2,0 % en 2012.

La faiblesse de l'inflation et la désinflation de l'IPC en 2013 s'observent également pour les autres DFA ainsi que pour la France entière et la zone euro³.



Source : INSEE

¹ 14 enseignes représentant 46,6 % du chiffre d'affaires des hypermarchés et des supermarchés de la Martinique et 74,3 % de la surface commerciale.

² Baisse de l'inflation, c'est-à-dire croissance moindre de l'indice des prix à la consommation.

³ +0,0 % en glissement annuel à fin décembre 2013 en Guadeloupe (+2,1 % en 2012), +1,0 % en Guyane (+1,4 % en 2012), +0,7 % pour la France entière (+1,3 % en 2012) et +0,8 % pour la zone euro (+2,2 % en 2012).

Moindre hausse des prix de l'alimentation et baisse des prix de l'énergie

La hausse modérée de l'indice général des prix à la consommation en 2013 tient à la baisse des prix de l'énergie (-2,1 %), malgré la croissance des prix de l'alimentation (+1,8 %), des services (+1,1 %) et des produits manufacturés (+0,3 %).

La hausse des prix de l'alimentation (+1,8 %) en 2013 est de moindre ampleur qu'en 2012 (+4,3 %). Dans le détail, les prix des produits frais enregistrent une légère diminution (-0,1 %) ; ceux de l'alimentation hors produits frais affichent une progression contenue par rapport à l'année précédente (+2,2 %).

Les prix des services connaissent une hausse similaire par rapport à 2012 (+1,1 % en 2013). Cette progression est tirée par celle des services de santé (+1,7 %), des loyers et services rattachés (+0,8 %), alors que les coûts de transport et de communication sont en repli (-0,8 %).

Les prix de l'énergie enregistrent une baisse (-2,1 %), en lien avec l'évolution des prix des produits pétroliers (-5,2 %). La diminution des prix des produits pétroliers est plus importante en Martinique que pour la France entière (-1,8 %).

Les prix des produits manufacturés progressent modérément (+0,3 %). La baisse des prix de l'habillement (-0,7 %) et des prix des produits de santé (-1,1 %) compense en partie la hausse des autres produits manufacturés (+0,9 %).

Impact des prix des services et de l'alimentation

L'essentiel de la progression de l'IPC est imputable aux services, en raison de leur poids important dans la structure de la consommation des ménages (44,5 % de l'ensemble de la pondération de l'indice, alors que les prix sont en hausse modérée de 1,1 %). Ils contribuent ainsi à hauteur de 0,5 point sur 0,7.

Pour leur part, les produits alimentaires contribuent à hauteur de 0,3 point, en raison de leur poids dans la structure de la consommation (17,0 %, pour une hausse des prix de 1,8 %). La contribution des prix des produits manufacturés est de 0,1 point.

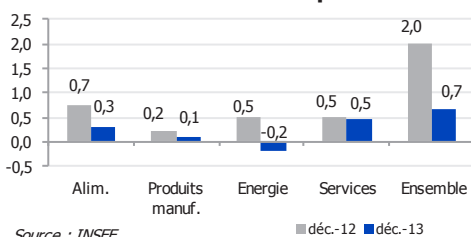
Enfin, la contribution des prix de l'énergie est négative (-0,2 point).

4.3 LES ECARTS DE PRIX AVEC L'HEXAGONE

Ecarts de prix significatifs, particulièrement pour les produits alimentaires

Selon l'étude de comparaison réalisée par l'INSEE en 2010, les prix sont plus élevés de 9,7 % en Martinique qu'en métropole. Cet écart de prix est imputable en partie aux produits alimentaires, supérieurs de 29,5 % à ceux de la métropole.

Contributions des postes à l'évolution des prix



5. Le commerce extérieur

Les développements qui suivent doivent être appréhendés en tenant compte de la présence de la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA), qui exploite des dépôts d'hydrocarbures en Guadeloupe et en Guyane, importe du pétrole brut en Martinique et réexporte une partie de sa production raffinée vers les deux autres DFA. Ainsi, les échanges d'hydrocarbures représentent une part importante des échanges extérieurs de la Martinique et leur évolution impacte généralement de manière sensible la tendance globale de l'année.

LES IMPORTATIONS SONT EN REPLI, IMPACTÉES PAR LA FAIBLESSE DE LA DEMANDE

L'année 2013 se caractérise par une baisse des importations (-4,5 %, -1,5 % hors produits pétroliers) et des exportations (-5,7 %)¹. Le taux de couverture des importations par les exportations est stable (-0,2 point) et reste faible (14,5 %). Le principal partenaire commercial de la Martinique est la France métropolitaine pour les importations et les DFA pour les exportations. En 2013, un arrêt technique de la SARA impacte fortement le niveau des échanges extérieurs (baisse des importations d'hydrocarbures naturels et hausse de produits raffinés pour la consommation locale). Le commerce régional reste embryonnaire.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 Principales évolutions

En 2013, les importations de biens enregistrent une baisse de 4,5 % à 2,6 milliards d'euros. Ce recul tient à la diminution des importations d'hydrocarbures naturels (-35,6 %) et, dans une moindre mesure, d'équipements mécaniques et de matériel électrique, électronique et informatique (-9,4 %).

Importations en valeur

en millions d'euros	2003	2012	2013	Var. 13/12
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	43,6	48,6	52,6	8,2%
Produits des industries agroalimentaires	343,9	390,3	401,2	2,8%
Produits pétroliers raffinés et coke	73,0	371,6	446,8	20,2%
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	293,0	395,7	358,4	-9,4%
Matériels de transport	254,3	248,6	257,7	3,6%
Autres produits industriels	711,6	805,1	791,4	-1,7%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	155,0	481,4	310,0	-35,6%
Produits de l'édition et autres produits	25,6	23,4	23,1	-1,3%
Total	1 899,9	2 764,8	2 641,1	-4,5%

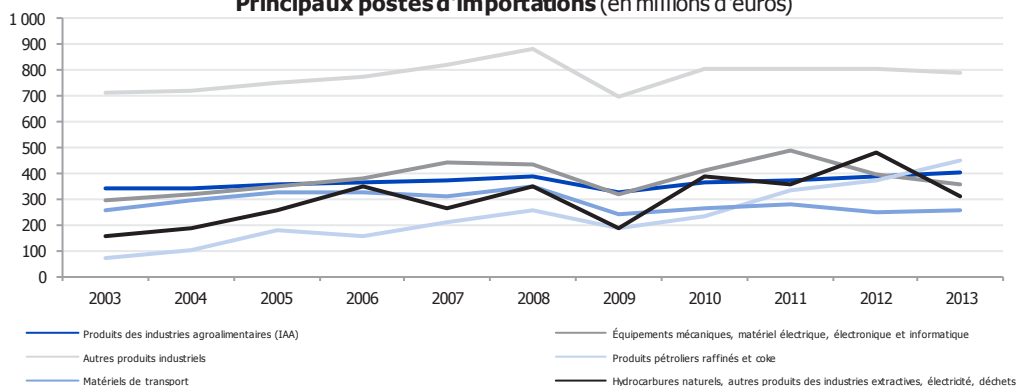
Source : Douanes

Les importations de produits pétroliers raffinés sont en hausse sensible (+20,2 %), en lien avec l'arrêt technique de la SARA. Les autres postes contribuent modérément à l'évolution d'ensemble.

Hors produits pétroliers, les importations reculent de 1,5 % en 2013.

¹ Ces chiffres revêtent un caractère provisoire pour le dernier exercice.

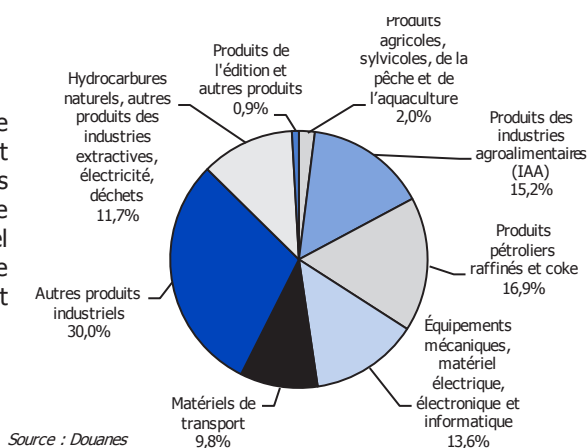
Principaux postes d'importations (en millions d'euros)



Source : Douanes

5.1.2 Structure des importations

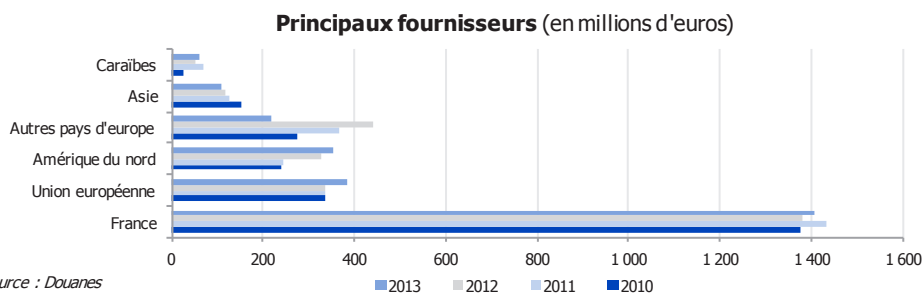
Les produits industriels constituent le premier poste d'importation (30,0 %), devant les produits pétroliers (28,6 %) et les produits agroalimentaires (15,2 %). Viennent ensuite les équipements mécaniques et le matériel électrique, électronique et informatique (13,6 %), ainsi que le matériel de transport (9,7 %).



Source : Douanes

5.1.3 Principaux fournisseurs

Plus des trois-quarts des importations de la Martinique proviennent d'Europe et l'hexagone demeure son principal fournisseur, totalisant 1,4 milliard d'euros en valeur, soit 53,2 % des importations (+3,3 points sur un an). Les importations en provenance des autres pays de l'Union européenne représentent 383,7 millions d'euros, soit 14,5 % de la valeur des produits importés (+2,3 points). Cette évolution provient des achats d'hydrocarbures au Royaume-Uni, qui représente plus du quart des importations en provenance de l'Union européenne.



Les importations provenant d'Amérique du Nord atteignent 354,2 millions d'euros, soit 13,4 % du total (+1,7 points). Les autres pays d'Europe (hors France et Union européenne) totalisent 218,1 millions d'euros, soit 8,3 % du total (-7,7 points). La part des produits en provenance d'Asie et de la Caraïbe est marginale.

En l'espace de dix ans, la part de la métropole dans la totalité des importations a sensiblement reculé (-11,1 points)¹, alors que celle de l'Amérique du Nord est en hausse (+11,1 points également). Cette progression tient aux approvisionnements en produits pétroliers raffinés en provenance des États-Unis (321,3 millions d'euros).

5.2. LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 Principales évolutions

En 2013, les exportations de la Martinique atteignent 383,7 millions d'euros, soit une diminution de 5,7 % sur un an. Cette baisse tient pour l'essentiel au recul des exportations de produits pétroliers (-13,1 %) et de produits agricoles (-11,2 %).

Hors produits pétroliers, les exportations progressent de 1,9 %, sous l'effet de la hausse des exportations de matériel de transport (+52,7 %) et de produits agroalimentaires (+12,8 %).

Exportations en valeur

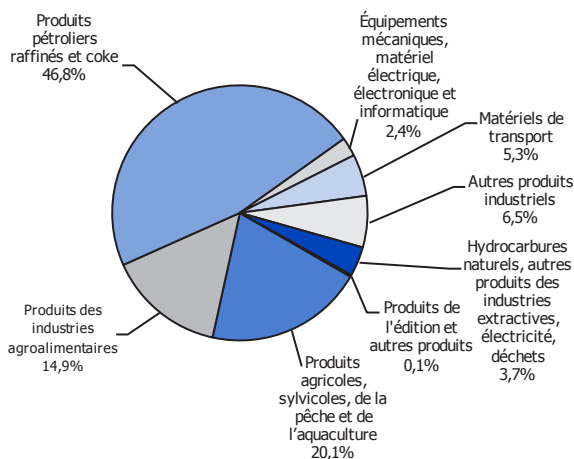
en millions d'euros	2003	2012	2013	Var. 13/12
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	123,7	86,9	77,1	-11,2%
Produits des industries agroalimentaires	72,0	50,6	57,1	12,8%
Produits pétroliers raffinés et coke	87,8	206,7	179,7	-13,1%
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	16,2	10,0	9,2	-8,2%
Matériels de transport	26,8	13,3	20,4	52,7%
Autres produits industriels	25,2	23,4	25,0	7,0%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	6,0	15,6	14,4	-8,0%
Produits de l'édition et autres produits	2,5	0,3	0,8	175,5%
Total	360,2	406,8	383,7	-5,7%

Source : Douanes

¹ En valeur, les importations provenant de l'hexagone continuent de progresser.

5.2.2 Structure des exportations

Avec 46,8 % des exportations (-4,0 points sur un an), les produits pétroliers raffinés demeurent le principal poste d'exportation, devant les produits de l'agriculture et de la pêche (20,1 %, -1,2 point) et les produits agroalimentaires (14,9 %, +2,4 points). En dix ans, la structure des exportations a sensiblement évolué avec notamment un renforcement de la place des produits pétroliers raffinés (+22,5 points)¹ et une baisse des produits de l'agriculture et de la pêche (-14,3 points).



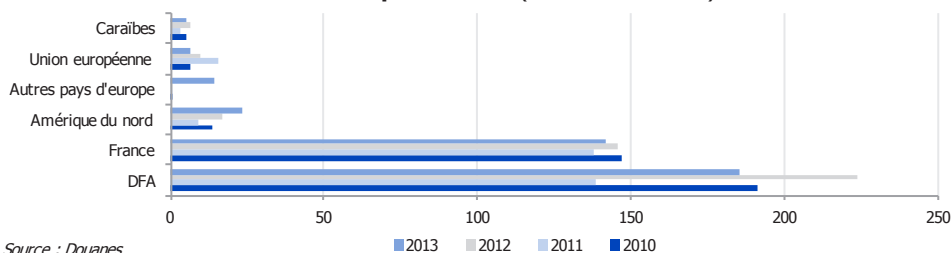
Source : Douanes

5.2.3 Principaux clients

Les exportations vers la métropole, la Guadeloupe et la Guyane représentent 85,3 % de l'ensemble des exportations de la Martinique.

Du fait de l'implantation de la SARA en Martinique, la Guadeloupe et la Guyane demeurent les principaux partenaires de la Martinique à l'export. Elles sont destinataires de 48,4 % des produits exportés (185,6 millions d'euros), constitués à 80,7 % d'hydrocarbures (41,2 % pour la Guadeloupe et 58,8 % pour la Guyane).

Principaux clients (en millions d'euros)



Source : Douanes

La métropole concentre 36,9 % des exportations de la Martinique (141,6 millions d'euros). Celles-ci sont principalement composées de produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture (76,7 millions d'euros) et de produits agroalimentaires (39,5 millions d'euros au total).

Les autres pays représentent 14,7 % des exportations (6,1 % pour l'Amérique du Nord).

¹ Cette progression est liée à la hausse des prix du pétrole.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE, HORS SERVICES

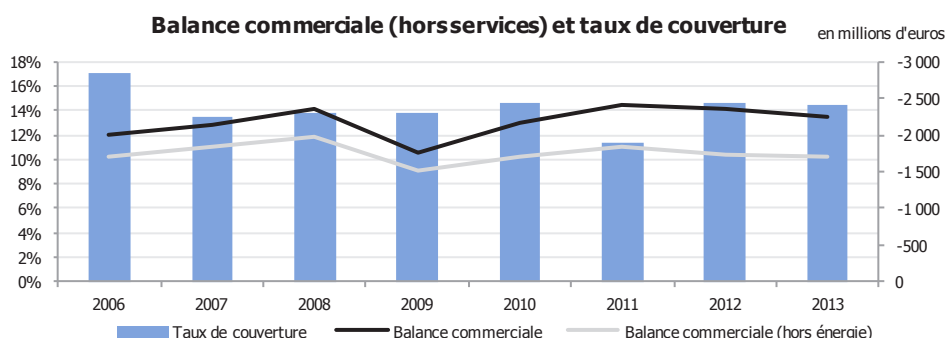
Le déficit de la balance commerciale, hors services, s'établit à -2,3 milliards d'euros, en repli de 4,3 %. Hors produits pétroliers, le solde de la balance commerciale demeure déficitaire (-1,7 milliard d'euros, soit -1,9 %). Le taux de couverture des importations par les exportations s'établit ainsi à 14,5 % (-0,2 point).

Le déficit concerne la quasi-totalité des postes de la balance commerciale et tout particulièrement les produits pétroliers (-625,5 millions d'euros), les produits agricoles et agroalimentaires (-510,1 millions d'euros), ainsi que les équipements mécaniques et le matériel électrique, électronique et informatique (-472,2 millions d'euros).

Balance commerciale, hors services

en millions d'euros	2003	2012	2013	Var. 13/12
Importations	1 899,9	2 764,8	2 641,1	-4,5%
Exportations	360,2	406,8	383,7	-5,7%
Balance commerciale	-1 539,7	-2 358,0	-2 257,5	-4,3%
Taux de couverture en % (exportations/importations)	19,0%	14,7%	14,5%	-0,2 point
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	80,2	-401,9	-318,5	-20,7%
Produits des industries agroalimentaires	-271,9	-231,3	-191,6	-17,2%
Produits pétroliers raffinés et coke	14,7	-602,5	-625,5	3,8%
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	-276,8	-342,7	-472,2	37,8%
Matériels de transport	-227,5	-11,8	-2,5	-78,6%
Autres produits industriels	-686,4	23,4	25,0	6,9%
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	-148,9	15,0	13,9	-7,4%
Produits de l'édition et autres produits	-23,1	-23,1	-22,3	-3,6%
Total	-1 539,7	-1 574,8	-1 593,7	1,2%

Source : Douanes



5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

La Martinique échange peu avec son environnement régional. Les importations et les exportations avec les pays de la région (Amériques et Caraïbe, hors Guadeloupe et Guyane) s'élèvent respectivement à 475,3 millions d'euros et 34,7 millions d'euros (18,0 % des importations et 9,0 % des exportations).

Les importations en provenance d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale s'élèvent à respectivement 354,2 millions d'euros, 44,4 millions d'euros et 17,7 millions d'euros. Les échanges avec l'Amérique du Nord concernent principalement des produits pétroliers en provenance des Etats-Unis (290,1 millions d'euros). Les importations en provenance des îles de la Caraïbe (hors DFA) s'élèvent à 58,9 millions d'euros.

Les exportations régionales se répartissent essentiellement entre l'Amérique du Nord (23,2 millions d'euros) et les îles de la Caraïbe (7,4 millions d'euros).

Hors produits pétroliers, les importations et les exportations régionales (hors DFA) représentent une part négligeable des échanges extérieurs de la Martinique (respectivement 3,4 % et 1,0 %).

Les échanges avec la Guadeloupe et la Guyane représentent au total 16,8 millions d'euros d'importations (0,6 % des importations totales) et 185,5 millions d'euros d'exportations (48,4 %). Ils sont principalement constitués de produits pétroliers (80,7 % des exportations et 57,1 % des importations.).

L'INTÉGRATION RÉGIONALE

La CARICOM

La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) a été mise en place en 1973 afin d'instaurer un marché commun entre les États de la Caraïbe. Il s'agit d'un accord commercial régional (ACR) de type « union douanière et accord d'intégration économique » portant sur les marchandises et les services (figurant dans la liste des ACR de l'OMC). Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua, la Barbade, les Bahamas, le Belize, la Dominique, le Guyana, Grenade, Haïti, la Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts et Nevis, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinidad et Tobago) et 5 membres-associés (Anguilla, les Bermudes, les Îles vierges britanniques, les Îles Cayman et les Îles Turks et Caïcos). Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres. L'organisation souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes. Lors du 34^e sommet de la CARICOM, qui s'est déroulé à Trinidad en juillet 2013, l'intégration de nouveaux membres ou membres-associés, dont la Martinique et la Guadeloupe, a été évoquée.

L'OECO

L'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECO) a été créée en 1981 au sein de la CARICOM pour succéder au marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. L'OECO comprend 11 membres, dont 6 États (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines, Saint-Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda) et 3 territoires britanniques associés (Montserrat, Anguilla et les Îles vierges britanniques). Le principal objectif de l'OECO est de promouvoir la coopération économique entre ses membres, au niveau régional et international et de les assister dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de droit international. L'OECO est dotée d'une banque centrale qui supervise les opérations ayant trait à l'utilisation de l'East Caribbean Dollar. Depuis août 2012, la Martinique et la Guadeloupe sont membres-associés de l'OECO.

La CEPALC

Créée en 1984, la Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) est une commission régionale du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. La CEPALC comprend 41 États membres et 7 membres-associés. Elle a pour mission de contribuer au développement de l'Amérique latine et des Caraïbes et est chargée de produire une expertise sur des problématiques de développement communes aux pays de sa zone d'intervention. Lors de la 34^e session de la CEPALC, en août 2012, la Martinique et la Guadeloupe ont été admises comme membres-associés.

L'AEC

L'Association des États de la Caraïbe (AEC) a été créée en juillet 1994 pour promouvoir l'action concertée entre tous les pays de la Caraïbe. Ses principaux objectifs sont le renforcement du processus régional de coopération et d'intégration économique, la préservation environnementale de la mer des Caraïbes et la promotion du développement durable de la Grande Caraïbe. L'AEC compte 25 États membres et 3 membres-associés, dont la Martinique et la Guadeloupe depuis le 15 février 2014.

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Les politiques contractuelles sont des outils essentiels du développement économique et social de la Martinique. A l'échelle régionale, elles sont mises en œuvre à travers les Programmes opérationnels de l'Union Européenne et à travers le Contrat de projet Etat-Région-Département.

1.1 LES AIDES EUROPEENNES

Les Programmes opérationnels 2007-2013 (PO) prolongent le Document unique de programmation 2000-2006 (DOCUP). Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils sont caractérisés par une gestion plus aisée, avec la création d'un guichet unique en préfecture.

Le montant de l'enveloppe communautaire pour la période 2007-2013 s'élève à 627,1 millions d'euros au total pour la Martinique. Ces fonds se répartissent entre le FEDER (417,2 millions¹), le FSE (97,9 millions), le FEADER (104,4 millions) et le FEP (7,7 millions).

DOCUP puis PO

(en millions d'euros)	DOCUP 2000-2006	PO 2007-2013	Variation DOCUP/PO
FEDER	473,8	417,2	-12,0%
FSE	121,0	97,9	-19,1%
FEOGA puis FEADER	101,8	104,4	2,6%
IFOP puis FEP puis FEAMP	7,2	7,7	6,9%
Total	703,8	627,1	-10,9%

Source : Préfecture - Direction Europe et Aménagement

Pour une partie des fonds du FEDER (114,0 millions d'euros), deux délégations de crédits ont été confiées à la Région et à l'ADEME :

- Région : innovation et compétitivité des entreprises (7,0 millions d'euros), réseau d'accompagnement et de soutien des entreprises (2,0 millions d'euros), environnement financier des entreprises (12,0 millions d'euros), aide à l'investissement matériel et immatériel des entreprises artisanales, commerciales, industrielles et de services (20,5 millions d'euros), aménagements touristiques (34,5 millions d'euros) et dynamisation de l'industrie touristique (16,5 millions d'euros) ;

- ADEME : maîtrise de la dépense énergétique et développement des énergies renouvelables (21,5 millions d'euros).

¹ Dont 107,0 millions d'euros au titre du fonds RUP.

Ces dotations sont complétées par des crédits publics et privés et l'ensemble des fonds alloués dans le cadre des PO permet de réaliser un investissement total de près de 1,3 milliard d'euros sur la période de programmation. Afin d'optimiser l'utilisation des crédits communautaires et des autres fonds publics (Etat, Région, Département), les Contrats de projets Etat, Région, Département ont été adossés aux différents PO.

PO 2007-2013

	Crédits ouverts (millions d'euros)	Crédits engagés au 31/12/2013 (millions d'euros)	(%)*	Crédits versés au 31/12/2013 (millions d'euros)	(%)
FEDER	417,2	392,7	94,1%	190,2	45,6%
FSE	97,9	107,6	110,0%	32,5	33,2%
FEADER	104,4	103,0	98,6%	63,3	60,6%
FEP	7,7	7,5	97,4%	3,6	46,8%
Total	627,1	610,8	97,4%	289,6	46,2%

* Les crédits engagés peuvent excéder les crédits ouverts, en anticipation de certaines déprogrammations et réalisations partielles.

Source : Préfecture - Direction Europe et Aménagement

Au 31 décembre 2013, les crédits engagés représentent globalement 97,4 % des crédits ouverts, soit un montant total de 610,8 millions d'euros (76,9 % seulement un an plus tôt). Le montant des crédits versés progresse également (46,2 %, contre 39,2 %). Jusqu'à présent, la Martinique est toujours parvenue à éviter le dégagement d'office, selon lequel toute part de crédits engagés non justifiée dans les deux ans est perdue sans possibilité de nouvelle allocation.

Les PO 2014-2020 sont en cours de préparation. Les enveloppes du FEDER, du FSE et du FEADER ont d'ores et déjà été fixées (respectivement 448,3 millions d'euros, 202,3 millions d'euros et 130,2 millions d'euros). Cumulées, elles affichent une progression de 26,0 % (+161,3 millions d'euros) par rapport aux précédents PO. L'enveloppe du FEAMP (qui fait suite au FEP) reste quant à elle à arrêter. En termes de gouvernance, la Région devient autorité de gestion pour le FEDER, le FEADER et pour 35 % du FSE. L'Etat restera autorité de gestion pour 65 % du FSE (emploi, inclusion sociale, décrochage scolaire) et en délèguera la moitié au Département. La programmation devrait débuter de manière effective au second semestre 2014.

1.2 LE CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION-DEPARTEMENT (CPERD)

Le Contrat de Projet Etat-Région-Département 2007-2013 (CPERD) a été signé le 3 avril 2007 et révisé le 2 décembre 2011. Il cible quatre objectifs régionaux prioritaires : (i) la dynamisation du tissu économique, (ii) le développement d'une économie de l'intelligence et de la connaissance, (iii) l'accroissement de l'exigence de solidarité au bénéfice des populations les plus fragilisées et (iv) un engagement partagé pour un développement durable de qualité.

Ces objectifs sont déclinés à travers 13 grands projets représentant une enveloppe financière globale de 793,3 millions d'euros, dont 399,1 millions d'euros de financements publics nationaux, répartis entre l'Etat (140,9 millions d'euros), le Conseil régional (191,3 millions d'euros) et le Conseil général (66,8 millions d'euros). Ces dotations sont complétées par d'autres financements, dont 249,8 millions d'euros de l'Union européenne.

CPERD 2007-2013

(en millions d'euros)	Maquette révisée	dont Union européenne	dont Etat, Rég., Dép.
1. Développement et promotion de l'offre patrimoniale	22,8	9,2	13,6
2. Désenclavement numérique du territoire	37,7	12,0	14,6
3. Insérer l'économie martiniquaise dans son environnement	98,4	44,0	41,3
4. Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche	57,0	4,9	51,9
5. Renforcement des infrastructures portuaires	52,0	2,5	22,5
Attractivité et compétitivité	267,9	72,5	143,8
6. Gestion et maîtrise des risques naturels et technologiques	43,6	18,3	20,8
7. Préservation des ressources et de l'environnement	125,2	40,3	41,4
8. Développement des énergies renouvelables	63,7	21,5	22,7
Dimension environnementale du dév. durable	232,5	80,1	84,9
9. Politique d'aménagement urbain et rural	24,2	8,5	15,7
10. TCSP	189,5	66,2	102,4
11. Favoriser l'inclusion sociale par la formation et l'éducation	22,8	9,1	13,5
12. Moderniser les structures d'accueil sanitaires	26,4	5,4	16,8
13. Institut du sport	30,0	8,0	22,0
Cohésion sociale et territoriale	292,9	97,2	170,4
Total	793,3	249,8	399,1

Source : Préfecture - Direction Europe et Aménagement

A fin août 2013, le taux de crédits payés par l'Etat et les collectivités dans le cadre du CPERD atteint globalement 48,4 % de l'enveloppe¹.

Le CPERD 2014-2020 est en cours de préparation. Six thématiques ont été retenues pour l'Outre-mer :

- Infrastructures, services collectifs, vulnérabilité des territoires et populations ;
- Aménagement urbain durable ;
- Gestion des ressources énergétiques et environnementales ;
- Développement de la recherche et de l'innovation, filières d'excellence ;
- Cohésion sociale et employabilité ;
- Développement économique durable.

Les discussions sont en cours, sur la base de ces thématiques et intégrant les stratégies locales), pour fixer les objectifs de politique publique et identifier les projets structurants prioritaires. Les enveloppes financières seront arrêtées dans un second temps et le CPERD 2014-2020 sera vraisemblablement signé après l'été 2014.

¹ Dernières données disponibles

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les départements d'outre-mer se distingue de celle de l'Hexagone sur plusieurs points : des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises de ces départements¹.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLÈGEMENTS FISCAUX

Ces allègements fiscaux spécifiques se traduisent par :

- une **réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu** de 30 %, plafonnée à 5 100 €, pour la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, et de 40 %, plafonnée à 6 700 €, pour la Guyane et Mayotte ;
- l'instauration de **zones franches d'activité** par la LODEOM (Loi pour le développement économique des Outre-mer)², qui est venue alléger les prélèvements fiscaux concernant les entreprises, en instaurant des abattements sur les bénéfices imposables (à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés) et sur les bases imposables à la cotisation foncière des entreprises, à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, à la taxe foncière sur les propriétés bâties et des exonérations en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ces avantages sont majorés pour une liste limitée de secteurs et certaines zones géographiques prioritaires. Le nombre d'entreprises potentiellement éligibles était estimé à 20 000 environ lors de l'élaboration de la loi.

2.2 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des Régions, en lieu et place de celle applicable en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil régional. Elle fait l'objet d'une affectation particulière, en faveur notamment du développement des routes en alimentant le Fonds d'investissement routier (FIR) géré par les collectivités régionales. S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des Conseils généraux et son produit est affecté au budget du département.

2.2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer est un impôt datant de l'époque coloniale qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Après deux réformes majeures en

¹ Afin de compenser les handicaps propres aux régions ultrapériphériques. La notion de région ultrapériphérique est précisée à l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Cet article stipule que « compte tenu de la situation économique et sociale structurelle de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficiles, leur dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement », peuvent être arrêtées des « mesures spécifiques visant, en particulier, à fixer les conditions de l'application des traités à ces régions, y compris les politiques communes ».

² Titre II – Chap. I - Articles 4 à 14.

1992 et 2004, l'octroi de mer s'assimile aujourd'hui à une taxe indirecte sur la consommation, collectée uniquement dans les cinq DROM (Mayotte, depuis le 1^{er} janvier 2014) et qui frappe à la fois les produits importés et ceux produits localement.

La raison d'être de cette taxe recouvre deux objectifs distincts :

- assurer aux collectivités territoriales une fiscalité locale propre (les taux sont décidés par les Conseils régionaux des DROM, et par le Conseil général pour Mayotte, compte tenu de la faiblesse du rendement de la fiscalité locale directe (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales). L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer et pour les communes ; elle constitue une part significative de leur ressource fiscale ;
- encourager l'activité industrielle productive locale. Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits déterminés (notifiés auprès de la Commission européenne et répertoriés par leur code douanier aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, pour chacune des cinq régions).

Le Conseil de l'Union européenne a fixé au 1^{er} juillet 2014 la validité de ce dispositif, dont la prorogation et les modalités sont en cours de négociation entre la Commission européenne et l'Etat français.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défiscalisation des investissements (investissement productif et logement)

Pour favoriser les investissements en outre-mer, qu'il s'agisse d'investissements productifs dans certains secteurs ou des investissements en logements, des dispositifs de défiscalisation, plus avantageux qu'en métropole, ont été successivement créés ou amendés dans les départements et collectivités d'outre-mer par les lois dites « Pons » en 1986, « Paul » en 2001, puis « Girardin » en 2003.

Ces dispositifs consistent en la réduction d'impôt sur le revenu pour les contribuables soumis à l'IRPP ou d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises (déductions de leurs résultats imposables).

En mai 2009, une modification législative du dispositif « Girardin » a été actée par la Loi pour le développement économique des outre-mer¹ (LODEOM). Cette modification visait à abaisser les seuils d'agrément en deçà desquels la défiscalisation s'effectuait de plein droit, dans un objectif de renforcer les contrôles, et à limiter les avantages qui ne se justifiaient plus (pour la navigation de plaisance notamment).

En ce qui concerne les investissements productifs, les principales modifications apportées par cette loi étaient les suivantes :

- deux nouveaux secteurs éligibles aux dispositifs de défiscalisation : celui de la recherche, en raison de son impact sur la compétitivité des entreprises, et celui du financement de

¹ Loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

projet de câbles sous-marins, en raison du coût élevé des liaisons et de la nécessité de sécuriser les communications ;

- l'élargissement de l'avantage fiscal aux exploitants d'hôtel et non plus au seul propriétaire, afin d'aider ce secteur ;
- le taux de la défiscalisation sur les navires de plaisance est ramené à 50 % (après 70 %) en raison des nombreux abus constatés (délocalisation vers d'autres îles) et du constat que la flotte était reconstituée ;
- l'exclusion des véhicules de tourisme du dispositif de défiscalisation ;
- la suppression du plein droit dans le secteur du transport ;
- le plafonnement des investissements dans le secteur des énergies renouvelables.

S'agissant des investissements en logements, la LODEOM a introduit trois changements majeurs :

- l'extinction progressive du dispositif Girardin concernant l'investissement locatif dans le secteur libre et intermédiaire pour s'annuler respectivement en 2012 et 2013 ;
- la création d'un nouvel article (199 undecies C) permettant des incitations fiscales pour le financement de logements locatifs sociaux classiques (LLS) et prêt locatif social (PLS), ainsi que des résidences avec services pour personnes âgées ;
- l'extension du le dispositif Scellier déjà applicable en métropole aux géographies d'outre-mer, mais à des taux de réduction plus favorables : il permet une défiscalisation allant de 24 % à 32 % du montant de l'investissement, étalée sur une période de 9 à 15 ans. La loi de finances 2012 acte cependant l'extinction par anticipation de ce dispositif fin 2012, relayé en 2013 par le dispositif « Duflot » avec un taux de réduction d'impôt de 29 % pour une location d'une durée de 9 ans.

Par ailleurs, depuis la loi de finances pour 2011, l'industrie photovoltaïque n'est plus éligible au dispositif de défiscalisation.

Enfin, la loi de finances pour 2013 a abaissé le plafond global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu dont peut bénéficier un même contribuable à 10 000 € (plafond initialement créé par la loi de finances pour 2009 et fixé à 25 000 € ou 10 % du revenu net global imposable du contribuable). Toutefois, pour les dispositifs de défiscalisation outre-mer, ce plafond global est fixé à 18 000 € après la décision du Conseil constitutionnel.

La loi de finances pour 2014 a réformé le dispositif en le modernisant et le moralisant, sa préservation s'accompagnant d'une rénovation de ses modalités. Deux crédits d'impôt, destinés respectivement aux investissements productifs et au logement social, ont été créés.

S'agissant des investissements productifs, le choix est donné aux entreprises exploitantes dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions d'euros d'opter pour le crédit d'impôt ou pour l'ancien dispositif (sans possibilité de cumul). Au-dessus de ce seuil, le crédit d'impôt est obligatoire. Pour ce qui concerne le logement social, les organismes de logements

sociaux auront le choix entre le crédit d'impôt et le régime de défiscalisation (toujours sans possibilité de cumul). L'entrée en vigueur de la réforme est fixée au 1^{er} juillet 2014.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

Sur ce dernier point, la LODEOM maintient outre-mer un dispositif différencié de celui applicable en métropole (dispositif Fillon) et modifie le régime des exonérations de cotisations patronales introduite par la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 et la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003. Désormais, et hormis Saint-Pierre-et-Miquelon qui reste régi par le précédent dispositif, les entreprises éligibles sont différenciées selon trois catégories : soit en fonction de leurs effectifs (moins de 11 salariés), soit en fonction de leur appartenance à un secteur d'activité éligible, soit lorsqu'elles relèvent de secteurs prioritaires (entreprises éligibles aux zones franches globales d'activité, ZFA). Le seuil de base de l'exonération a été fixé à un plafond unique à 1,4 SMIC pour les deux premières catégories.

Au-delà, une exonération linéairement dégressive est appliquée avec son annulation lorsque le salaire atteint 3,8 SMIC. Pour les entreprises prioritaires (cf. les entreprises éligibles aux zones franches globales d'activités), le plafond est porté à 1,6 SMIC et l'exonération devient nulle à 4,5 SMIC.

Par ailleurs, les entreprises de moins de 11 salariés ainsi que les entreprises éligibles aux ZFA bénéficient d'un allègement supplémentaire : lorsque la rémunération est comprise entre 1,4 SMIC et 2,2 SMIC pour les premières et entre 1,6 SMIC et 2,5 SMIC pour les secondes, le montant des exonérations est égal à celui calculé pour une rémunération égale respectivement à 1,4 SMIC ou 1,6 SMIC.

La loi de finances pour 2014 modifie le dispositif en diminuant pour les entreprises de moins de 11 salariés et les entreprises des secteurs prioritaires, les seuils de salaires (1,8 SMIC et 2,2 SMIC) à partir desquels l'exonération maintenue à 1,4 SMIC ou 1,6 SMIC devient dégressive, puis s'annule. L'effectif de l'entreprise (inférieur ou supérieur à 11 salariés) et le caractère prioritaire ou non de l'activité sont maintenus. Le nouveau régime s'applique uniquement aux entreprises éligibles au Crédit d'impôt compétitivité emploi (C.I.C.E).

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et La Réunion), la TVA fonctionne comme dans l'Hexagone mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5 % (contre 20 % dans l'hexagone) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % ou 10 % pour le taux intermédiaire dans l'Hexagone).

En Guyane et à Mayotte, la TVA n'est provisoirement pas applicable. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA¹. Ce régime dérogatoire en matière de

¹ Cf. article 295-1 CGI.

différentiel de taux de TVA a bénéficié en 2012 à environ 64 000 entreprises dominiennes et représente un coût moyen de 1,16 milliard d'euros en 2012.

En outre, les DOM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la sixième directive TVA). Les livraisons de biens de la métropole vers les DOM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

La loi de finances 2010 a permis une modification des règles relatives à la territorialité en matière de TVA des prestations de services¹. Ainsi, la règle générale devient l'imposition à la TVA de la prestation au lieu d'établissement du prestataire.

TVA non perçue récupérable

Les entreprises basées aux Antilles et à La Réunion bénéficient d'un régime dérogatoire de la TVA, appelé TVA non perçue récupérable (TVA/NPR), qui permet de récupérer de la TVA sur certains intrants exonérés de TVA. Sa raison d'être est de donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DOM, mais également de répercuter sur les prix de vente au consommateur cet avantage fiscal.

La LODEOM a légalisé ce régime spécifique -il n'était jusqu'alors que l'application d'une instruction ministérielle de 1953- et l'a recentré sur les seuls biens d'investissements productifs neufs acquis ou importés et sur certains types d'intrants comme les matériaux de construction. Sa disparition concernant les achats de matières premières et de produits par les entreprises est compensée par une aide au fret.

¹ Réforme des dispositions relatives à la territorialité des prestations de service en matière de TVA (article 102 LF n°2009-1673 pour 2010).

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

DEFICIT EN BAISSÉ

Les dépenses de l'Etat en Martinique dépassent ses recettes, avec un déficit qui atteint 1 751 millions d'euros en 2013. Il tend toutefois à diminuer, sous l'effet de la baisse des dépenses de fonctionnement principalement, alors que les recettes sont en hausse. Parmi les dépenses de l'Etat, les dépenses d'intervention sont en progression, ainsi que, mais dans une moindre mesure, les dotations aux collectivités.

En 2013, les recettes de l'Etat s'établissent à 1 165 millions d'euros (+1,9 %).

Elles sont constituées à 98,0 % de recettes fiscales et progressent sur l'année (+1,9 %), tirées par les impôts indirects (+3,8 % à 699 millions d'euros) et, dans une moindre mesure, par les impôts directs (+0,7 % à 443 millions d'euros).

La hausse des recettes provient essentiellement de la croissance de l'impôt sur le revenu, de la taxe foncière et de l'octroi de mer, alors que l'impôt sur les sociétés est en repli.

Comptes de l'Etat dans la collectivité

Recettes locales (en millions d'euros)	2012	2013	Var. 13/12	Dépenses locales (en millions d'euros)	2012	2013	Var. 13/12
I. Budget général	1 124	1 148	2,1%	Dépenses de personnel	1 268	1 205	-5,0%
Recettes fiscales	1 121	1 142	1,9%	<i>dont</i>			
Impôts directs	694	699	0,7%	<i>Pensions</i>		371	4,0%
<i>dont</i>				<i>Traitements du personnel</i>		897	-8,7%
<i>Impôt sur le revenu</i>	197	208	5,6%	Dépenses de fonctionnement	259	182	-29,9%
<i>Taxe d'habitation</i>	94	99	4,6%	<i>dont</i>			
<i>Taxe foncière</i>	206	215	4,7%	<i>Remboursements et dégrèvements</i>		185	-41,7%
<i>CFE</i>	40	41	3,0%	<i>Dépenses de fonctionnement</i>		74	-0,3%
<i>ISF</i>	6	5	-14,3%	Dépenses d'investissement	13	16	24,0%
<i>IS</i>	110	88	-19,7%	Dépenses d'intervention	133	189	42,5%
<i>Droits d'enregistrement</i>	21	21	1,9%	Avances impôts et TIPP	548	558	1,7%
<i>TASCOM - CVAE</i>	22	22	3,3%	Octroi de mer	171	184	7,3%
Impôts indirects	427	443	3,8%	Taxe sur les carburants	89	90	1,1%
<i>dont</i>				Dotations aux collectivités	478	493	2,9%
<i>TVA</i>	166	169	1,7%				
<i>Octroi de mer</i>	171	184	7,3%				
<i>Taxe sur les carburants</i>	89	90	1,1%				
Fonds de concours	4	6	82,9%				
II. Reversement de fonds	4	3	-20,0%				
III. Comptes spéciaux	15	14	-6,9%				
Total des recettes	1 143	1 165	1,9%	Total des dépenses	2 960	2 916	-1,5%
				Solde	-1 817	-1 751	-3,7%

Source : DRFIP de la Martinique

Pour leur part, les dépenses de l'Etat atteignent 2 916 millions d'euros en 2013 (-1,5 %). Les dépenses de personnel (soit 41,3 % du total) sont globalement en recul (-5,0 %), sous l'effet du repli marqué des traitements (-8,7 % à 819 millions d'euros), alors que les pensions versées sont en progression (+4,0 % à 386 millions d'euros) en lien avec l'accélération des départs à la retraite.

Les autres dépenses de fonctionnement (soit 6,2 % des dépenses de l'Etat) sont en baisse sensible (-29,9 % à 182 millions d'euros), du fait du recul des remboursements et dégrèvements d'impôts (signe de l'amélioration du dispositif de recouvrement de l'Etat), alors que les dépenses de fonctionnement proprement dites sont stables sur l'année (-0,3 %).

Les avances aux collectivités sur les impôts collectés et sur la TIPP sont en progression (+1,9 % à 558 millions d'euros). Elles représentent 19,1 % de l'ensemble des dépenses.

Parallèlement, les dépenses d'intervention sont en progression sensible (+42,5 % à 189 millions d'euros). Elles représentent 6,5 % des dépenses de l'Etat, mais le premier poste d'augmentation en 2013.

Enfin, les dotations aux collectivités sont également en hausse (+2,9 % à 493 millions d'euros) et représentent 16,9 % de l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Globalement, les dépenses de l'Etat dans la collectivité dépassent ses recettes et le déficit s'élève à 1 751 millions d'euros. Compte tenu de la hausse des recettes et de la baisse des dépenses en 2013, le déficit est toutefois en repli (-3,7 %).

3.2 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

UN POIDS IMPORTANT DANS L'ECONOMIE DE LA MARTINIQUE

Les collectivités publiques jouent un rôle primordial dans l'économie martiniquaise, de manière directe, par les commandes qu'elles adressent aux entreprises, essentiellement en matière d'infrastructures et, de manière indirecte, à travers le nombre d'emplois qu'elles génèrent. Aussi, l'évolution de leur situation financière revêt une importance particulière pour l'économie. En 2012, alors que la situation des communes reste globalement fragile, la Région et le Département confirment leur solidité financière.

3.2.1 Aperçu général

Rapporté au nombre d'habitants, le niveau des dépenses de fonctionnement de la Région Martinique est inférieur à celui des collectivités comparables, alors qu'il est supérieur pour le Département et les communes. Le niveau de dépenses d'investissement des collectivités est, pour sa part, inférieur en Martinique.

Dans l'ensemble, la situation financière des collectivités locales reste fragile. Leur capacité d'autofinancement¹ atteint 145 millions d'euros en 2012, mais elle est répartie de manière inégale. Ainsi, à eux-seuls, la Région et le Département représentent les trois-quarts de la capacité d'autofinancement des collectivités de la Martinique.

¹ Egalement appelée épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement).

Dépenses par habitant (en euros)	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11	Moy. strate
Région							
Fonctionnement	399	312	386	482	487	1%	515 ⁽¹⁾
Investissement	346	374	326	548	569	4%	695 ⁽¹⁾
Département							
Fonctionnement	1 315	1 328	1 337	1 420	1 415	0%	997 ⁽²⁾
Investissement	293	275	229	222	290	31%	376 ⁽²⁾
Communes							
Fonctionnement	1 298	1 252	1 254	1 305	1 309	0%	1179 ⁽³⁾
Investissement	493	421	405	423	361	-15%	483 ⁽³⁾
EPCI							
Fonctionnement	389	405	409	441	420	-5%	n.d.
Investissement	109	61	84	101	109	8%	n.d.

⁽¹⁾ régions d'Outre-mer

⁽²⁾ départements de 250 000 à 500 000 habitants

⁽³⁾ communes de 10 000 à 20 000 habitants

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances, DRFIP de la Martinique

La capacité d'autofinancement de la Région s'élève à 56 millions d'euros, soit 23,6 % des recettes réelles de fonctionnement ; celle du Département à 56 millions d'euros, soit 9,3 % des recettes réelles de fonctionnement.

Dans le cas des communes, certaines années, la faiblesse de l'autofinancement limite les possibilités d'investissement. En 2012, leur capacité d'autofinancement s'élève globalement à 22 millions d'euros, ce qui ne représente que 4,3 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Comptes simplifiés (en millions d'euros)	Région		Département		Communes		EPCI
Recettes totales	557		714		668		219
Recettes de fonctionnement	241	43%	602	84%	526	79%	171 78%
Recettes d'investissement	315	57%	112	16%	141	21%	48 22%
Dépenses totales	418		676		662		210
Dépenses de fonctionnement	193	46%	561	83%	519	78%	166 79%
Dépenses d'investissement	225	54%	115	17%	143	22%	43 21%
Résultat d'ensemble	138		38		6		9
Capacité d'autofinancement	56		56		22		11
Endettement	111		315		434		79

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances, DRFIP de la Martinique

3.2.2 Analyse des finances des collectivités locales

1) Analyse des finances de la Région

La situation financière de la Région reste solide, caractérisée par une capacité d'autofinancement élevée, bien qu'en repli en 2012.

Les dépenses de fonctionnement par habitant se situent à un niveau inférieur à la moyenne des régions d'Outre-mer (487 euros contre 515 euros en moyenne), de même que les dépenses d'investissement (569 euros contre 695 euros).

A 56 millions d'euros, la capacité d'autofinancement de la Région Martinique est en repli, sous l'effet de la baisse des recettes de fonctionnement et de la croissance des dépenses. Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement s'élevaient respectivement à 238 et 182 millions d'euros. Les charges de personnel sont en progression de 15,4 % pour atteindre 51 millions d'euros, alors que les subventions de fonctionnement distribuées sont stables à 107 millions d'euros. Les charges de personnel et les subventions représentent respectivement 21,4 % et 44,8 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes d'investissement de la Région Martinique doublent en 2012 et s'élevaient à 315 millions d'euros, sous l'effet conjugué de la hausse des subventions reçues et des emprunts souscrits. Parallèlement, les dépenses d'investissement se maintiennent, à 225 millions d'euros. Les dépenses d'équipement directes et les subventions versées représentent 44,6 % et 37,4 % des dépenses d'investissement. Les emprunts souscrits s'élevaient à 93 millions d'euros et les remboursements à 1 million d'euros.

L'encours de dette quintuple en 2012 et s'élève à 111 millions d'euros, soit 2,0 années de capacité d'autofinancement brute, ce qui reste très raisonnable. Le fonds de roulement atteint 47 millions d'euros, alors qu'il était proche de zéro un an auparavant, en lien avec une capacité d'autofinancement appréciable et l'excédent de financement de la section d'investissement.

2) Analyse des finances du Département

En 2012, la situation financière du Département de la Martinique poursuit son amélioration, avec une progression de la capacité d'autofinancement et du fonds de roulement, alors que le recours à de nouveaux emprunts est modéré.

Cependant, le niveau des dépenses de fonctionnement reste sensiblement plus élevé que celui des départements français comparables (1 415 euros par habitant contre 997 euros en moyenne), du fait notamment d'importantes dépenses d'aide à la personne. Parallèlement, le niveau des dépenses d'investissement par habitant est plus faible (290 euros contre 376 euros).

La capacité d'autofinancement du Département atteint 56 millions d'euros, grâce à une croissance des recettes réelles de fonctionnement supérieure à celle des dépenses réelles. Les remboursements d'emprunts sont stables et la capacité d'autofinancement nette s'améliore.

En termes de fonctionnement, les subventions représentent plus des deux-tiers des dépenses du Département (dont 47,8 % pour les aides à la personne) et atteignent 372 millions d'euros. Les charges de personnel sont stables à 112 millions d'euros et représentent 20,7 % des charges de fonctionnement.

S'agissant de la section d'investissement, les recettes progressent de 22,6 % pour atteindre 112 millions d'euros. Les nouveaux emprunts restent limités à 11 millions d'euros. Parallèlement, les dépenses d'investissement s'élevaient à 115 millions d'euros, en hausse de 30,1 %, atteignant un niveau proche de celui des recettes d'investissement. Les dépenses d'équipement directes sont stables à 37 millions d'euros. Les remboursements d'emprunts s'établissent à 30 millions d'euros et les subventions à 12 millions d'euros. Globalement, les

remboursements représentent 25,9 % des dépenses d'investissement du Département, les dépenses d'équipement directes 32,1 % et les subventions 10,4 %.

La capacité de désendettement du Département s'améliore. Encore élevé, l'encours de dette continue de décroître à 315 millions d'euros, ce qui représente 5,6 années de capacité d'autofinancement brute (6,3 années en 2011).

Le fonds de roulement s'améliore également et atteint 42 millions d'euros à fin 2012.

3) Analyse des finances des communes

La situation financière des 34 communes de la Martinique est globalement fragile et quelques-unes sont dans une situation délicate.

L'exercice 2012 enregistre une nouvelle dégradation de la situation globale, la capacité d'autofinancement agrégée des communes ne permettant de faire face qu'à une partie des remboursements d'emprunts.

Alors que le niveau des dépenses de fonctionnement par habitant est plus élevé dans les communes de la Martinique que dans l'Hexagone (1 309 euros par habitant contre 1 179 euros en moyenne), celui des dépenses d'investissement est moindre (361 euros par habitant contre 483 euros).

Les dépenses réelles de fonctionnement des communes sont élevées par rapport aux recettes. En 2012, elles diminuent moins rapidement que les recettes, et la capacité d'autofinancement connaît un nouveau repli. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent globalement à 497 millions d'euros (dont 61,5 % de charges de personnel) et les recettes à 519 millions d'euros. Leur repli est lié à l'évolution des recettes fiscales, elles-mêmes impactées par la baisse des recettes d'octroi de mer.

Globalement, la capacité d'autofinancement des communes ne suffit pas à couvrir la totalité des remboursements d'emprunts et la situation se dégrade par rapport à l'année précédente. La capacité d'autofinancement agrégée des communes représente 22 millions d'euros (contre 32 millions d'euros en 2011) et la capacité d'autofinancement nette -12 millions d'euros (contre -1 million d'euros).

S'agissant de la section d'investissement, la hausse des recettes (+2,9 % à 141 millions d'euros) tient pour partie à la croissance des nouveaux emprunts (+7,6 % à 38 millions d'euros). Les dépenses d'investissement sont en recul (-15,0 % à 143 millions d'euros), essentiellement du fait de l'évolution des dépenses d'équipement directes (-18,3 % à 105 millions d'euros).

La capacité de désendettement des communes se dégrade en 2012, leur dette cumulée atteignant 434 millions d'euros, soit 19,5 années de capacité d'autofinancement brute (13,3 années en 2011). Le fonds de roulement agrégé des communes se détériore également et s'élève à 43 millions d'euros en fin d'exercice (contre 52 millions d'euros à fin 2011).

4) Analyse des établissements publics de coopération intercommunale

La Martinique compte trois EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) : la CACEM (Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique) regroupant 4 communes, la CASM (Communauté d'agglomération du Sud de la Martinique) avec 12 communes, et la CCNM (Communauté de communes du Nord de la Martinique) avec 18 communes.

Globalement, la situation financière des trois EPCI tend à se dégrader en 2012, la capacité d'autofinancement étant en retrait de près de moitié, à 11 millions d'euros. Cette évolution s'explique par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement inférieure à celle des recettes réelles de fonctionnement.

En 2012, les dépenses d'investissement s'accroissent de 7,8 %, à 43 millions d'euros, sous l'effet d'une hausse des dépenses d'équipement directes et des remboursements d'emprunts. Pour leur part, les recettes d'investissement progressent de 27,6 %, pour l'essentiel en raison de la hausse des emprunts souscrits, et s'élèvent à 48 millions d'euros.

La capacité de désendettement agrégée des EPCI se détériore. A fin 2012, la dette atteint 79 millions d'euro, soit désormais 7,3 années de capacité d'autofinancement brute (contre 3,7 années en 2011).

Le fonds de roulement agrégé des EPCI est également en baisse et atteint 23 millions d'euros.

3.2.3 Investissements publics locaux

Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement directes, les subventions d'investissement, versées à des organismes externes, et les remboursements d'emprunts. La structure de ces dépenses varie selon les collectivités et leur situation financière.

En 2012, la part des dépenses d'équipement directes dans les dépenses d'investissement est prépondérante pour les communes et les EPCI (respectivement 73 % et 77 % de leurs dépenses d'investissement) et, dans une moindre mesure, pour la Région (45 %) et le Département (32 %). La part des remboursements d'emprunts reste importante pour le Département (26 % des dépenses d'investissement), les communes (24 %) et les EPCI (16 %), mais est quasi-nulle pour la Région. Les communes et les EPCI n'octroient pas de subventions d'investissement. Ces dernières représentent toutefois une part importante des dépenses d'investissement de la Région (37 %) et, dans une moindre mesure, de celles du Département (10 %).

Répartition des dépenses d'équipement (en %)	Région	Département	Communes	EPCI
Dépenses d'investissement directes	45%	32%	73%	77%
Subventions versées	37%	10%	0%	0%
Remboursement en capital des emprunts	0%	26%	24%	16%
Autres	17%	31%	3%	7%

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances, DRFIP de la Martinique

Les dépenses d'équipement directes des collectivités atteignent globalement 243 millions d'euros (276 millions avec les EPCI). Les communes restent les premiers contributeurs à ces dépenses (105 millions d'euros) devant la Région (101 millions), le Département (37 millions) et les EPCI (33 millions).

La situation financière de la Région et du Département leur permettent d'autofinancer une part importante de leurs dépenses d'équipement, alors que les communes et les EPCI souffrent d'une faiblesse de leur capacité d'autofinancement.

Dépenses d'invest. directes (en euros par habitant)	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11	Moy. strate
Région	197	210	193	293	254	-14%	215 ⁽¹⁾
Département	190	115	79	90	93	4%	124 ⁽²⁾
Communes	387	313	276	324	265	-18%	351 ⁽³⁾
EPCI	88	49	61	77	82	6%	n.d.


⁽¹⁾ régions d'Outre-mer

⁽²⁾ départements de 250 000 à 500 000 habitants

⁽³⁾ communes de 10 000 à 20 000 habitants

Sources : Ministère de l'Economie et des Finances, DRFIP de la Martinique

Les dépenses d'équipement directes des collectivités sont orientées à la baisse en 2012. Elles s'élèvent globalement à 612 euros par habitant (694 avec les EPCI).



CHAPITRE III
Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'économie martiniquaise est caractérisée par la prédominance du secteur tertiaire, qui représente 83,7 % de la valeur ajoutée totale en 2009. Entre 1999 et 2009, la valeur ajoutée de ce secteur progresse de 3,4 % par an en moyenne en valeur. Parallèlement, l'industrie et la construction enregistrent des taux de croissance de 1,9 % et de 1,8 % par an en moyenne. Seule, la valeur ajoutée de l'hôtellerie-restauration est en repli (-2,7 % par an en moyenne).

Sur la période, la croissance moyenne du secteur non marchand est plus marquée que celle du secteur marchand (+5,2 % par an, contre +2,0 %).

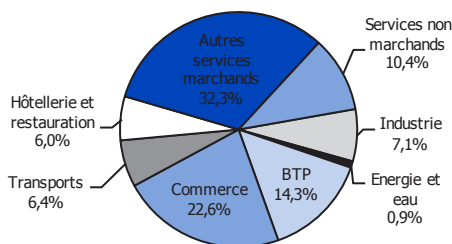
La croissance martiniquaise devient négative en 2008 et 2009 (respectivement -0,3 % et -6,5 % en volume), avec le début de la crise économique et financière dans la zone euro, aggravé en 2009 par la crise sociale en Martinique. Les années 2010 et 2011 permettent un rattrapage partiel, mais pas suffisant pour que l'économie martiniquaise retrouve les niveaux d'avant la crise (+4,6 % et +1,0 %). En 2012, le PIB stagne (+0,0 %) : la consommation résiste grâce à la progression des dépenses des administrations publiques, mais l'investissement recule sensiblement.

En 2013, l'activité économique manque de souffle. La filière agricole affiche des résultats mitigés, les difficultés persistent dans le BTP, les résultats sont contrastés dans l'industrie et l'activité commerciale ralentit. Seule la conjoncture touristique retrouve du dynamisme.

Selon les données de l'INSEE¹, en 2012, 34 297 entreprises composent le tissu productif (hors secteur agricole), en baisse de 3,6 % sur un an. Les services marchands concentrent 67,3 % des entités recensées, les services non marchands 10,4 %. Le secteur secondaire représente 22,3 % des entreprises.

En matière d'emploi, en 2012, la Martinique compte 123 551 salariés, dont 104 514 dans le secteur tertiaire (84,6 % de l'emploi salarié). 48 918 (39,6 %) personnes travaillent dans les services marchands (commerce, hôtellerie-restauration, transport et autres services marchands) et 55 596 (45,0 %) dans les services non marchands. La construction, l'industrie (y compris l'énergie) et l'agriculture regroupent respectivement 6 350 (5,1 %), 8 350 (6,8 %) et 4 337 (3,5 %) des emplois salariés.

Répartition sectorielle des entreprises en 2012



Source : INSEE

¹ Les données présentées ici et dans le paragraphe « Aperçu structurel » des sections suivantes sont issues des comptes économiques de l'INSEE pour la création de richesse. Celles concernant les effectifs salariés sont issues de la base EPURE de l'INSEE, qui repose sur 3 sources administratives : les bordereaux récapitulatifs de cotisation (BRC), les déclarations sociales des salariés du régime agricole et les fiches de paye des agents des 3 fonctions publiques. Les données relatives aux entreprises sont issues du Répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE), les entreprises agricoles étant exclues de ce champ.

Section 2

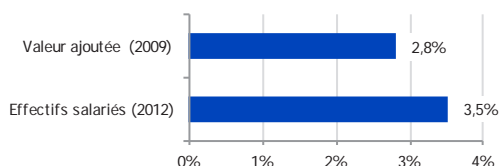
L'agriculture, l'élevage et la pêche

1. Aperçu structurel

En 2009, le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche génère 2,8 % de la valeur ajoutée de la Martinique (4,7 % de la valeur ajoutée marchande), soit 200 millions d'euros.

En 2012, les effectifs salariés de ce secteur représentent 3,5 % de l'emploi salarié total.

Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)

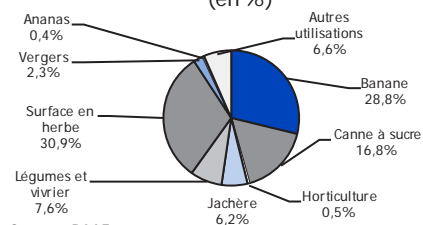


Source : INSEE

1.1 LES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

Le suivi des évolutions de SAU est parfois délicat, car les déclarations de surface sont difficiles à suivre¹. En effet, les agriculteurs sont invités à déclarer annuellement leurs surfaces agricoles, mais tous ne le réalisent pas à cette fréquence. Le suivi des SAU est beaucoup plus fiable pour les surfaces plantées en canne et en banane d'exportation, car les déclarations de surfaces sont obligatoires pour l'octroi d'aides.

Surfaces agricoles utilisées en 2013
(en %)



Source : DAAF

En Martinique, les surfaces agricoles utilisées (SAU) reculent à 22 696 hectares en 2013 (-1,7 % entre 2010 et 2013). Trois activités occupent les trois-quarts de la SAU déclarée en 2013 : les herbages (30,9 %) destinées à l'élevage, la banane (28,8 %) et la canne à sucre (16,8 %).

Selon le dernier recensement agricole réalisé en 2010, l'activité agricole a connu une importante concentration au cours de la dernière décennie, sous l'effet d'une diminution sensible du nombre des petites exploitations. La taille moyenne des exploitations est ainsi passée de 4,0 hectares à 7,6 hectares, la contraction de la SAU étant moins rapide que celle du nombre d'exploitations (3 307 recensées en 2010, en recul de 58,9 % par rapport à 2000). De fait, les grandes et moyennes exploitations² représentent 36,4 % du total en 2010, contre 21,7 % dix ans plus tôt.

¹ Agreste Martinique (2013) - La baisse des surfaces agricoles une réalité difficile à suivre - *Analyses et Perspectives*.

² Le Ministère de l'Agriculture entend par moyennes et grandes exploitations les unités dont le potentiel de production est respectivement supérieur à 25 000 euros et 100 000 euros par an.

1.2 LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

L'agriculture martiniquaise bénéficie du programme européen d'appui aux régions ultrapériphériques, le POSEI (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité), qui s'inscrit dans le cadre du premier pilier de la Politique agricole commune européenne (PAC). Le premier volet, intitulé Régime spécifique d'approvisionnement (RSA), est destiné à alléger le coût des intrants. Le second volet comporte des mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA) qui concernent cinq secteurs d'intervention et des mesures transversales (réseaux de référence et assistance technique). En 2012, le budget dévolu aux mesures POSEI s'est élevé à 136,5 millions d'euros en Martinique, avec une prépondérance des aides en faveur de la filière banane qui ont représenté 82,9 % de l'enveloppe totale. La Martinique a ainsi reçu 43,7 % des fonds accordés au titre du POSEI en France.

Aides distribuées au titre du POSEI en 2012

(en millions d'euros)	Martinique	DOM
Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	3,3	20,6
Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	133,2	291,8
dont relatives à la filière animale	11,1	51,5
dont diversification des productions végétales	3,3	16,3
dont canne-sucre-rhum	5,7	74,8
dont banane	113,1	147,6
dont céréales et oléoprotéagineux		0,5
dont réseaux de référence		0,8
dont programme d'assistance technique		0,3
Total POSEI 2012	136,5	312,4

Source : ODEADOM

Le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) se décline au travers du PDRM (Programme de développement rural régional de la Martinique) qui identifie des mesures visant à améliorer la compétitivité agricole, l'environnement et l'espace rural, et à promouvoir la diversification des productions. Il dispose pour la période 2007-2013 d'un budget de 104,4 M€. À fin 2013, 98,6 % de cette enveloppe a été programmé et 60,2 % décaissé.

2. La banane

LA BANANE VICTIME DE LA TEMPÊTE CHANTAL

Les exportations de banane reculent fortement en 2013, à 155 015 tonnes (-15,0 %). Cette baisse est en grande partie imputable à la tempête tropicale Chantal, qui a touché la Martinique en juillet. Le secteur a cependant bénéficié d'une légère progression des prix en 2013 (+1,4 %, à 0,71 €/kg). La filière est également confrontée à une baisse des rendements depuis dix ans et à la concurrence de la banane latino-américaine sur le marché européen¹.

2.1. ORGANISATION DU SECTEUR

La part des surfaces agricoles tournées vers l'exportation de banane augmente entre 2008 et 2013 (+4,5 point, à 27,5 %). Alors qu'on constate une augmentation des surfaces (+18,1 % entre 2008 et 2013, à 6 252 hectares en 2013), le nombre des petites exploitations continue de régresser (-19,9 %, à 338 sur un total de 399).

¹ Agreste Martinique (2013) - La filière banane : du tout production vers un mieux produire - *Analyses et Perspectives*.

Au final, la surface moyenne par planteur augmente à 16 hectares en 2013 (+6,7 %), ainsi que la moyenne des rendements des exploitations, à 18,9 tonnes par hectare en 2013 (+4,4 %).

Les producteurs de banane sont réunis au sein du groupement Banamart et fédérés aux côtés de leurs homologues guadeloupéens au sein de l'UGPBAN (Union des groupements de producteurs de bananes), dans le but de maîtriser la commercialisation directe de la production des deux îles.

Depuis 2010, la Martinique est frappée par la cercosporiose noire qui attaque les régimes. Pour lutter contre ce champignon, les producteurs de Martinique ont recours à l'épandage aérien. Cette technique interdite par l'Union européenne depuis 2009 est autorisée en Martinique par dérogation. Le 26 février 2013, le préfet a pris un arrêté portant dérogation à cette interdiction pour une période d'un an, qui a été suspendu par décision du tribunal administratif le 28 août. Le préfet a signé une nouvelle dérogation pour quatre mois, le 18 novembre 2013. Le gouvernement a dû préciser les règles relatives à l'autorisation de l'épandage aérien par arrêté le 23 décembre 2013. En novembre 2012, le CIRAD a signé avec l'IT² (Institut technique tropical¹), l'UGPBAN et l'EMBRAPA², un accord de coopération pour la lutte contre ce champignon. Cette initiative fait suite au développement d'une nouvelle méthode de traitement contre les cercosporioses noire et jaune au Brésil, potentielle alternative à l'épandage aérien. Le CIRAD estime qu'une période de cinq à huit ans est toutefois nécessaire pour voir aboutir les recherches et pouvoir développer un traitement efficace.

2.2 CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'Organisation commune des marchés de la banane (OCMB) a été créée en 1993 pour organiser la gestion des approvisionnements en bananes des Etats membres de l'Union européenne (UE). Le marché européen est le premier marché d'importation de banane au monde, mais également le marché le plus rémunérateur. Le régime de protection de la production européenne a été modifié à plusieurs reprises, sous la pression des producteurs de banane-dollar qui ont fait appel à l'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les expéditions étrangères à destination de l'Union européenne étaient à l'origine frappées d'un droit de douane de 618 euros par tonne afin de préserver les flux en provenance des pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) bénéficiant d'un régime d'exemption de ce droit. En 2008, des négociations entre l'UE et les pays tiers, menées sous l'égide de l'OMC, ont été engagées en vue d'une diminution progressive du tarif douanier appliquée à l'ensemble des importations de l'UE. Fin 2009, un accord a été conclu entre l'UE et onze pays latino-américains dans l'optique de diminuer progressivement les obstacles à l'importation. Le 8 novembre 2012, ces mêmes pays ont signé avec l'UE un document mettant un terme juridique à neufs conflits commerciaux qui prévoit la baisse du tarif douanier de 176 euros à 114 euros par tonne d'ici 2017.

Parallèlement, l'enveloppe communautaire POSEI consacrée à la culture de la banane dans les DROM a augmenté régulièrement. Fin 2012 elle progressait de 14,3 % (à 113,1 millions d'euros, contre 98,2 millions d'euros en 2011). Il s'agit en partie de compenser les difficultés inhérentes à la baisse des droits de douanes.

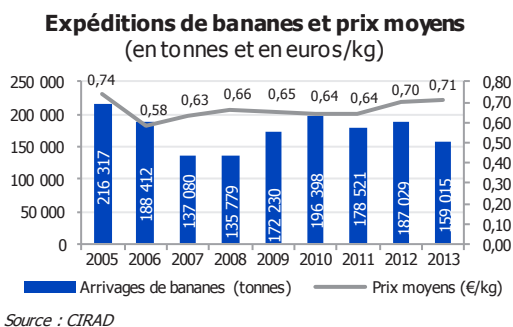
¹ En 2010, l'IT² a vu ses compétences étendues aux autres cultures fruitières tropicales.

² L'EMBRAPA est un centre de recherche agronomique brésilien.

2.3. CONJONCTURE

L'année 2013 a été marquée par l'impact négatif de la tempête Chantal sur la banane martiniquaise. En effet, compte tenu de la progression des livraisons constatées au premier semestre, la barre des 200 000 tonnes semblait atteignable. Mais en juillet, la tempête Chantal est venue bouleverser ces pronostics et Banamart estime à 50 000 tonnes, les pertes liées à la tempête tropicale.

Au final, les expéditions de banane se replient à 155 015 tonnes en 2013 (-15,0 %). Le prix moyen de la banane d'exportation au quai de départ progresse de 1,4 %, à 0,71 €/kg sur l'exercice. Les prix ont connu une augmentation sur les neuf premiers mois de l'année, puis une baisse en fin d'année. L'Union européenne constitue le principal débouché de la banane martiniquaise, et tout particulièrement la Métropole qui concentre 75 % des volumes exportés. En 2012, la banane martiniquaise représentait environ 3,7 % du marché européen.



Pour 2014, les prévisions d'expéditions de Banamart sont de l'ordre de 210 000 tonnes.

La fusion du groupe américain Chiquita Brands avec le groupe irlandais Fyffes a été annoncée en fin d'année 2013 et devrait donner naissance au numéro 1 mondial de la banane, ChiquitaFyffes, en fin d'année 2014.

3. La diversification agricole

PRÉPONDERANCE DES IMPORTATIONS

Malgré les efforts de structuration des filières, la Martinique est loin de l'autosuffisance alimentaire. La consommation locale demeure fortement dépendante des importations. La production locale de viande progresse en 2013 à 3 613 tonnes (+5,6 %), mais ne couvre que 15,9 % de la demande en 2013 (+0,6 point). S'agissant des fruits et légumes, la production augmente également en 2013 à 18 093 tonnes (+19,7 %), mais ne couvre que 41,7 % des besoins locaux (+3,4 points).

3.1 LA DIVERSIFICATION ANIMALE

3.1.1 L'élevage

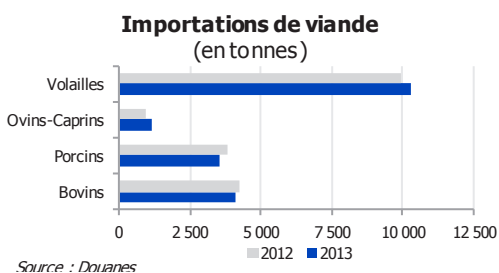
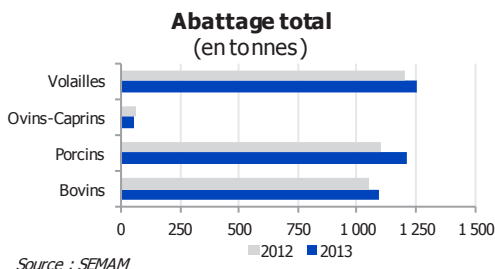
Les productions animales sont dominées par le modèle des coopératives industrielles hors-sol. L'élevage est structuré autour d'une interprofession, l'AMIV (Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes), dont la vocation est de mutualiser les moyens de production et d'organiser les rapports entre producteurs et distributeurs. Une union de coopératives, MADIVIAL, créée en 2010 et regroupant les producteurs des filières bœuf, lait, porc, volailles et lapin, se charge notamment de mutualiser les achats d'intrants.

Son objectif est également de constituer un interlocuteur unique dans les discussions avec l'Europe, l'Etat et les collectivités locales, afin notamment de faciliter l'obtention d'aides à la production. Une telle mutualisation permet également d'équilibrer les rapports avec les distributeurs.

En 2013, les abattages sont en hausse, à 3 613 tonnes (+5,6 %). La production locale de viande blanche (porcins et volailles), qui représente 68 % des abattages en 2013, contribue le plus à cette augmentation (+4,4 points).

Parallèlement, les importations de viande progressent, à 19 114 tonnes (+1,1 %). Cette hausse est tirée par les importations de volailles (+0,8 points), qui représente 72,6 % des importations totales.

La mise à consommation locale¹ augmente en 2013, à 22 727 tonnes (+1,8 %). La consommation de viande blanche, qui représente 71,9 % de la consommation, contribue le plus à cette hausse (+1,3 points).



Ainsi, la Martinique dépend fortement des importations pour satisfaire la demande locale de viande, la production locale ne couvrant que 15,9 % du marché en 2013 (+0,6 point).

La hausse des quantités produites localement et importées semble principalement concerner les viandes blanches au détriment des viandes rouges. Cette évolution pourrait traduire une réorientation de la consommation liée à la crise économique, les viandes blanches étant les moins chères.

En 2013, la filière bovine souffre d'un repli de la consommation locale (-2,1 %, à 5 170 tonnes), les importations enregistrant un recul (-3,6 %, à 4 073 tonnes) tandis que la production de viande bovine est en baisse (-4,3 %, à 1 097 tonnes). La production locale couvre 21,2 % des besoins (+1,3 point).

La filière volaille s'organise autour de la Société coopérative avicole de la Martinique (SCAM). Le nombre d'abattages contrôlés progresse (+3,7 %, à 1 251 tonnes). Ce dynamisme touche également les importations de volaille (+3,9 %, à 10 319 tonnes). Cette conjoncture favorable résulte, outre les changements de comportements alimentaires, des efforts de pénétration de marché par les éleveurs locaux et d'une maîtrise de l'ensemble de la chaîne collecte-découpe-distribution par la SCAM. La consommation locale de volailles, en hausse (+3,9 %, à 11 570 tonnes), est couverte à hauteur de 10,8 % par la production locale.

La filière ovins-caprins est organisée par les éleveurs adhérant à la SCACOM (Société coopérative agricole caprins et ovins de la Martinique). Alors que la production de l'abattoir

¹ Somme des abattages et des importations de viande.

départemental (58 tonnes) enregistre un repli (-3,3 %), la consommation locale de petits ruminants augmente fortement (+20,7 %, à 1 221 tonnes). Les importations, en hausse (+22,2 %, à 1 221 tonnes) couvrent 95,2 % du marché en 2013 (+1,2 points).

S'agissant des porcins, deux coopératives réalisent plus des trois quarts des abattages contrôlés, la Coopérative des producteurs de porc de la Martinique (COOPMAR) et la Société coopérative porcine (SOCOPORC). Malgré un recul de la consommation locale en 2013 (-2,8 %, à 4 766 tonnes), les abattages réalisés à l'abattoir départemental s'inscrivent en hausse (+9,4 %, à 1 207 tonnes). Parallèlement, les importations se replient (-6,3 %, à 3 559 tonnes) et la couverture de la consommation par la production locale augmente de 2,8 points (25,3 %).

3.1.2 La production de lait

L'élevage laitier se développe à partir des races Prim'holstein et Brune des Alpes. La production laitière en Martinique est destinée à l'élaboration de yaourts et de lait pasteurisé. La Coopérative des producteurs de lait de la Martinique (COOPROLAM) organise la production, tandis que le groupement d'intérêt économique Gecolait collecte le lait destiné à l'industrie agroalimentaire. La production de lait progresse en 2013 (+17,7 %, à 365 000 litres), grâce aux politiques européennes d'augmentation de la rémunération des éleveurs.

3.1.3 Les aides en faveur de la diversification animale

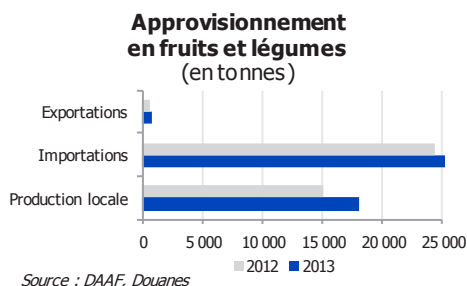
Dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI, la Martinique a reçu 7,5 millions d'euros d'aides en 2012 (contre 6,9 en 2011). Entre 2006 et 2012, le montant de cette aide a été multiplié par trois. L'ensemble des filières a bénéficié d'un montant d'aides en hausse significative, à l'exception de la filière lait. Les éleveurs bénéficient également d'une aide à l'importation d'animaux vivants dans le cadre de ce même programme. Les montants versés s'élèvent 0,6 millions d'euros en 2012, soit une progression de 13,0 % par rapport à 2011. Enfin, les éleveurs de ruminants ont bénéficié d'une prime de 3,0 millions d'euros en 2012, soit une augmentation de 2,6 % en un an.

3.2 LA DIVERSIFICATION VEGETALE

En 2010, une structure interprofessionnelle, l'IMALFLHOR (Interprofession martiniquaise des fruits, légumes et produits horticoles), a été créée afin de soutenir la production locale et d'en assurer le développement. L'horticulture, pour sa part, concerne principalement la production de fleurs coupées et en pots.

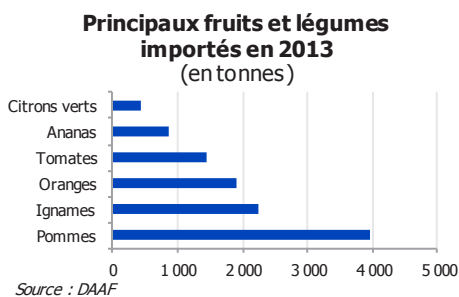
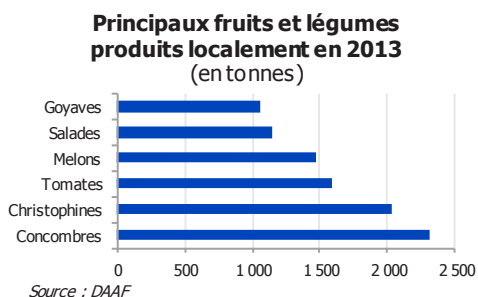
3.1.1 Les fruits et légumes

En 2013, la production locale de fruits et légumes frais s'accroît à 18 093 tonnes (+19,7 %). Les exportations progressent à 688 tonnes (+20,3 %), mais se situent à un niveau faible. Les importations sont en hausse à 25 345 tonnes (+3,9 %). Ainsi, la consommation des fruits et légumes s'inscrit en hausse à 43 438 tonnes (+10,0 %). Le taux de couverture par la production locale augmente à 41,7 % (+3,4 points).



Néanmoins, l'offre légumière et fruitière se limite à une dizaine de catégorie de produits. Les revenus des producteurs dépendent ainsi de l'évolution du marché de ces quelques produits, ce qui n'est pas sans conséquence. Ainsi, le recul des prix en 2013 (-10,3 %) s'explique notamment par d'abondantes livraisons d'une seule catégorie de légume. Le développement d'une plus grande diversité de produit permettait donc d'assurer de meilleures recettes pour les producteurs.

En outre, hormis les pommes, les principaux fruits et légumes importés sont des produits tropicaux. Ce qui s'explique notamment par des volumes de production locale faibles, ne permettant pas un approvisionnement efficient de la grande distribution.



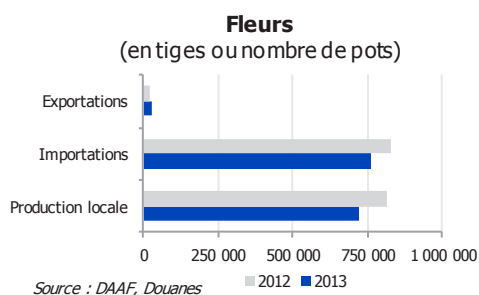
En 2013, la part du secteur organisé (organisations de producteurs) dans la production locale est stable, à 42,5 %. Cependant, la majorité de la production organisée concerne la production de fruits et dans une moindre part celle des légumes. Par ailleurs, les prix augmentent dans le secteur organisé, alors qu'ils diminuent dans le secteur non organisé (respectivement +15,0 %, contre -4,2 %).

Enfin, les circuits courts de distribution (vente à la ferme, sur les marchés et aux restaurants) permettent d'écouler seulement 9,4 % de la production locale en 2013 (1 700 tonnes).

3.1.2 Les fleurs

Cette filière approvisionne un marché de niche, dont le chiffre d'affaires est estimé à environ 2,5 millions d'euros.

En 2013, la production florale martiniquaise régresse de 11,8 %. Selon la DAAF, cette production est en déclin en raison de son manque de structuration et d'une production insuffisante ne permettant pas de bénéficier des innovations techniques. En revanche, les exportations s'améliorent de 35,6 % tandis que les importations reculent de 8,1 %. Pour autant, le taux de couverture du marché par la production locale diminue de 1,0 point, à 48,6 %.



3.1.3 Les aides en faveur de la diversification des productions végétales

Les productions végétales de diversification ont bénéficié, en 2012, de 3,3 millions d'euros d'aides au titre du POSEI. Ces fonds diminuent de 15,8 % par rapport à 2011 et sont principalement destinés à l'aide à la commercialisation des productions locales sur le marché local pour 61,9 % des fonds (+7,8 points par rapport à 2011).

4. La pêche et l'aquaculture

UN SECTEUR PEU STRUCTURÉ

Les chiffres sur la production locale martiniquaise de poissons sont peu fiables et doivent être pris avec prudence. En tout état de cause, malgré les politiques régionales mises en œuvre, l'aquaculture reste embryonnaire en Martinique et peu structurée, voire informelle.

Des assises de la pêche et de l'aquaculture en janvier 2014 ont permis de réunir l'ensemble des acteurs pour discuter des problématiques du secteur.

4.1 L'AQUACULTURE

L'aquaculture martiniquaise s'est développée à partir des années 80 à travers l'élevage du bar (loup), puis de l'ombrine ocellée (loup des Caraïbes) et du cobia. Selon les estimations de l'Union des aquaculteurs de l'Outre-mer, en 2011, les aquaculteurs martiniquais ont produit 48 tonnes de poisson. L'ombrine (35 tonnes) reste la première production, suivie du cherax (5 tonnes), de la chevette (4 tonnes) et du tilapia (4 tonnes).

En 2012, la Martinique compte 4 écloséries privées et artisanales. L'ADAM (Association pour le développement de l'aquaculture en Martinique) se charge de l'importation d'alevins et d'aliments pour poissons. Ensemble, les écloséries et l'ADAM approvisionnent une exploitation de grossissement et plusieurs fermes marines. Ces dernières ont une capacité de production inférieure à 20 tonnes par ferme. Elles emploient chacune un à deux salariés et représentent par conséquent une vingtaine d'emplois directs.

La COOPAQUAM (Coopérative des aquaculteurs de la Martinique) regroupe, depuis 2005, 12 producteurs aquacoles qui mutualisent la collecte, le conditionnement et la distribution des produits des exploitations aquacoles. La production de la coopérative a été divisée par plus de deux en 2012, à 14 tonnes, signe des difficultés que connaît la filière. La production de cobia a été particulièrement touchée par les problèmes de trésorerie des aquaculteurs avec une production nulle en 2012, en raison de l'arrêt des importations d'alevins en provenance des Etats-Unis depuis 2010.

Le potentiel en matière de site de production est important en Martinique. Toutefois, la forte concurrence entre les activités économiques sur la côte, la faible accessibilité du foncier littoral et la réglementation aquacole limitent le développement de la filière.

La Martinique s'est dotée en 2012 d'un Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM), afin de définir les contours d'une planification spatiale de l'activité.

4.2 LA PECHE

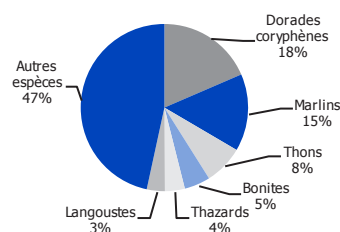
Le département compte 8 ports de pêche et 16 aménagements pour la pêche d'intérêt départemental (APID). Depuis l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2010, la pêche est interdite dans trois zones précises (côte atlantique et une partie de la baie de Fort-de-France) en raison des risques de contamination à la chlordécone. Les modalités de versement de l'aide mise en place en faveur des entreprises de pêche impactées par cet arrêté ont été définies en décembre 2010. Les pêcheurs martiniquais bénéficient également des aides versées dans le cadre des mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche communautaire (axe 1) du Fonds Européen pour la Pêche (FEP –axe 1).

La Martinique compte 1 178 bateaux de pêche en 2012, dont 843 bateaux actifs, pour 1 030 pêcheurs. La majorité des bateaux (69,0 %) exercent principalement leur activité à moins de 12 miles des côtes, 5,0 % au large et 26,0 % entre les deux. Le Sud de la Martinique est la zone la plus fréquentée par les navires de pêche, devant l'Est et l'Ouest.

En moyenne, les navires mesurent 7,2 mètres, sont âgés de 18 ans et comptent un équipage de 1,9 pêcheurs. Les armateurs individuels âgés de plus de 60 ans sont les plus nombreux, ce qui pose le problème de la poursuite de la profession. Les navires utilisent principalement des casiers, des nasses, des lignes trainantes et des dispositifs de concentration de poissons.

Les estimations de la production halieutique en Martinique faites par l'IFREMER font état de 1 118 tonnes en 2012 (principalement des dorades coryphènes, marlins et thons).

Répartition des tonnages pêchés par espèce en 2012 (en %)



Source : IFREMER

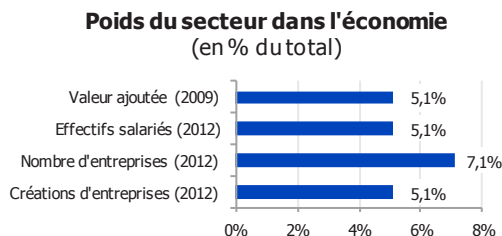
Section 3

L'industrie et l'artisanat

1. Aperçu structurel

En 2009, l'industrie génère 5,1 % de la valeur ajoutée totale (8,4 % de la valeur ajoutée marchande), soit 359 millions d'euros.

En 2012, le secteur emploie 5,1 % des effectifs salariés, rassemble 7,1 % des entreprises et représente 5,1 % des créations d'entreprises.



Source : INSEE

Le développement de l'industrie en Martinique date des années 1860, période d'implantation sur l'île des institutions de crédit ayant permis le financement des usines sucrières. Ce n'est qu'un siècle plus tard, au cours des années 1960, que l'île entreprend une véritable diversification industrielle, en raison de la crise découlant de la baisse des prix du sucre sur les marchés mondiaux. La volonté de produire localement et de réduire les importations guide cette dynamique, symbolisée par la création de la raffinerie de la SARA en 1971. À l'image de la production pétrolière, les industries qui se développent progressivement sur le territoire restent toutefois dépendantes de l'importation de matières premières, à l'exception de certaines entreprises du secteur de l'eau, de l'agro-alimentaire et des carrières.

Les lois de défiscalisation ont joué un rôle important dans l'évolution du secteur industriel à travers le financement des investissements productifs : près de la moitié du chiffre d'affaires global du secteur industriel provient du raffinage de produits pétroliers.

L'industrie agro-alimentaire reste le premier employeur du secteur. Selon Pôle emploi¹, l'industrie est en outre le secteur qui connaît la plus forte progression des intentions de recrutement pour 2014. On note cependant une fréquente inadéquation entre les candidats et les besoins des employeurs, qui recherchent des profils de plus en plus qualifiés.

2. L'activité du secteur de l'industrie

2.1 LE BILAN DE L'AMPI

Promotion de l'industrie locale

L'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI), qui regroupe 138 entreprises du secteur employant 4 351 salariés, a fêté ses 40 ans en 2013. Cette association, régie par la loi de 1901, a notamment œuvré pour la création d'un label « Produit de l'Industrie Locale » (PIL) et se donne pour objectif de pallier les difficultés structurelles liées à l'insularité comme le faible potentiel en économies d'échelle, lié à l'étroitesse du marché local et à l'éloignement.

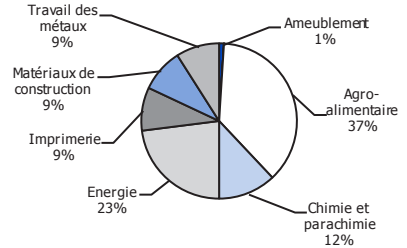
¹ Pôle emploi Martinique (2014), « Besoins en main d'œuvre », *Repères et analyses*.

Poids important de l'énergie et de l'agro-alimentaire parmi les adhérents

La répartition sectorielle des entreprises adhérentes de l'AMPI est marquée par le poids de l'énergie et de l'industrie agro-alimentaire en termes de chiffres d'affaires (respectivement 48 % et 24 %) et d'effectifs (23 % et 37 %).

Le chiffre d'affaires des entreprises interrogées augmente en 2012, à 1,4 milliard d'euros (+7,1 %). L'énergie et l'agro-alimentaire sont les principaux contributeurs à cette hausse (respectivement +5,1 points et +1,8 point), la contribution des autres secteurs étant marginale. Les effectifs sont également en hausse, à 4 350 salariés (+6,5 %). L'énergie contribue le plus fortement à cette augmentation (+8,4 points), tandis que la contribution des autres secteurs est moindre.

Répartition des effectifs des adhérents de l'AMPI en 2012 (en %)



Source : AMPI

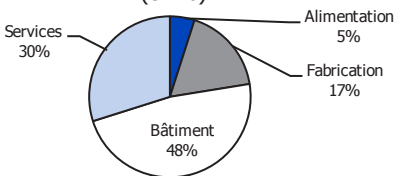
2.2 LE SECTEUR ARTISANAL

La Chambre des métiers de la Martinique recense 10 484 entreprises artisanales au 1^{er} janvier 2013, soit une progression annuelle de 3,6 %. Cette croissance s'explique par un nombre plus important d'immatriculations que de radiations d'entreprises (880 contre 515 au cours de l'exercice 2012).

En nombre, le bâtiment reste la première activité du secteur avec 47,7 % des entreprises recensées. Sa part est stable, suivie des services à 29,9 % (+2,5 points), de la fabrication à 17,5 % (-0,3 point) et de l'alimentation à 4,9 % (-2,0 points).

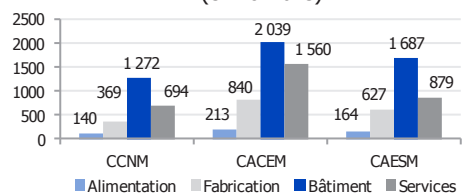
La répartition géographique des entreprises artisanales reste stable. Le Centre de l'île (Fort-de-France, Schœlcher, le Lamentin et Saint-Joseph) concentre 44,4 % des entreprises, tandis que les communes du Sud en comptabilisent un tiers et celles du Nord moins d'un quart.

Répartition des entreprises artisanales en 2012 (en %)



Source : Chambre des métiers et de l'artisanat

Entreprises artisanales par zone géographique et par secteur (en nombre)



Source : Chambre des métiers et de l'artisanat

L'artisanat reste une activité majoritairement masculine, les hommes représentant 82,1 % des effectifs du secteur. Cette particularité est marquée dans le secteur du bâtiment, où les femmes ne représentent que 6,6 % de l'emploi. Elle est moindre dans les secteurs des services et de l'alimentation, dans lesquels les femmes occupent respectivement 28,8 % et 31,8 % des postes.

Globalement 55,8 % des entreprises artisanales sont des personnes physiques. Dans le secteur des services, les personnes physiques sont deux fois plus nombreuses que les personnes morales. Ce rapport est inversé dans le secteur de l'alimentation.

3. La filière canne-sucre-rhum

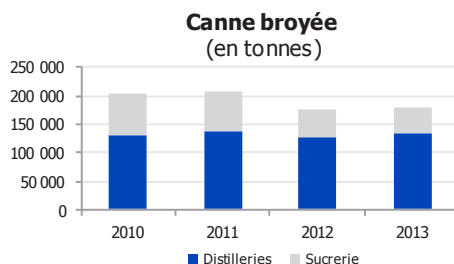
RECUL DE LA PRODUCTION EN 2013

Au cours de la campagne 2013, marquée par des conditions météorologiques (pluies précoces et intenses) qui ont dégradé la qualité des cannes, 177 921 tonnes de cannes ont été broyées (+1,5 % sur un an). La production de rhum est en baisse, à 81 064 hectolitres d'alcool pur (-5,0 %), de même que celle de sucre qui atteint 2 188 tonnes (-25,1 %).

3.1 APERÇU GENERAL

La part des surfaces agricoles consacrées à la culture de la canne diminue entre 2008 et 2013 (-0,8 point, à 16,8 %). La diminution des surfaces de canne se poursuit (-5,5 % entre 2008 et 2013, à 3 824 ha en 2013) et le nombre des petites exploitations continue de régresser (-20,2 %). En 2013, le nombre de planteurs diminue fortement à 185 (-19,2 %), alors que le prix moyen de la canne est en léger retrait, à 62 € par tonne (-1,0 %). Au final, la surface moyenne par planteur augmente à 20 hectares en 2013 (+17,6 %), ainsi que la moyenne des rendements des exploitations, à 41,7 tonnes par hectare en 2013 (+5,6 %).

En 2013, le volume de canne broyée se situe à 177 921 tonnes (+1,5 % en un an). Les cannes dévolues à la production de rhum sont en augmentation à 135 050 tonnes, soit 75,9 % de la canne utilisée par la filière (+2,9 points). En revanche, les cannes destinées à la production de sucre sont de nouveau en repli à 42 872 tonnes et représentent désormais 24,1 % de la canne utilisée par la filière canne-sucre-rhum (-2,9 points).



Source : Centre technique de la canne et du sucre

3.2 LA PRODUCTION SUCRIÈRE

Outre la baisse du tonnage en 2013 (-9,5 %), le repli du volume broyé par l'usine du Galion s'explique par le mode de règlement fractionné du prix de la canne destinée à la production de sucre (du fait de l'intervention de quatre acteurs dans le processus : l'usine, l'Etat, le Conseil général et le Conseil régional), moins attractif que celui pratiqué par les rhumiers.

En 2013, la production de sucre est ainsi en baisse pour la quatrième année consécutive à 2 188 tonnes (-25,1 %). La production de sucre atteint un niveau historiquement bas, loin des 60 000 tonnes produites par les 13 sucreries martiniquaises dans les années quarante.

3.3 LA FILIERE RHUM

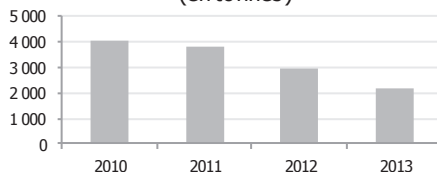
Le rhum produit en Martinique comprend le rhum agricole, fabriqué à partir de jus de canne fermenté, et le rhum industriel ou de sucrerie, obtenu à partir de mélasse¹. L'île compte 9 distilleries, dont 7 produisant du rhum agricole.

En 2013, malgré la progression du volume de cannes destinées aux distilleries (+5,6 %), la production de rhum s'est inscrite en baisse de 5,0 % à 81 064 hectolitres d'alcool pur (HAP). Ce constat s'explique par la moindre teneur en sucre des cannes en 2013 par rapport à 2012. Le rhum agricole représente 87,9 % de la production (+3,2 points).

Avec 18 900 HAP, la consommation locale² de rhum est en légère hausse en 2013 (+0,6 %). Le rhum agricole représente 97,5 % des ventes locales (+0,3 point en 2013).

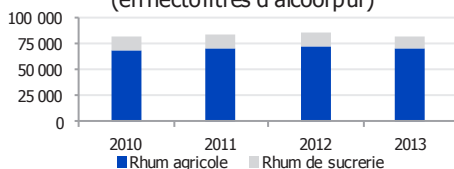
Les exportations de rhum sont stables, à 62 548 HAP en 2013 (-0,2 %), dont 81,7 % de rhum agricole (+2,8 points). Selon les professionnels du secteur, outre la Métropole, les pays destinataires sont les pays européens. En effet, les expéditions vers l'Europe ont doublées entre 2010 et 2013. Elles sont aujourd'hui satisfaites par la mobilisation des stocks, mais si la baisse des récoltes se poursuit, certaines difficultés d'approvisionnement pourraient apparaître.

Production de sucre
(en tonnes)



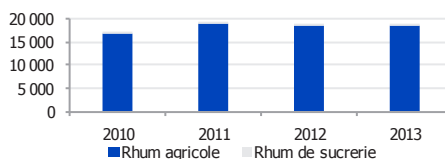
Source : Centre technique de la canne et du sucre

Production de rhum
(en hectolitres d'alcool pur)



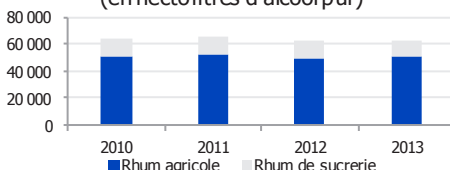
Source : Douanes

Commercialisation locale de rhum
(en hectolitres d'alcool pur)



Source : Douanes

Exportations de rhum
(en hectolitres d'alcool pur)



Source : Douanes

¹ La mélasse est un résidu du raffinage du sucre.

² La consommation locale comprend les achats des touristes.

Section 4

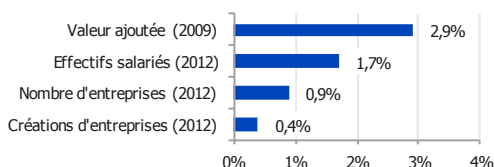
L'énergie et l'eau

1. Aperçu structurel

En 2009, les branches énergie et eau génèrent 2,9 % de la valeur ajoutée totale (5,0 % de la valeur ajoutée marchande), soit 205 millions d'euros.

En 2012, elles emploient 1,7 % des effectifs salariés, rassemblent 0,9 % des entreprises et représentent 0,4 % des créations d'entreprises.

Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)



Source : INSEE

2. L'énergie

FORTE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

La production d'énergie à la Martinique est caractérisée par une forte dépendance vis-à-vis des énergies fossiles. La quasi-totalité de l'électricité produite (94,2 %) est d'origine thermique. Avec la mise en service progressive de la nouvelle centrale thermique de Bellefontaine, une amélioration de 20 % du rendement et une diminution de 20 % des rejets de CO2 sont attendues. Par ailleurs, la capacité de production d'énergie d'origine renouvelable progresse en 2013 (+33,2 %).

En 2013, la SARA a procédé à son grand arrêt quinquennal dit de « régénération », entraînant une baisse des volumes raffinés (-20,9 %). Pour autant, la consommation d'énergie fossile stagne, tandis que le parc automobile martiniquais a vu sa consommation se replier (-1,2 %).

2.1 L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Habilitation énergie du Conseil régional de la Martinique

Avec l'habilitation énergie accordée par le Parlement¹ en juillet 2011, la Région est devenue compétente, pour une durée de deux ans, pour fixer les règles dans trois domaines que sont la maîtrise de la demande d'énergie, la réglementation thermique pour la construction de bâtiment et le développement des énergies renouvelables. Concernant le développement des énergies renouvelables, les nouvelles puissances installées et les conditions locales de rachat font l'objet d'un avis préalable du Ministre chargé de l'énergie. Cette habilitation a été prolongée en juillet 2013² jusqu'au prochain renouvellement du Conseil régional, qui aura lieu en 2015 avec l'avènement de la collectivité unique.

¹ Loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

² JORF n° 0172 du 26 juillet 2013.

LES PARTICULARITES INSULAIRES

Zone isolée

La Martinique, avec les autres DROM, dispose d'un système électrique non-interconnecté au réseau continental. Ces conditions particulières ne permettent pas l'émergence d'un marché concurrentiel de l'énergie. C'est pourquoi l'Union européenne a accordé une dérogation en faveur « des petits systèmes isolés ».

Placée, au niveau national, sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), l'organisation du secteur de l'électricité dans les DROM est différente du système en vigueur en Métropole. Elle s'appuie sur le modèle de l'acheteur unique dans lequel EDF gère le domaine régulé incluant le transport, l'achat, la distribution et la vente d'électricité. En revanche, la production d'énergie se fait sur un marché concurrentiel régi par des contrats d'achat d'énergie liant EDF aux autres producteurs.

Chaque zone non-interconnectée (ZNI) produit sur place la totalité de l'électricité qu'elle consomme, ce qui entraîne des surcoûts liés au mode de production par rapport au réseau continental¹. Les surcoûts de production sont compensés pour les consommateurs ultra-marins par un système de solidarité nationale, basé sur la contribution au service public de l'électricité (CSPE), qui est payée par l'ensemble des consommateurs d'électricité au niveau national.

Plafond de 30 % pour les énergies intermittentes

Les énergies renouvelables comprennent les énergies renouvelables stables (biomasse, biogaz, géothermie, hydraulique), dont le profil de production peu fluctuant et prévisible permet de maintenir durablement une production constante, et les énergies renouvelables intermittentes (photovoltaïque et éolienne sans système de stockage de l'énergie), dont la production est variable et peut affecter sensiblement l'équilibre offre-demande des systèmes non-connectés.

Cette sensibilité des systèmes électriques insulaires aux fluctuations des énergies intermittentes a conduit le gouvernement² à limiter à 30 % la puissance maximale globale injectée sur le réseau provenant de sources intermittentes. Au-delà de ce plafond, le gestionnaire de réseau est autorisé à déconnecter les producteurs intermittents, le premier déconnecté étant le dernier raccordé.

Objectif de 50 % d'énergie renouvelable en 2020 et de 100 % en 2030

L'objectif fixé aux DROM par la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 est d'atteindre 50 % d'énergie renouvelable en 2020 (30 % pour Mayotte) et 100 % en 2030. Compte tenu du plafond de 30 % retenu pour les énergies intermittentes, le photovoltaïque et l'éolien avec solution de stockage de l'énergie sont appelés à se développer.

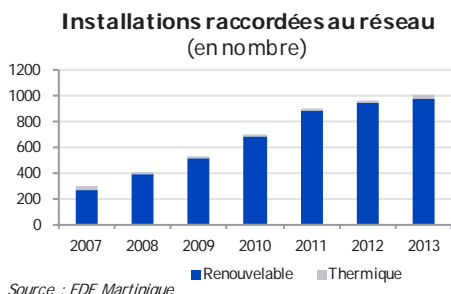
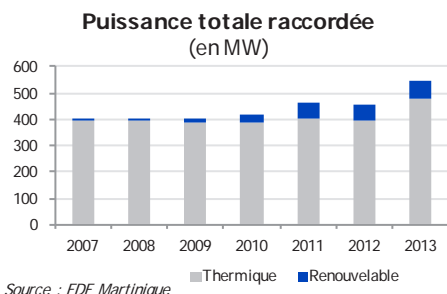
2.1.1 L'offre

Capacité de production essentiellement thermique

L'essentiel de la puissance raccordée au réseau public d'électricité est d'origine thermique. Ainsi, en 2013, 87,8 % de la puissance installée est thermique (482 MW) contre 12,2 % d'origine renouvelable (67 MW). La puissance installée totale est de 550 MW avec un taux de croissance annuel moyen de +4,4 % entre 2007 et 2013 (+2,8 % pour les énergies thermiques et +33,2 % pour les énergies renouvelables).

¹ Dans l'hexagone, la taille du marché et le recours à la technologie nucléaire permettent des coûts de production moindres.

² Arrêté ministériel du 23 avril 2008.



Les moyens de production thermiques sont des moteurs diesels et des turbines à combustion. 16 moteurs diesels d'une capacité totale de 351 MW et 6 turbines à combustions d'une capacité totale de 132 MW, ainsi que 2 turbines à combustion mobiles de secours de 20 MW. Les sites de production thermiques sont les sites de Bellefontaine A (exploité par EDF) et B (exploité par EDF PEI), de la Pointe des Carrières (exploité par EDF), du Galion (exploité par Albioma) et de la SARA. L'année 2013 est marquée par la mise en service de 6 moteurs diesels de la centrale Bellefontaine B. La totalité des 12 moteurs de Bellefontaine B fonctionnera en 2014 et permettra le déclassement de la centrale de Bellefontaine A. Une amélioration de 20 % du rendement et une diminution de 20 % des rejets de CO₂ et de la consommation sont attendues.

Les énergies renouvelables stables sont produites par l'Usine d'incinération des ordures ménagères (exploitée par la Martiniquaise de valorisation) qui dispose d'une chaudière d'une capacité de 4 MW. Les énergies renouvelables intermittentes se divisent entre l'éolien et le photovoltaïque. La Martinique compte en effet une ferme éolienne (exploitée par Quadran) d'une capacité de 1 MW et 978 panneaux photovoltaïques (exploitant multiples) d'une capacité de 62 MW.

En raison du fonctionnement en parallèle des groupes de la centrale existante et la mise en service progressive des groupes de la nouvelle centrale, la capacité totale de production électrique augmente de 20,2 % en 2013 (+23,1 % pour les énergies thermiques et +3,2 % pour les énergies renouvelables).

Importance du réseau électrique aérien

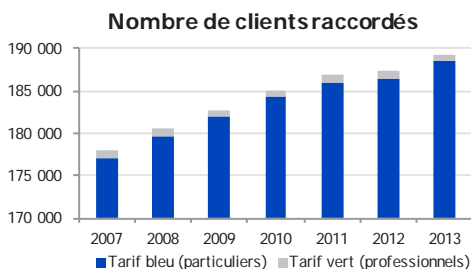
En 2013, les réseaux électriques sont longs de 4 815 km (65,5 % en aérien, 34,4 % en souterrain et 0,1 % en immersion). Ils sont divisés en trois : les lignes Haute Tension (HTB), les lignes Moyenne Tension (HTA) et les lignes Basse Tension (BT). Le réseau HTB (238 km) sert à répartir la production des centrales vers les postes servant de source d'alimentation électrique aux agglomérations. Les postes sources transforment ensuite la tension HTB en Moyenne et Basse Tension. Le réseau HTA (1 687 km) sert à acheminer l'électricité vers les entreprises et les structures qui nécessitent de la Moyenne Tension. Enfin, le réseau BT (2 890 km) sert à transporter l'électricité vers les foyers martiniquais. En outre, EDF renforce la sécurité de l'alimentation des bourgs avec un programme d'enfouissement du réseau, qui a démarré suite au cyclone Dean de 2007. EDF estime que 60 % du territoire était sécurisé en 2012.

2.1.2 La demande

Le Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM) est chargé de la distribution d'électricité sur le territoire martiniquais depuis sa création en 2003. Etablissement public de coopération intercommunale regroupant les 34 communes et le Conseil général, le SMEM a délégué à EDF l'exploitation de son réseau dans le cadre d'une concession de 30 ans. Le SMEM assure également la construction et le maintien des réseaux publics de distribution sur l'ensemble des communes de Martinique, hormis Fort-de-France, Schœlcher et Trinité.

Augmentation du nombre de clients

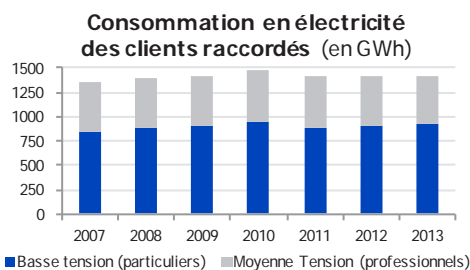
En 2013, le nombre de clients raccordés au réseau électrique est en légère progression (+1,1 % à 189 326 usagers). L'essentiel des clients (99,6 %) est constitué d'usagers Basse Tension (particuliers) au tarif bleu, en croissance de 1,1 % (à 188 486 usagers). Le nombre de clients Moyenne Tension (professionnels) au tarif vert est pour sa part en croissance de 1,3 % (à 840 usagers).



Source : EDF Martinique

Stagnation de la consommation d'électricité

L'année 2013 est caractérisée par une stagnation de la consommation d'électricité (+0,1 %, à 1423 GWh). Dans le détail, la consommation des clients Basse Tension augmente modérément de 0,8 %, à 919 GWh. Elle représente 64,6 % de la consommation d'électricité totale. La consommation des clients Moyenne Tension diminue de 1,1 %, à 504 GWh, en lien avec l'évolution de la conjoncture économique.

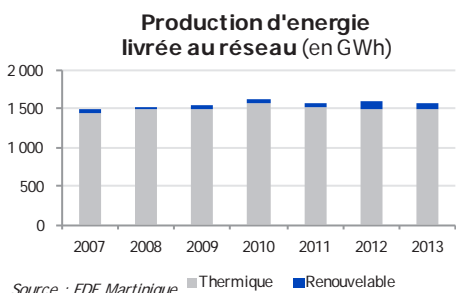


Source : EDF Martinique

2.1.3 L'équilibre offre-demande

Léger recul de la production d'énergie livrée au réseau

En 2013, 1 577 GWh ont été livrés contre 1 590 GWh en 2012, soit une diminution de 0,8 %. Cette légère baisse peut s'expliquer tant par l'évolution de la conjoncture économique, que par les progrès réalisés en termes d'efficacité énergétique. Dans le détail, la production d'énergie thermique diminue de 0,3 %, à 1 485 GWh et celle d'énergie renouvelable recule de 8,0 %, à 92 GWh.



Source : EDF Martinique

Diminution des pertes en 2013

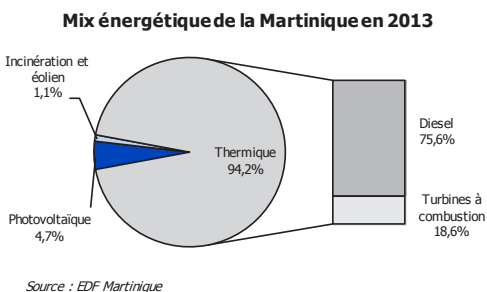
En 2013, les pertes totales du réseau, c'est-à-dire la différence entre la production d'énergie livrée à ce réseau et la consommation totale d'énergie des clients, ont atteint 153 GWh, soit 9,7 % de l'énergie totale livrée (contre 10,6 % en 2012). Pour la première fois depuis 2007, elles sont en diminution (-9,4 %).

Ralentissement du photovoltaïque

La capacité de production d'origine photovoltaïque ralentit depuis 2012. En effet, on est passé d'un taux de croissance de la puissance nette installée photovoltaïque de +28,3 % en 2011, à +3,5 % en 2013. Le développement du photovoltaïque est lié à la mise en place d'incitations fiscales depuis 2006 et de dispositions légales favorables aux investisseurs, avec notamment l'instauration d'une obligation d'achat de l'électricité solaire par les distributeurs¹. Ces conditions avantageuses ont toutefois été progressivement restreintes. Au 1^{er} janvier 2013, le taux de crédit d'impôt est passé de 50 % des dépenses engagées pour l'acquisition d'une installation photovoltaïque dans la résidence principale à 11 %. De même, l'obligation d'achat d'électricité par les distributeurs a progressivement été amendée et les prix de rachat ont continuellement baissé, passant de 55,0 euros hors taxes par kWh en 2006 à 31,6 euros au 31 mars 2013 pour les habitations. En outre, le taux de pénétration² des énergies intermittentes se rapproche du plafond de 30 %, il était estimé à 24 %³ en 2012, aussi, les acteurs du secteur cherchent à développer des solutions de stockage pour réguler les variations de puissance fournie au réseau électrique.

Faible poids des énergies renouvelables dans le mix énergétique

En 2013, la production d'énergie nette livrée au réseau reste très fortement dominée par l'énergie d'origine thermique, qui représente 94,2 % du mix énergétique de la Martinique contre 5,8 % pour les énergies renouvelables. La part des énergies renouvelables reste ainsi bien en deçà des 50 % prévus d'ici 2020 dans le Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Martinique établi en 2012.



Le mix énergétique de la Martinique est un peu diversifié et caractérisé par un très faible niveau de développement des sources d'énergie renouvelables stables. La Martinique est ainsi le DROM qui a la plus faible part d'énergie renouvelable dans son mix énergétique et cette dernière est en diminution de 0,5 % en 2013. À titre d'illustration, en Guadeloupe, une part non négligeable de la production repose sur la technologie bagasse-charbon et sur l'hydro-électricité, même si l'énergie d'origine thermique occupe une place prépondérante. En Guyane comme à La Réunion, le thermique n'est pas la principale source d'électricité, l'hydraulique (Guyane) et la technologie bagasse-charbon (Réunion) assurant l'essentiel de la production.

¹ Loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

² La puissance maximale globale injectée sur le réseau provenant de sources intermittentes.

³ Bilan prévisionnel de l'Équilibre offre/demande d'électricité – EDF, juillet 2013.

2.1.4 Les prévisions et perspectives

Des objectifs ambitieux

La faible diversification des sources de production d'électricité rend la Martinique très dépendante des producteurs pétroliers. Dans ce contexte, la question de son autonomie énergétique et du développement des énergies renouvelables revêtent un caractère stratégique pour la région.

L'augmentation de la part du renouvelable dans le mix énergétique martiniquais ne pourra se faire que par le développement des énergies renouvelables stables. Plusieurs projets sont à l'étude dont certains à un stade avancé, comme le projet géothermique Géotref de Teranov et le projet biomasse-bagasse du Galion retenus dans le cadre des projets d'avenir financés par le gouvernement.

2.2 LES ENERGIES FOSSILES

Rôle central de la SARA

La Société anonyme de raffinerie aux Antilles (SARA) intervient en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. La raffinerie et les unités de production sont situées en Martinique, la SARA important du pétrole brut en Martinique et le transformant sur place en produits finis. Une partie de cette production est réexportée par bateaux vers la Guadeloupe et la Guyane, dans les dépôts exploités localement par la SARA.

Arrêt technique de la SARA en 2013

En 2013, la SARA a procédé à son grand arrêt quinquennal dit de « régénération ». La SARA avait anticipé ce grand arrêt quinquennal en constituant des stocks en 2012. En 2013, la SARA a donc traité 582 000 tonnes métriques de produits pétroliers contre 736 000 tonnes en 2012, soit une diminution de 20,9 %. Les volumes de pétrole brut traités en 2013 atteignent 491 000 tonnes, contre 676 000 tonnes en 2012, soit une baisse de 27,4 %.

Activité de la SARA

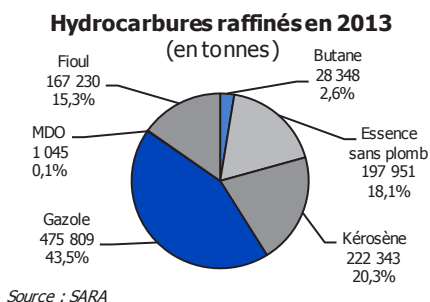
	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Produits pétroliers traités (milliers de tonnes métriques)	807	597	736	582	-20,9%
Résidus (milliers de tonnes métriques)	38	68	60	91	51,7%
Pétrole brut traité (milliers de tonnes métriques)	769	529	676	491	-27,4%
Jours de fonctionnement	363	277	351	252	-28,2%
Production horaire de pétrole brut (t/h)	88,1	79,6	87,3	96,4	10,4%
Résidus/produits pétroliers	4,7%	11,4%	8,1%	15,6%	+7,5 pts

Source : SARA

La SARA s'approvisionne exclusivement en pétrole brut de la mer du Nord, malgré sa proximité avec d'autres pays producteurs dans la région. Ce choix découle de l'application à la Martinique de normes européennes et françaises en termes de qualité et de préservation de l'environnement. Ces contraintes, qui pèsent sur la production, ont abouti à l'arrêt des importations en provenance du continent africain en 2010 et font des DFA des exceptions régionales.

Baisse de la production de fioul

En 2013, le marché de la SARA s'établit à 1 092 726 tonnes pour les trois DFA, contre 1 128 051 tonnes en 2012, soit une baisse de 3,1 %. Cette diminution tient pour l'essentiel à la baisse de la production de combustible pour EDF (-2,9 points, à 13,4 % de l'ensemble) qui a fait le choix de diversifier ses sources d'approvisionnement. En 2013, la production de fioul s'élève ainsi à 167 230 tonnes (-17,3 %). La SARA a par ailleurs produit 475 809 tonnes de gazole (+3,1 %), 222 343 tonnes (-0,7 %) de super sans plomb et 28 343 tonnes de butane (+0,3 %).



La répartition de la production entre les différents produits répond davantage à des logiques internes d'optimisation des coûts qu'à une évolution du marché local, la SARA étant à la fois exportatrice et importatrice de produits finis.

Contraction de la consommation en Martinique

En 2013, les volumes d'hydrocarbures mis à la consommation sur le marché martiniquais s'élèvent globalement à 491 000 tonnes (-6,8 %).

Les carburants routiers (super sans plomb, super et gazole route) qui représentent 45,4 % des hydrocarbures mis à la consommation, sont en diminution de 1,2 % par rapport à 2012. En effet, les ventes locales de super sans plomb sont de nouveau en repli en 2013 (-3,8 %). Parallèlement, les ventes intérieures de gazole routier enregistrent une hausse de 5,5 %. Le phénomène de diésélisation du parc automobile et les progrès réalisés par les constructeurs en termes de consommation pourraient en partie expliquer ces évolutions.

La consommation de fioul, qui représente 25,9 % des volumes mis à la consommation localement, contribue le plus à la baisse de la consommation (-8,6 points). Les ventes de fioul, qui concernent principalement les entreprises martiniquaises, sont en repli de 26,4 %, probable sous l'effet de la baisse de l'activité économique. Plus particulièrement, les ventes intérieures de fioul destinées à la production d'électricité par EDF diminuent de 23,5 % entre 2012 et 2013.

Enfin, les ventes intérieures de carburacteur progressent légèrement en 2013 (+0,6 %). Cette stabilisation pourrait s'expliquer par le regain des activités liées au tourisme et au transport aérien en 2013.

Hydrocarbures mis à la consommation locale en Martinique

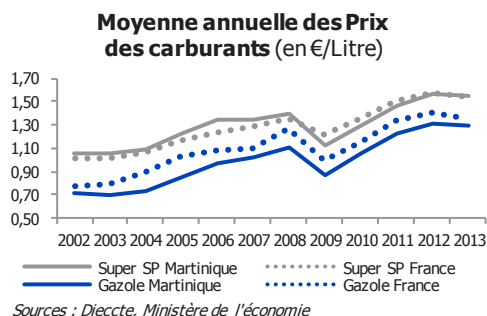
	2011	2012	2013	Part. 2013	Var. 13/12
Essence	90 263	85 460	82 247	16,7%	-3,8%
Gazole	182 785	170 642	182 917	37,2%	7,2%
Carburacteur	94 120	86 908	87 416	17,8%	0,6%
Fioul	170 984	172 612	127 037	25,9%	-26,4%
Gaz	11 826	11 445	11 447	2,3%	0,0%
Consommation totale	549 978	527 067	491 064	100,0%	-6,8%

Source : SARA

Baisse des prix à la pompe en 2013

Les prix des carburants sont comparables pour le super sans plomb et moins chères pour le gazole en Martinique par rapport à la Métropole.

Les prix des carburants sont fixés par arrêtés préfectoraux. En 2013, ils diminuent de façon significative. Le litre du super sans plomb diminue de 3,9 % et celui du gazole de 8,1 %. La moyenne annuelle des prix du sans plomb en 2013 est proche de la moyenne métropolitaine (1,54 €/Litre), mais celle des prix du gazole est sensiblement inférieure (1,29 €/Litre en Martinique, contre 1,35 €/Litre en Métropole).



La baisse globale des prix est liée à l'évolution du prix du brut par baril et de la parité €/USD.

L'année 2013 est également marquée par la réforme du prix des carburants. Les arrêtés ministériels de méthode réformant les modalités de fixation du prix des carburants dans les DROM ont été signés le 5 février 2014. Ils sont le fruit de négociation avec les compagnies pétrolières, les distributeurs et les gérants de stations-services et complètent les décrets du 31 décembre 2013.

3. L'eau

UNE RESSOURCE VULNÉRABLE

La production d'eau potable provient à 94 % d'eaux de surface, ce qui en fait une ressource très vulnérable. La Martinique compte 26 stations de production et 304 réservoirs pour 177 764 foyers abonnés. La consommation globale est évaluée à 24,0 millions de mètres cubes.

La gestion de l'eau s'opère dans le cadre du programme 2011-2016 piloté par l'Office de l'Eau (ODE)¹, dont la vocation est d'évaluer l'état des sources de surface et souterraines et de proposer des mesures destinées à en améliorer la qualité.

Conformément au programme de travail de l'ODE, le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) a été révisé en décembre 2009. Le SDAGE fixe les grandes orientations de la politique de l'eau pour la période 2009-2015 en associant tous les acteurs du bassin. Il vise trois objectifs majeurs : la préservation des écosystèmes et des zones humides, la protection contre toute pollution, le développement et la valorisation de l'eau comme ressource économique. Le SDAGE trouve sa traduction opérationnelle dans le Programme de mesures (PDM) qui recense 64 mesures prioritaires territorialisées ou transversales. Le coût total du programme est évalué à 233 millions d'euros, dont plus de la moitié dévolue à la lutte contre les pollutions (135 millions). Dans ce cadre, 107 millions d'euros sont destinés à l'amélioration de l'assainissement.

¹ Ce programme s'inscrit dans la lignée de la Directive-cadre sur l'eau n° 2000/60/CE du Parlement européen, transposée le 21 avril 2004 au niveau national.

3.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION D'EAU

La production d'eau potable provient à 94 % d'eaux de surface. A titre de comparaison, 60 % de l'eau potable distribuée dans l'Hexagone est d'origine souterraine. En Martinique, deux cours d'eau, exclusivement dans le quadrant Nord-Est de l'île, contribuent à environ la moitié de la production : la rivière Blanche (50 000 m³/jour) et la rivière Capot (30 000 m³/jour).

La production s'organise autour de 35 points de captage, dont 4 assurent à eux seuls la distribution de 70 % des volumes. Les captages d'alimentation en eau potable sont, avec les zones de baignade, les seules « zones protégées » listées sur l'île.

La dépendance de la production en eaux de surface la rend très vulnérable. En effet, malgré son abondance (2 milliards de m³ par an), la saisonnalité pluviométrique constitue une forte contrainte. En période sèche, de décembre à avril, les ressources ne permettent pas de répondre au besoin journalier de la Martinique (140 000 m³/jour)¹. Par ailleurs, le Nord de l'île reçoit les précipitations les plus abondantes, pouvant atteindre jusqu'à 7 000 mm d'eau par an, alors que dans le Sud la pluviométrie atteint au maximum 2 000 mm.

Afin de combler en partie ce déficit, le SDAGE préconise trois orientations : l'amélioration du rendement des réseaux de distribution, l'exploitation de nappes souterraines et le stockage de la ressource. La première est susceptible de générer le plus d'économie. Le rendement du réseau de distribution foyalais est passé de 49 % en 2009 à 59 % en 2011 et les objectifs de rendement à l'horizon 2015 et 2020 s'élèvent respectivement à 70 et 76 % pour l'agglomération de Fort-de-France.

En 2011, l'infrastructure comprend 26 stations de production et 304 réservoirs. Le réseau, compte 3 415 km de tuyaux (+1,6 % sur un an) et se caractérise par un manque de gros réservoirs et de têtes de réseaux. Il demeure fragile en raison de sa vétusté et des fuites qui en découlent, ainsi que des contraintes liées au relief et à l'agressivité des sols. Le réseau est sensible aux intempéries, susceptibles de causer des interruptions de distribution d'eau.

Depuis la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992, les communes ont en charge la distribution de l'eau potable. À cet effet, hormis une commune, toutes les communes martiniquaises ont opté pour l'intercommunalité :

- La Communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM) distribue de l'eau potable à Schoelcher et sur une partie du territoire du Lamentin ;
- Le Syndicat intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM) touche 212 626 usagers sur 16 communes ;
- Une émanation de la CACEM et du SICSM prend en charge les deux autres communes de la CACEM, le Lamentin (pour la partie non desservie par la CACEM) et Saint-Joseph ;
- Le Syndicat intercommunal des communes de la côte Caraïbe Nord-Ouest (SCCNO) distribue l'eau à 18 000 usagers sur 7 communes ;
- Le Syndicat des communes du Nord Atlantique (SCNA) alimente en eau potable 58 000 usagers sur 8 communes.

Ces groupements ont délégué l'exploitation et l'entretien des ouvrages à des sociétés privées (la Société Martiniquaise des Eaux ou la Société Martiniquaise de Distribution et de Service) ou à une régie communautaire dédiée (ODYSSI pour la CACEM).

¹ Elles peuvent tomber à 40 000 m³ par jour en saison sèche, entraînant un déficit de 100 000 m³ par jour.

Les exploitants rattachés à un groupement peuvent être différents selon le service rendu, la distribution d'eau potable n'étant pas nécessairement assurée par la même société que les services d'assainissement. Morne-Rouge, qui dispose d'importantes ressources en eau, n'a pas rejoint de groupement intercommunal.

Caractéristiques des réseaux de distribution d'eau en 2011

	ODYSSI		SICSM*	SCCNO	SCNA	Morne-Rouge
	FDJ	Schœlcher				
Rendement du réseau (%)	59,0%	78,5%	74,8%	62,0%	60,4%	74,4%
Volume distribué (km ³)	12 513	1 620	17 357	2 421	4 725	657
Volume facturé (km ³)	6 124	1 266	12 355	1 348	2 612	303
Linéaire du réseau (km)	350	117	2 062	235	585	65

* Le Lamentin et Saint-Joseph compris, ODYSSI pour le Lamentin à partir de 2012.

Source : Observatoire de l'eau

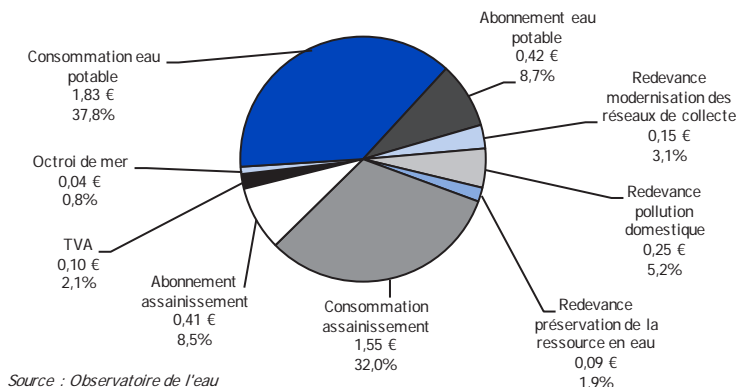
L'organisation de la gestion de l'eau devrait être simplifiée avec la création d'un syndicat unique en 2014. Outre la fixation potentielle d'un prix unique à l'échelle de la Martinique, cette initiative devrait permettre de rationaliser les prélèvements sur le territoire.

3.2 LA CONSOMMATION

En 2011, la Martinique compte 177 764 foyers abonnés pour une consommation globale évaluée à 24,0 millions de mètres cubes (-5,5 % par rapport à 2010). La consommation moyenne s'établit à 165 litres par jour et par habitant, avec des disparités considérables d'un groupement intercommunal à l'autre, et suit une tendance à la baisse depuis 2007. Elle reste toutefois supérieure à la moyenne nationale, notamment en raison de spécificités climatiques.

Le prix de l'eau se décompose en une part fixe, destinée au financement des infrastructures et des dépenses d'entretien, et une part variable, dépendant de la consommation des ménages. En 2011, le prix moyen de l'eau s'élève à 5,11 euros/m³. Entre 2008 et 2011, il enregistre une hausse de 18,6 %, en lien avec une augmentation des coûts liés à l'assainissement (+20,0 % de 2008 à 2011), à la distribution d'eau potable (+9,2 %) et une hausse des redevances (+78,6 %).

Décomposition du prix moyen du mètre cube d'eau potable en 2011



Les quatre opérateurs (SICSM, CACEM, SCCCNO et SCNA) ont défini 15 tarifs différents (qui varient notamment selon l'étendue des services rendus) dans une fourchette comprise entre 3,05 €/m³ et 5,20 €/m³ et la quasi-totalité (93,0 %) des martiniquais paie un prix compris entre 4,59 €/m³ et 5,08 €/ m³. Toutefois, des disparités géographiques existent, Sainte-Anne connaît les prix les plus élevés (5,20 €/m³ en moyenne) alors que Morne-Rouge bénéficie de la ressource la plus accessible (3,05 €/m³ en moyenne).

3.3 L'ASSAINISSEMENT

La Martinique compte 57 stations d'épuration d'une capacité supérieure ou égale à 500 Equivalent-Habitants (EH), qui traitent les eaux usées collectées par l'assainissement collectif¹.

La situation de l'assainissement demeure préoccupante. Bien que 60 % des abonnés ne sont en effet pas connectés à l'assainissement collectif². Sur les 80 000 installations d'assainissement non-collectif existantes, moins de 10 % fonctionnent de manière conforme aux normes en vigueur. Parmi les installations défaillantes, un tiers n'utilise aucun moyen d'assainissement des eaux usées, un est relié à une fosse septique sans épandage et un tiers utilise un épandage non conforme. Si le développement des réseaux d'assainissement collectif est une priorité identifiée par la SDAGE, les efforts porteront également sur l'amélioration et la diffusion des systèmes d'assainissement non collectif via les SPANC (Services publics d'Assainissement Non Collectifs).

La question de l'assainissement est intimement liée à l'objectif de lutte contre la pollution des eaux, qui constitue une des 5 orientations du SDAGE. En effet, les eaux usées domestiques sont responsables de 60 à 70 % de la pollution des eaux douces par des matières organiques. S'agissant de l'industrie, l'industrie agro-alimentaire rejette près de deux-tiers des matières organiques du secteur.

¹ Source : Profil environnemental 2009 - DIREN.

² L'ODE estime que 25 % des personnes non-raccordées pourraient se connecter à un dispositif collectif, ainsi que le code de la santé publique leur en fait obligation dans les deux ans après installation du réseau.

Section 5

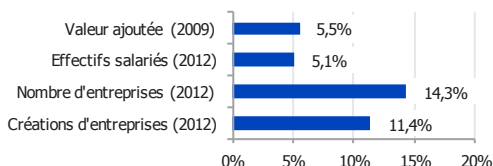
Le bâtiment et les travaux publics

1. Aperçu structurel

En 2009, le BTP génère 5,5 % de la valeur ajoutée totale (9,1 % de la valeur ajoutée marchande), soit 385 millions d'euros.

En 2012, le secteur emploie 5,2 % des effectifs salariés, représente 14,4 % des entreprises et 11,4 % des créations d'entreprises.

Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)



Source : INSEE

2. L'activité du secteur

LA SITUATION RESTE DIFFICILE DANS LE BTP

La conjoncture économique reste morose et la situation est difficile dans le BTP. Fortement dépendant de la commande publique, le secteur est pénalisé par un nombre insuffisant de mises en chantier.

Les ventes de ciment sont en baisse (-7,6 % sur un an à 171 168 tonnes), ainsi que le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées (-8,8 %). Toutefois, les permis accordés pour la construction de logements et le nombre de logements commencés progressent (+31,6 % et +19,8 %).

Au cours de l'année, les professionnels ont entrepris des démarches visant à améliorer la visibilité de la commande publique. En réponse à leur demande, l'Etat a mis en place le Haut conseil de la commande publique (HCCP) et a nommé un médiateur régional des marchés publics.

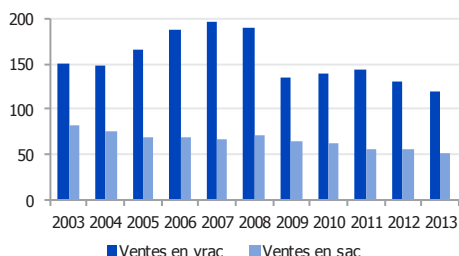
Depuis 2009, le secteur du bâtiment et des travaux publics est confronté à une crise profonde. Jusqu'en 2007-2008, le logement privé a permis de soutenir l'activité du secteur, avec une production d'environ 4 000 logements par an. La remise en cause de la défiscalisation en 2008, a conduit à un très sensible repli de ce segment, sans que le logement social ou la commande publique ne prennent le relai. Au final, entre 2008 et 2013, les ventes de ciment ont chuté de 35 % et la construction de logement de 40 % environ.

En 2013, les ventes de ciment sont en recul pour la sixième année consécutive (-7,6 %), atteignant leur plus bas niveau depuis 2000, à 171 168 tonnes. Dans le détail, les ventes en vrac, généralement destinées aux grands chantiers, accusent une baisse plus marquée que les ventes en sac, d'ordinaire dévolues à la construction privée (-8,2 % à 118 924 tonnes et -6,1 % à 52 244 tonnes, respectivement).

Les attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel¹ sont également en repli (-33,5 % pour les locaux commerciaux et -8,8 % pour les logements). En revanche, les permis de construire sont orientés à la hausse (+31,6 %), tout comme le nombre de logements commencés (+19,8 %).

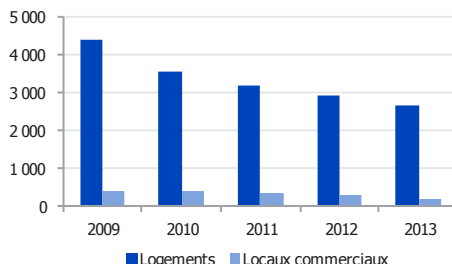
¹ Ces attestations permettent une estimation du nombre de constructions nouvelles, avec un effet retard d'un an ou deux, les attestations étant délivrées en fin de chantier.

Ventes de ciment
(en milliers de tonnes)



Source : Ciments Antillais

Attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel



Source : Consuel

Le secteur des travaux publics souffre de l'absence de projets d'envergure et de la faiblesse de la commande publique. En 2013, la DEAL a toutefois lancé plusieurs chantiers de réhabilitation, ayant trait notamment au tribunal administratif (5,0 millions d'euros), à la sous-préfecture de Saint-Pierre (2,7 millions d'euros), au restaurant universitaire (6,0 millions d'euros), au pôle de recherche de l'université (16,0 millions d'euros) et à un nouveau bâtiment pour son usage propre (3,5 millions d'euros). Par ailleurs, la poursuite des travaux du TCSP devrait contribuer à soutenir l'activité.

L'année 2013 est une année de transition en termes de gestion de la commande publique. Les acteurs du secteur se sont accordés, en liaison avec les services de l'Etat et les collectivités, pour mettre en place un Haut conseil de la commande publique (HCCP). Cette instance, installée par le préfet en décembre 2013, vise à offrir à l'ensemble des acteurs du secteur (commanditaires, attributaires, financeurs) un espace de centralisation et de diffusion de l'information.

3. Le logement

La construction de logements constitue le principal levier du secteur du BTP.

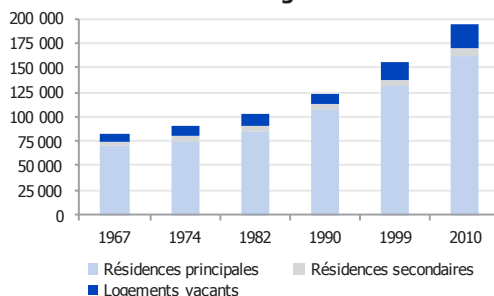
3.1 LE PARC DE LOGEMENT

3.1.1 Les principales évolutions

En 2010, le parc de logement de la Martinique comprend 194 918 logements dont 86,6 % de résidences principales. De 1999 à 2010, le nombre de logement a progressé au rythme annuel moyen de 1,9 %.

Les logements sont concentrés dans le Centre de l'île (CACEM), zone qui rassemble 41,4 % des habitations. Le Sud (Espace-Sud) et le Nord (Cap-Nord) représentent respectivement 32,1 % et 26,5 % des logements.

Parc de logements



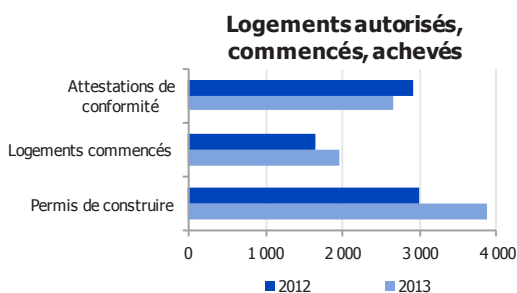
Source : INSEE

L'habitat martiniquais est caractérisé par une forte proportion de propriétaires (55,1 %), proche de celle de la Métropole (57,7 %), et par une prédominance de maisons individuelles (64,4 % contre 56,2 % en Métropole).

Une récente étude conjointe de l'INSEE et de la DEAL¹ fait apparaître d'importants besoins en matière de logement. En effet, en 50 ans, la population martiniquaise a crû de 35 % et le nombre de résidences principales a plus que doublé. Or, la taille des logements n'est pas toujours adaptée aux besoins des ménages. Ainsi, 14,0 % des ménages vivent dans des logements en situation de surpeuplement, alors que, parallèlement, 54,0 % des ménages, souvent des personnes âgées vivant seules, habitent dans des logements ayant davantage de pièces que nécessaire. Au cours des 30 prochaines années, la Martinique devrait compter près de 31 000 ménages supplémentaires, avec une progression du nombre de personnes seules cinq fois supérieure à celle du nombre de couples. En conséquence, plus de 2 200 logements par an sont susceptibles d'être construits d'ici à 2040, qui devront tenir compte des évolutions des besoins, notamment liées au vieillissement de la population et au décloisonnement familial.

3.1.2 La construction

En 2013, le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées pour des logements s'inscrit paradoxalement en recul pour la quatrième année consécutive (-8,8 % à 2 664 en 2013, contre -8,6 % en 2012 et -10,5 % en 2011). La baisse concerne essentiellement les logements collectifs (-26,7 % à 1 275), alors que le nombre d'attestations délivrées pour des logements individuels progresse (+17,6 % à 1 389).



Source : Consuel, DEAL

Logements autorisés

	2003	2012	2013	Var. 13/12
Logements individuels purs	1 443	1 156	1 157	0,1%
Logements individuels groupés	416	390	294	-24,6%
Logements collectifs	1 990	1 175	2 300	95,7%
Logements en résidence	-	270	186	-31,1%
Total	3 849	2 991	3 937	31,6%

Source : DEAL

A l'inverse, le nombre de permis accordés et le nombre de logements commencés sont en progression sensible (respectivement +31,6% à 3 937 et +19,8 % à 1 965).

¹ Le logement aujourd'hui et demain en Martinique - Novembre 2013

3.2 LE LOGEMENT SOCIAL

3.2.1 Le parc de logement social

En 2013, le parc locatif social est estimé à 28 659 logements (dont 99,6 % en collectif). Le logement social représente 17,0 % des résidences principales.

Logements sociaux

	2003	2012	2013	Var. 13/12
Logements collectifs	23 666	28 111	28 563	1,6%
Logements individuels	95	108	115	6,5%
Total	23 761	28 219	28 659	1,6%

Source : SOeS

En 2013, 399 logements ont été mis en chantier (contre 387 en 2012 et 1 061 en 2011), parmi lesquels 247 logements locatifs sociaux (LLS), 118 logements locatifs très sociaux (LLTS) et 68 logements en accession à la propriété. Le nombre de livraisons a été multiplié par plus de 3,5 en un an, atteignant 1 103 logements, conséquence d'un nombre plus important de mises en chantier en 2011 (1 061).

Logements sociaux mis en chantier et livrés

	2003	2012	2013	Var. 13/12
Logements mis en chantier	-	387	399	3,1%
Logements livrés	711	304	1 103	ns

Source : SOeS

3.2.2 Le financement du logement social

Le financement du logement social est organisé autour d'une ligne budgétaire unique (LBU), fongible, faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle. Elle est gérée par le ministère des Outre-mer ; les préfetures en assurent localement la gestion.

Les crédits portent sur les aides à la pierre (logement locatif social et logement locatif très social), l'amélioration de l'habitat, la lutte contre l'habitat insalubre (RHI), l'accession à la propriété et les FRAFU (Fonds régionaux d'aménagement foncier et urbain). Par ailleurs, la « loi de développement économique pour l'Outre-mer (LODEOM) » permet de mobiliser la défiscalisation immobilière au profit des opérations de logement social, en complément des crédits de la LBU. La construction et la gestion des logements sociaux sont assurées par les trois sociétés d'HLM présentes dans le département.

En 2013, 1 851 logements sociaux ont été financés pour une dotation globale de 40,5 millions d'euros (+9,7 % sur un an), dont 30,9 millions de financement pour le logement (constructions neuves et amélioration de l'habitat).

L'effort budgétaire pour le financement se porte à 18,3 millions pour les constructions neuves (-3,1 %), alors que le programme d'amélioration de l'habitat atteint 12,6 millions (dont 1,8 millions pour les mises aux normes parasismiques).

Section 6

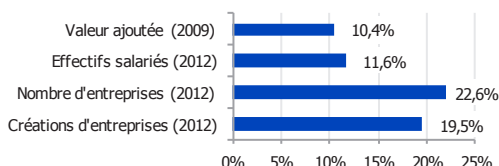
Le commerce

1. Aperçu structurel

En 2009, le commerce génère 10,4 % de la valeur ajoutée totale (17,2 % de la valeur ajoutée marchande), soit 730 millions d'euros.

En 2012, le secteur emploie 11,6 % des effectifs salariés, rassemble 22,6 % des entreprises et représente 19,5 % des créations d'entreprises.

Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)



Source : INSEE

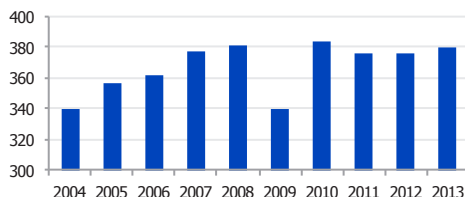
2. L'activité du secteur

L'ACTIVITE COMMERCIALE RALENTIT

La faiblesse de la consommation pèse sur l'activité du secteur commercial, qui connaît un nouveau ralentissement. Ainsi, les immatriculations de véhicules neufs sont en recul et la croissance du chiffre d'affaires des hypermarchés est amputée de moitié.

En 2013, la consommation des ménages, composante essentielle du PIB, reste en repli. Les importations de biens de consommation et le chiffre d'affaires des hypermarchés progressent modérément (+1,2 % et + 2,5 %). Les immatriculations de véhicules neufs poursuivent leur baisse (-4,1 %), ainsi que l'encours des crédits à la consommation (-2,7 %).

Biens de consommation importés
(en M€)



Source : Douanes

3. Les principaux sous-secteurs commerciaux

3.1 LA GRANDE DISTRIBUTION

Le secteur de la grande distribution rassemble les magasins en libre-service dont les surfaces commerciales dépassent 400 m². Le commerce à dominante alimentaire comprend les supermarchés (entre 400 et 2 500 m²) et les hypermarchés (à partir de 2 500 m²). La Martinique compte 54 supermarchés et 8 hypermarchés¹ en activité. Au total, en 2012, la grande distribution occupe une surface de 70 090 m².

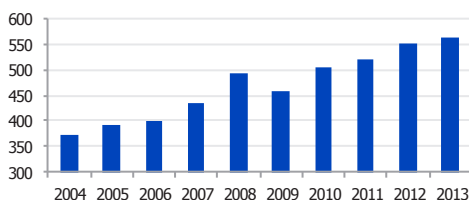
¹ Enseignes Carrefour, Géant et Hyper U.

Le segment des supermarchés comprend une quinzaine d’enseignes, dont trois de discompte. La densité globale du secteur de la grande distribution s’établit à 179,6 m² pour 1 000 habitants (83,4 m² pour 1 000 pour les supermarchés et 96,2 m² pour 1 000 pour les hypermarchés). En 2012, la surface globale des supermarchés s’est accrue (+7,2 %) du fait de l’ouverture de deux magasins à Fort-de-France et à Sainte-Luce, alors que la surface globale des hypermarchés a baissé (-6,9 %) en raison de la fermeture de l’Hyper U de Long Pré. Après la mise en liquidation du groupe Lancry qui exploitait deux hypermarchés Leclerc (Places d’Armes et Long Pré), le groupe Parfait les a repris sous l’enseigne Hyper U, début 2012.

La croissance du chiffre d’affaires des hypermarchés a été réduite de plus de moitié en 2013 (+2,5 % contre +5,4 % en 2012). Le chiffre d’affaires des huit hypermarchés de l’île s’élève globalement à 564 millions d’euros.

L’année 2013 est marquée par la mise en place du Bouclier-Prix défini à l’article 15 de la loi Lurel du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique Outre-mer¹.

Chiffre d’affaires des hypermarchés (en M€)



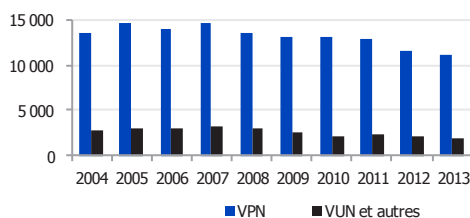
Source : DRCCRF

3.2 LE COMMERCE AUTOMOBILE

Les immatriculations de véhicules neufs sont de nouveau en repli (-4,1 %). La baisse concerne tant les véhicules particuliers (-3,8 %) que les véhicules utilitaires (-6,0 %).

Les véhicules particuliers représentent 85,2 % (+0,3 point par rapport à 2012) du total des immatriculations. Au total, 13 018 véhicules neufs ont été immatriculés en 2013, contre 13 576 en 2012.

Immatriculations de véhicules neufs

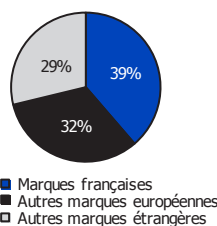


Source : AAA

En 2013, 29 marques sont présentes à la Martinique, proposant environ 200 modèles : 3 marques françaises (Citroën, Peugeot et Renault), 12 marques d’autres pays d’Europe et 14 autres marques étrangères (11 asiatiques et 3 américaines).

La part de marché des constructeurs français est en repli (38,7 %, -2,9 points). Le reste du marché est partagé entre les autres marques européennes (32,5 %, +4,4 points) et les autres marques étrangères (28,8 %, -1,6 points).

Origine des véhicules neufs



Source : AAA

En 2013, les véhicules diesel représentent 53,9 % du total vendu (-2,7 points).

¹ Le dispositif du Bouclier Qualité-Prix est présenté au chapitre II (section 2.4).

Section 7

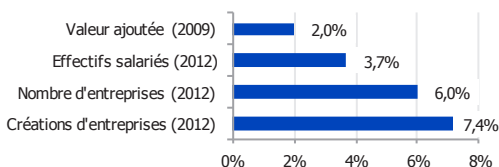
Le tourisme

1. Aperçu structurel

Le tourisme regroupe de nombreuses activités dont la branche hôtellerie-restauration qui représente 2,0 % de la valeur ajoutée totale en 2009 (3,3 % de la valeur ajoutée marchande), soit 139 millions d'euros.

En 2012, la branche hôtellerie-restauration emploie 3,7 % des effectifs salariés, représente 6,0 % des établissements et 7,4 % des créations d'entreprises.

Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)



Source : INSEE

2. L'activité du secteur

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE RETROUVE DU DYNAMISME

En 2013, l'activité touristique connaît un nouveau regain, avec une progression de la fréquentation touristique (+0,9 % à 646 760 touristes)¹. Cette amélioration est principalement portée par le tourisme de croisière (+12,7 % sur un an). Le trafic aérien est également en hausse (+3,7 %), ainsi que la fréquentation hôtelière (+2,9 %).

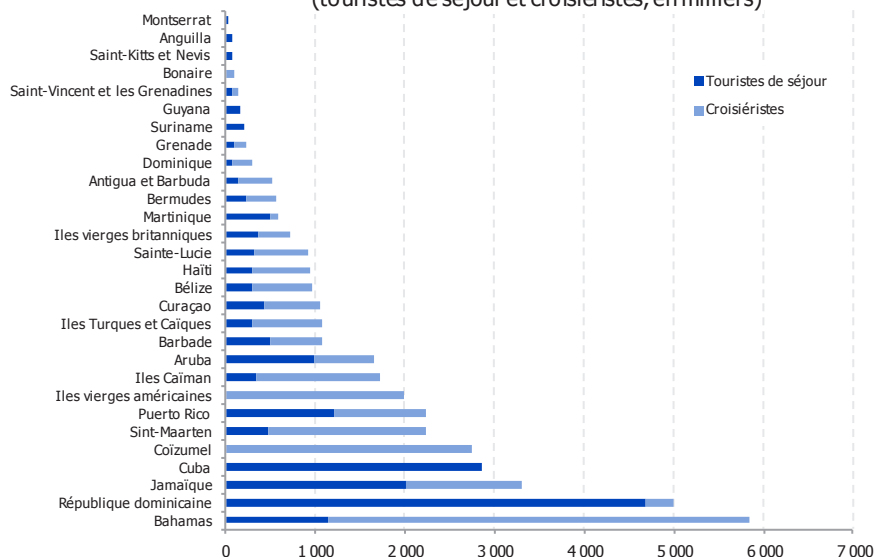
2.1 LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Selon les premières estimations de la Caribbean Tourism Organization (CTO), 39 millions de touristes ont visité le bassin caribéen en 2013. Ce résultat tient principalement à la performance de la croisière (+9,9 % sur un an), alors que le tourisme de séjour est en net repli (-8,9 % sur un an). En 2013, 593 475 touristes (croisiéristes et visiteurs de séjour) ont choisi la Martinique, la plaçant au 18^e rang des destinations caribéennes.

¹ Il existe plusieurs catégories de touristes :

- . Les touristes de séjour, qui restent plus de 24 heures dans l'île. Ils sont hébergés à l'hôtel, dans des gîtes ruraux ou chez l'habitant (touristes de séjour pur) ou à bord de bateaux (plaisanciers) ;
- . Les croisiéristes, qui sont en transit. Ils continuent leur croisière sur le même navire après avoir fait escale en Martinique.
- . Les excursionnistes, qui séjournent moins de 24 heures dans l'île. Ce sont en majorité des croisiéristes, les autres excursionnistes arrivant en avion ou par navette maritime.

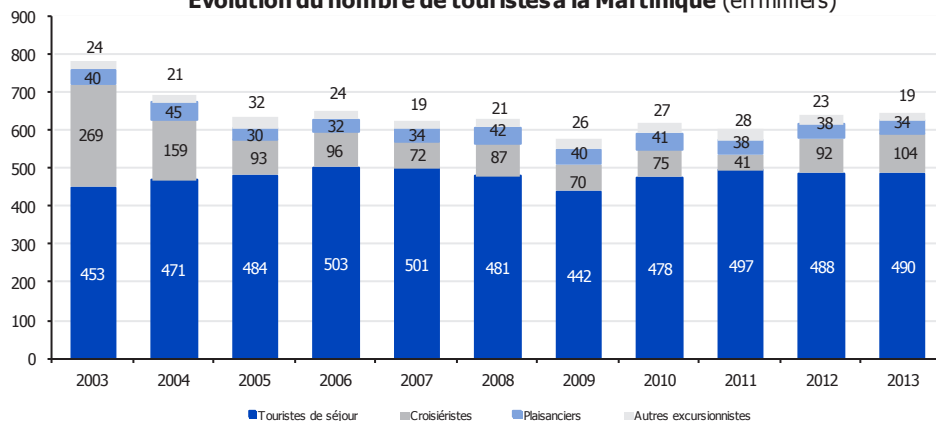
Touristes dans la Caraïbe (touristes de séjour et croisiéristes, en milliers)



Source : Caribbean Tourism Organization (CTO)

En Martinique, le secteur a bénéficié d'une progression des flux de touristes tout au long de l'année. Au global, toutes catégories confondues, l'île a accueilli 646 760 touristes en 2013 (+0,9 % sur un an). Ce résultat est la conséquence de la croissance du nombre de croisiéristes (+12,7%), pour l'essentiel, alors que le nombre de touristes de séjour est stable (+0,4 %).

Evolution du nombre de touristes à la Martinique (en milliers)



Source : CMT

Les professionnels poursuivent leur effort pour redynamiser l'image de la destination et la croisière bénéficie de nouvelles escales et têtes de ligne au départ de la Martinique. Dans l'hôtellerie, l'activité progresse globalement grâce à une haute saison bien orientée et malgré des résultats décevants pendant la basse saison.

S'agissant de l'aéroport Aimé Césaire, le nombre de passagers progresse globalement de 3,7 % par rapport à 2012 à 1 623 870 passagers, et de nouvelles liaisons directes ont été inaugurées en 2013. Ainsi, chaque semaine, American Airlines effectue deux vols entre Miami et Fort-de-France, et Seaborg Airlines plusieurs vols entre Porto-Rico et Fort-de-France.

2.2 L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

2.2.1 Les structures hôtelières

Après la fermeture de l'hôtel Diamond Rock en septembre 2012, l'offre d'hébergement en structure hôtelière comprend 67 établissements classés¹ au 1^{er} janvier 2013, pour une capacité totale de 3 388 chambres (-5,1 % sur un an).

Selon les données de l'enquête de fréquentation hôtelière réalisée par l'INSEE, le nombre de nuitées progresse de 2,9 % en 2013 (1,3 million en cumul à fin décembre). Le taux d'occupation moyen s'établit à 59,1 % (soit +2,8 points sur un an) et la durée moyenne de séjour à 4,2 jours stable sur un an).

Cette évolution est confirmée par le bilan 2013 de Ziléa², groupement des professionnels du séjour de la Martinique. Le taux d'occupation des 20 établissements membres de Ziléa progresse à 53,8 % (+6,8 points sur un an), de même que le nombre global de nuitées (+14,4 %).

2.2.2 Les gîtes ruraux

L'offre de gîtes ruraux est par nature très diversifiée. En Martinique, 192 gîtes sont homologués « Gîtes de France » et les éléments disponibles indiquent une baisse de la fréquentation en 2013. Le nombre de nuitées diminue (-8,3 % sur un an) sous l'effet de la réduction du nombre de structures (-2,0 %), le secteur souffrant de la concurrence des meublés de tourisme.

Evolution de l'activité des gîtes ruraux

	2003	2011	2012	2013	Var. 13/12
Nombre de gîtes et de chambres d'hôtes	310	205	196	192	-2,0%
Nombre de semaines de location	2 442	2 868	2 750	2 479	-9,8%
Nombre de personnes hébergées	7 870	6 212	5 435	5 068	-6,8%
Nombre de nuitées	-	62 040	56 729	52 000	-8,3%
Durée moyenne de séjour (en jours)	11,00	9,88	10,45	13,64	30,5%
Taux d'occupation	33,0%	31,5%	31,9%	31,4%	-0,4 point

Source : Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural (AMATER)

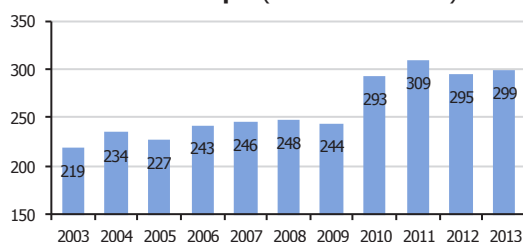
¹ 36 hôtels de 0 à 2 étoiles, 31 hôtels de 3 étoiles et plus.

² Ziléa regroupe 2 hôtels de 2 étoiles, 9 hôtels de 3 étoiles, 3 hôtels de 4 étoiles, 3 résidences classés et 4 clubs et villages vacances.

2.3 LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE

Au cours de la décennie, la composition de la clientèle touristique a sensiblement évolué. En 2013, elle se compose à 75,7 % de touristes de séjour pur (contre 57,6 % en 2003), 16,0 % de croisiéristes (contre 34,2 %) et 8,3 % de plaisanciers et autres excursionnistes (contre 8,1 %).

Dépenses globales des touristes à la Martinique (en millions d'euros)



Source : CMT

2.3.1 Le tourisme de séjour pur

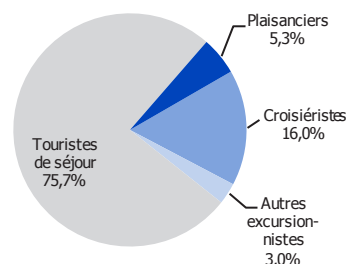
Selon les estimations du CMT, la fréquentation est stable à 489 705 touristes en 2013 (+0,4 % sur un an).

La durée moyenne de séjour est stable entre 2012 et 2013, à 14 jours et la dépense moyenne des touristes de séjour est de 590,2 euros².

En termes d'hébergement, les touristes de séjour optent principalement pour l'hôtellerie (32,4 % en 2013) et pour l'hébergement chez des parents ou des amis (29,7 % en 2013). Entre 2003 et 2013, la part de l'hébergement chez des parents ou des amis a progressé (+6,3 points), au détriment de celle de l'hôtellerie (-8,8 points).

L'Hexagone demeure le principal marché émetteur, avec 80,0 % de la clientèle touristique accueillie dans le département en 2013, ce qui n'est pas sans incidence en termes de saisonnalité. La clientèle originaire de la Caraïbe représente quant à elle 11,7 % des flux touristiques enregistrés dans l'île, essentiellement en provenance de Guyane et de Guadeloupe.

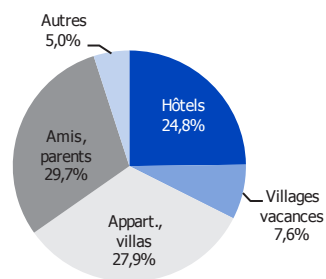
Structure de la clientèle touristique en 2013



Source : CMT

Les recettes touristiques¹ sont estimées à 299 millions d'euros à la Martinique en 2013 (+1,5 % sur un an), soit une dépense moyenne par touriste (séjour, croisiéristes et plaisanciers) de 462,5 euros.

Mode d'hébergement des touristes de séjour en 2013



Source : CMT

¹ Toutes dépenses confondues, hors transport (avion et bateau).

² Les dépenses moyennes des touristes sont calculées sur la base des données de l'année 2011.

2.3.2 Le tourisme de plaisance

Le tourisme de plaisance est en repli en 2013 à 34 073 plaisanciers (-11,3 % sur un an). La dépense moyenne des touristes de plaisance est de 261,2 euros.

On compte une demi-douzaine de ports de plaisance en Martinique, d'une capacité totale de 1 300 postes à quai. Le port du Marin constitue la plus grande base nautique de l'île et occupe la première place dans la location touristique de bateaux de plaisance, avec une flotte de 220 navires. Sa capacité d'accueil est de 750 navires à quai et 100 bouées d'amarrage. En 2013, le port a accueilli 3 700 escales (75 % du trafic total), dont plus de 200 de yachts en provenance des États-Unis et d'Europe.

Les perspectives pour la plaisance sont encourageantes. Les ports de plaisance se structurent et de nouvelles zones de mouillage devraient voir le jour à l'instar du site de l'Étang Z'Abriots, dans la baie de Fort-de-France. Le port devrait être opérationnel en juin 2014.

2.3.3 La croisière

Le segment de la croisière poursuit sa progression, avec 103 770 croisiéristes en 2013 (+12,7 %¹), après avoir atteint son plus bas niveau en 2011 (41 142 croisiéristes).

L'amélioration est en lien notamment avec la mise en place de nouvelles escales de transit et de têtes de lignes au départ de la Martinique. Par ailleurs, les campagnes de communication menées par le CMT à destination des compagnies de croisière et la poursuite des travaux d'amélioration de l'apportement de la Pointe Simon à Fort-de-France ont favorisé le retour de plusieurs compagnies.

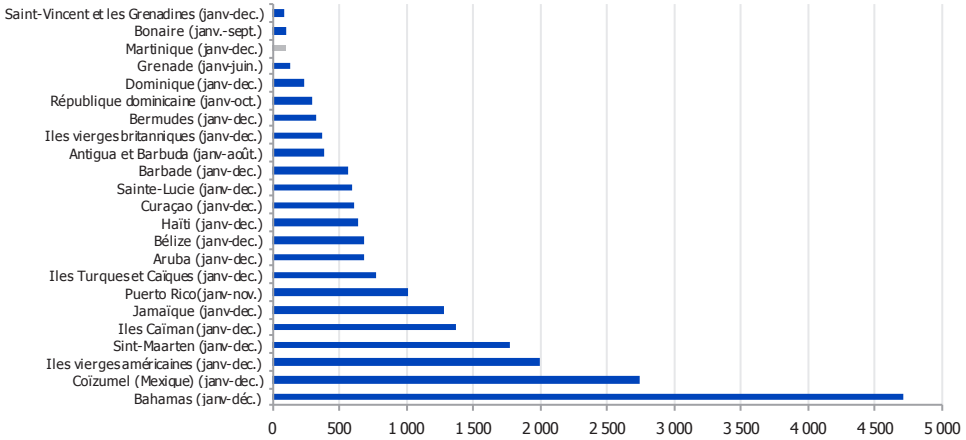
Les retombées économiques de la croisière restent toutefois limitées, la dépense moyenne des croisiéristes étant estimée à un peu plus de 10 euros (hors avitaillement des navires).

Les croisiéristes sont principalement originaires de Métropole (38 %) et d'Europe (30%), la part des croisiéristes américains étant faible (16 % en 2013 contre 74 % en 2003).

A l'échelle de la Caraïbe, le marché de la croisière poursuit sa croissance avec près de 22 millions de croisiéristes en 2013 (+9,9 % sur un an). En dépit des progrès réalisés par la Martinique, le nombre de croisiéristes de passage sur l'île ne représente que 0,5 % du total de la zone.

¹ Les chiffres de la Direction Départementale de la Police de l'Air et des Frontières (DDPAF) sont cohérents avec ceux du CMT en tendance. Les méthodes de calcul diffèrent néanmoins légèrement et la DDPAF recense 111 476 croisiéristes en 2013.

Croisiéristes dans la Caraïbe en 2013 (en milliers)



Source : Caribbean Tourism Organization (CTO)

Section 8

Les transports

HABILITATION TRANSPORT DU CONSEIL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

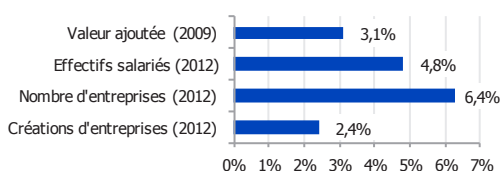
En novembre 2013¹, le Parlement a habilité le Conseil régional à organiser le transport terrestre de passagers et de marchandises, ainsi que le transport maritime de marchandises. Ces dispositions devront être compatibles avec les objectifs nationaux en matière de sécurité routière et devront respecter le principe de libre concurrence.

1. Aperçu structurel

En 2009, les transports génèrent 3,1 % de la valeur ajoutée totale (5,1 % de la valeur ajoutée marchande), soit 219 millions d'euros.

En 2012, le secteur emploie 4,8 % des effectifs salariés, rassemble 6,4 % des entreprises et représente 2,4 % des créations d'entreprises.

Poids du secteur dans l'économie (en % du total)



Source : INSEE

2. Le transport routier

PREDOMINANCE DES VEHICULES PARTICULIERS

L'automobile représente 80 % des déplacements à la Martinique. Le transport routier est intense et l'importante circulation de véhicules particuliers dans l'agglomération de Fort-de-France incite les pouvoirs publics à rechercher des solutions alternatives afin de fluidifier le trafic. Un TCSP (Transport Collectif en Site Propre) devrait être opérationnel d'ici fin 2015 et contribuer à décongestionner les axes routiers aux alentours de Fort-de-France.

2.1 LES ROUTES ET LE TRAFIC

Équipement important en véhicules particuliers

La Martinique est le département d'Outre-mer où la proportion de ménages possédant au moins une voiture est la plus élevée. Au 1^{er} janvier 2010, on comptait 519 véhicules particuliers et commerciaux pour 1 000 habitants (contre 505 en Guadeloupe et 486 dans l'hexagone)², le parc automobile s'élève au total à 205 524 voitures particulières de moins de 15 ans.

Les routes nationales, du ressort du Conseil régional, s'étendent sur environ 353 km. Les routes départementales totalisent pour leur part 630 km, dont deux tiers en campagne et un tiers en agglomération, y compris la rocade de Fort-de-France (12 km).

¹ JORF n° 1029 du 15 novembre 2013.

² ADUAM, L'Observatoire n° 17 (09/2012) : « Quelles actions sont mises en œuvre contre l'autosolisme en Martinique ? ».

La concentration de zones d'emploi dans le centre de l'île et l'urbanisation autour de Fort-de-France entraînent la saturation du réseau routier en période de pointe. Ainsi, on compte plus de 120 000 véhicules par jour à l'entrée de l'échangeur Dillon, 76 000 à l'entrée de l'aéroport sur la RN5 et 43 500 sur la RN1 entre Fort-de-France et Basse-Pointe.

2.2 LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Faiblesse des transports en commun

L'usage des transports en commun reste limité en Martinique (10 % des déplacements). Le territoire martiniquais est desservi par près de 80 lignes interurbaines, dont environ 50 de taxis collectifs et 30 d'autocars. S'agissant du transport urbain, Fort-de-France et son agglomération bénéficient d'un réseau de 58 lignes de bus. Le réseau de la CACEM (Communauté d'Agglomération des Communes du Centre), exploité par la CFTU (Compagnie Foyalaise des Transports Urbains), est le plus fréquenté avec en moyenne 52 voyages par habitant et par an en 2013, contre 9 pour le réseau de l'Espace Sud¹. Ces résultats se situent en dessous de la moyenne nationale : 59 voyages par habitant et par an pour les agglomérations de 100 à 200 000 habitants². Le TCSP devrait permettre une utilisation plus importante du transport collectif.

Fortes attentes vis-à-vis du TCSP

L'objectif des pouvoirs publics est de réduire les embouteillages sur la voie rapide. Compte tenu du développement embryonnaire des transports publics et de l'engorgement croissant du réseau, le Conseil régional a initié dès 2003 le projet du TCSP dans l'agglomération de Fort-de-France, ce projet consiste en la mise en service de bus roulants sur un site dédié de 13,9 km de voies entre la Pointe Simon à Fort-de-France et le Quartier Carrère au Lamentin. Le coût du projet est estimé à 332 millions d'euros. Son financement est réparti entre le Conseil régional (33 %), l'Union européenne via le FEDER (26 %), les partenaires privés (25 %), l'Etat (6 %) et les collectivités territoriales (10 %). Selon les études d'impact, le TCSP devrait permettre à 55 000 voyageurs de se déplacer chaque jour à l'horizon 2015.

3. Les ports

LE PORT DE FORT-DE-FRANCE DEVIENT UN « GRAND PORT MARITIME »

La loi réformant les ports d'Outre-mer a été mise en application le 1^{er} janvier 2013. Jusqu'alors, la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM) avait la charge de la gestion du port de Fort-de-France. Désormais, le port est devenu un « Grand port maritime », doté d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance.

3.1 LA GOUVERNANCE DU PORT DE FORT-DE-FRANCE

La gouvernance du port relève d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance, ainsi que d'un Conseil de développement. Les 3 membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance sur proposition du président du Directoire. Le président du Directoire est quant à lui nommé par décret, après avis conforme du Conseil de surveillance.

¹ Le réseau Espace Sud a été lancé en décembre 2010.

² Moyenne effectuée par le GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport).

Le Conseil de surveillance, composé de 17 membres (4 représentants des collectivités territoriales, 4 de l'Etat, 3 du personnel et 6 personnalités qualifiées dont 3 élus de la CCIM), décide des orientations stratégiques du port et exerce le contrôle de sa gestion.

Le port est également doté d'un Conseil de développement, organe consultatif composé de 20 membres répartis en 4 collèges (représentants de la place portuaire pour 30 %, représentants des personnels des entreprises portuaires pour 10 %, représentants des collectivités territoriales pour 30 % et personnalités qualifiées pour 30 %). Il est obligatoirement consulté sur la politique tarifaire et les projets stratégiques.

3.2 LES INFRASTRUCTURES DU PORT DE FORT-DE-FRANCE

Le port de Fort-de-France permet le transport de marchandises, de passagers et la réparation navale¹. Il possède également des appontements spécialisés pour les hydrocarbures et les céréales. Le port est certifié ISO 9001 pour les activités de conteneurs, vrac et marchandises diverses. Il s'étend sur 2,7 km d'Est en Ouest, sur plus de 30 hectares de terre-pleins. Le site de la Pointe des Grives, d'une surface de 16 hectares, est dédié à la manutention des conteneurs. Septième port français en termes de trafic de conteneurs, sa capacité est de 250 000 Equivalents Vingt Pieds (EVP).

L'Etat a signé le projet d'extension du terminal de la Pointe des Grives en 2011, pour permettre le développement de l'activité de transbordement². Les travaux prévus d'ici la fin de l'année 2014 concernent l'extension des terre-pleins à l'Est et au Nord, ainsi que l'allongement du quai principal. Ce projet, dont le coût total est estimé à 60 millions d'euros, s'inscrit dans un contexte régional d'augmentation de la demande de transbordement, en lien avec l'ouverture du troisième jeu d'écluses du Canal de Panama. Les professionnels du secteur anticipent une hausse de la demande de transbordement de conteneurs, qui pourrait atteindre 11 millions en 2015, contre 7 millions actuellement dans la Caraïbe.

S'agissant de la croisière, le port de Fort-de-France compte trois terminaux, que sont le quai des Tourelles et le quai des Annexes, dans le secteur centre et l'appontement de la Pointe Simon, sur le front de mer de Fort-de-France. Les travaux d'extension de l'appontement de la Pointe Simon ont été achevés en janvier 2013 et permettent d'accueillir des bateaux de plus de 100 000 tonnes.

3.3 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Le trafic de marchandises atteint 3,1 millions de tonnes en 2012, en hausse essentiellement en raison de la reprise du trafic des liquides en vrac³. Les liquides en vrac et les marchandises diverses représentent respectivement 46,8 % et 46,4 % du trafic portuaire de marchandises. Les solides en vrac en représentent seulement 6,7 %.

¹ Zone spécialisée dans la réparation navale, le bassin de radoub accueille des navires jusqu'à environ 20 000 tonnes jauge brute.

² Le transbordement est l'action de transférer des conteneurs d'un navire à plusieurs bateaux sans passer par le port.

³ Les liquides en vrac sont composés de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés.

Trafic portuaire de marchandises

	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Marchandises (tonnes)	3 090 236	3 019 825	3 209 121	2 814 685	3 108 367	10,4%
dont liquides en vrac (tonnes)	1 400 708	1 415 117	1 504 899	1 162 396	1 455 742	25,2%
dont solides en vrac (tonnes)	284 188	211 129	200 005	201 379	208 806	3,7%
dont marchandises diverses (tonnes)	1 405 340	1 393 579	1 504 217	1 450 910	1 443 819	-0,5%
Conteneurs (nombre)	146 380	142 240	150 710	147 258	143 728	-2,4%

Source : Grand Port Maritime de la Martinique

3.4 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Un service de navettes maritimes est assuré du lundi au samedi par les Vedettes Madinina, entre Fort-de-France, le bourg des Trois-Ilets, la Pointe du Bout et l'Anse Mitan. Alternative au transport routier, ces navettes ont transporté 550 600 passagers en 2012, notamment aux heures de bureau. Afin de pérenniser ce service, le Conseil général a signé en décembre 2012 une convention de service public avec la compagnie.

S'agissant du trafic régional, trois compagnies assurent des liaisons régulières avec les îles voisines (Dominique, Guadeloupe, Sainte-Lucie). L'Express des Îles et Jeans for Freedom opèrent à partir du terminal inter-îles de Fort-de-France, tandis que la compagnie West Indies opère à partir du Marin. Le trafic inter-îles à partir de Fort-de-France s'élève en 2012 à 124 983 passagers.

Le trafic de croisiéristes est traité dans la section III.7, dédiée au tourisme.

4. L'aéroport

HAUSSE DU TRAFIC DE PASSAGERS EN 2013

En 2013, la fréquentation aérienne est en hausse (+3,7 % de passagers sur un an).

Le contrat de concession accordé à la CCIM pour la gestion de l'aéroport a pris fin le 31 décembre 2012 et c'est la SAMAC (Société Aéroportuaire Martinique Aimé Césaire) qui est désormais en charge de la gestion de l'aéroport. La SAMAC assume l'exploitation des installations commerciales, le contrôle et l'entretien des équipements, ainsi que la réalisation des investissements nécessaires au maintien du potentiel aéronautique de l'aéroport.

4.1 LES INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES

L'aéroport international Aimé Césaire dispose d'une aérogare de 28 000 m² pour une capacité d'accueil de 2,5 millions de passagers par an. Il comprend une piste de 3,3 km de longueur, découpée en deux bretelles gros porteurs (8 postes de stationnement), une bretelle moyens porteurs et une bretelle petits porteurs (18 postes de stationnement). L'aérogare de fret occupe une superficie de 9 400 m² pour une capacité annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes. Enfin, la zone dédiée à l'aviation légère dispose d'une aire de stationnement de 12 125 m² pour l'accueil des avions de moins de 7 tonnes.

En 2013, les investissements de modernisation des infrastructures se sont poursuivis et continuent en 2014 (nouveau filtre police et amélioration de l'offre de restauration et de commerces). En outre, une convention a été signée avec le Conseil régional en juin 2013, afin de promouvoir l'identité martiniquaise sur l'aéroport à travers différentes expositions culturelles.

4.2 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Hausse tirée par le trafic hexagonal

Le trafic de passagers total augmente en 2013 (+3,7 % sur un an, avec 1 623 870 passagers hors transit). Dans le détail, seul le trafic avec l'hexagone augmente (+7,6 %). En effet, le trafic avec la Guadeloupe et la Guyane est en recul (-1,9 %) de même que le trafic international (-6,8 %).

La SAMAC attribue la hausse du trafic à l'arrivée de la compagnie XL Airways à partir de l'aéroport de Paris - CDG avec une politique tarifaire attractive. Le développement des croisières ayant pour tête de ligne la Martinique peut aussi expliquer cette croissance des passagers.

Trafic de passagers à l'aéroport Aimé Césaire

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Trafic total	1 496 359	1 556 678	1 620 833	1 565 981	1 623 870	3,7%
dont trafic international	103 011	117 621	118 767	115 237	107 355	-6,8%
dont trafic hexagonal	960 059	975 700	1 022 667	992 418	1 067 591	7,6%
dont trafic régional national	432 748	462 853	479 399	457 773	448 924	-1,9%

Source : SAMAC

Évolution du paysage aérien

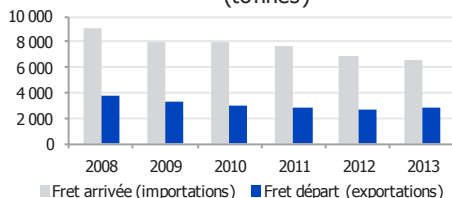
En 2013, les quatre premiers transporteurs aériens que sont Air France, Air Caraïbes, Corsair et Air Antilles Express totalisent 92 % du marché. Toutefois, l'arrivée de la compagnie low-cost XL Airways, en décembre 2012, fait évoluer les habitudes de la clientèle, puisque les parts de marché des quatre principales compagnies sont en baisse en 2013. Des changements sont également intervenus dans les liaisons aériennes régionales. La compagnie American Airlines assure désormais la liaison entre Miami et Fort-de-France depuis avril 2013 et la compagnie Seaborne Airlines assure la liaison avec San Juan depuis juin 2013. Par ailleurs, Air France a mis fin à sa liaison Paris CDG - Fort-de-France en mai 2013. Enfin, la compagnie Cubana de Aviacion a repris la liaison avec la Havane en mars 2014.

4.3 LE FRET AERIEN

Faibles volumes du fret aérien

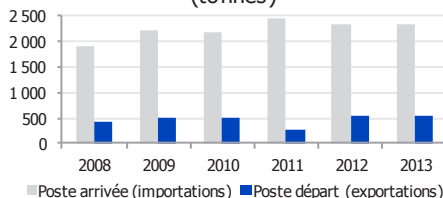
En 2013, l'activité globale du fret aérien stagne en volume (-0,6 %, à 9 430 tonnes). Dans le détail, les exportations augmentent (+6,9 %, à 2 813 tonnes) et les importations diminuent (-3,5 %, à 6 617 tonnes). Cette hausse des exportations peut s'expliquer par l'arrêt du double bagage en soute avec un transfert vers le fret et La Poste. Si l'activité postale diminue globalement (-5,1 %, à 2 716 tonnes), les exportations augmentent (+1,2 %, à 543 tonnes) et les importations diminuent (-6,5 %, à 2 173 tonnes).

Fret aérien de marchandises
(tonnes)



Source : SAMAC

Fret postal
(tonnes)



Source : SAMAC

Section 9

Les autres services marchands

1. Aperçu structurel

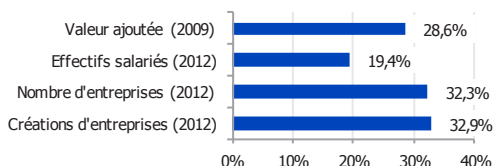
Les autres services marchands comprennent cinq branches¹ : les activités liées à l'information et à la communication, les activités financières et d'assurance, les activités immobilières, les activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que les activités de services administratifs.

Ces cinq branches génèrent 28,6 % de la valeur ajoutée en 2009 (47,4 % de la valeur ajoutée marchande), soit 2 016 millions d'euros. En 2012, elles emploient 19,4 % des effectifs salariés, et représentent 32,3 % des entreprises et 32,9 % des créations d'entreprises.

Les activités immobilières génèrent 10,8 % de la valeur ajoutée (17,9 % de la valeur ajoutée marchande), soit 763 millions d'euros, ce qui fait d'elles la deuxième branche créatrice de valeur ajoutée en Martinique (la première par rapport à la valeur ajoutée marchande).

Les activités liées à l'information et à la communication, les activités financières et d'assurance, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs représentent respectivement 4,1 %, 4,3 %, 4,4 % et 5,1 % de la valeur ajoutée totale (6,7 %, 7,0 %, 7,3 % et 8,4 % de la valeur ajoutée marchande).

Poids du secteur dans l'économie
(en % du total)



Source : INSEE

¹ Les activités financières sont traitées dans le chapitre IV. L'immobilier et les services sont évoqués à la section 3 du chapitre IV.

Section 10

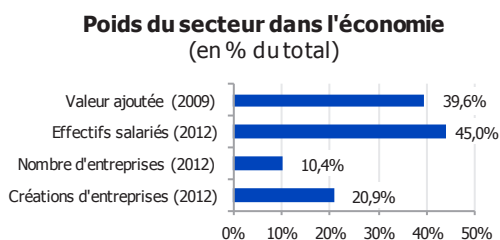
Les services non marchands

1. Aperçu structurel

Les services non marchands comprennent les branches « éducation, santé et action sociale » et « administration publique ».

Ce secteur occupe un poids majeur dans l'économie. En 2009, il génère 39,6 % de la valeur ajoutée totale, soit 2 785 millions d'euros.

En 2012, il emploie 45,0 % des effectifs salariés, rassemble 10,4 % des entreprises et représente 20,9 % des créations d'entreprises.



Source : INSEE

2. L'éducation

DES ÉLÈVES MOINS NOMBREUX MAIS QUI RÉUSSISSENT MIEUX

La tendance à la diminution du nombre d'élèves du premier et du second degré amorcée depuis plus d'une décennie s'est poursuivie en 2012, bien que plus lentement qu'en 2011 (-2,3 % contre -3,7 % en 2011). L'écart entre les taux de réussite martiniquais et nationaux pour les diplômes nationaux continue de diminuer (-1,2 point pour le baccalauréat en 2013 contre -1,5 point en 2012).

2.1 LES PRIORITES DE L'ACADEMIE

Priorité au primaire

Le projet de l'Académie pour la Martinique met l'accent sur l'école primaire. Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans en école maternelle et le dispositif « plus de maîtres que de classes » en reflètent la priorité donnée.

En outre, dans le primaire, l'année 2013 est marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. En Martinique, 10 communes sur 34 s'étaient engagées dans la mise en place de cette réforme à la rentrée.

Lutte contre le décrochage scolaire

Une autre priorité de l'Académie de la Martinique est la lutte contre le décrochage scolaire. En 2013, le réseau formation-qualification-emploi s'est ajouté aux autres dispositifs en place. Il a pour objectif de recenser les solutions mises en œuvre et de permettre la mutualisation des expériences réussies pour lutter contre le décrochage scolaire.

Égalité filles-garçons

L'Académie s'est également engagée dans le projet « Filles et garçons – Changeons de cap ! Pour une égalité dans les rôles, pour une égalité des métiers, pour une égalité dans la vie », visant à promouvoir l'égalité filles-garçons, en mettant en place différentes actions de sensibilisation pendant l'année 2013 (tables rondes, semaine culturelle, formations).

Numérique éducatif

Le Ministère s'est donné pour objectif de créer un service public du numérique éducatif à destination de l'ensemble des parties prenantes de l'Éducation nationale. La mise en œuvre de l'Académie et la contribution aux projets nationaux ont débuté en 2013 avec la poursuite de différentes actions transversales déjà entreprises (plan de formation, consolidation des projets).

Mise en place de l'École supérieure du professorat et de l'éducation

Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) sont prévues par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013. Elles viennent remplacer les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). En Martinique, des groupes de travail ont été créés en 2013 pour préparer le dossier d'accréditation de la future ESPE.

2.2 LE PREMIER ET LE SECOND DEGRÉ

Baisse du nombre d'écoles, des effectifs enseignants et des élèves

En 2012, l'Académie de la Martinique compte 334 établissements scolaires publics et privés, dont 252 pour le premier degré et 82 pour le second degré. Le nombre d'établissements du premier degré continue ainsi de diminuer (-7, soit -2,8 %). En 2013, 4 établissements se sont engagés dans le processus de labellisation « lycées des métiers ».

La baisse des effectifs enseignants se poursuit en 2012 (-502, soit -6,0 %) pour s'établir à 7 796. Elle est particulièrement marquée dans le premier degré (-12,7 %). Cependant, le dispositif « emplois d'avenir professeur » lancé en 2013, a permis l'affectation de 30 étudiants dans les établissements martiniquais.

En outre, pour la quatorzième année consécutive, le nombre d'élèves recule (-2 011, soit -2,3 %) pour s'établir à 84 397. La diminution est plus marquée dans le second degré (-2,5 %, contre -2,2 % pour le premier degré).

Panorama de l'enseignement primaire et secondaire à la Martinique à la rentrée 2012

	Premier degré			Second degré		
	Nombre d'établissements	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves
Etablissements publics	237	2 648	38 864	66	4 512	37 521
Etablissements privés	15	220	3 375	16	416	4 637
Total	252	2 868	42 239	82	4 928	42 158

Source : Académie de la Martinique

Ces évolutions ne sont pas sans lien avec les phénomènes de diminution et de vieillissement de la population martiniquaise.

Diminution de l'écart de taux de réussite avec la Métropole

En Martinique, le taux de réussite au diplôme national du Brevet s'établit à 83,0 % en 2013 (contre 84,5 % au niveau national), progressant de 5,3 points en un an (-0,2 point au niveau national). Le taux de réussite au diplôme du Baccalauréat s'élève à 85,8 % (contre 87,0 % pour la France entière), soit une progression de 6,2 points en un an (+2,5 points pour la France entière). L'écart entre les taux de réussite martiniquais et nationaux est orienté à la baisse en 2013. Il est de 1,2 point pour le Baccalauréat et de 1,5 point pour le Brevet (contre respectivement 4,9 points et 7,0 points en 2012).

Taux de réussite

	Session Juin 2010			Session Juin 2011			Session Juin 2012			Session Juin 2013*		
	Mart.	France	Ecart	Mart.	France	Ecart	Mart.	France	Ecart	Mart.	France	Ecart
Baccalauréat (toutes séries)	79,1%	85,5%	-6,4 pts	77,8%	85,6%	-7,8 pts	79,6%	84,5%	-4,9 pts	85,8%	87,0%	-1,2 pt
Brevet	78,1%	84,5%	-6,4 pts	75,3%	83,3%	-8,0 pts	77,7%	84,7%	-7,0 pts	83,0%	84,5%	-1,5 pt

*Données provisoires

Source : Académie de la Martinique

2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) est implantée en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. En Martinique, le campus de Schœlcher regroupe quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR) : les UFR de droit, de lettres, de sciences humaines (y compris économie), ainsi que le Département Scientifique Inter-facultés. Le pôle martiniquais propose également une formation de première année de médecine¹.

Le début de l'année 2013 a été marqué par deux événements importants. Le 1^{er} janvier 2013, l'Université est passée au régime des responsabilités et compétences élargies et s'est ainsi vue attribuer une plus grande autonomie budgétaire et de nouvelles prérogatives en matière de gestion des ressources humaines². Par ailleurs, le 25 janvier 2013, Mme Corinne Mencé-Caster a été élue 11^{ème} présidente de l'UAG par les membres du Conseil d'administration.

A la rentrée 2012, 5 032 étudiants sont inscrits sur le campus de Schœlcher (46 étudiants de plus qu'en 2011). Ils sont encadrés par 221 enseignants (dont 54 contractuels). Par ailleurs, trois instituts proposent une quinzaine de formations : l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), l'Institut de Préparation aux Administrations Générales (IPAG) et l'Institut Universitaire de Formation Continue (IUFC).

La CCIM³ gère l'École de Gestion et de Commerce (EGC) de la Martinique, membre du réseau national des EGC, ainsi que le Centre de Formation d'Apprentis du Tertiaire.

En outre, une unité de l'Internat de la Réussite, dédiée aux classes préparatoires aux grandes écoles a ouvert en Martinique à la rentrée 2012.

¹ Les deuxième et troisième années s'effectuent au pôle de Guadeloupe et le reste du cursus au sein de l'Université de médecine de Bordeaux, avec laquelle l'UAG a passé une convention.

² Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (Code de l'éducation, art. 28, L. 719-12).

³ Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique.

3. La santé

LES ORGANISMES DE SOINS S'ORGANISENT FACE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Selon les estimations de l'INSEE, la Martinique deviendra le deuxième département le plus vieux de France en 2040, ce qui implique que l'offre de soins se développe pour faire face aux nouveaux besoins de la population.

L'année 2012 a été marquée par la poursuite du chantier de réorganisation hospitalière et a abouti, le 1^{er} janvier 2013, à la création du grand Centre Hospitalier Universitaire de Martinique (CHUM), résultat de la fusion des trois établissements de Fort-de-France, du Lamentin et de La Trinité.

3.1 LES INFRASTRUCTURES

Importance des établissements sanitaires publics en Martinique

Au 1^{er} janvier 2012, la Martinique dispose de 26 établissements sanitaires publics et privés, contre 33 pour la Guadeloupe et 14 pour la Guyane. Le secteur sanitaire martiniquais est marqué par une forte prépondérance du secteur public par rapport aux autres DFA. En effet, 46,6 % des établissements sanitaires sont publics en Martinique contre 31,1 % en Guadeloupe et 11,9 % en Guyane. Dans le détail, la Martinique dispose de plus de centres hospitaliers publics que les autres DFA (9 en Martinique, 6 en Guadeloupe et 2 en Guyane), mais de moins d'établissements de soins de courte durée privés (2 en Martinique, 8 en Guadeloupe et 4 en Guyane).

Etablissements sanitaires publics et privés en 2012

	Martinique	Guadeloupe	Guyane
Secteur public	12	10	2
Centres hospitaliers régionaux	1	1	0
Centres hospitaliers	9	6	2
Centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie	1	1	0
Hôpitaux locaux	1	2	0
Secteur privé	14	23	12
Etablissements de soins de courte durée	2	8	4
Etablissements de lutte contre les maladies mentales	1	0	0
Etablissements de soins de suite et de réadaptation	2	4	1
Autres établissements privés*	9	11	7
Ensemble	26	33	14
<i>dont établissements disposant d'une maternité</i>	5	7	4

* inclut les services d'hospitalisation à domicile, les centres de radiothérapie, centres de dialyse et structures d'alternatives à la dialyse en centre

Sources : ARS, STATISS

Le secteur hospitalier n'a pas vu naître de nouveaux projets d'investissement en 2013, mais a vu émerger trois projets d'importance en 2012 :

- La construction du plateau technique du CHUM, validée par le Ministère de la santé en février 2010 pour un montant total de 169 millions d'euros. En 2012, les travaux de libération de l'espace du futur plateau technique ont été achevés. Les travaux ont débuté début 2013 et devraient s'achever en 2016 ;

- Le projet de reconstruction de l'hôpital de Saint-Joseph, validé en 2012 par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour un total de 12 millions d'euros ;
- Le confortement de la tour d'hospitalisation du centre Louis Domergue de La Trinité, achevé en septembre 2012 pour 1,7 million d'euros.

Taux d'équipement comparables à la Métropole, sauf dans l'accueil des aînés

La Martinique affiche en 2012 des taux d'équipement comparables à ceux de la Métropole ou de la zone Antilles-Guyane concernant le nombre de lits et de places pour 1 000 habitants en court séjour, en moyen séjour, en psychiatrie et dans l'accueil des jeunes handicapés. En revanche, la Martinique et l'ensemble de la zone Antilles-Guyane accusent un retard important pour l'accueil des personnes âgées. Ainsi, on compte 39,4 lits médicalisés pour 1 000 habitants de 75 ans et plus en Martinique contre 103,3 en métropole. Les personnes handicapées sont également mieux prises en charge en métropole puisqu'il existe 4,1 structures d'hébergement pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans en métropole contre 1,5 en Martinique.

Dans le cadre de la politique nationale d'accueil et de soins pour les personnes âgées et handicapées, la Martinique a bénéficié d'un plan de rattrapage médico-social 2009-2013 dont le budget s'établissait à 5 millions d'euros. Le plan visait à créer 1 000 places supplémentaires pour les personnes âgées et 750 pour les personnes handicapées dans les établissements de soins martiniquais d'ici la fin 2013. Au 1^{er} janvier 2012, 477 des 750 places réservées aux personnes handicapées et 328 des 1 000 places pour les personnes âgées avaient été financées et installées.

Nombre de lits et de places pour 1 000 habitants en 2012

	Martinique	DFA	Métropole
Court séjour			
Médecine	2,3	2,4	2,2
Chirurgie	1,1	1,0	1,5
Gynécologie obstétrique (pour 1000 femmes de 15 ans et plus)	1,1	1,4	0,8
Moyen séjour			
Equipement global	1,5	1,4	1,7
Psychiatrie			
Psychiatrie infanto-juvénile (pour 1000 enfants de 0 à 16 ans)	0,3	0,6	0,9
Psychiatrie générale (pour 1000 hbts de plus de 16 ans)	1,4	1,2	1,5
Accueil des personnes âgées (pour 1000 hbts de 75 ans et plus)			
Structures d'hébergement	54,5	48,5	126,6
Services de soins à domicile	15,3	20,2	19,9
Lits médicalisés	39,4	36,6	103,3
Accueil des adultes handicapés (pour 1000 adultes de 20 à 59 ans)			
Structures d'hébergement (tout hébergement)	1,5	1,5	4,1
Maisons d'accueil spécialisées	0,6	0,6	0,7
Foyers de vie	0,3	0,5	1,5
Etablissements et services d'aide par le travail	2,4	2,3	3,4
Foyers d'accueil médicalisés	0,6	0,3	0,6
Accueil enfance et jeunesse handicapés			
Lits et places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	6,6	4,6	6,7

Sources : ARS, STATISS

3.2 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Densité inférieure à celle de la Métropole pour les professionnels installés en libéral

Bien que globalement supérieur à la moyenne de la zone Antilles-Guyane, le nombre de praticiens libéraux pour 100 000 habitants est inférieur à celui de l'Hexagone, à l'exception remarquable du nombre d'infirmiers (densité de 289 pour 100 000 habitants en Martinique, contre 139 en Métropole) et, dans une moindre mesure, des masseurs kinésithérapeutes (densité de 93 pour 100 000 habitants en Martinique, contre 91 en Métropole).

Densité des professionnels de santé libéraux en 2012
(pour 100 000 habitants)

	Martinique	DFA	Métropole
Médecins généralistes	80	72	108
Médecins spécialistes	50	50	94
Chirurgiens-dentistes	38	33	57
Infirmiers	289	259	139
Masseurs-kinésithérapeutes	93	84	91
Pédicures-podologues	13	11	19
Orthophonistes	18	17	26

Sources : ARS, STATISS

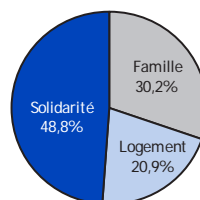
3.3 LES DÉPENSES DE SANTÉ

En Martinique, la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) compte 12 centres et antennes. En 2013, le montant total des dépenses de santé s'élève à 1,3 milliard d'euros, en baisse de 0,8 % par rapport à 2012. Dans le détail, les dépenses liées à la maladie (89,5 % du total) ont baissé de 3,5 %. Les dépenses de maternité et d'accident de travail (respectivement 2,3 % et 1,7 % du total) sont en baisse de 16,8 % pour les premières et de 2,3 % pour les secondes.

4. L'action sociale

En 2013, le montant des prestations versées par la CAF, tant légales¹ qu'au titre de l'action sociale, s'élève à 663 millions d'euros (+2,7 %). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires est en progression à 94 754 (+0,8 %²), avec une majorité bénéficiant de prestations de revenu garanti.

Répartition des prestations versées par la CAF en 2013



Source : CAF de la Martinique

¹ Les prestations légales comprennent le RSA, mais excluent les primes exceptionnelles.

² Le nombre total de bénéficiaires ne correspond pas à la somme des bénéficiaires par prestation, un même allocataire pouvant recevoir plusieurs prestations complémentaires.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

L'année 2013 a été marquée par la tenue de nombreuses **réunions d'information et de sensibilisation aux enjeux de SEPA** (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiement en euros), à destination des professionnels et du grand public. Ces réunions visaient à assurer un accompagnement dans la mise en œuvre de la migration vers les nouveaux instruments de paiement européens, qui remplacent désormais leurs équivalents nationaux.

Au mois de mars, le dispositif de **médiation du crédit** aux entreprises a été une nouvelle fois reconduit, jusqu'à fin 2014. Depuis sa mise en place en 2008, 173 dossiers ont été déposés en Martinique (soit une moyenne de 35 dossiers par an), dont 109 éligibles, avec un taux de réussite de 49,5 %. Pour autant, l'activité connaît un essoufflement, avec seulement 13 dossiers en 2013. Il est par ailleurs intéressant de noter la part croissante des dossiers liés à des recours contre les assureurs-crédits.

Faisant suite à la création, fin 2012, de la **Banque publique d'investissement, Bpifrance**, deux directions interrégionales ont été créées en septembre 2013, afin de permettre son déploiement dans les DOM-COM. La Martinique dépend désormais de la direction interrégionale Antilles-Guyane, dirigée par Michèle PAPALIA basée en Guadeloupe.

Enfin, des réunions d'information et des opérations de contrôle relatives à la **lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**, ainsi qu'aux pratiques commerciales dans la distribution des produits d'assurance, ont été réalisées tout au long de l'année 2013. Pour rappel, ces missions sont exercées par l'IEDOM pour le compte de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

L'année 2013 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier et la lutte contre le blanchiment de capitaux :

- **Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** : le décret du 28 février 2013 spécifiant les obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne a été adopté. Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires, sous certaines conditions (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

Le 7 mai 2013, deux nouveaux décrets ont été adoptés. Le premier, le décret n° 2013-384, prévoit les conditions dans lesquelles l'ACPR peut exiger la désignation d'un représentant

permanent en France pour les établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France. Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France. Le deuxième, le décret n° 2013-385, a pour objet de spécifier les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'informations relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 € par opération ou 2 000 € cumulés par client sur un mois calendaire).

Par ailleurs, le décret n° 2013-232 du 20 mars 2013 fixe le seuil à partir duquel les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière devront être assurés par virement. Le seuil est fixé à 10 000 € à compter du 1^{er} avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, puis à 3 000 € à compter du 1^{er} janvier 2015. Ce décret vise à encourager le recours au virement dans les transactions immobilières en vue de la modernisation des moyens de paiement et de leur traçabilité pour les besoins de la lutte anti-blanchiment.

- Supervision bancaire européenne : la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 transpose en droit français les dispositions de la directive européenne 2009/110/CE du 16 septembre 2009 (directive « monnaie électronique » ou DME2). L'ACPR exerce un rôle central dans le nouveau cadre réglementaire en délivrant, sous conditions, l'agrément permettant d'émettre de la monnaie électronique, après avis de la Banque de France. De plus, le décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.

De plus, la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. Cette loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté, les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de Stabilité Financière, en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant, par exemple, d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficacité des procédures de surendettement.

Par ailleurs, le Conseil européen, dans le règlement n° 1024/2013 du 15 octobre 2013, a confié à la BCE des missions spécifiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit.

De plus, le Règlement (UE) n° 1022/2013 du parlement européen et du Conseil européen du 22 octobre 2013 a modifié le règlement (UE) n° 1093/2010 et a institué une autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) qui, en application du règlement (UE) n° 1024/2013, exercera les missions de surveillance autrefois dévolues à la

BCE. Suite au vote du Parlement européen, l'Union européenne a formellement adopté la création d'un mécanisme de surveillance unique (SSM) bancaire, dirigé par la BCE, ayant pour but de renforcer l'Union économique et monétaire.

L'année 2013 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

- **Création d'un registre national des crédits aux particuliers** : lors de sa réunion du 21 janvier 2013, le Comité interministériel de lutte contre les exclusions a adopté le plan pluriannuel contre la pauvreté qui prévoit notamment la création d'un registre national des crédits aux particuliers dit « Fichier positif » pour lutter contre le surendettement et d'un observatoire de l'inclusion bancaire qui appréciera les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière. Ce « fichier positif » a été introduit par un amendement gouvernemental dans le projet de loi sur la consommation et il a été approuvé par l'Assemblée nationale en juin 2013. Toutefois, par décision du 13 mars 2014, le Conseil Constitutionnel a finalement jugé sa mise en place contraire à la constitution.

- **Tarification des services bancaires** : le décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013 prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2014, le plafonnement des commissions perçues par les établissements de crédit, mentionnées à la première phrase de l'article L. 312-1-3 du code monétaire et financier. Ces commissions ne pourront dépasser par compte bancaire un montant de 8 € par opération et 80 € mensuels pour l'ensemble des clients, et 4 € par opération et 20 € mensuels pour les personnes financièrement fragiles. De plus, suite à la demande qui lui en avait été faite par le Ministre de l'économie et des finances, le CCSF a adopté à l'unanimité, le 5 novembre 2013, un avis relatif à l'intégration des frais de tenue de compte dans l'extrait standard des tarifs bancaires. Il a recommandé que cette nouvelle rubrique apparaisse dans les plaquettes dont les tarifs entrent en vigueur à partir du 1^{er} avril 2014 et figure sur les sites internet des banques dès le 2 janvier 2014.

Les conditions encadrant l'épargne règlementée ont évolué en 2013.

- **Plafonnement du livret A** : le 1^{er} janvier 2013, le plafond du livret A a été relevé de 19 125 € à 22 950 € pour les personnes physiques, en application du décret n° 2012-1445 du 24 décembre 2012. Cette mesure intervient 3 mois après un premier relèvement, en octobre 2012.

- **Redistribution des dépôts collectés au titre de l'épargne règlementée** : le décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013 modifie les modalités de centralisation du livret A et du livret de développement durable (LDD) avec une redistribution au 31 juillet 2013 de 20 milliards d'euros des montants centralisés au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations. Cette réallocation est applicable à condition que le montant des dépôts de livret A, de LDD et de livret d'épargne populaire centralisés, majoré des fonds propres du fonds d'épargne, soit supérieur au montant des prêts consentis par le fonds d'épargne, affecté d'un coefficient multiplicateur de 135 %.

Autres événements :

- **« Crowdfunding » ou financement participatif** : ce nouveau mode de financement consiste à se financer par Internet. L'AMF et la Banque de France ont déclaré, le 21 février, que

les plates-formes sont soumises aux mêmes obligations que les banques. Afin de clarifier ce nouveau mode de financement, un guide à destination du grand public a été édité par l'ACPR.

- **Nouvelle règle de fixation du Libor** : à partir du 1^{er} avril, sa fixation n'est plus de la compétence de l'Association des banquiers britanniques (BBA) mais d'une nouvelle institution, la « Financial Services Authority ». La FSA veut restaurer « l'intégrité » de ce taux.

- **Nouveau billet de 5 euros** : le 2 mai, la Banque de France et l'IEDOM ont mis en circulation le nouveau billet de 5 euros. 40 % de ces nouveaux billets sont fabriqués à Chamalières.

- **Bpifrance** : publié le 1^{er} juin au JORF, un décret fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités régionaux d'orientation (CRO) de Bpifrance, ainsi que le mode de désignation de leurs membres. Les CRO, installés dans chaque région, sont composés de 25 membres à parité égale entre hommes et femmes, nommés pour 3 ans. Leur mission principale est de veiller à ce que les besoins des territoires soient clairement identifiés.

- **Nomination** de Marie-Anne BARBAT-LAYANI à la Direction Générale de la Fédération Bancaire Française à compter du 2 janvier 2014.

- **Nomination** de Danièle NOUY à la Présidence du Mécanisme de supervision bancaire européenne (MSU) le 16 décembre, pour cinq ans.

- **Entrée de la Lettonie dans la zone euro** le 1^{er} janvier 2014 (deuxième État balte après l'Estonie en 2011).

- **Compte-Nickel** : la Financière des Paiements Électroniques (FPE) a obtenu un agrément d'établissement de paiements par l'ACPR en avril 2013, et s'est vue attribuer le code identifiant établissement de paiement n° 16598R. FPE propose un service de compte de paiement accessible à tous. Ce service, appelé Compte-Nickel, permet à chacun de disposer d'un compte, d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et d'une carte de paiement. Au deuxième semestre 2013, FPE a ouvert quelques points de vente aussi bien dans des régions métropolitaines qu'aux Antilles.

2. L'organisation du système bancaire

L'organisation du système bancaire évolue peu en 2013. Le nombre des établissements de crédit est stable et le marché demeure relativement concentré.

2.1 LA TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire et financière de la Martinique s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés, installés localement ou non¹.

Ceux-ci se répartissent selon quatre catégories, définies à l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- les banques affiliées à l'association française des banques (AFB),
- les banques mutualistes et coopératives,
- les sociétés financières,
- les institutions financières spécialisées.

En 2013, le panorama bancaire des établissements de crédit installés localement (ECIL) n'a pas évolué. Ces derniers demeurent au nombre de 21.

Des établissements non installés localement (ECNIL) interviennent également dans le département, essentiellement à partir de l'Hexagone, et financent plus particulièrement les entreprises et les collectivités locales.

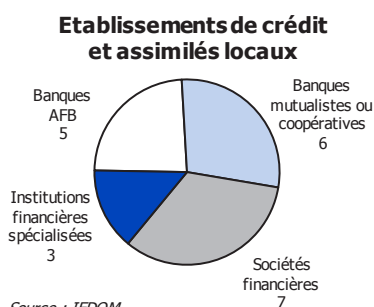
2.2 LA CONCENTRATION DU MARCHE

La concentration du marché est évaluée sur la base des parts de marché des trois principaux établissements de crédit locaux, pour chaque type de dépôt ou de crédit.

Parts de marché des trois principaux établissements de crédit pour la collecte de dépôts

	2009	2010	2011	2012	2013
Comptes ordinaires créditeurs	64,6%	64,1%	62,8%	63,6%	62,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	62,7%	62,4%	62,6%	62,2%	62,0%
Valeurs mobilières et assurance-vie	62,5%	61,2%	61,2%	61,3%	62,0%
Ensemble des dépôts	56,5%	56,4%	56,5%	57,4%	57,0%

Source : IEDOM



¹ Est considéré comme installé localement un établissement qui dispose d'une représentation locale effective, à savoir au moins un agent permanent localement.

S'agissant de la collecte¹, la concentration du marché a peu évolué au cours des dernières années. A fin 2013, la part de marché des trois principaux établissements atteint 57,0 % toutes catégories de dépôts confondues. Le marché est plus concentré par type de dépôt, les parts de marché des trois principaux acteurs s'établissant autour de 62,0 % pour les comptes ordinaires, les comptes d'épargne à régime spécial, ainsi que pour les valeurs mobilières et l'assurance-vie. Les établissements qui se démarquent ne sont pas les mêmes selon le type de produit considéré, d'où une concentration globale moins importante que celle par type de dépôt.

Parts de marché des trois principaux établissements de crédit pour l'activité de crédit

	2009	2010	2011	2012	2013
Crédits de trésorerie	54,7%	52,1%	53,8%	52,0%	51,3%
Crédits à l'équipement	51,5%	49,8%	52,2%	54,8%	58,2%
Crédits immobiliers	66,2%	64,8%	63,7%	63,5%	63,2%
Ensemble des crédits	49,2%	47,9%	47,3%	47,1%	47,3%

Source : IEDOM

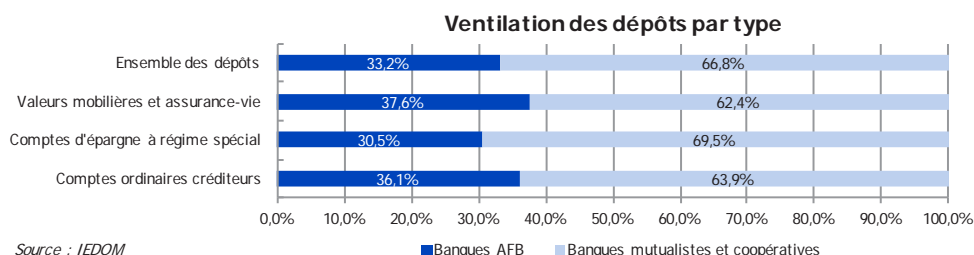
Le marché du crédit² est moins concentré, en lien notamment avec le nombre d'intervenants supérieur à celui du marché de la collecte. La part de marché des trois principaux établissements s'élève à 47,3 % à fin 2013.

L'analyse par type de crédit témoigne d'évolutions hétérogènes. En effet, la concentration du marché des crédits de trésorerie et des crédits immobiliers tend à se réduire (respectivement -3,4 points et -3,0 points entre 2009 et 2013), alors que celle du marché des crédits à l'équipement s'accroît de façon significative (+6,7 points entre 2009 et 2013).

La concentration est plus forte sur le marché du crédit aux collectivités locales et, dans une moindre mesure, sur le marché du crédit aux entreprises, plus spécifiques et imposant des contraintes particulières.

2.3 LA VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

A fin décembre 2013, les banques mutualistes ou coopératives détiennent deux tiers de l'ensemble des dépôts à la Martinique. Leur part de marché a peu évolué au cours des dernières années.



¹ Les acteurs intervenant sur le marché de la collecte sont les banques AFB et les banques mutualistes.

² Les acteurs intervenant sur le marché du crédit comprennent les banques AFB, les banques mutualistes, les sociétés financières et les institutions financières spécialisées.

Ventilation des dépôts par catégorie d'établissement

	2009	2010	2011	2012	2013
Banques AFB	33,8%	34,2%	34,5%	33,7%	33,2%
Banques mutualistes ou coopératives	66,2%	65,8%	65,5%	66,3%	66,8%

Source : IEDOM

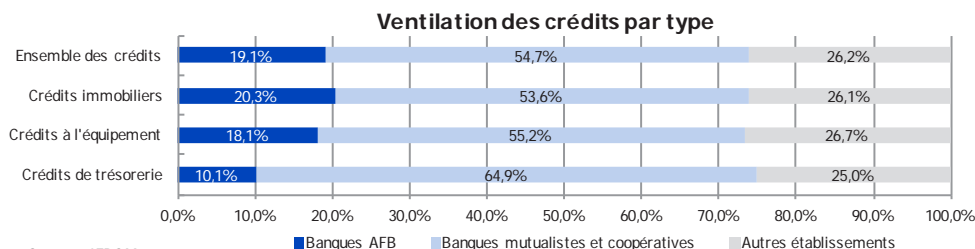
La ventilation diffère sensiblement selon le type de dépôt. Les banques mutualistes ou coopératives sont particulièrement bien positionnées pour les comptes d'épargne à régime spécial. Au 31 décembre 2013, elles contrôlent 69,5 % du marché, contre 30,5 % pour les banques AFB. En revanche, l'écart est moins marqué pour les dépôts à vue, les valeurs mobilières et l'assurance-vie. Les parts de marché des banques AFB pour ces deux types de dépôt s'établissent respectivement à 36,1 % et 37,6 %, contre 63,9 % et 62,4 % pour les banques mutualistes ou coopératives.

S'agissant des crédits, les banques mutualistes ou coopératives sont également les principaux acteurs du marché. A fin 2013, elles détiennent une part de marché globale de 54,7 %, contre 19,1 % pour les banques AFB et 26,2 % pour les autres établissements, constitués des sociétés financières et des institutions financières spécialisées.

Ventilation des crédits par catégorie d'établissement

	2009	2010	2011	2012	2013
Banques AFB	21,1%	20,9%	21,4%	20,7%	19,1%
Banques mutualistes ou coopératives	48,9%	52,3%	52,5%	53,4%	54,7%
Autres établissements	30,0%	26,8%	26,1%	25,9%	26,2%

Au cours des dernières années, les banques mutualistes ou coopératives ont renforcé leur position (+5,8 points entre 2009 et 2013), au détriment des banques AFB (-2,0 points) et des autres établissements (-3,8 points).



La ventilation des crédits immobiliers et des crédits à l'équipement est proche de celle observée sur l'ensemble des crédits (avec des parts de marché des banques mutualistes ou coopératives proches de 54,0 %). En revanche, la répartition des crédits de trésorerie se distingue, avec une prépondérance plus marquée des banques mutualistes ou coopératives (64,9 % du marché en 2013), à la défaveur des banques AFB (10,1 % du marché).

2.4 LES EFFECTIFS

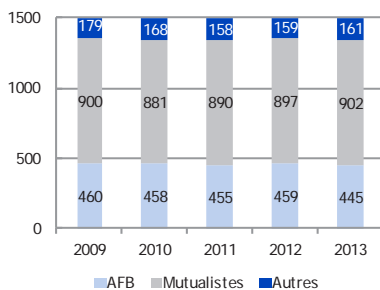
En 2013, les effectifs équivalent temps plein employés par les établissements de crédit installés localement s'élèvent à 1 508 agents. Ils diminuent de 0,5 % par rapport à 2012.

Ce léger repli est imputable aux banques du réseau AFB, dont les effectifs enregistrent une baisse de 3,1 % sur l'année. Ils représentent 29,5 % de l'effectif global.

En revanche, les effectifs des banques mutualistes ou coopératives augmentent de 0,6 % et constituent 59,8 % de l'effectif global.

Avec 10,7 % du total, les effectifs des sociétés financières et des institutions financières spécialisées sont également orientés à la hausse (+1,3 %).

Effectifs des établissements de crédit locaux



Source : IEDOM

3. La densité du système bancaire

Le système bancaire reste relativement dense en Martinique. En 2013, les taux d'équipement en guichets bancaires s'améliorent, et le nombre de comptes bancaires progresse.

3.1 LES GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

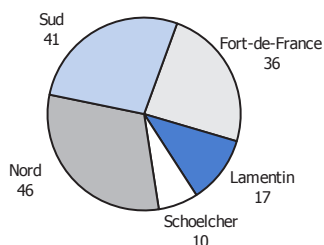
Guichets bancaires permanents

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Guichets bancaires permanents	150	151	151	150	150	0,0%
dont banques AFB	75	76	76	75	75	0,0%
dont banques mutualistes ou coopératives	75	75	75	75	75	0,0%

Source : IEDOM

Le nombre de guichets bancaires permanents est stable en Martinique. En 2013, une agence a ouvert et une autre a fermé au sein de deux établissements du réseau AFB. Les banques mutualistes et les banques AFB se partagent équitablement l'ensemble des agences.

Les communes les mieux pourvues en guichets bancaires permanents sont Fort-de-France, Lamentin et Schoelcher. Constituant la principale zone économique et administrative de l'île, elles concentrent 42,0 % des agences bancaires.



Source : IEDOM

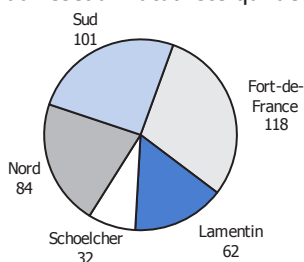
Dans le reste de l'île¹, on observe une grande disparité dans le nombre de guichets bancaires permanents, en lien avec la taille ou le poids de la population. Ainsi, des communes comme le Robert ou le Marin comptent 8 agences, alors que d'autres n'en possèdent qu'une seule.

Guichets automatiques

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Automates bancaires (DAB-GAB)	340	354	357	386	397	2,8%
dont banques AFB	113	118	120	136	138	1,5%
dont banques mutualistes ou coopératives	227	236	237	250	259	3,6%

Source : IEDOM

Le nombre d'automates bancaires progresse de 11 unités en 2013, essentiellement au sein du réseau mutualiste qui détient désormais 65,2 % du parc.



Source : IEDOM

Le Centre regroupe la majorité des DAB et GAB en service (53,4 %). En particulier, Fort-de-France, avec 10 nouveaux automates bancaires en 2013, en compte désormais 118 (29,7 % du total).

¹ Sont comptabilisées au Nord les communes allant de Grand-Rivière, d'une part, aux communes de Case-Pilote, Saint-Joseph et Robert, d'autre part. Les autres sont comptabilisées au Sud.

Taux d'équipement en guichets bancaires et automatiques

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	2 643	2 610	2 598	2 596	2 577	-0,7%
Nombre d'habitants par automate bancaire	1 166	1 113	1 099	1 009	974	-3,5%

Source : IEDOM

Le taux d'équipement en guichets bancaires s'améliore en 2013. En effet, avec la diminution de la population de la Martinique, on compte un guichet bancaire permanent pour 2 577 habitants, contre un pour 2 596 habitants en 2012 et un guichet automatique pour 974 habitants en 2013, contre un pour 1 009 habitants en 2012¹.

3.2 LES COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Nombre de comptes bancaires

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Comptes bancaires	1 270 209	1 283 483	1 279 774	1 290 549	1 293 917	0,3%
dont banques AFB	425 356	428 272	418 978	421 231	427 012	1,4%
dont banques mutualistes ou coopératives	844 853	855 211	860 796	869 318	866 905	-0,3%

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2013, les établissements de crédit installés localement totalisent 1 293 917 comptes bancaires. La progression du nombre de comptes (+3 368, soit +0,3 % par rapport à 2012) est imputable au réseau AFB (+ 5 781 comptes, soit +1,4 %). Les banques mutualistes, dont le nombre de comptes progressait significativement jusqu'alors, perdent du terrain en 2013 (-2 413 comptes, soit -0,3 %). Pour autant, elles détiennent encore plus des deux tiers de l'ensemble des comptes (67,0 %).

L'analyse détaillée par type de comptes témoigne d'une situation contrastée en 2013.

	2009	2010	2011	2012	2013	Structure 2013	Var. 13/12
Comptes de dépôts à vue	440 629	441 277	444 505	447 247	455 613	35,2%	1,9%
dont banques AFB	141 251	146 315	147 719	148 935	156 398	12,1%	5,0%
dont banques mutualistes ou coopératives	299 378	294 962	296 786	298 312	299 215	23,1%	0,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	807 222	818 681	808 227	814 439	811 246	62,7%	-0,4%
dont banques AFB	282 887	280 993	269 444	270 567	269 139	20,8%	-0,5%
dont banques mutualistes ou coopératives	524 335	537 688	538 783	543 872	542 107	41,9%	-0,3%
Comptes de dépôts à terme	22 314	23 484	26 680	28 536	26 946	2,1%	-5,6%
dont banques AFB	1 203	951	1 807	1 723	1 468	0,1%	-14,8%
dont banques mutualistes ou coopératives	21 111	22 533	24 873	26 813	25 478	2,0%	-5,0%
Autres comptes de dépôts	44	41	362	327	112	0,0%	-65,7%
dont banques AFB	15	13	8	6	7	0,0%	16,7%
dont banques mutualistes ou coopératives	29	28	354	321	105	0,0%	-67,3%

Source : IEDOM

¹ Comparativement, le ratio est de 1 pour 2 592 habitants en Guadeloupe et 1 pour 1 653 habitants en France métropolitaine pour les guichets bancaires permanents. Pour les guichets automatiques, le ratio est de 1 pour 1 044 habitants en Guadeloupe et 1 pour 1 085 habitants en France métropolitaine.

Le nombre de comptes de dépôts à vue augmente (+1,9 %), en particulier ceux des banques AFB (+5,0 %). Les comptes de dépôts à vue représentent 35,2 % de l'ensemble des comptes.

Le nombre global de comptes d'épargne à régime spécial diminue (-0,5 % pour les banques AFB et -0,3 % pour les banques mutualistes). Les comptes d'épargne à régime spécial constituent 62,7 % de l'ensemble des comptes. Les livrets A, ordinaires et jeunes sont en repli (respectivement -0,4 %, -2,1 % et -4,0 %). L'épargne populaire se contracte également (-12,2 %). En revanche, l'épargne-logement s'accroît (+0,6 %), de même que le nombre de livrets de développement durable (+5,1 %).

Le nombre de comptes de dépôts à terme recule (-5,6 %), ainsi que celui des autres comptes de dépôts (-65,7 %). Ces deux composantes demeurent négligeables dans le total des comptes.

Nombre de comptes bancaires pour 100 habitants

	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Tous types de comptes confondus	320	326	326	331	335	1,0%
Comptes de dépôts à vue	111	112	113	115	118	2,6%
Comptes sur livrets	181	185	183	186	186	0,3%
Comptes et plans d'épargne logement	20	21	21	21	22	1,4%
Comptes de dépôts à terme	6	6	7	7	7	-4,9%

Source : IEDOM

Compte tenu de la croissance du nombre de comptes bancaires et de la diminution de la population, on compte désormais en Martinique 335 comptes bancaires pour 100 habitants, soit 1,0 % de plus qu'en 2012¹.

Le nombre de comptes de dépôts à vue pour 100 habitants augmente et s'établit à 118. Pour les comptes sur livrets², les comptes et plans d'épargne-logement, les comptes de dépôts à terme, les rapports sont stables (respectivement 186, 22 et 7 pour 100 habitants).

Encours moyen des comptes bancaires

(en euros)	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Comptes de dépôts à vue	4 355	4 550	4 507	4 538	4 644	2,3%
Comptes sur livrets	1 718	1 717	1 787	1 878	1 987	5,8%
Comptes et plans d'épargne logement	8 146	8 047	8 068	7 957	7 982	0,3%
Comptes de dépôts à terme	20 162	22 579	21 056	21 821	25 152	15,3%

Source : IEDOM

L'encours moyen s'inscrit en hausse sur les principaux types de comptes bancaires. Il atteint 4 644 euros (+2,3 %) pour les comptes de dépôts à vue, 1 987 euros (+5,8 %) pour les comptes sur livrets, 7 982 euros (+0,3 %) pour les comptes et plans d'épargne logement et 25 152 euros (+15,3 %) pour les comptes de dépôts à terme.

¹ Comparativement, en Guadeloupe, le nombre de comptes bancaires atteint 295 pour 100 habitants.

² Les comptes sur livrets regroupent les livrets A, ordinaires, jeunes, d'épargne populaire et de développement durable.

4. Les moyens de paiement

L'évolution des modes de paiement, au cours de la dernière décennie, est marquée par la montée en charge des cartes bancaires au détriment des chèques. En 2013, les émissions de cartes sont en recul, mais le nombre et le montant des paiements par carte bancaire continuent de croître.

4.1 LES CARTES BANCAIRES

Après avoir enregistré une hausse en 2012 (+5,1 %), en 2013, le nombre de cartes bancaires en circulation est en repli (-8,4 %). Ce recul, particulièrement marqué pour un établissement, concerne principalement les cartes de retrait (-16,7 %, contre -1,2 % pour les cartes de paiement).

Ainsi, le taux d'équipement de la population martiniquaise en cartes bancaires est en retrait, avec 148 cartes pour 100 habitants en 2013, contre 160 l'année précédente¹.

Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation

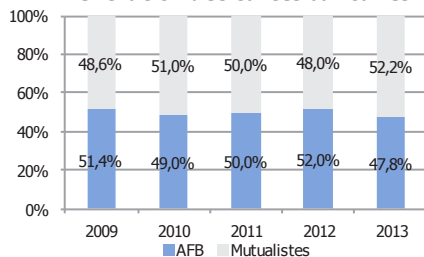
	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Nombre de cartes bancaires	578 450	582 625	593 845	624 354	571 994	-8,4%
Cartes de retrait	264 270	244 817	259 583	290 233	241 792	-16,7%
Cartes de paiement	314 180	337 808	334 262	334 121	330 202	-1,2%
Nombre de cartes bancaires pour 100 hab.	146	148	151	160	148	-7,7%

Source : IEDOM

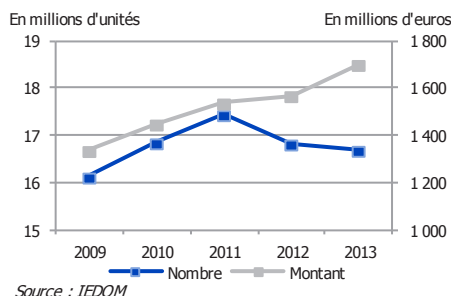
En 2013, la répartition des cartes bancaires en circulation évolue favorablement pour les banques mutualistes et coopératives, dont la part de marché gagne 4,2 points. Ces établissements concentrent ainsi 52,2 % des cartes bancaires, contre 47,8 % pour les banques AFB. Ces dernières enregistrent, en effet, une contraction de 15,8 % du nombre de cartes bancaires, alors que la baisse constatée pour les banques mutualistes et coopératives est limitée à 0,4 %.

Le nombre de retraits recensés dans les automates bancaires diminue pour la deuxième année consécutive (-3,6 % en 2012, -0,8 % en 2013). En revanche, le montant global des retraits continue de croître (+2,0 % en 2012, +8,4 % en 2013) et atteint 1,7 milliards d'euros. Le montant moyen des retraits s'établit à 102 euros², contre 93 euros en 2012.

Ventilation des cartes bancaires



Retraits dans les DAB-GAB



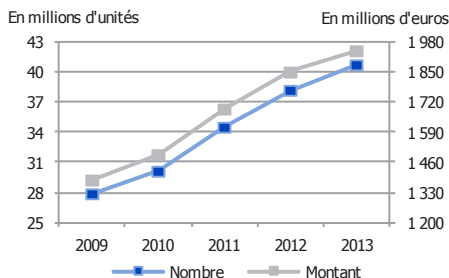
¹ Comparativement, on compte 160 cartes bancaires pour 100 habitants en Guadeloupe et 95 en France métropolitaine.

² Le montant moyen des retraits est de 128 euros en Guadeloupe.

S'agissant des paiements par carte bancaire, la tendance observée au cours des dernières années se confirme. Le nombre et le montant global des transactions progressent respectivement de 6,7 % et 5,0 %. En 2013, les paiements par carte bancaire s'élèvent à 1,9 milliards d'euros et le montant moyen est stable à 48 euros.

En 2013, on compte 10 563 commerçants équipés de terminaux de paiement, soit une hausse de 7,2 % sur l'année.

Paiements par carte bancaire



Source : IEDOM

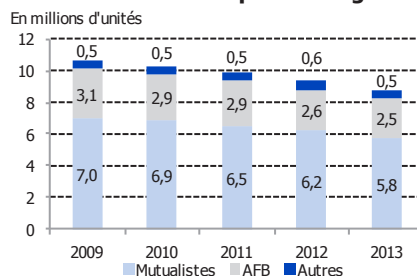
4.2 LES CHEQUES

Les chèques sont échangés soit entre les différents établissements, par l'intermédiaire du Système interbancaire de télécompensation (SIT), soit au sein même des établissements¹.

En 2013, la tendance baissière de l'utilisation des chèques se confirme. Le nombre de chèques échangés entre établissements s'élève à 8,7 millions, contre 9,4 millions en 2012 (-7,1 %).

Toutes les catégories d'établissements sont concernées par cette diminution. Le nombre de chèques présentés par les banques mutualistes ou coopératives affiche une baisse de 6,5 % sur l'année, tout en demeurant majoritaire dans le total des échanges (66,4 %). Le nombre de chèques des banques AFB s'inscrit également en repli (-4,5 %). Enfin, le nombre de chèques de la Caisse des Dépôts et Consignations et de ceux traités par l'IEDOM pour le compte du Trésor Public, peu significatif dans le total des échanges (5,2 %), diminue de 24,6 %.

Nombre de chèques échangés



Sources : SIEDAG , Banque Postale

¹ Les chèques échangés en interne ne sont pas comptabilisés dans le présent rapport.

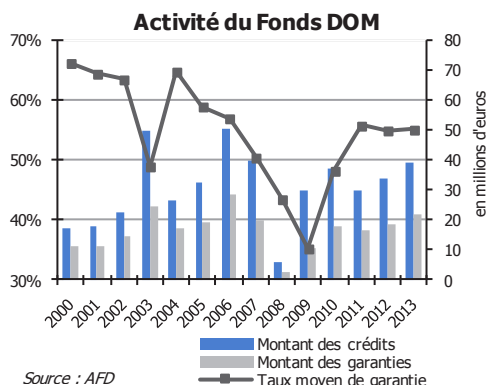
5. L'activité des fonds de garantie

5.1 LE FONDS DOM

Créé en 1999, le Fonds DOM est un fonds de garantie spécifique aux DOM, abondé par des ressources de l'État et de l'Union Européenne. Il vise à faciliter l'accès des PME et TPE au financement bancaire en garantissant une part des concours octroyés, permettant ainsi un partage des risques entre l'établissement prêteur et l'AFD¹.

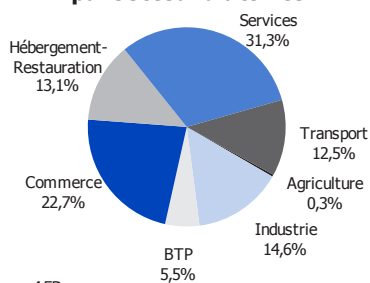
La garantie s'applique aux emprunts à moyen ou long terme et peut représenter jusqu'à 70 % de l'encours. Tous les secteurs sont éligibles au dispositif, à l'exception de la promotion immobilière et de l'intermédiation financière.

En 2013, les garanties accordées par le Fonds DOM s'élèvent à 21,5 millions d'euros contre 18,5 millions d'euros en 2012 (+16,2 %). Elles concernent 157 opérations d'une valeur de 39,1 millions d'euros, contre 138 opérations d'une valeur de 33,7 millions d'euros l'année précédente.



L'activité du Fonds DOM concerne majoritairement des TPE. Ces dernières représentent 82,8 % des dossiers et 54,7 % des garanties accordées en 2013 (respectivement 17,2 % et 45,3 % pour les PME). Toutes catégories d'entreprise confondues, les opérations garanties par le Fonds DOM ont permis la sauvegarde de 1 063 emplois et la création de 244 emplois sur l'année.

Répartition des montants garantis par secteur d'activité



En 2013, les activités de services sont les premières bénéficiaires du Fonds DOM avec 39 opérations et 31,3 % des montants garantis. Le montant moyen de garantie accordée dans ce secteur atteint 173 K€ contre 137 K€ tous secteurs confondus.

Par ordre d'importance, on retrouve ensuite les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hébergement-restauration, du transport, du BTP et de l'agriculture.

Les interventions du Fonds DOM contribuent principalement à la création d'entreprises (54,1 % des dossiers et 29,9 % des montants garantis) et au développement d'entreprises

¹ A l'origine, OSEO et l'AFD intervenaient conjointement dans l'octroi des garanties ; depuis 2009, l'AFD prend en charge la totalité du risque garanti.

existantes (35,7 % des dossiers et 42,8 % des montants garantis). La transmission d'entreprises constitue la troisième finalité du recours au Fonds DOM (9,6 % des dossiers et 26,1 % des montants garantis).

Les opérations garanties par le Fonds DOM en 2013 comprennent essentiellement des acquisitions de matériels (34,2 % des montants garantis), de fonds de commerce (16,9 %), de parts sociales et actions (14,1 %) et de véhicules (12,9 %).

5.2 BPIFRANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, avec la mise en place effective de Bpifrance, la garantie de prêts dans les DOM s'exerce désormais au moyen de dispositifs nationaux. Bpifrance a ainsi repris les activités d'OSEO, de CDC Entreprises, de FSI et FSI Régions¹.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de compétitivité, Bpifrance propose des produits bancaires à destination des entreprises et notamment le préfinancement du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) et du Crédit d'Impôt Recherche.

L'activité financement de Bpifrance, dédiée au financement de l'innovation, au cofinancement bancaire et à la garantie de prêts, est représentée en Martinique et plus généralement dans l'Outre-mer par l'AFD.

¹ Le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) a été créé par l'Etat en 2008 dans le but de faciliter l'accès des PME aux financements. FSI Régions est la filiale de CDC Entreprises et d'OSEO, qui coordonnait au niveau régional l'action des différents organismes aidant au financement des PME.

Section 2

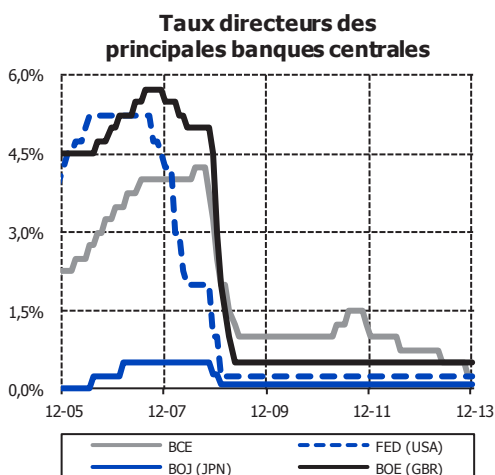
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Six ans se sont écoulés depuis le début de la crise financière, dite crise des subprimes. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent leurs taux directeurs à de très bas niveaux. La Banque d'Angleterre, la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale du Japon ont ainsi maintenu inchangés leurs taux directeurs en 2013, à un niveau compris entre 0,10 % et 0,50 %. Pour mémoire, ces banques centrales avaient abaissé leurs taux directeurs à ce niveau dès fin 2008.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a encore abaissé à deux reprises ses taux directeurs en 2013, portant son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement, dit MRO) à 0,25 % en novembre 2013 contre 0,75 % depuis le milieu de l'année 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.



Historique des décisions de la Banque centrale européenne

	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12	08/05/13	13/11/13
Opérations principales de refinancement	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%	0,50%	0,25%
Facilité de prêt marginal	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%	1,00%	0,75%
Facilité de dépôt	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%

Source : BCE

Parallèlement, la BCE a mis en œuvre des mesures non conventionnelles de refinancement (programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro ; mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème). Ces mesures, moins d'actualité, restent cependant toujours en vigueur.

Les taux sur le marché monétaire européen sont demeurés relativement stables, à un très bas niveau, tout au long de l'année 2013. En décembre 2013, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,17 % (contre 0,07 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 0,28 % (contre 0,19 % en décembre 2012). Il s'agit des plus bas niveaux de taux jamais enregistrés sur les marchés monétaires européens.

Aux États-Unis, le Comité de l'open market de la FED a maintenu inchangé tout au long de l'année 2013 son principal taux directeur (Fed funds) avec un taux compris entre 0,00 % et 0,25 % depuis 2008.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre a maintenu inchangé son principal taux directeur (bank rate) à 0,50 % depuis 2009, tout comme la Banque centrale du Japon, qui avait abaissé à 0,10 % son principal taux directeur depuis 2008.

Les principaux grands pays émergents (BRICS) appliquent des politiques monétaires adaptées à la situation de leurs économies. Depuis 2012, la Banque centrale chinoise maintient son principal taux directeur (central bank base interest rate) à 6,00 % (contre 6,56 % en 2011). De même, la banque centrale russe, qui avait relevé en 2012 de 0,25 point son principal taux directeur (CBR refinancing rate) à 8,25 %, l'a également maintenu inchangé en 2013. La Banque centrale du Brésil a relevé à six reprises son principal taux directeur (BACEN selic target rate) pour le porter de 7,25 % en 2012 à 10 % depuis le 27 novembre 2013. La Banque centrale indienne a modifié également à plusieurs reprises son principal taux directeur (RBI repo rate ou « key short term lending rate ») en 2013, le relevant notamment en septembre et octobre 2013 pour le porter à 7,75 %. Enfin, la Banque centrale d'Afrique du Sud a maintenu en 2013 son principal taux de refinancement (SARB repo interest rate) inchangé à 5 %.

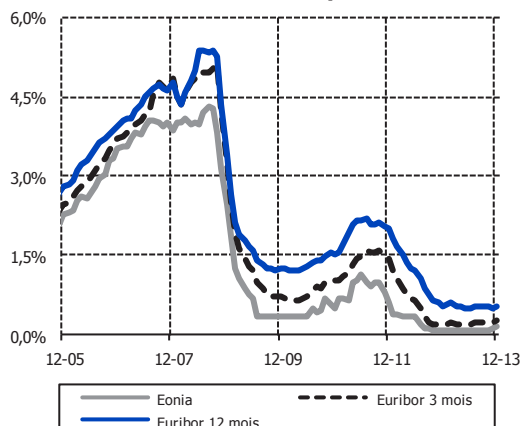
1.2 LES TAUX CREDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

Principaux taux du marché monétaire européen



Après avoir stagné à des niveaux particulièrement bas en 2009, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée s'étaient redressés en 2010 et 2011. En 2013, suite aux recommandations de la Banque de France, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février puis à 1,25 % le 1^{er} août¹. Il est inchangé depuis.

L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,00 % à compter du 1^{er} août 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, le Gouverneur de la Banque de France a dérogé à la stricte application de la formule de calcul, ainsi que le règlement en prévoit la possibilité.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	01/02/09	01/05/09	01/08/09	01/08/10	01/02/11	01/08/11	01/02/13	01/08/13
Livret A	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,25%	0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable (LDD)	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%

* hors prime de l'Etat

1.3. LES TAUX DEBITEURS

L'IEDOM réalise une enquête trimestrielle auprès des établissements et des sociétés financières installés à la Martinique. Elle prend en compte les nouveaux crédits accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières, ainsi qu'aux entrepreneurs individuels lorsque l'usage du prêt est professionnel. Des taux moyens pondérés par le montant des crédits sont calculés sur la base de cette enquête.

Taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

	4T11	4T12	4T13	Var. 13/12
Crédits à moyen et long termes	4,88%	4,05%	4,44%	0,4 pt
Découverts	7,63%	5,54%	7,80%	2,3 pts
Escompte	4,49%*	2,64%	4,16*	1,5 pt
Autres crédits court terme	5,2%*	4,93*	5,54*	0,6 pt
Toutes catégories confondues	6,23%	4,84%	6,55%	1,7 pt

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 20 et 30)

Source : IEDOM

Le coût du crédit aux entreprises est globalement en hausse en 2013. Le taux moyen pondéré global s'élève à 6,55 % en octobre 2013, contre 4,84 % en octobre 2012 (+1,7 points).

Les taux moyens pondérés des découverts et des crédits à moyen et long termes, principales composantes des crédits aux entreprises, s'établissent respectivement à 7,80 % et 4,44 %.

¹ Arrêtés des 21 janvier et 29 juillet 2013 relatifs aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 sur la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

1.4. LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit et les sociétés de financement pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ». Le délit d'usure a été supprimé en 2003 pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière et en 2005 pour les prêts consentis aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

Le taux d'usure est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et dans les départements d'Outre-mer, ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

En 2010, la loi n° 2010-737, dite loi Lagarde, a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, afin de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. Le seuil de l'usure n'est plus déterminé par catégorie de crédit, mais par critère de montant. Par ailleurs, l'article 132 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation renforce très substantiellement les peines applicables aux infractions en matière d'usure pouvant être prononcées par les tribunaux.

Evolution des seuils de l'usure

Catégories	1T13		2T13		3T13		4T14	
	JORF du 28/03/13	Usure au 01/04/13	JORF du 27/06/13	Usure au 01/07/13	JORF du 28/09/13	Usure au 01/10/13	JORF du 26/12/13	Usure au 01/01/14
Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application des articles L.312-1 à L.312-36 du code de la consommation (prêts immobiliers)								
Prêts à taux fixe	5,43%		5,23%		5,03%		5,04%	
Prêts à taux variable	5,01%		4,68%		4,45%		4,51%	
Prêts relais	5,55%		5,44%		5,29%		5,23%	
Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L.312-1 à L.312-36 du code de la consommation (crédits de trésorerie)(1)								
Prêts d'un montant inférieur à 3000 €	20,29%		20,09%		20,23%		20,23%	
Prêts d'un montant compris entre 3000 € et 6000 €	16,25%		15,77%		15,17%		15,12%	
Prêts d'un montant supérieur à 6000 €	11,48%		11,05%		10,52%		10,35%	
Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale								
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09%		7,99%		7,96%		7,96%	
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable (2)	3,75%		3,63%		3,75%		3,76%	
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	5,29%		5,01%		4,77%		4,83%	
Découverts en compte (3)	13,37%		13,36%		13,28%		13,31%	
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	5,03%		4,40%		4,41%		4,36%	
Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale								
Découverts en compte (3)	13,37%		13,36%		13,28%		13,31%	

(1) Pour les crédits à la consommation, les seuils de l'usure sont exprimés selon la méthode équivalente, conformément à l'article 1er du décret n°2002-927 du 10 juin 2002 relatif au calcul du taux effectif global applicable au crédit à la consommation et portant modification du code de la consommation (art R313-1).

(2) Taux moyen pratiqué (TMP) : le taux moyen pratiqué (TMP) est le taux effectif des prêts aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable, d'un montant inférieur ou égal à 152449 euros (2,82 % au 4ème trimestre 2013). Ce taux est utilisé par la direction générale des impôts pour le calcul du taux maximum des intérêts déductibles sur les comptes courants associés.

(3) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global (TEG) d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Source : Banque de France

2. Les tarifs bancaires aux particuliers

La mise en place de l'Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers a été entérinée par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 et son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier.

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles figurent dans les plaquettes tarifaires des banques. La collecte et le traitement des données couvrent l'ensemble des établissements bancaires installés dans les géographies constituant le périmètre d'intervention de l'IEDOM.

Evolution des tarifs moyens¹

	oct-11	oct-12	oct-13	Var. 13/12	Moy. DOM ⁽¹⁾	Moy. Métropole ⁽²⁾
Frais de tenue de compte (par an)	29,70 €	29,39 €	29,07 €	-1,1%	23,36 €	8,75 €
Abonnement permettant une gestion sur Internet (par mois)	1,10 €	1,02 €	0,98 €	-3,9%	0,52 €	0,58 €
Produit offrant des alertes par SMS (par mois)	0,84 €	N.S.	N.S.	N.S.	N.S.	2,11 €
Produit offrant des alertes par SMS (par message)	0,36 €	0,36 €	0,33 €	-8,3%	N.S.	0,40 €
Virement SEPA						
Virement externe dans la zone euro en agence	3,65 €	3,53 €	3,60 €	2,0%	3,50 €	3,58 €
Virement externe dans la zone euro par internet	0,01 €	0,01 €	0,01 €	0,0%	0,01 €	0,00 €
Prélèvement						
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	3,82 €	2,71 €	2,73 €	0,7%	0,83 €	2,03 €
Frais par prélèvement	0,03 €	0,03 €	0,03 €	0,0%	0,02 €	0,00 €
Carte bancaire						
Carte de paiement internationale à débit différé	43,63 €	43,31 €	43,69 €	0,9%	43,70 €	44,83 €
Carte de paiement internationale à débit immédiat	35,54 €	36,27 €	36,75 €	1,3%	37,24 €	38,48 €
Carte de paiement à autorisation systématique	26,50 €	27,43 €	28,79 €	5,0%	29,49 €	29,85 €
Retrait en euros avec une carte de paiement internationale dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro	0,00 €	0,32 €	0,00 €	-100,0%	0,00 €	0,90 €
Divers						
Commission d'intervention	9,68 €	9,70 €	9,79 €	0,9%	9,47 €	7,82 €
Assurance pour perte ou vol des moyens de paiement	24,54 €	25,26 €	25,83 €	2,3%	24,33 €	24,60 €

N.S. : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

⁽¹⁾ Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon

⁽²⁾ Tarifs moyens relevés en janvier 2014

Sources : CCSF, Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers

L'enquête montre que les frais de tenue de compte, bien qu'en baisse, demeurent plus élevés en Martinique qu'en Métropole. Il en est de même pour les tarifs liés aux virements et aux prélèvements, ainsi que pour les commissions d'intervention et l'assurance des moyens de paiement.

En revanche, les frais liés aux cartes bancaires sont inférieurs en Martinique, que ce soit pour les cartes à débit différé, immédiat, ou à autorisation systématique.

De manière générale, en dehors des frais de tenue de compte, entre la Martinique et la Métropole, les niveaux des tarifs bancaires aux particuliers sont proches.

¹ Les tarifs moyens par géographie sont pondérés par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par chaque établissement.

3. Le bilan agrégé des banques locales

L'analyse du bilan agrégé des banques locales repose sur un échantillon composé des cinq principaux établissements de la Martinique, qui concentrent 76,9 % des dépôts et 52,2 % des crédits.

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

3.1.1 Evolution de l'actif et du passif

Bien que l'environnement économique reste morose, le bilan des cinq principales banques locales affiche en 2013 une nouvelle croissance (+4,3 %), liée principalement aux opérations avec la clientèle (+5,7 %). Parallèlement, les établissements de l'échantillon renforcent leurs fonds propres (+8,4 %).

Bilan agrégé des cinq principales banques locales

Actif					Passif			
2010	2011	2012	2013	(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013
912,8	1 075,5	980,5	1 103,6	Opérations de trésorerie et interbancaires	1 607,6	1 804,2	1 710,2	1 727,3
3 750,9	3 889,7	4 106,4	4 193,5	Opérations avec la clientèle	2 937,0	2 958,7	3 053,4	3 228,8
93,7	95,1	92,3	127,5	Opérations sur titres	16,4	15,7	15,7	15,9
323,3	337,8	380,9	375,0	Opérations diverses	163,5	234,7	371,6	379,3
				Capitaux propres, provisions et assimilés	409,2	439,2	461,2	500,0
52,9	54,5	52,0	51,7	Valeurs immobilisées				
5 133,6	5 452,5	5 612,2	5 851,3	Total	5 133,6	5 452,5	5 612,2	5 851,3

Source : IEDOM (cinq principales banques locales)

La structure du bilan est relativement stable en 2013. A l'actif, les opérations avec la clientèle comptent pour près des trois-quarts du total du bilan (71,7 %, -1,5 point), en hausse de 2,1 %. Les opérations de trésorerie et interbancaires représentent un peu moins d'un cinquième du total du bilan (18,9 %, +1,4 point), en hausse de 12,6 %.

Au passif, les opérations avec la clientèle poursuivent leur progression (+5,7 %). Elles représentent un peu plus de la moitié du total du bilan (55,2 %, +0,8 point), et les opérations de trésorerie et interbancaires, plus d'un quart (29,5 %, -1,0 point).

3.1.2 Soldes par type d'opération et besoin de trésorerie

Compte tenu de la progression plus rapide des avoirs de la clientèle que de celle des crédits, le besoin en trésorerie des banques est en diminution sur ce segment (-8,4 %). En revanche, le besoin en trésorerie sur les opérations sur titres est en hausse sensible (+45,8 %). Parallèlement, le surcoût de capitaux permanents par rapport aux valeurs immobilisées est en progression (+9,5 %). Globalement, les établissements de l'échantillon restent emprunteurs nets mais leur besoin de trésorerie diminue de manière sensible (-14,5 %).

Besoin de trésorerie par type d'opération

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Var.13/12
Opérations avec la clientèle	-813,9	-931,0	-1 052,9	-964,7	-8,4%
Opérations sur titres	-77,3	-79,4	-76,6	-111,7	45,8%
Opérations diverses	-159,8	-103,1	-9,4	4,3	ns
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	356,3	384,7	409,2	448,3	9,5%
Besoin de trésorerie	-694,8	-728,8	-729,7	-623,7	-14,5%

Source : IEDOM (cinq principales banques locales)

3.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

3.2.1 Indicateurs de vulnérabilité

Les indicateurs disponibles témoignent globalement d'une diminution de la vulnérabilité des particuliers et des entreprises en 2013. Le nombre de personnes physiques et morales en interdiction bancaire est en recul (respectif de 3,2 % et de 3,6 %). Il en est même du nombre de retraits de cartes bancaires, d'incidents de paiement sur chèques et de dossiers de surendettement déposés (respectivement -0,4 %, -6,0 % et -2,1 %). Enfin, les impayés sur effets progressent en nombre (+8,0 %) mais sont en repli en montant (-1,0 %).

Indicateurs de vulnérabilité

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Particuliers					
Personnes physiques en interdiction bancaire	17 899	17 581	17 426	16 861	-3,2%
Retraits de cartes bancaires	6 183	5 130	4 721	4 703	-0,4%
Incidents de paiement sur chèques	130 266	127 838	127 471	119 792	-6,0%
Dossiers de surendettement déposés	447	552	512	501	-2,1%
Entreprises					
Personnes morales en interdiction bancaire	2 338	2 451	2 604	2 509	-3,6%
Incidents de paiement sur effets (en millions d'euros)	3,8	1,9	1,9	1,9	-1,0%
Incidents de paiement sur effets (en nombre)	475	362	289	312	8,0%
Montant moyen des IPE (en milliers d'euros)	8,0	5,2	6,6	6,1	-8,3%

Source : IEDOM, Banque de France

3.2.2 Créances douteuses brutes

Les créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux sont en progression de 3,9 % (532 millions d'euros au 31 décembre 2013). L'encours de créances douteuses croît à un rythme légèrement supérieur à celui de l'encours global. Ainsi, le taux de créances douteuses brutes augmente de 0,2 point au cours de l'année et atteint 6,8 % de l'encours brut global.

Créances douteuses brutes

	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Encours de créances douteuses brutes (en millions d'euros)	492,3	492,3	512,4	532,4	3,9%
Taux de créances douteuses	6,8%	6,6%	6,6%	6,8%	0,2 point

Source : IEDOM (ensemble des établissements de crédit locaux)

4. Les performances financières des banques locales

L'analyse du compte de résultat agrégé des cinq principaux établissements de la Martinique fait apparaître globalement une résistance de l'activité bancaire en 2013, malgré la crise. Le PNB des banques est en hausse et la marge nette progresse sous l'effet de la maîtrise des charges et de la baisse du coût du risque.

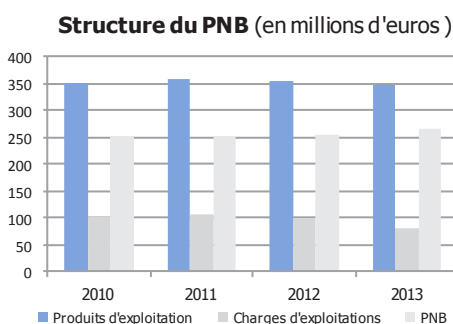
4.1 LA FORMATION DU PNB

4.1.1 Structure et évolution du PNB

Le PNB des cinq banques de l'échantillon est orienté à la hausse (+4,3 %).

Cette évolution est liée à une baisse des charges plus rapide que celle des produits (respectivement -16,9 % et -1,6 %).

La croissance du PNB est en lien, d'une part, avec la hausse du solde des opérations avec la clientèle (+2,4 %) et, d'autre part, avec la baisse du solde des opérations de trésorerie, proche de zéro. Les opérations avec la clientèle contribuent à l'essentiel du PNB (79,8 %).



Formation du PNB par catégorie d'opération

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Opérations de trésorerie (+)	-15,4	-13,4	-7,9	-0,5	-93,4%
Opérations avec la clientèle (+)	205,8	203,8	207,8	212,9	2,4%
Opérations sur titres (+)	4,8	7,9	3,7	2,8	-24,3%
Opérations diverses (+)	54,4	53,5	52,3	51,7	-1,2%
Produit net bancaire	249,7	251,9	255,8	266,8	4,3%

Source : IEDOM (cinq principales banques locales)

Formation du PNB par catégorie de produit

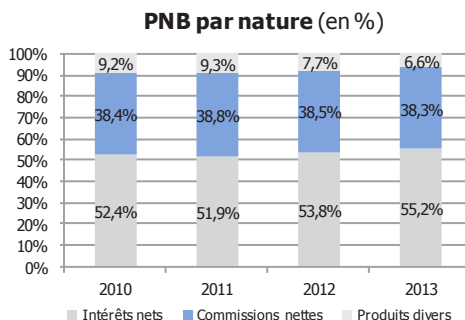
(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Intérêts nets	130,8	130,8	137,6	147,3	7,0%
dont opérations interbancaires	-18,6	-16,0	-10,3	-2,6	-74,4%
dont opérations avec la clientèle	150,2	147,5	148,6	150,3	1,1%
Commissions nettes	96,0	97,6	98,6	102,1	3,5%
dont commissions avec la clientèle	55,7	56,2	59,2	62,5	5,7%
dont commissions de hors-bilan	1,9	1,9	2,3	2,2	-5,9%
dont commissions d'opérations de services financiers	35,0	36,5	34,4	35,1	1,8%
Produits divers	22,9	23,4	19,6	17,5	-10,9%
Produit net bancaire	249,7	251,9	255,8	266,8	4,3%

Source : IEDOM (cinq principales banques locales)

S'agissant des produits perçus, les intérêts nets sont en hausse sensible (+7,0 %), sous l'effet de la baisse du déficit sur les opérations interbancaires, alors que les intérêts perçus sur les opérations avec la clientèle sont en légère progression (+1,1 %). Les commissions nettes progressent également (+3,5 %), soutenues pour l'essentiel par la croissance des commissions sur les opérations avec la clientèle (+5,7 %).

En termes de répartition des produits perçus, la part des intérêts nets progresse dans le PNB des banques de l'échantillon (+1,4 point à 55,2 %).

La part des commissions nettes est pour sa part en très léger repli (-0,2 point à 38,3 %).



Source : IEDOM (cinq principales banques locales)

4.1.2 Marge d'intermédiation

La marge sur les opérations avec la clientèle est en très légère progression (+0,13 point à 4,67 %), de même que la marge globale d'intermédiation (+0,06 point à 3,57 %).

S'agissant des opérations de trésorerie, la baisse des taux est plus marquée pour les emprunts que pour les prêts.

Coûts et rendements

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Opérations avec la clientèle					
Coût moyen des ressources	1,00%	1,04%	1,13%	0,99%	-0,14 point
Rendement moyen des crédits	4,99%	4,70%	4,54%	4,37%	-0,18 point
Opérations de trésorerie					
Emprunts	2,90%	2,85%	2,35%	1,71%	-0,63 point
Prêts	3,19%	3,36%	3,04%	2,55%	-0,49 point
Marge sur les opérations avec la clientèle	5,11%	4,67%	4,54%	4,67%	0,13 point
Marge globale d'intermédiation	4,14%	3,81%	3,51%	3,57%	0,06 point

Source : IEDOM (cinq principales banques locales)

4.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Alors que le PNB progresse (+4,3 %), les frais généraux sont stables (+0,0 %). Dans le détail, les frais de personnel sont en progression modérée (+0,9 %), alors que les services extérieurs sont en repli (-2,0 %). Dès lors, le RBE est en hausse sensible (+13,2 %).

Soldes intermédiaires de gestion

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Produit net bancaire	249,7	251,9	255,8	266,8	4,3%
Résultat brut d'exploitation	85,7	84,8	82,2	93,1	13,2%
Résultat d'exploitation	80,0	78,9	69,1	80,3	16,2%
Résultat courant avant impôt	81,1	79,4	69,1	79,1	14,4%
Résultat net	56,3	52,6	43,0	50,5	17,5%

Source : IEDOM (cinq principales banques locales)

Parallèlement, en valeur absolue, le coût du risque pèse moins sur les résultats des banques de l'échantillon (-2,6 %). Il représente 13,7 % du RBE en 2013.

Coût du risque

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
(+) Dotations nettes aux prov. sur créances douteuses	3,4	-1,1	-1,5	10,5	ns
(+) Autres dotations nettes aux prov. pour dépréciation	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
(+) Dot. nettes aux prov. pour risques et charges	-1,5	-0,9	5,4	0,0	ns
(+) Pertes nettes sur créances irrécupérables	10,4	16,1	15,9	8,0	-49,5%
(-) Intérêts sur créances douteuses	6,6	8,2	6,7	5,8	-14,5%
Coût du risque	5,7	5,9	13,1	12,8	-2,6%

Source : IEDOM (cinq principales banques locales)

Sur l'année, le résultat net des banques de l'échantillon est en progression (+17,5 %).

4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE

Les indicateurs de rentabilité évoluent favorablement en 2013, tant en ce qui concerne les coûts de structure que la productivité du personnel.

Le coefficient net d'exploitation s'améliore (-2,7 points, à 65,1 %), de même que les frais de personnel rapportés au PNB (-1,2 point, à 36,0 %). L'effectif est en hausse mais le coût moyen par agent est en repli (-1,2 %, soit 86 393 euros par an), vraisemblablement en raison de l'embauche de jeunes agents au salaire modéré après des départs en retraite.

Les indicateurs de productivité s'améliorent. Le PNB par agent est orienté à la hausse à 240 K€ par an (+2,1 %). L'encours de crédit par agent est en très légère progression (+0,3 % à 3 901 K€), alors que la collecte est en hausse sensible (+3,6 % à 2 904 K€).

Coûts de structure, indicateurs de rentabilité et de productivité

Coûts de structure	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Coefficient net d'exploitation	65,7%	66,3%	67,9%	65,1%	-2,7 points
Frais de personnel / frais généraux	59,2%	58,4%	59,1%	59,6%	0,6 point
Frais de personnel / PNB	35,9%	36,1%	37,2%	36,0%	-1,2 points
Coût d'un agent (en euros)	83 786	84 179	87 403	86 393	-1,2%
Productivité	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Effectifs équivalents temps plein	1 070	1 080	1 089	1 112	2,1%
PNB / agent (en milliers euros)	233	233	235	240	2,1%
Crédits par agents (en milliers d'euros)	3 630	3 724	3 890	3 901	0,3%
Dépôts par agents (en milliers d'euros)	2 745	2 740	2 804	2 904	3,6%
Rentabilité	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Taux de marge nette	22,5%	20,9%	16,8%	18,9%	2,1 points

Source : IEDOM (cinq principales banques locales)

Au final, la marge nette progresse, à 18,9 % du PNB (+2,1 points).

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

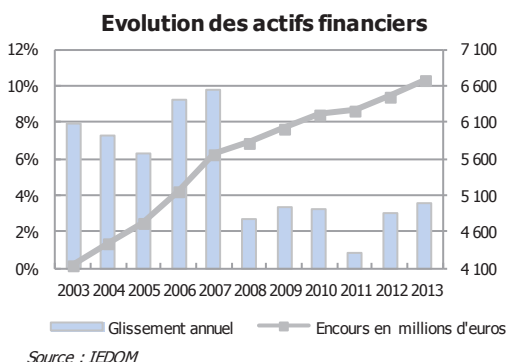
L'évolution de la situation monétaire est le reflet de la morosité de la conjoncture économique. Les crédits à la clientèle sont globalement stables mais présentent des évolutions contrastées par catégorie d'agents. La place martiniquaise demeure emprunteuse de 1,9 milliards d'euros, en dépit d'une progression des actifs financiers.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

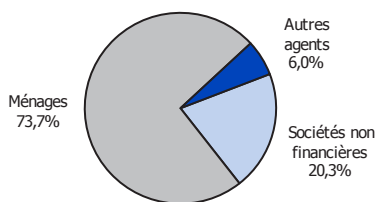
1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin 2013, l'ensemble des avoirs financiers des agents économiques de la Martinique s'établit à 6,7 milliards d'euros. Il progresse de 228 millions d'euros (+3,5 % sur un an), tiré par les ménages et les sociétés non financières.

Cette croissance est la plus importante depuis le début de la crise économique en 2008. Elle est toutefois moins soutenue que dans les années 2003 à 2007, caractérisées par des taux de croissance annuels allant de 6,3 % à 9,8 %.

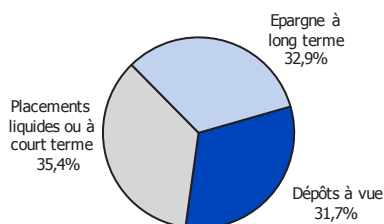


Actifs financiers par catégorie d'agents



Les ménages représentent 73,7 % des actifs financiers (-1,0 point par rapport à 2012). Les sociétés non financières sont à l'origine de 20,3 % des ressources bancaires (+1,0 point). La part des autres agents, comprenant notamment les administrations et les sociétés d'assurance, est stable à 6,0 %.

Actifs financiers par nature

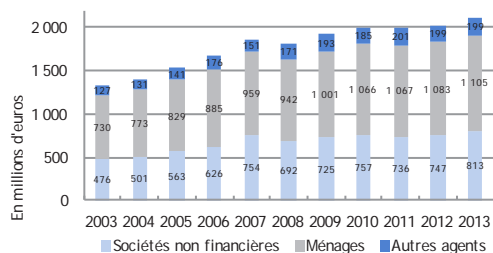


Les encours des placements liquides ou à court terme constituent 35,4 % de l'ensemble des avoirs financiers en 2013 (+0,2 point par rapport à 2012). L'épargne à long terme, comprenant notamment les contrats d'assurance-vie, représente 32,9 % des actifs financiers (-0,5 point). Enfin les dépôts à vue composent 31,7 % des avoirs financiers (+0,3 point).

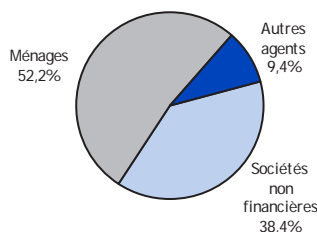
1.2 LES DÉPÔTS À VUE

L'encours des dépôts à vue détenus en Martinique s'élève à 2,1 milliards d'euros à fin 2013. Il enregistre une hausse significative de 4,3 %, soit +86 millions d'euros sur un an, après avoir progressé de façon moins marquée en 2012 (+1,3 %, soit +26 millions d'euros).

Dépôts à vue par catégorie d'agents



Source : IEDOM



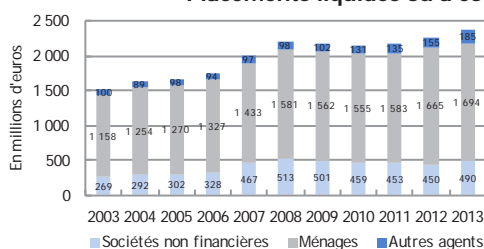
Source : IEDOM

Cette progression tient majoritairement à la croissance de l'encours des dépôts à vue des sociétés non financières (+8,7 %), plus soutenue qu'en 2012 (+1,6 %). L'encours atteint 0,8 milliard, soit 38,4 % du total des dépôts à vue. L'encours des dépôts à vue détenus par les ménages s'établit à 1,1 milliard d'euros, soit 52,2 % de l'encours total des dépôts à vue. Il croît de 2,0 % en 2013, contre +1,5 % en 2012. Par ailleurs, l'encours des dépôts à vue des autres agents est stable à 0,2 milliard en 2013, alors qu'il avait enregistré un repli de 1,0 % en 2012. Il représente désormais 9,4 % de l'encours total des dépôts à vue.

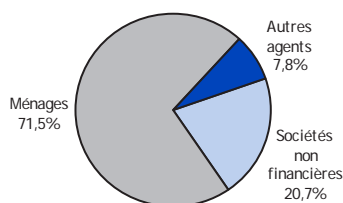
1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

A 2,4 milliards d'euros, l'encours des placements liquides ou à court terme est orienté à la hausse en 2013. Il progresse de 4,3 %, soit +99 millions d'euros (contre +4,5 %, soit +98 millions d'euros en 2012).

Placements liquides ou à court terme par catégorie d'agents



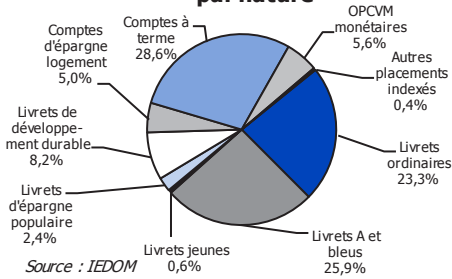
Source : IEDOM



Source : IEDOM

Toutes les catégories d'agents concourent à la croissance de l'encours des placements liquides ou à court terme. En premier lieu, les sociétés non financières, dont l'encours augmente (+8,8 %), alors qu'il était en léger recul en 2012 (-0,7 %). L'encours des ménages enregistre également une hausse (+1,7 %), bien que moins marquée qu'en 2012 (+5,2 %). Enfin, l'encours des autres agents poursuit sa progression (+19,4 % en 2013, +14,7 % en 2012).

Placements liquides ou à court terme par nature



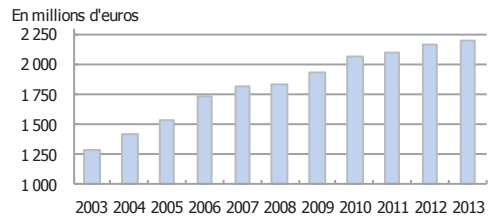
L'encours des comptes d'épargne à régime spécial gagne 4,7 % sur l'année, en dépit de la baisse généralisée des taux survenue en août 2013. Plusieurs catégories de livrets réglementés gardent leur attractivité comme en atteste l'évolution de leurs encours : les livrets ordinaires (+2,8 %), les livrets A et bleus (+6,5 %) et les livrets de développement durable (+16,1 %).

L'encours des placements indexés sur les taux de marché est également en hausse (+3,7 %), porté par celui des comptes créditeurs à terme (+8,8 %). Ces derniers ont bénéficié d'un regain d'intérêt en fin d'année, du fait de la hausse des taux de marché au mois de décembre. En revanche, la collecte d'OPCVM monétaires s'inscrit en repli (-16,0 %).

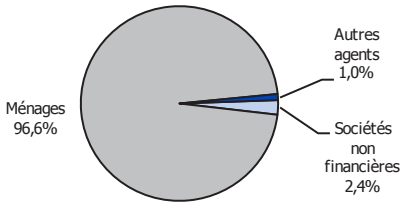
1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

L'épargne à long terme atteint 2,2 milliards d'euros à fin 2013. Elle connaît une hausse significative (+2,0 %, soit +43 millions d'euros sur un an), mais inférieure à celle observée en 2012 (+3,2 %, soit +66 millions d'euros).

Evolution de l'épargne à long terme

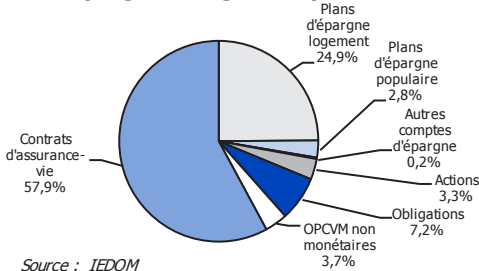


Epargne à long terme par catégorie d'agents



Les ménages possèdent l'essentiel de l'épargne à long terme collectée en Martinique. Leur encours progresse de 2,6 % en 2013 (+2,4 % en 2012). L'encours des sociétés non financières et des autres agents demeure peu significatif.

Epargne à long terme par nature



La croissance de l'épargne à long terme est liée à l'assurance-vie, placement à long terme préféré des agents, qui enregistre une progression de son encours de 5,1 % sur l'année. L'encours des plans d'épargne logement, deuxième produit d'épargne longue, gagne 1,6 %.

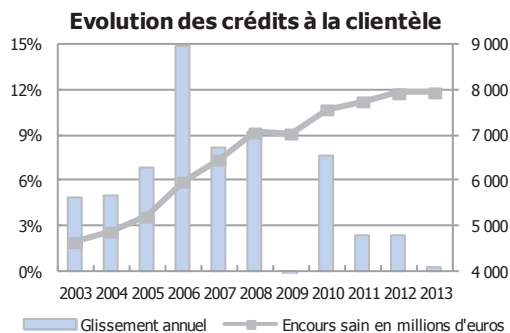
A l'inverse, les encours des obligations, des OPCVM non monétaires et des plans d'épargne populaire sont en recul (respectif de 12,1 %, 7,7 % et 6,8 %).

2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

L'encours sain de crédits consentis à la clientèle s'élève à 8,0 milliards d'euros à fin 2013, dont 91,6 % accordés par les établissements de crédit installés localement.

Alors que son rythme de progression avait sensiblement baissé sur les dernières années (+2,3 % en 2011 et 2012, pour un taux de croissance annuel moyen de 5,6 % entre 2003 et 2013), l'encours sain de crédits est quasiment stable sur la dernière année (+0,2 %, soit +20 millions d'euros). Cette stabilité globale masque toutefois des évolutions hétérogènes selon les catégories d'agents.



Source : IEDOM

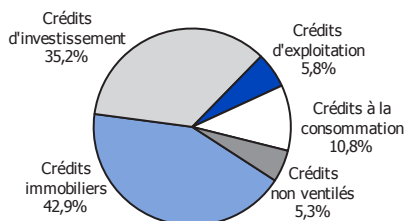
En 2013, les crédits immobiliers et les crédits d'investissement constituent les deux composantes principales de l'encours sain de crédits, avec respectivement 42,9 % et 35,2 % du total (+0,6 point et -0,2 point par rapport à 2012).

Les crédits à la consommation et les crédits d'exploitation représentent des parts beaucoup moins significatives de l'encours global, à 10,8 % (-0,3 point) et 5,8 % (-0,4 point).

L'essentiel de l'encours est partagé entre les ménages (40,2 %, +1,0 point sur l'année) et les sociétés non financières (39,8 %, -1,7 point).

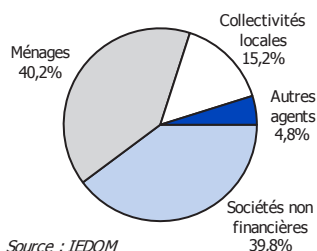
Les collectivités locales et les autres agents représentent respectivement 15,2 % (+0,4 point) et 4,8 % (+0,3 point) de l'encours sain de crédits.

Crédits par nature



Source : IEDOM

Crédits par catégorie d'agents



Source : IEDOM

En 2013, l'encours des crédits accordés aux ménages s'accroît de 2,8 % pour s'établir à 3,2 milliards d'euros.

La tendance observée sur les années antérieures se maintient, avec une croissance des crédits immobiliers (+5,1 % sur l'année) et, parallèlement, un recul des crédits à la consommation (-2,7 %).

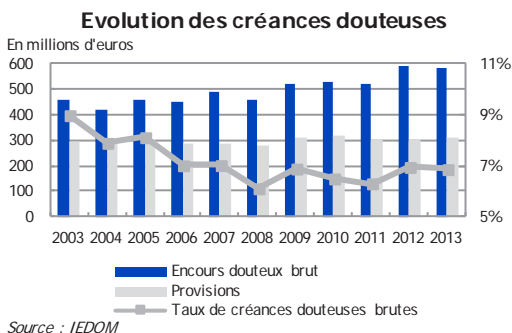
Les concours octroyés aux entreprises passent sous la barre des 3,2 milliards d'euros en 2013. Pour la première fois depuis 2009, ils s'inscrivent en repli (-4,0 % sur un an).

Toutes les composantes de l'encours de crédit aux entreprises se contractent : -5,8 % pour l'exploitation, -4,6 % pour l'immobilier et -2,7 % pour l'investissement.

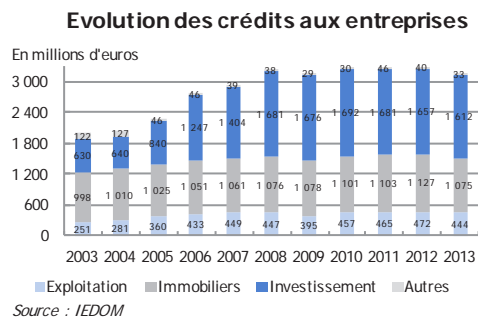
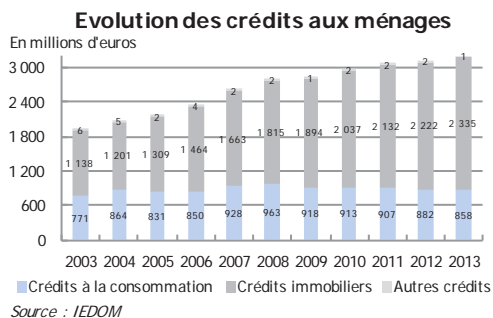
Les crédits consentis aux collectivités locales enregistrent une hausse de 2,9 % sur un an. Ils s'élèvent à 1,2 milliard d'euros à fin 2013 et demeurent essentiellement constitués de crédits d'investissement (98,2 %).

Les crédits octroyés aux autres agents atteignent 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 8,4 % sur un an.

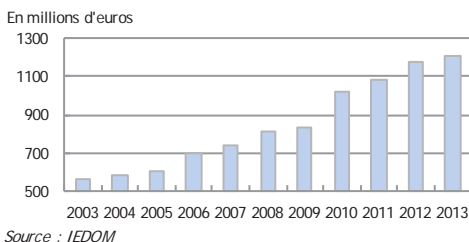
2.2 LES RISQUES DE CONTREPARTIE



Les créances douteuses demeurent toutefois deux fois plus élevé qu'au niveau national (3,2 %).



Evolution des crédits aux collectivités locales



Les créances douteuses brutes de l'ensemble des établissements de crédit s'établissent à 585 millions d'euros en 2013, contre 592 millions d'euros en 2012 (-1,2 %). L'encours douteux est provisionné à 53,3 % en 2013, contre 50,9 % en 2012.

Le taux de créances douteuses est stable à 6,9 % (6,8 % pour les établissements installés localement et 7,3 % pour les établissements non installés localement). En dépit de la tendance à la baisse sur la dernière décennie, le taux de

3. Les grandes tendances du financement de l'économie

Les données présentées ci-après sont issues du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Ce fichier recense l'ensemble des encours de crédit des professionnels déclarés par les établissements de crédit français, par guichet et par entité juridique, avec un seuil de recensement fixé à 25 000 euros.

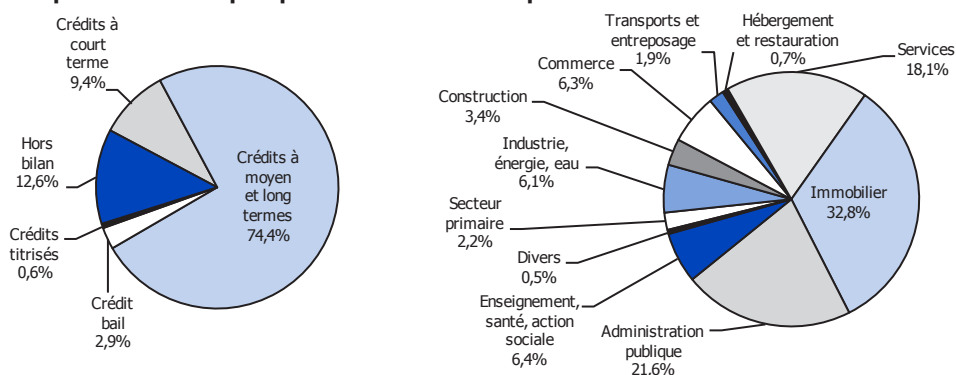
Evolution des risques recensés au SCR

(en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Crédits à court terme	538,5	594,3	652,7	493,6	505,1	2,3%
Crédits à moyen et long termes	4 015,6	3 974,3	4 031,1	3 940,3	3 987,3	1,2%
Crédit bail	178,6	191,9	155,1	161,1	156,2	-3,0%
Crédits titrisés	2,2	1,9	55,6	42,7	31,9	-25,2%
Hors bilan	747,8	642,1	649,1	571,5	677,6	18,6%
Total	5 482,7	5 404,5	5 543,4	5 209,2	5 358,1	2,9%

Source : Banque de France

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des risques recensés au SCR s'élève à 5,4 milliards d'euros pour la Martinique. Il progresse de 2,9 % sur l'année, mais demeure inférieur aux niveaux atteints entre 2009 et 2011. Rapporté au nombre de bénéficiaires, il permet d'évaluer l'encours moyen à 568 744 euros.

Répartition des risques par nature de crédit et par secteur d'activité à fin décembre 2013



Source : Banque de France

Les crédits à moyen et long termes demeurent prépondérants dans le financement de l'économie martiniquaise. Ils représentent 74,4 % de l'encours total (-1,2 point par rapport à 2012). Dans une moindre mesure, les engagements hors bilan constituent également une part significative des risques (12,6 %, +0,8 point), de même que les crédits à court terme (9,4 %, -0,1 point).

Trois secteurs concentrent l'essentiel des encours : l'immobilier (32,8 %, -0,3 point sur l'année), l'administration publique (21,6 %, +0,5 point) et les activités de services (18,1 %). Viennent ensuite les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (6,4 %, -0,4 point), celui du commerce (6,3 %, -0,3 point), puis celui de l'industrie, l'énergie et l'eau (6,1 %, -0,5 point).

3.1 LE RISQUE IMMOBILIER

Avec 32,8 % de l'encours global, l'immobilier est le premier secteur bénéficiaire du financement des établissements de crédit.

Evolution du risque immobilier recensé au SCR

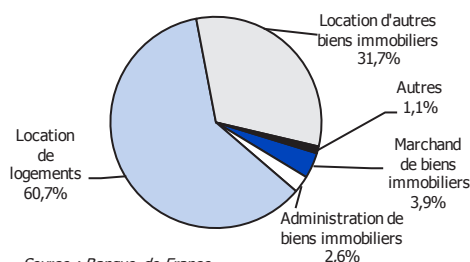
(en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Marchand de biens immobiliers	41,8	33,1	46,9	45,8	69,1	50,8%
Administration de biens immobiliers	66,9	54,2	54,3	52,2	46,1	-11,6%
Location de logements	1033,9	1036,6	1066,8	1058,7	1066,0	0,7%
Location d'autres biens immobiliers	547,9	537,3	530,8	548,6	555,8	1,3%
Autres	17,9	17,6	19,0	18,1	18,7	3,0%
Total	1708,4	1678,8	1717,8	1723,5	1755,7	1,9%

Source : Banque de France

En 2013, les risques recensés sur les professionnels de l'immobilier enregistrent une progression plus forte que l'année précédente (+1,9 % contre +0,3 %), bien que leur part dans le risque global soit en légère diminution. Ils sont constitués à 87,1 % de crédits à moyen et long termes.

L'encours du financement de la location de logements, prépondérant avec 60,7 % du risque immobilier, s'accroît de 0,7 %. L'encours de la location de terrains et d'autres biens immobiliers (31,7 % du total), est également orienté à la hausse (+1,3 %).

Répartition de l'encours du secteur immobilier



Source : Banque de France

3.2 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le secteur public local représente 21,6 % des encours déclarés au SCR.

Evolution du risque sur le secteur public local recensé au SCR

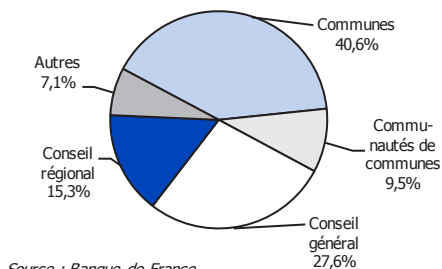
(en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	Var. 13/12
Communes	439,8	437,4	456,5	449,8	470,0	4,5%
Communautés de communes	106,6	92,8	109,3	109,6	109,8	0,2%
Conseil général	420,7	382,5	368,5	333,9	319,6	-4,3%
Conseil régional	0,0	0,0	52,6	121,3	176,7	45,7%
Autres	103,4	99,9	90,5	85,2	82,1	-3,7%
Total	1070,5	1012,5	1077,3	1099,8	1158,2	5,3%

Source : Banque de France

Le risque porté par les collectivités locales connaît une forte croissance en 2013 (+5,3 % contre +2,1 % en 2012). Il se compose essentiellement de crédits à moyen et long termes (90,1 % du total).

Les communes concentrent 40,6 % du risque du secteur public local et demeurent les premiers emprunteurs de ce secteur. Leur encours croît de 4,5 % sur l'année. Avec 27,6 % du risque, le Conseil général conserve la deuxième place, bien que son encours continue de se contracter (-4,3 %). La part du Conseil régional augmente à 15,3 % (+4,3 points).

Répartition de l'encours du secteur public local



Source : Banque de France

4. La circulation fiduciaire

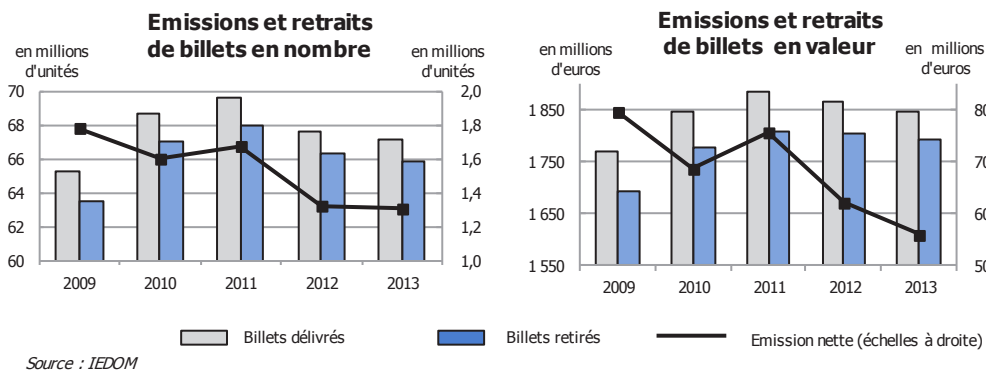
4.1 LES BILLETS

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'Outre-mer et les collectivités territoriales les billets qui ont cours légal dans la zone euro.

4.1.1 L'émission de billets

Au 31 décembre 2013, l'émission nette cumulée depuis l'introduction de l'euro, soit le nombre de billets en circulation¹ en Martinique, atteint 22,5 millions pour une valeur totale de 912,3 millions d'euros. En 2013, l'émission de billets progresse de 6,2 % en volume et de 6,5 % en valeur, soit un peu moins qu'en 2012 (respectivement +6,7 % et +7,8 %) et s'élève à 2 326 euros par habitant.

En 2013, l'IEDOM a mis en circulation 67,1 millions de billets et a procédé au retrait de 65,8 millions de billets, toutes coupures confondues, soit un taux de retour global de 98,1 %, ce qui représente une émission nette de 1,3 million de billets (-1,3 % par rapport à 2012) pour une valeur de 55,8 millions d'euros (-10,1 % par rapport à 2012). Les gros prélèvements de billets sont traditionnellement concentrés sur les périodes de fêtes et de vacances scolaires (carnaval, Pâques, grandes vacances, fêtes de fin d'année).

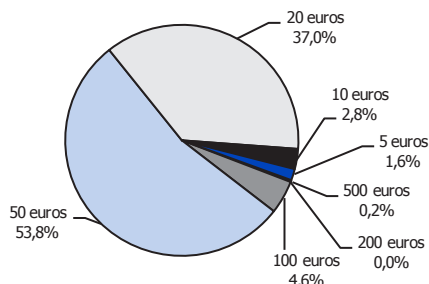


La coupure la plus utilisée est celle de 20 euros (34,9 millions de billets délivrés et 34,4 millions de billets retirés), suivie de celle de 50 euros (17,9 millions de billets délivrés et 17,0 millions de billets retirés).

La coupure de 50 euros est toutefois prédominante en termes d'émission nette cumulée puisqu'elle en représente 53,8 % en volume et 66,3 % en valeur, contre 37,0 % et 18,2 % pour la coupure de 20 euros.

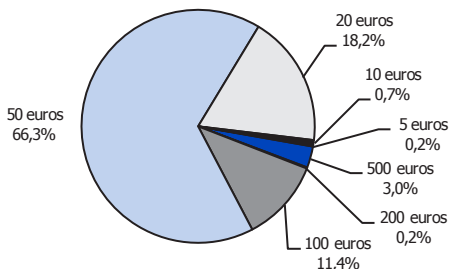
¹ Hors prise en compte des entrées et des sorties de billets à l'occasion des mouvements de voyageurs.

Répartition de l'émission nette cumulée de billets en volume



Source : IEDOM

Répartition de l'émission nette cumulée de billets en valeur



En 2013, le taux de récupération des billets, toutes coupures confondues, s'établit à 82,9 %, conformément aux normes Banque de France. Le délai de retour¹ est variable selon les coupures, allant de moins d'un mois pour le billet de 10 euros à plus de 4 années pour le billet de 50 euros.

Taux de récupération et délai de retour des billets par coupure

	5 €	10 €	20 €	50 €	100 €	200 €	500 €
Taux de récupération	15,7%	75,9%	85,0%	88,1%	89,3%	86,5%	87,2%
Délai de retour (en mois)	1,8	0,5	2,4	7,5	9,1	7,0	52,6

Source : IEDOM

Le nombre de billets apocryphes saisis en Martinique s'inscrit en baisse (361 contre 408 en 2012, soit -11,5 %). Il s'agit de copies de qualité médiocre, essentiellement des coupures de 20 et 50 euros (72,6 %). Le nombre de billets contrefaits est peu important par rapport au volume de billets en circulation (0,016 ‰, contre 0,045 ‰ dans la zone euro).

4.1.2 Les évolutions en cours

L'année 2013 a été marquée par le lancement de la nouvelle série de billets, dite « Europe ». Cette série est plus sécurisée que la précédente, notamment grâce à l'inclusion d'un portrait à la fois en hologramme et en filigrane.

Le nouveau billet de 5 euros a ainsi été introduit le 2 mai 2013. Au 31 décembre 2013, on compte davantage de destructions de billets de 5 euros de la première série que d'émissions de billets de 5 euros de la nouvelle série.

Après l'introduction du nouveau billet de 5 euros, la mise en circulation du nouveau billet de 10 euros interviendra le 23 septembre 2014. Les autres coupures seront également déclinées dans cette nouvelle série et introduites progressivement sur plusieurs années, dans l'ordre croissant. Les anciens billets seront peu à peu retirés de la circulation et n'auront plus cours légal à terme. Toutefois, ils conserveront leur valeur sans limite de temps et seront échangeables à tout moment.

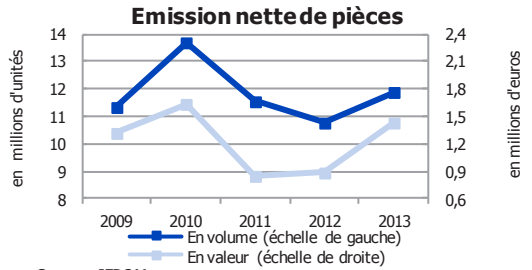
¹ Le délai de retour des billets correspond au délai moyen séparant la sortie d'un billet et son retour aux guichets de l'IEDOM. Il est calculé par la formule « circulation moyenne mensuelle / entrées moyennes mensuelles ».

4.2 LES PIÈCES

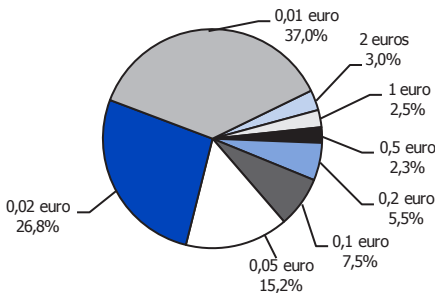
Agissant pour le compte du Trésor public, l'IEDOM assure également l'émission des pièces métalliques.

En cumul depuis l'introduction de l'euro, l'émission nette de pièces atteint 194,7 millions d'unités pour une valeur de 25,8 millions d'euros, soit 496 pièces et 6,57 euros par habitant. Les pièces rouges (1, 2 et 5 centimes d'euro), de faible valeur faciale, représentent 79,0 % de l'émission divisionnaire totale.

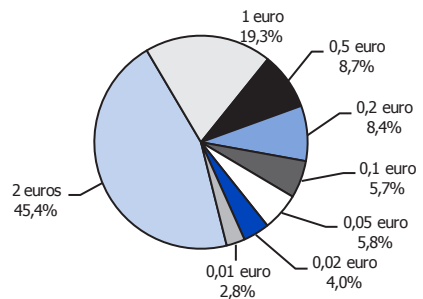
En 2013, 17,9 millions de pièces ont été émises, alors que 6,0 millions de pièces ont été retirées de la circulation. Par différence, l'émission nette de pièces s'élève à 11,9 millions d'unités pour une valeur de 1,4 million d'euros. Elle s'inscrit en nette progression par rapport à 2012 (+10,4 % en volume et +61,8 % en valeur).



Répartition de l'émission nette cumulée de pièces en volume



Répartition de l'émission nette cumulée de pièces en valeur



5. Le surendettement

5.1 L'ACTIVITE

Depuis 1990, date de mise en œuvre de la première loi relative au surendettement, l'IEDOM assure, pour le compte de l'Etat, le secrétariat de la commission de surendettement. Depuis la mise en place du dispositif, 5 665 dossiers ont été déposés en Martinique.

Alors que les années 2010 et 2011 avaient connu une progression des dépôts de dossiers, l'activité enregistre un tassement depuis 2012. En 2013, 501 dossiers ont été déposés, contre 512 en 2012 et 552 en 2011. Le ratio de dossiers déposés pour 1 000 habitants est d'environ 1,3 pour la Martinique contre 3,4 au niveau national.

En 2013, le taux d'irrecevabilité est élevé en Martinique (11,1 %), par rapport à l'ensemble des DOM (8,8 %) et à la France entière (6,6 %). Le taux de redépôt est toutefois relativement faible (9,6 % contre 16,6 % pour l'ensemble des DOM et 35,6 % pour la France). Enfin, avec 157 plans conventionnels conclus, le taux de succès à l'amiable est de 44,4 %, soit 2 points au-dessus de l'ensemble des DOM, mais 4 points en dessous du ratio national.

Dans les cas où aucun accord n'a été trouvé, 84,1 % des débiteurs ont demandé la mise en œuvre de la phase MIR (mesures imposées ou recommandées par la commission). Ce taux est en nette progression sur l'année (+4,1 points).

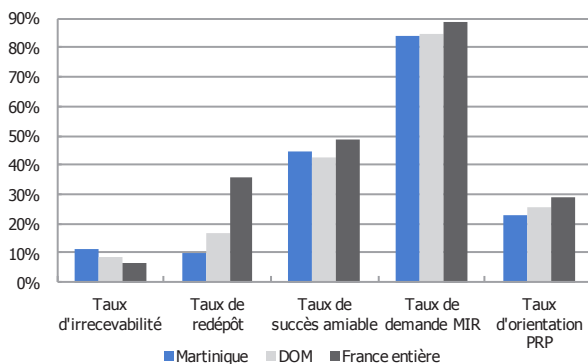
Le taux d'orientation en PRP (procédure de rétablissement personnel, lorsque la situation du débiteur est jugée irrémédiablement compromise) s'établit à 22,7 % (contre 29,1 % au niveau national).

5.2 LA TYPOLOGIE DU SURENDETTEMENT

Les profils des débiteurs surendettés sont variés. La Martinique se caractérise par une prédominance de personnes célibataires (48 % contre 24 % en Métropole), âgées entre 35 et 54 ans (57 %), locataires (58 %), ayant une capacité de remboursement négative (55 %) et réparties en autant d'actifs occupés que de chômeurs (39 % pour chacune de ces catégories).

Enfin, 72 % des dossiers de la Martinique concernent un surendettement passif, qui fait suite à un accident de la vie (chômage, baisse des ressources, divorce, maladie, décès du conjoint, etc.). Le recours excessif aux crédits à la consommation n'est à l'origine que de 17 % des dépôts de dossiers.

Activité de surendettement en 2013



Source : IEDOM

5.3 L'ÉVOLUTION DU CADRE JURIDIQUE

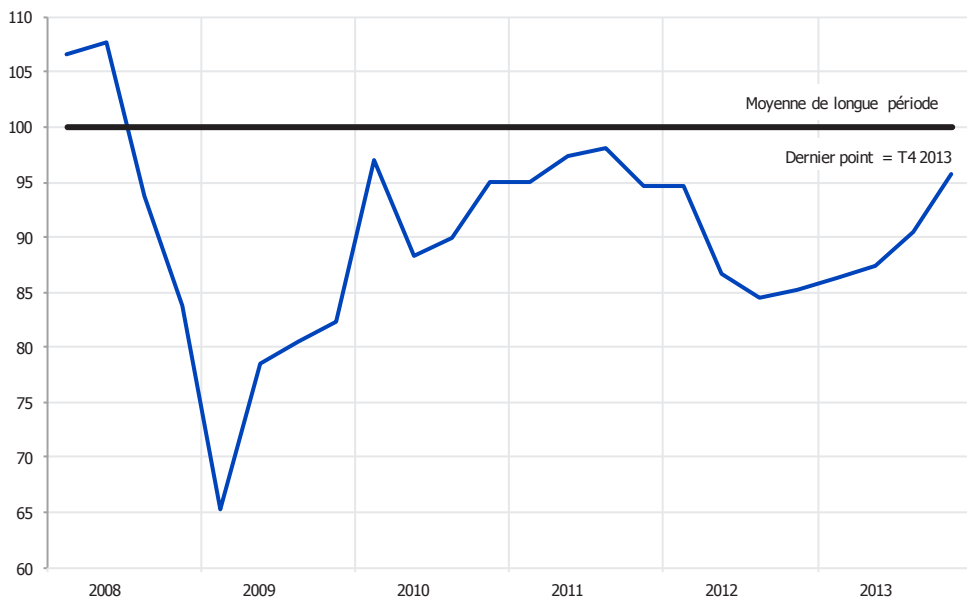
La loi relative à la séparation et à la régulation des activités bancaires, adoptée en juillet 2013, est effective depuis le 1^{er} janvier 2014. Cette loi vise à simplifier la procédure de surendettement et, ainsi, à réduire la durée de traitement des dossiers.

Par ailleurs, la loi consommation de Benoît Hamon a été adoptée en début d'année 2014. Elle prévoit notamment la création d'un registre national des crédits aux particuliers, avec comme objectif une plus grande responsabilisation des prêteurs et, in fine, une réduction de la part du surendettement actif.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Indicateur du climat des affaires (ICA)



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Méthodologie :

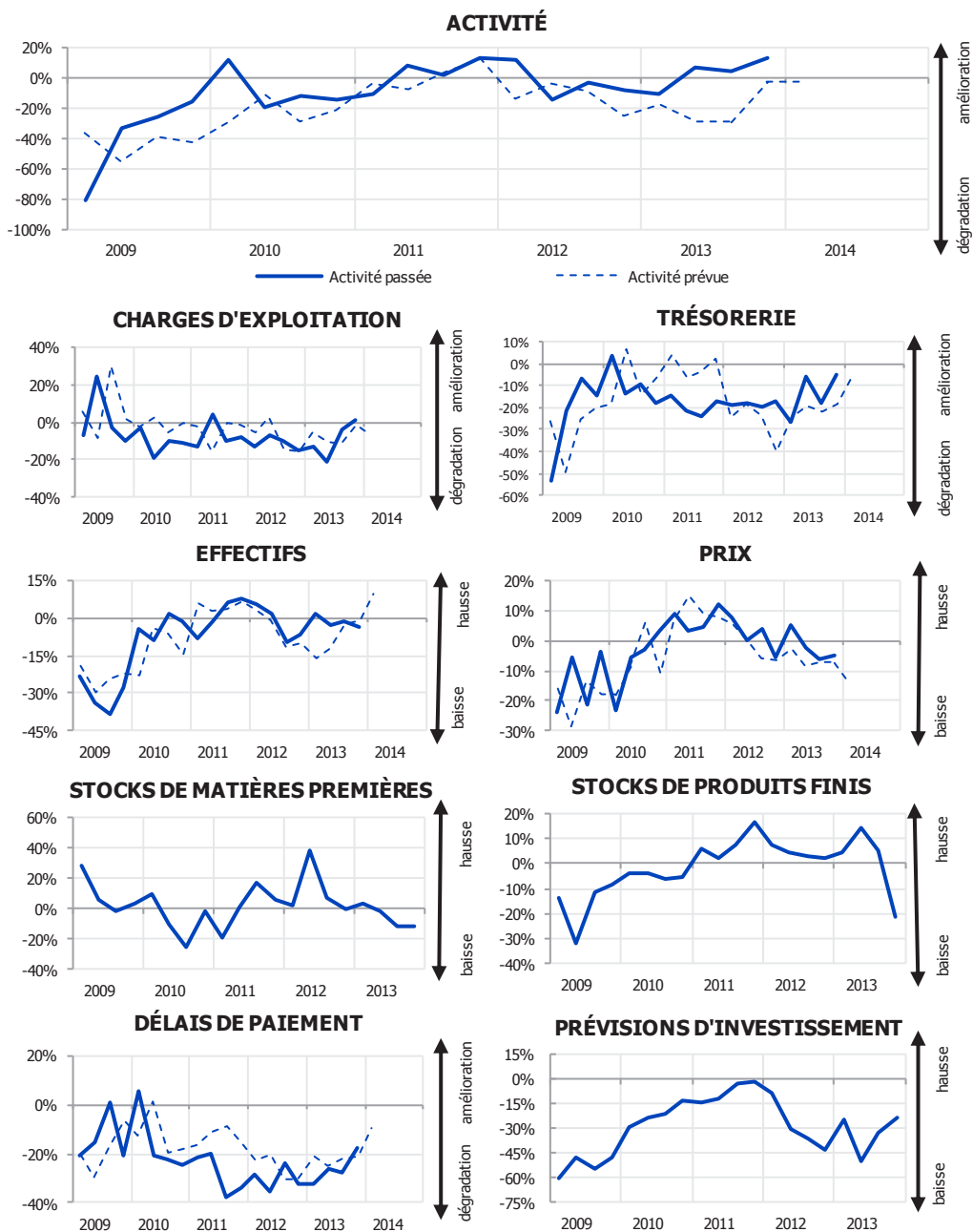
Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture, au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête. Afin d'en faciliter la lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les Instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si sa valeur est supérieure (respectivement inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (respectivement défavorable) car supérieure (respectivement inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'Outre-mer », parue en mars 2010 et téléchargeable gratuitement par le lien http://www.iedom.fr/IMG/pdf/note_institut_ica_032010.pdf.

Tableau 2
Soldes d'opinion de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEDOM



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

Tableau 3
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois					
	PIB	Import.	Total	Dépenses de consommation finale		FBCF ⁽¹⁾	Var. de stocks	Export.	Total
				Ménages	APU ⁽²⁾ et ISBLSM ⁽³⁾				
Taux de croissance annuels au prix courants, en %									
2012e	0,7%	1,4%	0,9%	1,0%	3,0%	-6,5%	ns	30,2%	0,9%
Niveau annuel en millions d'euros courants									
2012e	8 352	2 985	11 337	5 203	3 701	1 507	-140	1 066	11 337
2011e	8 291	2 944	11 235	5 153	3 594	1 611	58	819	11 235
2010e	8 128	2 652	10 780	5 085	3 471	1 506	-9	727	10 780
2009*	7 835	2 467	10 302	5 321	2 837	1 378	126	640	10 302
2008	8 002	2 957	10 960	5 024	3 356	1 866	-4	718	10 960

e : estimations CEROM

⁽¹⁾ Formation brute de capital fixe ; ⁽²⁾ Administrations publiques ; ⁽³⁾ Institutions sans but lucratif au service des ménages

* Derniers comptes définitifs

Source : INSEE - Comptes économiques régionaux (base 2005)

Tableau 4
Valeur ajoutée par branche

Années	Total	Secteur primaire	IAA	Industrie	Energie	BTP	Services marchands	Serv. non marchands
Niveau annuel en millions d'euros courants								
2009	7 038	214	137	244	170	385	3 104	2 785
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2009	100	1,9	3,0	2,4	3,5	5,5	41,4	42,3
2008	100	2,4	1,7	3,4	3,1	5,9	44,0	39,5
2007	100	2,1	1,6	3,6	2,9	6,2	49,5	34,1
2006	100	2,1	1,5	3,9	2,3	6,3	49,6	34,3
2005	100	2,4	1,7	3,8	2,5	6,7	49,3	33,6
2004	100	2,6	2,0	3,8	2,3	6,3	49,0	34,0
2003	100	3,6	1,8	3,8	1,6	7,9	46,9	34,4
2002	100	3,8	1,8	4,0	1,7	6,3	47,9	34,5
2001	100	3,5	1,8	3,8	1,6	7,1	48,6	33,6
2000	100	4,0	2,0	3,9	1,9	6,2	47,7	34,3

A la date de rédaction de ce rapport, les derniers comptes économiques définitifs sont ceux de l'année 2009.

Source : INSEE - Comptes économiques régionaux (base 1995 jusqu'en 2007 et base 2005 à partir de 2008)

Tableau 5
Indice des prix à la consommation

	Pondération	Fin	Fin	Glissement
	2013	2012	2013	annuel 13/12
Ensemble	10 000	129,1	130,0	0,7%
Alimentation	1 703	139,3	141,8	1,8%
Produits frais	326	149,6	149,5	-0,1%
Alimentation hors produits frais	1 377	135,8	138,9	2,3%
Tabac	22	459,6	470,3	2,3%
Produits manufacturés	2 921	106,5	106,9	0,4%
Habillement et chaussures	746	95,7	95,0	-0,7%
Produits de santé	164	90,3	89,3	-1,1%
Autres produits manufacturés	2 011	113,0	114,0	0,9%
Énergie	901	161,1	157,8	-2,0%
Produits pétroliers	691	178,5	169,3	-5,2%
Services	4 453	131,8	133,2	1,1%
Loyers et services rattachés	1 099	142,9	144,1	0,8%
Service de santé	247	122,3	124,4	1,7%
Transports et communications	584	112,8	111,9	-0,8%
Ensemble hors énergie	9 099	126,1	127,4	1,0%
Ensemble hors tabac	9 978	128,1	129,0	0,7%

Source : INSEE

Tableau 6
Évolution de l'indice des prix à la consommation

Glissement annuel (en fin d'année, en %)

Années	Ensemble	Alimentation	Tabac	Produits manufacturés	Énergie	Services
2013	0,7%	1,8%	2,3%	0,3%	-2,1%	1,1%
2012	2,0%	4,3%	5,7%	0,8%	5,7%	1,2%
2011	2,0%	0,8%	4,4%	1,1%	10,4%	1,3%
2010	1,7%	-0,2%	3,4%	-0,3%	12,5%	1,7%
2009	0,6%	0,3%	46,3%	0,1%	-4,9%	1,5%
2008	0,8%	2,2%	0,1%	0,0%	-5,8%	2,0%

Source : INSEE

Contribution (en fin d'année, en point de %)

Années	Ensemble	Alimentation	Tabac	Produits manufacturés	Énergie	Services
2013	0,7	0,31	0,01	0,09	-0,19	0,47
2012	2,0	0,74	0,01	0,23	0,51	0,51
2011	2,0	0,14	0,01	0,29	0,94	0,57
2010	1,7	-0,03	0,01	-0,10	1,13	0,73
2009	0,6	0,08	0,37	0,04	-0,42	0,58
2008	0,8	0,50	0,00	0,00	-0,54	0,81

Source : INSEE

Tableau 7
Écarts de prix entre les DOM et la Métropole

(en mars 2010)	Ecart * DOM/métropole (panier métr.)	Ecart ** métropole/DOM (panier local)	Ecart moyen*** DOM/métropole
Martinique	16,9%	-2,9%	9,7%
Guadeloupe	14,8%	-2,2%	8,3%
Guyane	19,6%	-6,4%	13,0%
Réunion	12,4%	-0,4%	6,2%

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

* panier métropolitain acheté dans les DOM (+16,9 % pour un panier métropolitain acheté en Martinique).

** panier local acheté en métropole (-2,9 % pour un panier martiniquais acheté en métropole).

*** écart de Fisher (racine carrée du rapport des deux écarts).

Source : INSEE - Enquête de comparaison spatiale des prix (2010).

Tableau 8
Écarts de prix entre la Martinique et la Métropole par poste

(en mars 2010)	Ecart* DOM/métropole (panier métr.)	Ecart** métropole/DOM (panier local)	Ecart moyen*** DOM/métropole
Produits alimentaires	44,6%	-13,8%	29,5%
Alcools-tabac	36,1%	25,3%	4,2%
Habillement et chaussures	7,1%	-3,7%	5,5%
Logement, eau, énergie	7,0%	-3,6%	5,3%
Meubles, électroménager,	8,0%	-2,8%	5,4%
Santé	15,8%	-8,7%	12,7%
Transports	-3,6%	9,9%	-6,3%
Communications	16,2%	-6,7%	11,6%
Loisirs et culture	10,1%	-2,9%	6,5%
Restaurants et hôtels	6,7%	8,2%	-0,7%
Autres biens et services	34,8%	-18,0%	28,2%
Ensemble	16,9%	-2,9%	9,7%

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

* panier métropolitain acheté en Martinique.

** panier martiniquais acheté en métropole.

*** écart de Fisher (racine carrée du rapport des deux écarts).

Source : INSEE - Enquête de comparaison spatiale des prix (2010).

Tableau 9
Taux de chômage par sexe au sens du BIT

Années	Hommes	Femmes	Total
2013	22,8%	22,8%	22,8%
2012	19,2%	22,6%	21,0%
2011	18,8%	22,5%	20,8%
2010	19,7%	22,2%	21,3%
2009	20,7%	23,1%	22,4%
2008	19,0%	23,9%	21,1%
2007	20,8%	21,8%	21,3%
2006	22,0%	24,3%	23,2%
2005	16,0%	20,0%	18,0%
2004	18,7%	23,4%	21,1%
2003	18,2%	22,5%	20,3%

Source : INSEE - Enquête emploi

Tableau 10
Emploi salarié par branche en fin d'année

Années	Agriculture et pêche	Industrie et énergie	Constr.	Services marchands	Services non march.	Emploi total			
2012	4 337	8 350	6 350	48 918	55 596	123 551			
	Part dans l'emploi total (%)					Niveau	Variation		
2012	3,7	6,8	5,2	39,5	45,0	123 551	-2,6		
2011	3,5	6,9	5,4	34,8	49,4	125 750	0,9		
2010	3,6	7,0	5,3	35,2	48,9	124 589	0,2		
2009	3,4	7,2	5,8	35,0	48,6	124 298	-2,5		
2008	3,2	7,3	6,1	35,6	47,8	127 439	0,4		
2007	3,3	7,3	5,8	35,5	48,1	126 945	-0,3		
2006	3,8	7,4	5,6	34,9	48,3	127 301	3,3		
2005	3,9	7,5	5,0	35,1	48,5	123 274	3,0		
2004	4,2	7,7	4,9	35,1	48,1	119 716	1,6		
2003	4,4	7,4	4,5	35,0	48,7	117 775	0,1		
2002	4,4	7,3	4,5	35,2	48,6	117 616	1,3		

Source : INSEE - base EPURE

Tableau 11
Mesures d'insertion

	2003	2012	2013 ^(p)	Var.
Emploi non marchand aidé	4 113	4 871	5 454	12,0%
Autres contrats*	3 996	-	-	-
Apprentis du secteur public	117	156	157	0,6%
Contrat unique d'insertion - Contrat d'acc. à l'emploi	-	4 709	4 523	-3,9%
Emplois d'avenir	-	6	774	ns
Emploi marchand aidé	3 421	3 060	2 207	-27,9%
Exo. de cotis. sociales et primes à l'embauche (jeunes)	24	107	-	-
Exo. de cotis. sociales et primes à l'embauche (CLD)	1 145	847	905	6,8%
Autres exo. de cotis. sociales et primes à l'embauche	104	0	0	-
Aide à la création d'entreprises	127	1	-	-
Contrats en alternance	1 567	1 267	593	-53,2%
Accompagnement des restructurations	191	0	0	-
Insertion par l'économique	263	838	709	-15,4%
Formation des demandeurs d'emploi	1 843	442	0	-
Prévention du chômage de longue durée	750	442	0	-
Stages chômeurs de longue durée	1 093	-	-	-
Accompagnement des licenciements éco.	105	1 052	448	-57,4%
Cellule de reclassement	105	0	0	-
Contrats de sécurisation professionnelle	-	1 052	448	-57,4%
Accompagnement des jeunes	1 047	2 157	2 273	5,4%
Programme TRACE	1 047	-	-	-
CIVIS	-	2 157	2 273	5,4%
Total des mesures	10 529	11 582	10 382	-10,4%

* Contrats emploi-ville, contrats emploi-solidarité, contrats emploi-consolidé, contrats emploi-jeune et contrats PACTE

(p) données provisoires

Sources : Dares - Unedic - Pôle emploi

Tableau 12
Structure des importations par produits

(en millions d'euros)	2003	2012	2013	Var. 13/12
Produits agricoles, sylvicoles et de la pêche	43,6	48,6	52,6	8,2%
Hydrocarbures naturels et autres ind. extractives	154,8	480,4	309,7	-35,5%
Produits des industries agroalimentaires	343,9	390,3	401,2	2,8%
Textiles, habillement, cuir et chaussures	112,6	105,1	103,3	-1,7%
Bois, papier et carton	74,5	73,7	72,8	-1,2%
Produits pétroliers raffinés et coke	73,0	371,6	446,8	20,2%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	115,8	119,8	120,9	0,9%
Produits pharmaceutiques	116,0	141,0	142,2	0,9%
Produits en caoutchouc et plastique, produits minéraux	114,2	136,5	132,7	-2,8%
Produits métallurgiques et métalliques	89,4	122,4	107,9	-11,8%
Produits informatiques, électroniques et optiques	105,1	119,1	116,1	-2,5%
Équipements électriques et ménagers	73,2	107,8	92,2	-14,4%
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	114,7	168,8	150,1	-11,1%
Matériels de transport	254,3	248,6	257,7	3,6%
Produits manufacturés divers	89,1	106,7	111,5	4,6%
Électricité et gaz manufacturé	0,0	0,0	0,0	-
Déchets industriels et ménagers	0,2	1,0	0,3	-68,2%
Produits de l'édition et de la communication	25,3	22,9	22,9	0,0%
Plans et dessins techniques, plaques et films	0,1	0,0	0,1	ns
Objets d'art, d'antiquité et de collection	0,1	0,5	0,1	-73,4%
Total	1 899,9	2 764,8	2 641,1	-4,5%

Source : Douanes

Tableau 13
Structure des exportations par produits

(en millions d'euros)	2003	2012	2013	Var. 13/12
Produits agricoles, sylvicoles et de la pêche	123,7	86,9	77,1	-11,2%
Hydrocarbures naturels et autres ind. extractives	5,6	4,7	5,0	5,1%
Produits des industries agroalimentaires	72,0	50,6	57,1	12,8%
Textiles, habillement, cuir et chaussures	2,1	0,8	0,6	-19,2%
Bois, papier et carton	2,5	1,5	2,5	63,7%
Produits pétroliers raffinés et coke	87,8	206,7	179,7	-13,1%
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	5,1	5,3	5,4	1,2%
Produits pharmaceutiques	3,4	1,9	3,0	53,6%
Produits en caoutchouc et plastique, produits minéraux	1,8	0,8	1,0	20,1%
Produits métallurgiques et métalliques	8,3	10,9	9,9	-9,7%
Produits informatiques, électroniques et optiques	6,7	4,5	4,8	6,3%
Équipements électriques et ménagers	2,2	2,1	1,2	-44,6%
Machines industrielles et agricoles, machines diverses	7,3	3,4	3,2	-4,7%
Matériels de transport	26,8	13,3	20,4	52,7%
Produits manufacturés divers	2,0	2,1	2,7	30,5%
Déchets industriels et ménagers	0,4	10,9	9,4	-13,6%
Produits de l'édition et de la communication	2,4	0,3	0,8	ns
Plans et dessins techniques, plaques et films	0,0	0,0	0,0	-
Objets d'art, d'antiquité et de collection	0,0	0,0	0,0	-5,3%
Total	360,2	406,8	383,7	-5,7%

Source : Douanes

Tableau 14
Comptes administratifs de la Région

(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Fonctionnement						
Recettes de fonctionnement (A)	229	223	239	256	241	-5,7%
dont recettes réelles de fonctionnement	229	223	239	256	238	-6,9%
Fiscalité reversée	0	0	0	4	4	0,0%
Autres impôts et taxes	149	133	143	147	141	-4,0%
Dotations globales de fonctionnement	20	21	21	21	21	0,0%
Dotations d'apprentissage et de formation professionnelle	17	17	17	17	17	0,0%
Attributions de péréquation et de compensation	1	1	1	5	6	19,2%
Dépenses de fonctionnement (B)	158	124	154	192	193	0,8%
dont dépenses réelles de fonctionnement	157	124	147	170	182	7,4%
Charges de personnel	27	32	40	44	51	15,4%
Achats et charges externes	29	21	19	19	20	8,1%
Subventions et contingents	100	71	88	107	107	-0,1%
dont contributions obligatoires et participations	51	44	51	65	65	-0,6%
dont subventions	34	16	24	31	26	-17,2%
dont aides à la personne	13	9	10	9	15	62,2%
Charges financières	0	0	0	0	2	n.a.
Résultat comptable (A-B)	71	99	86	65	48	-25,0%
Capacité d'autofinancement	72	99	93	86	56	-35,0%
Investissement						
Recettes d'investissement (C)	123	151	154	136	315	132,6%
FCTVA	11	23	12	9	12	34,1%
Subventions d'investissements reçues	38	39	48	37	72	94,0%
Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	n.a.
Emprunts souscrits	0	0	0	20	93	363,0%
Dépenses d'investissement (D)	137	149	130	218	225	3,5%
Dépenses d'investissement directes	78	83	77	117	101	-13,8%
Subventions d'équipement versées	58	64	53	95	84	-11,0%
Remboursement en capital des emprunts	0	0	0	0	1	n.a.
Besoin de financement résiduel (D-C)	14	-2	-24	82	-90	-209,6%
Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	n.a.
Besoin de financement de la section d'investissement	14	-2	-24	82	-90	-209,6%
Résultat d'ensemble	58	101	110	-18	138	-882,4%
Dette						
Encours des dettes bancaires et assimilées	0	0	0	20	111	456,4%
Annuité des dettes bancaires et assimilées	0	0	0	0	4	n.a.

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Tableau 15
Comptes administratifs du Département

(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Fonctionnement						
Recettes de fonctionnement (A)	537	547	556	594	602	1,3%
dont recettes réelles de fonctionnement	536	547	556	591	599	1,4%
Fiscalité reversée	0	0	0	3	3	0,0%
Autres impôts et taxes	227	236	236	262	278	6,0%
dont taxe de publicité foncière et droits d'enregistrement	16	12	14	15	23	52,0%
dont TIPP	141	143	143	161	170	5,5%
Dotations de fonctionnement	207	205	209	214	213	-0,7%
Dotation d'apprentissage et de formation professionnelle	164	166	167	167	167	-0,1%
Attributions de péréquation et de compensation	5	5	7	10	11	6,9%
Dépenses de fonctionnement (B)	519	528	532	565	561	-0,7%
dont dépenses réelles de fonctionnement	507	513	515	538	543	0,9%
Charges de personnel	99	104	107	111	112	1,1%
Achats et charges externes	46	41	43	45	44	-3,1%
Subventions et contingents	344	335	345	364	372	2,2%
dont contributions obligatoires et participations	45	40	40	36	30	-17,2%
dont subventions	34	30	26	14	14	-5,6%
dont aides à la personne	263	215	219	257	260	0,9%
dont frais de séjour et d'hébergement	0	48	49	55	67	23,1%
Charges financières	15	13	13	12	11	-6,9%
Résultat comptable (A-B)	17	19	24	30	44	47,8%
Capacité d'autofinancement	30	34	41	53	56	6,1%
Investissement						
Recettes d'investissement (C)	128	104	83	91	112	22,6%
FCTVA	14	15	11	7	5	-28,4%
Subventions d'investissements reçues	23	31	13	15	15	-0,7%
Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	2	0	-95,8%
Emprunts souscrits	63	10	10	10	11	9,0%
Dépenses d'investissement (D)	116	109	91	88	115	30,1%
Dépenses d'investissement directes	75	46	31	36	37	3,7%
Subventions d'équipement versées	15	17	15	13	12	-9,8%
Remboursement en capital des emprunts	25	28	27	28	30	8,4%
Besoin de financement résiduel (D-C)	-12	6	8	-3	3	-230,8%
Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	n.a.
Besoin de financement de la section d'investissement	-12	6	8	-3	3	-230,8%
Résultat d'ensemble	30	13	16	32	38	16,7%
Dette						
Encours des dettes bancaires et assimilées	386	368	351	334	315	-5,7%
Annuité des dettes bancaires et assimilées	40	40	38	39	40	3,6%

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

Tableau 16
Comptes administratifs des communes

(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Fonctionnement						
Recettes de fonctionnement (A)	542	492	520	536	526	-1,8%
dont recettes réelles de fonctionnement	535	487	515	533	519	-2,6%
Impôts locaux	106	115	118	128	134	4,9%
Fiscalité reversée	27	27	26	25	24	-3,6%
Autres impôts et taxes	208	186	204	209	198	-5,1%
Dotation globale de fonctionnement	95	97	97	97	98	0,4%
Attributions de péréquation et de compensation	12	8	35	42	35	-17,8%
Dépenses de fonctionnement (B)	512	498	499	519	519	0,0%
dont dépenses réelles de fonctionnement	489	477	479	501	497	-0,7%
Charges de personnel	284	291	294	305	306	0,1%
Achats et charges externes	100	79	78	83	78	-6,2%
Subventions et contingents	70	70	72	73	79	9,1%
Charges financières	17	16	16	16	18	9,2%
Résultat comptable (A-B)	30	-6	21	17	8	-54,9%
Capacité d'autofinancement	45	10	36	32	22	-31,5%
Investissement						
Recettes d'investissement (C)	185	203	164	137	141	2,9%
FCTVA	13	22	23	16	13	-20,1%
Subventions d'investissements reçues	45	60	42	46	47	3,7%
Produits des cessions d'immobilisations	7	5	4	2	6	166,7%
Emprunts souscrits	47	50	55	35	38	7,6%
Dépenses d'investissement (D)	194	167	161	168	143	-15,0%
Dépenses d'investissement directes	153	124	110	129	105	-18,3%
Remboursement en capital des emprunts	31	31	32	34	34	2,1%
Besoin de financement résiduel (D-C)	10	-35	-3	31	2	-94,5%
Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	n.a.
Besoin de financement de la section d'investissement	10	-35	-3	31	2	-94,2%
Résultat d'ensemble	20	29	24	-14	6	-143,8%
Dette						
Encours des dettes bancaires et assimilées	390	406	428	430	434	0,8%
Annuité des dettes bancaires et assimilées	47	46	48	50	50	1,8%

Source : DRFIP de la Martinique

Tableau 17
Comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale

(en millions d'euros)	2008	2009	2010	2011	2012	Var. 12/11
Fonctionnement						
Recettes de fonctionnement (A)	162	166	177	190	171	-10,0%
dont recettes réelles de fonctionnement	162	166	177	189	165	-12,8%
Impôts locaux	70	67	57	87	79	-9,8%
Fiscalité reversée	-27	-28	-28	-24	-24	-2,5%
Autres impôts et taxes	38	34	32	28	4	-85,4%
Taxe et redevance d'enlèvement des ordures ménagères	30	37	46	37	52	38,6%
Dotation globale de fonctionnement	38	39	39	39	39	-1,0%
Attributions de péréquation et de compensation	1	1	19	11	8	-22,2%
Dépenses de fonctionnement (B)	154	161	163	175	166	-5,1%
dont dépenses réelles de fonctionnement	150	157	158	170	154	-8,9%
Charges de personnel	27	28	31	28	32	15,1%
Achats et charges externes	87	114	111	115	75	-34,4%
Subventions versées	27	5	5	7	19	181,8%
Charges financières	3	2	2	2	3	21,7%
Résultat comptable (A-B)	8	5	14	14	4	-69,2%
Capacité d'autofinancement	12	9	19	20	11	-46,2%
Investissement						
Recettes d'investissement (C)	43	29	27	38	48	27,6%
FCTVA	4	2	3	2	3	37,5%
Subventions d'investissements reçues	8	9	4	7	5	-37,8%
Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	5	n.a.
Emprunts souscrits	10	5	11	5	11	120,0%
Dépenses d'investissement (D)	43	24	33	40	43	7,8%
Dépenses d'investissement directes	35	20	24	31	33	5,8%
Remboursement en capital des emprunts	7	4	9	6	7	16,7%
Besoin de financement résiduel (D-C)	0	-5	6	2	-5	-317,4%
Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	1	1	0	-85,7%
Besoin de financement de la section d'investissement	0	-5	7	4	-5	-229,7%
Résultat d'ensemble	8	10	8	11	9	-13,2%
Dettes						
Encours des dettes bancaires et assimilées	72	73	76	74	79	5,5%
Annuité des dettes bancaires et assimilées	10	7	11	8	10	17,1%

Source : DRFIP de la Martinique

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Liste des établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital social ou dotation (en millions d'euros)	Siège social	Adresse locale (si différente du siège social)	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total bilan local (en millions d'euros)
Les banques AFB							
Banque des Antilles Françaises	38	Parc d'Activités de La Jaille 97122 Baie-Mahaut	Quartier Lareinty 97232 Lamentin	Groupe BPCE	8	79	369
Banque Française Commerciale Antilles-Guyane	51	20, avenue de Paris 94811 Villejuif	C. C. Jambette Village Zac de la Jambette 97232 Lamentin	Groupe Crédit Lyonnais	3	44	113
BNP Paribas Martinique	6	1, boulevard Hausmann 75009 Paris	72, avenue des Caraïbes 97200 Fort-de-France	Groupe BNP Paribas	13	211	625
Société Générale de Banque aux Antilles	17	30, rue Frébault 97110 Pointe-à-Pitre	C. C. La Galleria 97232 Lamentin	Groupe Société Générale	4	46	158
La Banque Postale	2 342	115, rue de Sèvres 75275 Paris Cédex 06	132, boulevard Pasteur 97264 Fort-de-France	La Poste	47	65	1 144
Les banques mutualistes ou coopératives							
BRED Banque Populaire	573	18, quai de la Rapée 75012 Paris	17, rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	Groupe BPCE	21	204	860
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	2	Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 Fort-de-France		Groupe Crédit Mutuel	18	253	1 764
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse	759	Place Estrangin Pastré - BP 108 13254 Marseille Cédex 6	Angle Bd de Gaulle rue Eboué 97263 Fort-de-France	Groupe BPCE	11	99	650
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique	12	Rue Cases Nègres Place d'Armes - BP 370 97232 Lamentin		Groupe Crédit Agricole	23	337	1 953
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Outre-Mer	3	36, rue Achille René Boisseuf 97158 Pointe-à-Pitre	45, rue Victor Hugo 97200 Fort-de-France	Groupe BPCE	2	9	28
CASDEN Banque Populaire	1	Marne-la-Vallée 77424 Cédex 2	6, rue Lamartine 97200 Fort-de-France	Groupe BPCE	-	-	285
Les sociétés financières							
BRED-COFILEASE	12	18, quai de la Rapée 75012 Paris	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Lamentin	Groupe BPCE	1	7	95
Société Martiniquaise de Financement	7	ZI Les Mangles Acajou 97232 Lamentin		Groupe General Electric	1	62	174
Crédit Moderne Antilles Guyane	19	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 Baie-Mahaut	ZI Les Mangles Acajou 97232 Lamentin	Groupe BNP Paribas	1	51	175
CAFINEO	8	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 Baie-Mahaut		Groupe BNP Paribas	-	-	26
Société Anonyme de Gestion et de Financement	3	Le Patio Grand Camp 97139 Les Abymes	Rue du Gouverneur Ponton 97200 Fort-de-France	R.R. Investissements	1	2	1
Société Financière des Antilles-Guyane	2	12, boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France		Groupe BPCE	1	-	119
Natixis-Factor	20	30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris	7, zone de Manhity Immeuble Exodom 97232 Lamentin	Groupe BPCE	1	8	35
Les institutions financières spécialisées							
OSEO*	595	27-31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort	1, place F. Mitterrand BP 804 97244 Fort-de-France	Etat	1	-	26
Agence Française de Développement	400	5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cédex 12	1, place F. Mitterrand BP 804 97244 Fort-de-France	Etat	1	23	492
Caisse des Dépôts et Consignations	-	56, rue de Lille 75356 Paris 07 SP	1, place F. Mitterrand CS 1075 97264 Fort-de-France	Etat	1	8	990
Total	4 871	21 établissements			159	1 508	10 056

* Devenu Bpifrance le 01/01/2014 (fusion avec CDC Entreprises, FSI et FSI Régions)

Source : IEDOM

Tableau 2
Actifs financiers

(en millions d'euros)	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Var. 13/12
Sociétés	1 271,7	1 268,5	1 235,8	1 248,2	1 354,8	8,5%
Dépôts à vue	724,7	756,9	735,5	747,3	812,6	8,7%
Placements liquides ou à court terme	501,2	459,5	453,4	450,2	489,7	8,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	4,6	5,1	7,6	5,5	8,4	53,3%
Placements indexés sur les taux du marché	496,6	454,4	445,8	444,6	481,3	8,2%
dont comptes à terme	225,8	271,8	286,5	333,4	391,4	17,4%
dont OPCVM monétaires	236,3	112,3	94,4	103,1	82,1	-20,4%
dont certificats de dépôts	33,0	69,8	64,5	7,8	7,7	-1,6%
Epargne à long terme	45,8	52,1	46,8	50,8	52,5	3,3%
dont OPCVM non monétaires	21,0	29,1	20,1	16,7	19,1	14,4%
Ménages	4 447,4	4 613,6	4 675,0	4 821,1	4 925,7	2,2%
Dépôts à vue	1 000,8	1 065,8	1 067,1	1 083,5	1 104,7	2,0%
Placements liquides ou à court terme	1 562,0	1 555,4	1 583,2	1 664,8	1 693,8	1,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 327,8	1 341,2	1 367,9	1 437,7	1 491,7	3,8%
dont livrets ordinaires	500,1	511,1	507,2	511,3	515,8	0,9%
dont livrets A et bleus	463,5	479,4	514,5	560,3	592,7	5,8%
dont livrets jeunes	16,4	14,9	14,5	14,0	13,6	-2,8%
dont livrets d'épargne populaire	85,0	73,9	67,4	63,8	56,9	-10,8%
dont livrets de développement durable	138,8	139,5	142,7	166,3	193,0	16,1%
dont comptes d'épargne logement	124,1	122,2	121,6	122,1	119,7	-2,0%
Placements indexés sur les taux du marché	234,1	214,2	215,2	227,0	202,1	-11,0%
dont comptes à terme	179,4	179,0	188,8	204,4	184,4	-9,8%
dont bons de caisse	1,9	1,6	1,6	1,6	1,0	-37,3%
dont OPCVM monétaires	52,8	33,5	24,8	21,1	16,7	-20,7%
Epargne à long terme	1 884,5	1 992,4	2 024,7	2 072,9	2 127,1	2,6%
dont plans d'épargne logement	524,3	533,5	536,6	538,5	547,2	1,6%
dont plans d'épargne populaire	86,0	79,3	69,4	65,6	61,0	-7,0%
dont autres comptes d'épargne	5,4	4,3	4,2	4,9	5,0	1,3%
dont portefeuille-titres	192,1	195,3	178,7	196,4	192,5	-2,0%
dont OPCVM non monétaires	84,5	78,7	69,3	58,6	50,3	-14,2%
dont contrats d'assurance-vie	992,3	1 101,3	1 166,6	1 208,9	1 271,2	5,2%
Autres agents	301,7	332,3	357,2	389,1	405,8	4,3%
Dépôts à vue	193,4	185,1	200,9	198,9	198,6	-0,1%
Placements liquides ou à court terme	101,6	130,6	135,3	155,2	185,3	19,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	25,6	25,9	29,1	36,6	49,4	35,0%
Placements indexés sur les taux du marché	76,0	104,7	106,2	118,6	135,9	14,6%
dont comptes à terme	44,7	79,4	86,5	85,0	101,9	19,9%
Epargne à long terme	6,6	16,5	21,0	35,0	21,8	-37,7%
Total	6 020,7	6 214,4	6 268,0	6 458,4	6 686,3	3,5%
Dépôts à vue	1 918,9	2 007,8	2 003,5	2 029,6	2 116,0	4,3%
Placements liquides ou à court terme	2 164,8	2 145,5	2 171,9	2 270,1	2 368,8	4,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 358,1	1 372,2	1 404,7	1 479,8	1 549,5	4,7%
Placements indexés sur les taux du marché	806,7	773,3	767,2	790,3	819,3	3,7%
Epargne à long terme	1 936,9	2 061,1	2 092,6	2 158,8	2 201,5	2,0%

Source : IEDOM

Tableau 3
Concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

(en millions d'euros)	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	Var. 13/12
Entreprises	3 177,9	3 278,8	3 295,0	3 296,1	3 164,3	-4,0%
Crédits d'exploitation	394,7	456,6	465,2	471,7	444,4	-5,8%
Créances commerciales	27,1	25,7	25,0	20,0	19,5	-2,7%
Crédits de trésorerie	185,9	230,4	191,6	169,1	188,4	11,4%
dont entrepreneurs individuels	55,9	50,9	46,4	44,6	39,0	-12,6%
Comptes ordinaires débiteurs	145,6	151,4	210,7	242,4	191,5	-21,0%
Affacturage	36,2	49,1	38,0	40,2	45,0	12,0%
Crédits d'investissement	1 675,7	1 691,6	1 681,1	1 657,2	1 611,9	-2,7%
Crédits à l'équipement	1 476,1	1 479,6	1 498,8	1 472,2	1 431,7	-2,7%
dont entrepreneurs individuels	92,5	127,4	129,5	81,5	71,0	-12,8%
Crédit-bail	199,6	212,1	182,3	185,0	180,2	-2,6%
Crédits immobiliers	1 078,4	1 100,6	1 102,8	1 127,1	1 074,8	-4,6%
Autres crédits	29,0	30,0	45,9	40,2	33,2	-17,4%
Ménages	2 812,3	2 951,9	3 041,2	3 105,5	3 193,6	2,8%
Crédits à la consommation	917,6	912,6	907,0	881,7	857,5	-2,7%
Crédits de trésorerie	837,9	827,0	818,4	798,0	782,1	-2,0%
Comptes ordinaires débiteurs	41,5	44,2	48,6	47,9	47,7	-0,5%
Crédit-bail	38,2	41,4	40,0	35,7	27,8	-22,1%
Crédits à l'habitat	1 893,8	2 037,3	2 131,8	2 222,0	2 335,2	5,1%
Autres crédits	1,0	2,0	2,4	1,7	0,9	-49,0%
Collectivités locales	833,9	1 018,9	1 082,3	1 174,9	1 208,4	2,9%
Crédits d'exploitation	19,9	21,6	39,2	21,3	18,5	-13,0%
Crédits de trésorerie	16,6	18,8	22,1	17,7	12,9	-27,1%
Comptes ordinaires débiteurs	3,3	2,9	17,1	3,6	5,6	56,3%
Crédits d'investissement	812,2	995,2	1 041,1	1 150,0	1 186,4	3,2%
Autres crédits	1,9	2,0	2,0	3,6	3,5	-2,8%
Autres agents	218,5	325,7	333,0	354,8	384,5	8,4%
Total encours sain	7 042,6	7 575,3	7 751,5	7 931,3	7 950,9	0,2%
Créances douteuses brutes	520,2	525,9	521,2	591,6	585,2	-1,1%
Créances douteuses nettes	213,4	212,0	217,1	290,7	273,1	-6,1%
Provisions	306,8	313,9	304,0	300,9	312,1	3,7%
Total encours brut	7 562,8	8 101,2	8 272,6	8 522,9	8 536,1	0,2%
Taux de créances douteuses	6,9%	6,5%	6,3%	6,9%	6,9%	0,1 pt
Taux de provisionnement	59,0%	59,7%	58,3%	50,9%	53,3%	2,4 pt

Source : IEDOM

Tableau 4
Bilan agrégé des établissements de crédit

Actif (en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Var.13/12
Opérations de trésorerie et interbancaires	912,8	1 075,5	980,5	1 103,6	12,6%
Opérations avec la clientèle	3 750,9	3 889,7	4 106,4	4 193,5	2,1%
Opérations sur titres	93,7	95,1	92,3	127,5	38,1%
Opérations diverses	323,3	337,8	380,9	375,0	-1,6%
Valeurs immobilisées	52,9	54,5	52,0	51,7	-0,6%
Total Actif	5 133,6	5 452,5	5 612,2	5 851,3	4,3%
Passif (en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Var.13/12
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 607,6	1 804,2	1 710,2	1 727,3	1,0%
Opérations avec la clientèle	2 937,0	2 958,7	3 053,4	3 228,8	5,7%
dont comptes ordinaires créditeurs	1 560,1	1 530,4	1 579,7	1 660,7	5,1%
dont comptes d'épargne à régime spécial	938,6	947,2	983,1	1 020,9	3,8%
dont comptes créditeurs à terme	344,7	386,9	460,8	511,1	10,9%
Opérations sur titres	16,4	15,7	15,7	15,9	0,8%
Opérations diverses	163,5	234,7	371,6	379,3	2,1%
Capitaux propres, provisions et assimilés	409,2	439,2	461,2	500,0	8,4%
dont capital	61,3	62,4	63,4	64,0	1,0%
Total Passif	5 133,6	5 452,5	5 612,2	5 851,3	0,0
Soldes (en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Var.13/12
Opérations avec la clientèle	-813,9	-931,0	-1 052,9	-964,7	-8,4%
Opérations sur titres	-77,3	-79,4	-76,6	-111,7	45,8%
Opérations diverses	-159,8	-103,1	-9,4	4,3	-146,0%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	356,3	384,7	409,2	448,3	9,5%
Besoin de trésorerie	-694,8	-728,8	-729,7	-623,7	-14,5%
Hors bilan (en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Var.13/12
Engagements en faveur des établissements de crédit	0,5	26,0	26,0	26,0	0,0%
Engagements reçus d'établissements de crédit	341,9	347,5	410,1	360,7	-12,0%
Engagements en faveur de la clientèle	132,1	131,6	140,2	123,5	-12,0%
Engagements reçues de la clientèle	326,2	338,9	391,6	382,2	-2,4%

Source : IEDOM (échantillon des cinq principales banques locales représentant 76,9 % des dépôts et 52,2 % des crédits)

Tableau 5
Compte de résultat agrégé des établissements de crédit

(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	Var. 12/11
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-15,4	-13,4	-7,9	-0,5	-93,4%
(+) Opérations avec la clientèle	205,8	203,8	207,8	212,9	2,4%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
(+) Opérations sur titres	4,8	7,9	3,7	2,8	-24,3%
(+) Opérations de financement à long terme	5,3	5,3	1,8	2,0	15,5%
(+) Opérations de change	0,7	0,4	0,6	0,5	-23,5%
(+) Opérations de hors-bilan	-1,3	-3,7	-0,3	-0,1	-67,8%
(+) Opérations de services financiers	35,0	36,5	34,4	35,1	1,8%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	4,0	4,0	4,7	4,0	-15,5%
(+) Produits accessoires et divers nets	10,3	10,8	11,1	10,3	-7,3%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de placement	-0,5	0,0	0,0	0,0	ns
(=) Produit net bancaire	249,7	251,9	255,8	266,8	4,3%
(-) Frais généraux	151,5	155,6	161,1	161,1	0,0%
dont frais de personnel	89,7	90,9	95,2	96,1	0,9%
dont services extérieurs	57,8	60,1	61,0	59,8	-2,0%
(-) Dotations aux amortissements	7,1	7,6	7,8	7,3	-6,0%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorporelles	0,1	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Quote-part des frais de siège social	11,5	11,1	12,7	13,5	6,4%
(-) Quote-part sur op. d'expl. non bancaire en commun	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
(+) Charges restructurées	6,2	7,1	7,9	8,1	2,8%
(=) Résultat brut d'exploitation	85,7	84,8	82,2	93,1	13,2%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances	3,4	-1,1	-1,5	10,5	ns
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour	0,0	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux prov. pour risques et charges	-1,5	-0,9	5,4	0,0	ns
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	10,4	16,1	15,9	8,0	-49,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses	6,6	8,2	6,7	5,8	-14,5%
(=) Résultat d'exploitation	80,0	78,9	69,1	80,3	16,2%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immo. corp. et incorp.	1,1	0,2	-0,1	0,1	ns
(+) Plus-values nettes sur cession d'immo. financières	0,0	0,3	0,0	-1,7	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immo. financières	0,0	0,0	-0,1	-0,3	ns
(=) Résultat courant avant impôt	81,1	79,4	69,1	79,1	14,4%
(+) Produit net exceptionnel	-0,2	-0,4	-0,5	-0,5	-0,1%
(-) Dotations nettes au FRBG	8,0	7,4	6,4	8,6	33,6%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,1	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Impôt sur les bénéfices	16,5	19,0	19,2	19,5	1,3%
(=) Résultat net	56,3	52,6	43,0	50,5	17,5%

Source : IEDOM (échantillon des cinq principales banques locales représentant 76,9 % des dépôts et 52,2 % des crédits)

Annexe 3 : Principaux événements de l'année 2013

Janvier

- **Université Antilles-Guyane.** Le 25 janvier, Corinne Mencé-Caster a été élue présidente de l'Université Antilles-Guyane pour un mandat de quatre ans. Cette ancienne doyenne de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines du pôle Martinique succède à Pascal Saffache qui était à la tête de l'institution depuis 2009.

Février

- **Bouclier-prix.** Les négociations sur la définition du « bouclier-prix », mesure phare de la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique Outre-mer, ont abouti à la signature d'un accord le 27 février. Ce dernier définit pour les établissements d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m² un panier de 101 produits de grande consommation, dont le montant total ne pourra pas dépasser 365 euros, soit une baisse de 10,3 % du prix global par rapport au montant constaté en magasin au moment de la signature. Deux conventions complémentaires viennent compléter cet accord, arrêtant une liste de 52 produits pour un prix total de 160 euros pour les établissements d'une surface comprise entre 800 m² et 1 000 m² et les discounters, ainsi qu'une liste de 27 produits pour un prix total de 86 euros pour les établissements de moins de 800 m².

Avril

- **Vol inaugural d'American Airlines entre Miami et Fort-de-France.** Le 6 avril, la compagnie American Airlines a effectué le vol inaugural de sa nouvelle liaison entre Miami et Fort-de-France.
- **Visite du ministre des Affaires étrangères de Sainte-Lucie.** Le 17 avril, le préfet de la Martinique, Laurent Prévost, a reçu le ministre des Affaires étrangères de Sainte-Lucie, Alva Baptiste, afin d'évoquer plusieurs sujets de sécurité, tels que la lutte contre le trafic de drogue et la coopération judiciaire. Les questions de coopération économique ont également été abordées.
- **Visite de la ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.** Le 18 avril, Sylvia Pinel était en visite à la Martinique afin de présenter le Pacte pour l'artisanat, outil de valorisation des métiers prenant la forme de contrats d'objectifs conclus avec les Chambres de métiers. Elle a également proposé l'activation du Contrat de destination, dispositif réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur touristique, qui est géré par Atout France, l'agence d'Etat de promotion du tourisme.

Mai

- **Introduction du nouveau billet de 5 euros.** La mise en circulation du nouveau billet de 5 € de la série « Europe » (ES2) a débuté le 2 mai dans tous les pays de la zone euro. Les billets de l'ancienne série et de la nouvelle série circulent désormais parallèlement. Ceux de l'ancienne série seront retirés progressivement de la circulation avant de cesser d'avoir cours légal. Toutefois, ils conserveront leur valeur sans limite de temps et pourront être échangés à tout moment auprès des succursales de la Banque de France ou des guichets de l'IEDOM.

- **Visite du ministre de la Défense.** Jean-Yves Le Drian était à la Martinique les 3 et 4 mai. À l'occasion de sa visite, il a annoncé que le format actuel des Forces armées aux Antilles serait maintenu alors que le Livre Blanc de la Défense prévoit des suppressions de postes à l'échelle nationale et que les effectifs militaires sont en baisse aux Antilles depuis la mise en application de la loi de programmation militaire 2013.

Juin

- **Vol inaugural de Seaborne Airlines entre San Juan et Fort-de-France.** Le 3 juin, la compagnie Seaborne Airlines a effectué le vol inaugural de sa nouvelle liaison entre San Juan et Fort-de-France. L'arrivée de Seaborne Airlines sur cette liaison fait suite au départ de la compagnie American Eagle, dont le dernier vol pour San Juan avait eu lieu le 31 mars.
- **Visite du Premier ministre.** Lors de sa visite en Martinique, les 26 et 27 juin, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance d'Aimé Césaire, Jean-Marc Ayrault a fait part de ses objectifs prioritaires pour l'Outre-mer que sont la compétitivité et la croissance, la transition énergétique et le développement de l'économie du savoir. Il a également annoncé le maintien du dispositif de défiscalisation dans l'Outre-mer pour les PME.
- **Télécommunications.** Fin juin, Altice, le fonds d'investissement qui détient Numéricable, a racheté la participation majoritaire du fonds Axa Private Equity dans Outremer Telecom (Only). Parallèlement, Canal+ a pris le contrôle de Mediaserv en devenant l'actionnaire principal (51 %).

Juillet

- **Tempête Chantal.** Le 9 juillet, la tempête tropicale Chantal a touché la Martinique, assortie d'un niveau d'alerte cyclonique orange.

Octobre

- **Installation du comité régional Bpifrance.** Le 1^{er} octobre, Michèle Papalia, directrice Antilles-Guyane de Bpifrance, était en visite à la Martinique pour rencontrer les acteurs locaux et présenter le nouveau dispositif porté par l'Agence Française de Développement.
- **Conférence sur la situation de l'industrie du tourisme.** Du 15 au 18 octobre, la Martinique a reçu la Conférence sur la situation de l'industrie du tourisme (SOTIC) dans le cadre de l'Organisation du tourisme de la Caraïbe (CTO). Cet événement réunit chaque année l'ensemble des acteurs du secteur opérant dans le bassin caribéen afin de partager les expériences face à la baisse du trafic de passagers dans la zone. Une des pistes de réflexion était de travailler sur la notion d'authenticité et d'expérience.

Novembre

- **Transport.** Le 16 novembre, la Région Martinique a obtenu l'habilitation pour devenir l'organisatrice unique des transports en Martinique. Devenant l'Autorité organisatrice du transport unique, la Région est en mesure de réglementer les transports (terrestres, maritimes) des personnes et des marchandises sur le sol martiniquais, favorisant la mise en place d'une offre de transports cohérente.

Annexe 4 : Liste des publications de l'IEDOM

Publications périodiques

La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission

Les notes expresses Tendances : Premières tendances
Tendances conjoncturelles

La collection Infos Financières : Évolutions monétaires
Suivi des crédits aux entreprises
Coût du crédit aux entreprises

Les rapports annuels : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

Notes Expresses (Martinique)

Collection Éclairage :

N° 86 Le microcrédit à la Martinique : un appui au dynamisme de la création d'entreprises
(janvier 2011)

N° 110 Endettement et surendettement des ménages en Martinique (juillet 2011)

Collection Portrait :

N° 213 Panorama 2012 de la Martinique (août 2013)

N°255 L'économie de la Martinique en 2013 (mars 2014)

Notes de l'Institut

Enquête typologique 2010 sur le surendettement dans les DOM (mai 2012)

Performances économiques et financières des entreprises des DOM entre 2002 et 2010
(février 2013)

Notes CEROM

Le partenariat CEROM (Comptes économiques rapides de l'Outre-mer) réunit l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM afin de promouvoir l'analyse économique des départements et collectivités d'outre-mer (www.cerom-outremer.fr).

Le tableau de bord économique trimestriel de la Martinique
Les comptes économiques rapides du département

Ces publications sont téléchargeables gratuitement sur le site : www.iedom.fr.

Ont collaboré à cet ouvrage :

Nicolas BRUN

Evie COYAN

Kévin DURAND

Thomas de GUBERNATIS

Victor-Robert NUGENT

Michèle ROVELA-MARTHELY

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Victor-Robert NUGENT
Editeur : IEDOM
Imprimé par BERGER BELLEPAGE
Achévé d'imprimer en juin 2014 - Dépôt légal : juin 2014
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-72-4

ISSN 1632-420X
ISBN 978-2-916119-72-4

